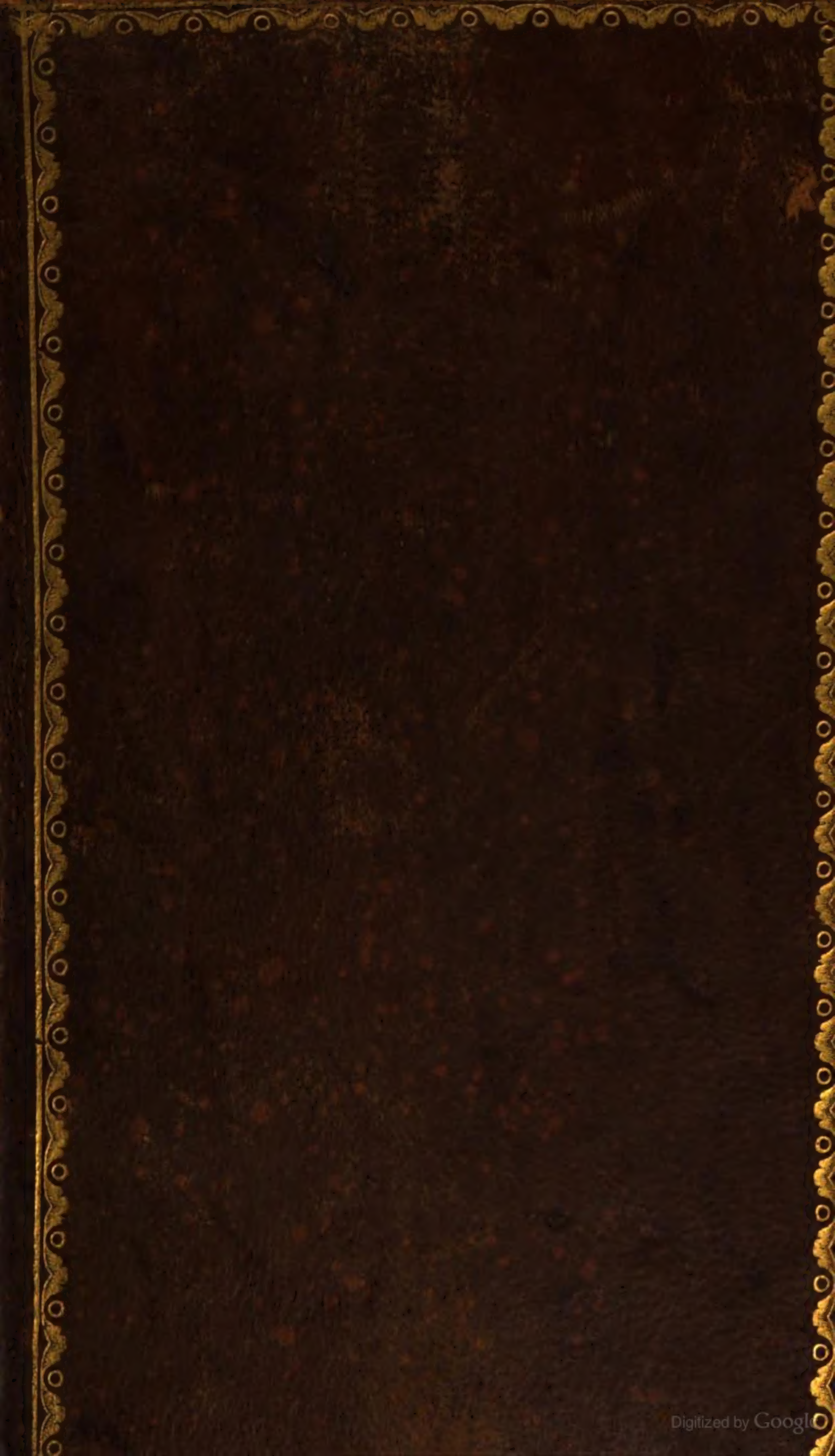




9# 50 n° 214

J. de Labro

Revu avec soin.


COLLEGIUM ANGIENSE SOCIETATIS JESU
IHS


Histoire
de l'état present de
L'EMPIRE OTTOMAN
A Paris,
Chez Sebastien Mabre Cramoisy
Imprimeur du Roy. 1670.
Noel Cochin fe

incomplet

HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT
DE
L'EMPIRE OTTOMAN:

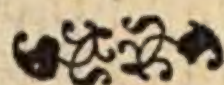
CONTENANT

LES MAXIMES POLITIQVES des Turcs; les principaux Points de la Religion Mahometane, ses Sectes, ses Herésies, & ses diverses sortes de Religieux; leur Discipline Militaire, avec vne supputation exacte de leurs Forces par mer & par terre, & du revenu de l'Etat.

Traduite de l'Anglois de M. RICAVT, *Escuyer, Secretaire de M. le Comte de* WINCHELSEY *Ambassadeur extraordinaire du Roy de la Grand' Bretagne* CHARLES II. *vers* SVLTAN MAHOMET HAN *Quatriéme du nom, qui regne à present.*

Par Monsieur BRIOT.

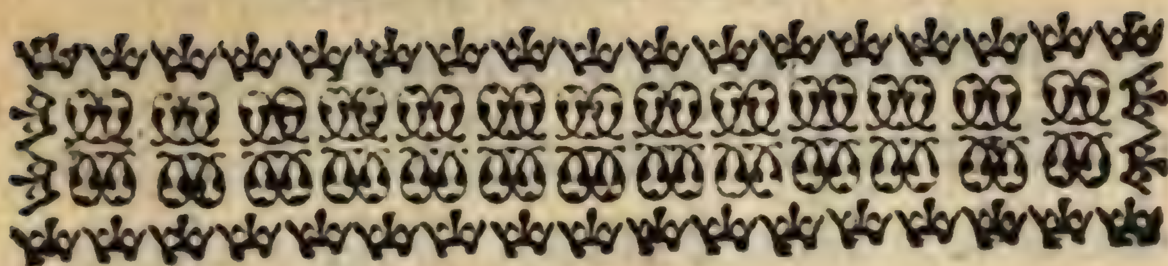
SECONDE EDITION.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXX.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE.



PREFACE.

VN ſavant homme * de nôtre tems, a dit en quelque endroit de ſes Ouvrages, qu'il n'eût jamais connû la Turquie, s'il n'eût lû ce que Poſtel en a écrit. Quand il a parlé de la ſorte, il faloit ſans doute qu'il fût perſuadé que ſon Traité de la République, & de la Religion des Turcs eſtoit vn ouvrage achevé, auquel on ne pouvoit rien ajoûter. Cependant s'il vivoit aujourd'hui, il trouveroit dequoi ſe détromper dans l'Hiſtoire de l'état preſent de l'Empire Ottoman, que Monſieur Ricaut a fait imprimer en Anglois. Il verroit que le Traité de Poſtel a preſque tous les defauts qui ſe trouvent dans

* Monſieur Naudé.

les Relations des Voiageurs, qui n'aiant pas fait assez de sejour dans les lieux par où ils passent, pour observer ce qu'il y a d'important & de considérable, ne nous disent de vray que les choses les plus communes, ne sachant les autres que par le rapport de ceux qu'ils rencontrent dans leur chemin, qui ne sont pas toûjours assez éclairez, ou assez sincéres, pour leur dire la verité. Monsieur Ricaut n'a pas esté sujet à ce manquement. Il a fait cinq ou six années de sejour dans Constantinople; il savoit la langue du Païs; il a fait plusieurs voiages en divers lieux de la Turquie; & sa qualité de Secretaire de Monsieur le Comte de Winchelsey Ambassadeur du Roy de la Grand'Bretagne, lui a donné moien de faire des remarques essentielles à la connoissance parfaite de ce Païs-là, qui sont échapées à tous les

autres. Il a penetré, par les fréquentes conférences qu'il a euës avec les principaux Miniſtres de la Porte, juſques dans le fond d'vne Politique, qui nous paroiſt ſi étrange & ſi barbare, & qui réüſſit néanmoins ſi bien à ceux qui s'en ſervent. Il a appris de leur propre bouche, ou par leur maniére d'agir dans les affaires, ce qu'il nous dit de leurs maximes. Il a tiré des Regiſtres de l'Empire la ſupputation exacte qu'il nous donne de la valeur des premiéres Charges de l'Etat, des forces des Turcs par mer & par terre, & du nombre de ſoldats que chaque Ville & chaque Province doit fournir. Il a ſçû tout ce qu'il nous dit de leur Religion, & des Ordres religieux qui ſont parmi eux, des plus ſavans Docteurs de leur Loy, & des Superieurs de ces Ordres, qu'il s'étoit aquis à force d'argent & de preſens. Il a appris

ce qui regarde le dedans du Serrail, des perſonnes les plus éclairées & les mieux inſtruites dans les belles ſciences des Turcs. Mais il en a eſté ſur tout informé au vray par vn tres-habile Polonois, qui avoit vêcu dix-neuf ans à la Cour des Princes Ottomans, avec lequel il avoit contracté vne amitié toute particuliére : de-ſorte que l'on peut dire avec raiſon, que nous n'avons jamais vû la Turquie ſi bien repreſentée que dans cét Ouvrage. Comme la coiffûre & les habits ſont les marques principales de la difference des conditions parmi les Turcs, il a eû ſoin de les faire deſſigner ſur les lieux, afin de nous donner vne connoiſſance parfaite de toutes choſes. J'en ai fait obſerver exactement les traits & les contours par Mr le Clerc, qui s'aquitte fort dignement de tout ce qu'il entreprend. Et parce que les Fi-

gures auroient paru trop nuës, si elles eussent esté toutes seules, comme dans l'original, je lui ai fait ajoûter dans le lointain des ornemens accommodez à la condition de ceux qu'elles representent. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer, qu'à cét égard les choses soient entiérement comme il les a gravées; car elles n'y ont esté mises que pour plaire à la vûë. Pour ce qui est de ma traduction, je dirai en peu de mots, qu'elle est tres-fidele, que je n'ai rien fait dire à l'Auteur en nôtre langue, qu'il n'ait dit dans la sienne, & que si je ne l'ai pas suivi mot à mot, ç'a esté pour me rendre plus intelligible, & pour ne pas donner au Lecteur vne idée desagréable d'vn ouvrage que je n'ai entrepris que pour lui plaire.

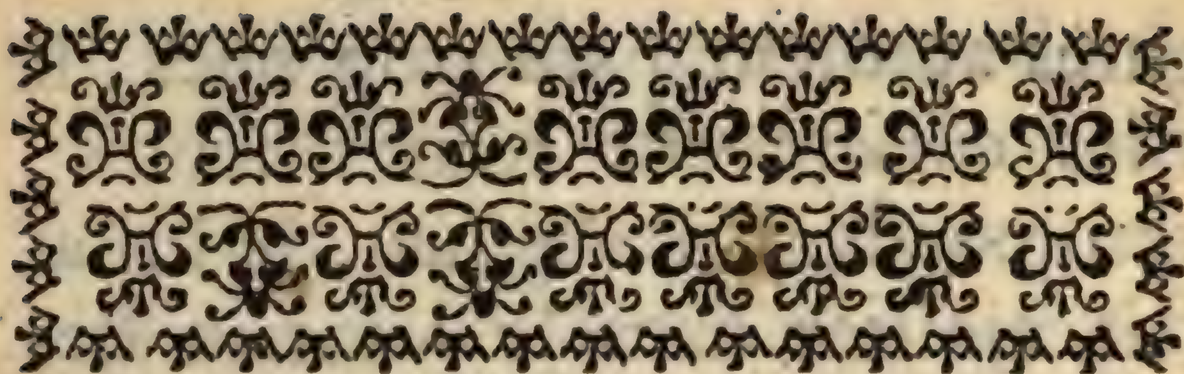


TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Des Maximes Politiques des Turcs.

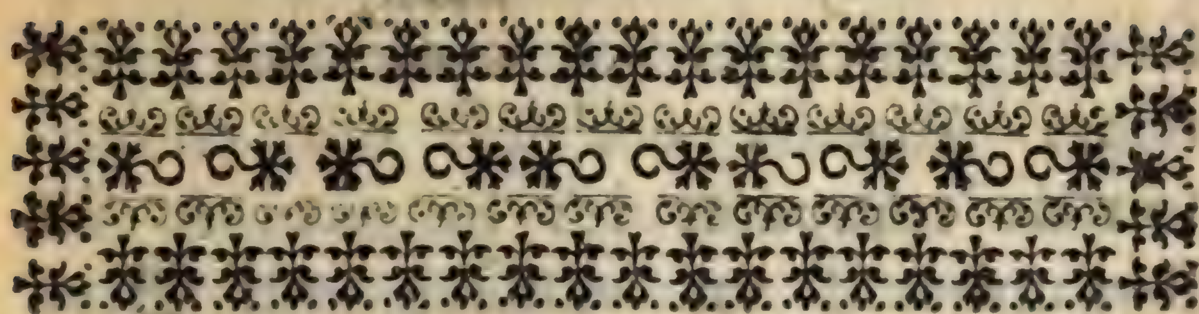
LIVRE SECOND.

De la Religion des Turcs.

Chap.

LIVRE TROISIEME.

Où il est traité de la Milice des Turcs.



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE PREMIER.
Des Maximes Politiques des Turcs.

CHAPITRE PREMIER.
Que le Gouvernement des Turcs, eſtant différent de tous les autres Gouvernemens du monde, il faut qu'il ait des maximes particuliéres pour ſe ſoûtenir, & pour ſe conſerver.

C'Est vne entrepriſe tres-difficile, que de vouloir montrer quelles ſont les maximes certaines des Gouvernemens Politiques; ſoit qu'elles ſoient conformes à la droite raiſon, ſoit qu'elles y

ſoient contraires. A mon avis, pluſieurs Auteurs celébres ont eû raiſon de comparer les Empires & les Royaumes à vn vaiſſeau qui eſt en mer. Car ſi nous conſiderons avec application, que ces maiſons flotantes ne laiſſent aprés elles aucunes traces des lieux par où elles paſſent, qu'elles ſont ſujettes à toutes ſortes de vents, & qu'il faut qu'elles faſſent cent & cent tours différens pour arriver au port où elles veulent aller: nous trouverons que c'eſt vn emblême parfait des divers mouvemens d'vn bon Gouvernement Politique; parce qu'il ne laiſſe point de marques certaines de ces maximes, qui changent ſelon les différentes circonſtances des affaires, & des tems, & ſelon que les evénemens ſont heureux ou malheureux.

Il faut pourtant qu'il y ait quelques regles fixes & conſtantes, par leſquelles les Etats ſe gouvernent, & qui leur ſoient tellement propres & eſſentielles, qu'elles ne puiſſent changer que par des mouvemens violens, qui les ébranlent juſques dans le-

fondemens; comme ſont les guerres civiles, & les nouvelles loix que leur impoſe vn Conquérant. C'eſt de ces maximes immuables, qui ſont particuliéres au Gouvernement des Turcs, que j'ay fait vn recueil dans cét ouvrage. I'y ay ajoûté du mien quelques reflexions Politiques; je les ay ajuſtées, autant qu'il m'a eſté poſſible, aux regles de la vertu & de la raiſon, & je les ay comparées par rapport à celles des plus grands Empires du monde.

Mais avec tout cela, quand j'examine de prés la conſtitution du Gouvernement des Turcs, & que je vois vne puiſſance tout-à-fait abſoluë dans vn Empereur, ſans raiſon, ſans vertu & ſans merite, dont les commandemens, quelque injuſtes qu'ils ſoient, ſont des loix; les actions, quoy qu'irreguliéres, des exemples; & les jugemens, ſur tout dans les affaires d'Etat, des reſolutions auſquelles on ne ſe peut oppoſer: Quand je conſidére encore, qu'il ſe trouve parmi eux ſi peu de récompenſe pour la vertu, & tant d'impunité pour les vices, dont il revient du profit au Prince; de quelle ma-

niére les hommes y ſont élevez tout d'vn coup par la flaterie, par le hazard, & par la ſeule faveur du Sultan, aux plus grandes, aux plus importantes, & aux plus honorables Charges de l'Empire, ſans avoir ni naiſſance, ni merite, ni aucune expérience des affaires du monde: Quand je conſidére combien ils demeurent peu dans des poſtes ſi éminens; que le Prince les fait mourir d'vn ſeul clin d'œil; qu'ils s'empreſſent avec chaleur, plus que tous les autres peuples du monde, à s'enrichir promptement, quoi qu'ils ſçachent que leurs richeſſes ſont leurs chaînes, & qu'elles doivent enfin eſtre la cauſe de leur ruine & de leur perte, quand ils auroient pour luy toute la fidélité & toute l'honneſteté morale, qui ſont des choſes fort rares en vn Turc: Quand je conſidére enfin vne infinité de choſes ſemblables, dont je parleray plus amplement dans la ſuite de ce Diſcours; je ne puis que je n'admire la longue durée de ce grand Empire, & que je n'attribuë ſa fermeté inébranlable au dedans, & l'heureux ſuccés de ſes

armes au dehors, plûtost à vne cause surnaturelle, qu'à la sagesse de ceux qui le gouvernent; comme si Dieu, qui fait toutes choses pour le mieux, avoit suscité, élevé, & soûtenu cette puissante nation, pour le bien de son Eglise, & pour punir les Chrêtiens de leurs pechez & de leurs vices.

Mais ce qui repare tous ces defauts, & qui guérit toutes les plaies de ce grand corps Politique, c'est la promptitude & la sevérité avec laquelle la justice se fait. Car sans s'arrêter avec scrupule à cette division que l'on fait ordinairement de justice Distributive, & Commutative, ils font presque tous les crimes égaux, & les punissent du dernier supplice; ce qui se doit entendre de ceux qui regardent l'Etat & l'interest public. Sans ce remede, que je pose comme l'vnique moyen de prévenir les plus grands desordres, ce puissant corps périroit par la malignité de ses mauvaises humeurs, & se diviseroit en plusieurs Seigneuries, toutes les fois que les Gouverneurs des Provinces éloignées du siége de l'Empire trouveroient l'occasion de se ré-

volter pour ſatisfaire à leur ambition, & pour ſe rendre abſolus.

La ſévérité, la cruauté & la violence ſont tellement naturelles à ce Gouvernement, que ce ſeroit vne auſſi grande folie de vouloir décharger ces peuples d'vn joug auquel ils ſont accoûtumez dés leur naiſſance, que de vouloir exercer vn pouvoir tyrannique ſur la vie & ſur les biens de ceux qui ſont nez libres, & mettre dans les fers & dans la ſervitude, des Nations qui ont vêcu ſous vn Prince doux, vertueux & Chrêtien, & qui ont toûjours eſté gouvernées par des loix juſtes & raiſonnables. Car le Gouvernement Politique des Turcs a pris naiſſance dans vn temps de guerre; & il faut ſuppoſer que lorſqu'ils ſortirent en armes de la Scythie, & qu'ils ſe ſoûmirent à vn Général, ils n'avoient point d'autres loix, que ce qui eſt purement Martial & arbitraire, & qui s'accommodoit mieux au deſſein qu'ils avoient, quand *Tangrolipix* défit le Sultan de Perſe, qu'il ſe rendit maiſtre de ſes Etats & de ſon pouvoir, & qu'il s'ouvrit vn chemin pour tirer ſes

compagnons de l'Arménie. Pendant cette enfance de la puiſſance des Turcs, la famille des Princes *Selzucciens* s'affoiblit, & perdit ſa force par des guerres entre eux, & par des partages de biens. De-ſorte qu'en l'année mil trois cens, Ottoman par vn bonheur extraordinaire, & par de foibles commencemens engloutit, par maniére de dire, tous leurs Etats dans la famille des *Oguſiens*, & les vnit ſous vn chef, qui eſt enfin parvenu au comble de puiſſance où nous le voyons aujourd'huy. Durant ce tems-là, dis-je, la condition de ces peuples n'eſtoit autre choſe, qu'vne ſuite de guerres. C'eſt pourquoy il ne faut pas s'étonner, ſi leurs loix ſont ſevéres, & en pluſieurs choſes arbitraires; ſi leur Empereur eſt abſolu, & au deſſus des loix, & ſi la pluſpart de leurs coûtumes paſſent par vn canal qui répond à la grandeur, & au pouvoir ſans bornes de celuy qui les gouverne, & qu'elles aillent par conſequent à l'oppreſſion des peuples, qui eſt inévitable par tout, où la puiſſance du Souverain n'eſt limitée que par ſa ſeule volonté.

Il ne faut pas s'étonner non plus, s'ils sont heureux dans la servitude, & s'ils vivent contens sous la tyrannie, puisque cela leur est aussi naturel, qu'il l'est à vn corps de vivre, & de se nourrir des alimens ausquels il est accoûtumé dés son enfance. Mais la tyrannie n'est pas seulement nécessaire parmi eux pour les tenir en bride, & les empêcher de devenir insolens, s'ils joüissoient d'vne liberté qui leur est inconnuë: elle l'est aussi, parce que la grande étenduë de cét Empire veut que les choses s'exécutent sans retardement, sur tout dans les lieux les plus éloignez, pour prévenir par ce moyen-là, & sans s'arrêter à des formalitez, les seditions qui pourroient s'y exciter, & troubler le repos de l'Etat; ce qui ne pourroit se faire, si le Prince n'estoit souverainement absolu. Et comme c'est principalement par cette puissance absoluë que les Turcs se maintiennent dans leur grandeur, & qu'elle est le principal soûtien de leur Etat, nous en ferons le sujet du Chapitre suivant.

CHAPITRE II.

Que la puiſſance ſans bornes de l'Empereur, eſt le principal ſoûtien de l'Empire des Turcs.

LES Turcs, comme nous l'avons remarqué dans le Chapitre précédent, ayant jetté les premiers fondemens de leur Gouvernement ſur des principes qui s'accommodoient le mieux à la diſcipline militaire, leurs Généraux ou leurs Princes, à la volonté deſquels ils s'eſtoient ſoûmis, devinrent les maîtres abſolus de leurs vies & de leurs biens. Tout ce qu'ils gagnoient à la pointe de l'épée, & au hazard de leurs vies, eſtoit appliqué à l'vſage & au profit de leur maître. De-ſorte que les agréables campagnes de l'Aſie, les delicieuſes plaines de Tempé, & de Thrace, la fertilité du Nil, le luxe de Corinthe, la graiſſe du Peloponeſe, Athenes, Chio, Lemnos, & Mytilene, avec d'autres iſles de la mer Égée, les drogues de l'A-

rabie, les richeſſes d'vne grande partie de la Perſe, toute l'Arménie, les provinces de Pont, Galacie, Bithynie, Phrygie, Lycie, Pamphilie, Paleſtine, Celeſine & Phenicie, Coletris, & vne grande partie de Georgie, les Principautez tributaires de Moldavie, de Valachie, de Romanie, de Bulgarie, & de Servie, & la plus grande partie de la Hongrie, concourent aujourd'huy toutes enſemble pour ſatisfaire les deſirs d'vne ſeule perſonne. Toute la vaſte étenduë de ces grands païs, tous les héritages, tous les châteaux, toutes les places fortes, & toutes les armes & les munitions qui y ſont, appartiennent en propre au Grand-Seigneur. C'eſt luy ſeul qui en diſpoſe, & perſonne n'en poſſede rien qu'il ne le tienne de ſa pure libéralité, à l'exception des terres & des revenus qui ſont deſtinez pour des vſages pieux, auſquels il ne touche point. Ce qui s'obſerve ſi religieuſement, que ſi vn Bacha, quoique convaincu du crime de leze-Majeſté, donne quelques terres ou quelques revenus à vne *Moſquée*, ſa donation eſt bonne, &

le Grand-Seigneur n'en peut diſpoſer. Toutes les terres eſtant de la ſorte en la poſſeſſion du Souverain, il commença dés que ſes conqueſtes furent bien aſſûrées, à les diſtribuer entre les gens de guerre, comme la récompenſe de leur valeur & de leurs peines; & c'eſt ce que les Turcs appellent aujourd'huy *Timars*, moyennant quoy ils ſont obligez d'entretenir vn certain nombre d'hommes & de chevaux, pour aller à la guerre toutes les fois que le Grand-Seigneur le commande. Le païs eſtant par ce moyen entre les mains des Soldats, les places en ſont mieux fortifiées & mieux gardées, & les peuples conquis plus aiſément empêchez de ſe ſoûlever, & d'entreprendre quelque choſe. Ces *Timars* approchent fort des terres que nous poſſedons en Angleterre, à condition d'aſſiſter le Seigneur en guerre, ou à celles que l'on tient de la Couronne; avec cette différence neanmoins, que nous poſſedons les noſtres en vertu d'vne loy conſtante & immuable, & que l'on ne peut jamais nous les oſter que pour des crimes

de trahiſon & de rebellion. Ce n'eſt pas que les terres poſſedées par les Turcs ne paſſent du pere aux enfans; mais ils n'en joüiſſent pas comme proprietaires, mais comme vſufruitiers ſeulement, & pour autant de temps qu'il plaiſt au Sultan, qui s'en reſerve toûjours la proprieté, & qui les oſte aſſez ſouvent aux anciens poſſeſſeurs, pour en gratifier vn étranger. I'ay oüi raconter à quelques Turcs en ſoûpirant, & à d'autres en jurant, que le Grand-Seigneur, pour reconnoître le plaiſir qu'vn miſerable Païſan luy avoit fait, en luy donnant vn verre d'eau pendant la chaleur de la chaſſe, l'avoit non ſeulement déchargé de tout ce qu'il devoit à ſon Seigneur, mais encore mis en poſſeſſion de toutes les terres qu'il tenoit de luy, & qu'il eſtoit obligé de luy faire valoir; deſquelles il devint le maître auſſi abſolu, par la ſeule parole de l'Empereur, que s'il en eût eû les meilleurs titres du monde; ſans que celuy qui les poſſedoit auparavant, ſe pût plaindre qu'on luy eût fait injuſtice, puiſqu'il n'en joüiſſoit qu'à cette condi-

tion-là. Au contraire, plus les terres ont continué dans vne famille, & plus les Turcs croyent qu'on est obligé à la bonté du Prince qui l'a souffert si long-tems, pouvant les faire passer dans vne autre.

Le pouvoir absolu & sans bornes de ce Prince paroist encore davantage par les titres avantageux que luy donnent ses sujets; comme celuy de *Dieu en terre*, d'*Ombre de Dieu*, de *frere du Soleil & de la Lune*, de *distributeur de toutes les Couronnes du monde*, &c. Et s'ils ne luy élevent pas des autels, comme faisoit le peuple Romain à ses Empereurs, aprés qu'il eut degeneré de sa premiére vertu: l'opinion qu'ils ont de sa grande puissance, est vne espece d'idolâtrie, qui fait qu'ils le regardent comme vn Dieu. Leurs *Cadis* & leurs *Legistes* disent qu'il est au dessus des loix, c'est-à-dire, qu'il les explique, les corrige, & les annulle, quand il luy plaist, que ce qu'il prononce est la loy-mesme, & qu'il est infaillible quand il les explique. Car encore que pour contenter le peuple, & pour s'accommoder à la coûtume,

il consulte quelquefois le *Moufti*; j'en ay vû plusieurs qui ont perdu leurs Charges pour n'avoir pas esté de son sentiment, & d'autres mis aussi-tost en leurs places, qui parloient mieux au gré de leur Maître. Il y a mesme de ces gens-là, qui soûtiennent que le Grand-Seigneur peut se dispenser des promesses qu'il a faites avec serment, quand pour les accomplir il faut donner des bornes à son autorité. Et je me souviens que lorsque Monsieur l'Ambassadeur se plaignoit des contraventions que l'on faisoit quelquefois à nos Traitez, & qu'il alleguoit que le Grand-Seigneur ne pouvoit pas rompre par vn simple commandement vne Paix qu'il avoit solemnellement jurée; il faloit que le Truchement déguisât ces paroles, qu'il prît la chose d'vne autre maniére, & qu'en la tournant du côté du point d'honneur, il representât qu'il estoit de la sagesse, de la prudence & de la justice de sa Hautesse, de faire executer ce qu'elle avoit promis, & d'entretenir la paix avec le Roy d'Angleterre. Il ne faut pas estre en ces rencontres-là moins reservé à

parler de ſa puiſſance, que l'on l'eſt parmi nous à parler de celle de Dieu.

L'Empereur Juſtinien diſoit avec beaucoup de raiſon, en parlant de la prérogative des Princes Souverains: *Quoique nous ne ſoyons pas ſujets aux loix, nous vivons pourtant ſelon les loix.* C'eſt-à-dire, qu'encore que la majeſté des Princes, & la neceſſité d'avoir vn Chef Souverain, dans toute ſorte de gouvernemens, les exempte des châtimens, & les diſpenſe de la correction portée par la loy, & qu'il n'y ait point de Puiſſance dans le monde, qui leur puiſſe faire rendre compte de leurs excés: il eſt neantmoins neceſſaire à l'eſtre d'vn Monarque abſolu, de faire executer ſevérement les loix des païs où il commande; parce qu'il eſt plus de ſon intereſt & de ſa ſeureté d'en vſer ainſi, que d'agir ſans regles, & que de ſe ſervir toûjours de ſon pouvoir, qui ne doit jamais eſtre employé que comme vne medecine, & quand la force ordinaire de la nature ne peut vaincre la malignité des humeurs, & les purger par elle-meſme. Le Grand-Seigneur, tout abſolu qu'il eſt, eſt en

quelque façon retenu par les loix, ſans que cela faſſe pourtant aucun préjudice à ſon autorité. Car, c'eſt la coûtume, toutes les fois qu'il ſe fait vn nouvel Empereur, de le conduire avec beaucoup de pompe & d'éclat, en vn endroit des Fauxbourgs de Conſtantinople, que l'on appelle Job, à cauſe d'vn monument fort ancien, qui repreſente vn Prophete ou vn ſaint Homme, que les Turcs pour n'avoir aucune connoiſſance de l'antiquité, croyent eſtre ce Job, dont on a tant parlé, & qui a toûjours repreſenté comme un parfait modéle de vertu & de patience. Car ils confondent tellement l'Hiſtoire & la Chronologie, qu'ils diſent que ce Job eſtoit Juge de la Cour de Salomon, & qu'Alexandre le Grand eſtoit Général de ſes armées. Quand le Sultan eſt arrivé en ce lieu-là, on fait des priéres publiques, & on demande à Dieu, qu'il luy plaiſe de remplir de ſa ſageſſe, celuy qui doit exercer vne Charge ſi glorieuſe & ſi importante. Aprés cela le Moufti, en l'embraſſant, luy donne ſa benediction, & le Grand-Seigneur promet

& jure ſolemnellement de défendre la foy des Muſulmans, & les loix du Prophete Mahomet. Enſuite de quoy les Viſirs du Banc, & les autres Bachas font vne profonde revérence, & aprés avoir baiſé la terre, & le bas de ſa veſte, ils le reconnoiſſent pour leur legitime & véritable Empereur. Quand cette cerémonie eſt achevée, on le remene avec la meſme pompe, & la meſme magnificence au Serrail, qui eſt toûjours la demeure ordinaire des Princes Ottomans. C'eſt ainſi que le Grand-Seigneur s'engage de gouverner ſelon les loix, & de n'en paſſer pas les bornes. Mais on donne à ces bornes vne ſi grande étenduë, qu'on n'a pas plus de raiſon de dire qu'il y eſt obligé, que de dire qu'vn homme, qui ſe peut promener par tout le monde, eſt en priſon, parce qu'il ne peut aller plus loin. Car encore qu'il ſoit obligé d'executer la loy de Mahomet, cette meſme loy ne laiſſe pas de dire que l'Empereur en eſt l'oracle & l'interprete infaillible, & de le revêtir du pouvoir d'en changer, & d'en annuller les regles les mieux éta-

blies, ou du moins de l'en dispenser, & de passer par dessus, quand elles sont contraires à sa maniére de gouverner, ou à quelques grands desseins de l'Empire.

Mais les plus savans Docteurs des Turcs en parlent plus ouvertement, & ne donnent point d'autres bornes à la puissance de l'Empereur, que l'observation des choses religieuses contenuës dans la loy de Mahomet; soûtenant que sa loy est arbitraire dans les choses civiles & politiques, & qu'elle n'a point d'autre juge, ni d'autre interprete, que sa seule volonté. C'est pour cela qu'ils disent que le Grand-Seigneur ne peut jamais estre déposé à cause de ses crimes, & que personne n'a droit de luy en faire rendre compte, quand mesme il ruïneroit mille de ses sujets sans raison. C'est-pourquoy nous sommes demeurez d'accord par nos Traitez, qu'encore que la loy de Mahomet ordonne que deux témoins de cette Religion suffisent pour terminer toutes sortes de différens, on n'auroit aucun égard aux témoins Turcs dans les affaires des Anglois; parce

que lorſqu'elles ſont civiles, l'Empereur en peut diſpenſer. Mais je ſuis perſuadé que ſi nous en avions de criminelles, ce qui, graces à Dieu, ne nous eſt encore point arrivé, il faudroit nous ſoûmettre par nos traitez à la loy de Mahomet, comme religieuſe & divine, & dont le Sultan ne peut diſpenſer.

Il eſt aiſé de voir par la grande & vaſte étenduë de cét Empire, & par l'heureux ſuccés de ſes armes, combien cette puiſſance abſoluë eſt vtile & avantageuſe aux Turcs. Car pourveu que le Sultan ſoit agréable aux gens de guerre, on ne ſe met gueres en peine, comme l'a remarqué Machiavel, dans le 19. Chapitre de ſon Prince, ſi le peuple eſt content ou non.

C'eſt véritablement vne choſe fort avantageuſe pour celuy qui gouverne, quand ce qu'il commande eſt vtile, & honneſte tout enſemble, & qu'il ne rencontre rien chez luy qui ſoit contraire, ou qui retarde les grands deſſeins qu'il a pour le dehors. L'Empereur d'Allemagne eût ſans doute eſté

au devant des Turcs, & les auroit empêché d'entrer si aisément qu'ils firent dans la Hongrie, la premiére année de la derniére guerre, s'il eût esté le maître absolu de l'Empire, & s'il n'eût pas esté obligé d'attendre le consentement des autres Princes, & le resultat d'vne Diéte. Car quand on a besoin de plusieurs testes, & de plusieurs mains pour executer vn dessein, les affaires vont toûjours lentement, & on employe plus de temps à s'accorder sur la maniére d'agir, que l'on n'en employe pour l'execution.

Ce seroit vn embarras qui surprendroit bien le Grand-Seigneur, s'il se trouvoit obligé de dépendre de la bonne volonté de ses sujets, quand il veut faire la guerre; ou du jugement d'vn Jurisconsulte, qui controolleroit ses actions, & qui diroit qu'elles vont au delà de ses privileges & de sa prérogative. Il est difficile de comprendre comment avec ces entraves, vn Etat ou vne ville peuvent jamais s'élever jusques au point de devenir les maîtres d'vn grand Empire, ou comment on peut dire qu'vn Prince a les bras

longs, & qu'il embrasse vne grande portion du globe de la terre, tandis qu'il se les est liez de la sorte par ses propres loix. Mais il faut d'vn autre costé demeurer d'accord, que c'est vn grand bonheur à vn peuple d'estre soûmis à vn Prince doux & humain, qui borne sa puissance par des loix justes & honnestes, & qui reconnoist en ses sujets, aussi bien qu'en luy-mesme, vne proprieté de biens legitime; qui ne punit pas indifféremment les innocens avec les coupables; qui n'opprime personne sans distinction, & qui ne fait pas les actions de ce Roy que Dieu donna autrefois dans sa colére. Mais en ce cas-là il faut que ces peuples se contentent de ce qu'ils possédent, & de ce qu'ils peuvent aquerir. Ce qui vaut mieux que d'estre les esclaves & les ministres de l'ambition, & de l'avarice du plus grand Monarque du monde.

CHAPITRE III.

Les Turcs enseignent l'obéïssance que l'on doit à leur Empereur, plûtost comme vn principe de Religion que d'Etat.

LA puissance absoluë dans le Prince, suppose vne obéïssance parfaite dans les sujets. C'est pourquoy on employe toute sorte d'industrie & d'artifice, pour inspirer ce principe à ceux qui sont élevez dans le Serrail, & que l'on destine aux grandes Charges de l'Empire. Les vœux solemnels d'obéïssance que font les Moines à leurs Superieurs quand ils prennent l'habit, ne s'observent pas plus religieusement parmi eux, que les preceptes de soûmission aveugle que l'on enseigne aux jeunes gens du Serrail. On leur fait croire qu'il n'y a point de martyre plus glorieux que celuy de mourir de la main propre, ou par le commandement du Grand-Seigneur, & que ceux à qui ce bonheur arrive, sont

emportez immediatement en Paradis.

Kara Mustapha Bacha Grand-Visir, heureux dans tous ses emplois, & vn instrument merveilleux de la grandeur de son Maître, se voiant vn jour felicité par ses amis, des victoires qu'il avoit remportées en diverses rencontres, des grands services qu'il avoit rendus à son Prince, & des grandes choses qu'il avoit faites pendant son Ministére; demeuroit d'accord qu'il avoit sujet d'estre content de sa condition, & des faveurs qu'il recevoit du Sultan; que c'estoit véritablement le comble du bonheur & de la gloire où il pouvoit prétendre en cette vie : mais que pour la consommation de tous ces honneurs, & pour la juste récompense de sa fidélité, il luy manquoit encore le saint martyre, & le bonheur de mourir par le commandement du Grand-Seigneur. Parmi les Turcs on appelle *Kuls*, c'est-à-dire, esclaves du Prince, ceux qui reçoivent de l'Epargne, des gages & des appointemens, & qui ont quelque Charge dépendante de la Couronne.

Le Grand-Visir & tous les Bachas sont de ce nombre, & cette qualité-là est plus estimée & plus honorable que celle de ses autres sujets. Ceux qui en sont revêtus peuvent impunément, & avec autorité, gourmander, batre, & maltraiter le peuple; mais aucun n'ose rien entreprendre contre eux, ni leur faire le moindre déplaisir, sans se mettre en danger d'estre sevérement puni. Le mot d'esclave signifie parmi eux vne personne entiérement dévoüée à la volonté, & aux commandemens du Grand-Seigneur; c'est-à-dire, à faire aveuglément tout ce qu'il ordonne, & s'il estoit possible, tout ce qu'il pense; quand il commanderoit mesme à des armées entiéres de se précipiter du haut des rochers, de luy faire vn pont de leurs corps pour passer vne riviére, ou de se tuer l'vn l'autre pour le divertir.

Ceux qui ont esté en ce païs-là, & qui ont pris garde à cette obéïssance aveugle, peuvent bien s'écrier avec raison, *O hommes nez pour la servitude!* Il ne faut pas non plus douter que la flaterie dont vsent dans le Serrail

rail ceux qui approchent du Prince, ne ſoit proportionnée à la condition d'eſclaves dont ils ſont profeſſion. Deſorte que ce mot-là ne peut donner, à noſtre égard, qu'vne idée parfaite de la plus grande ſoûmiſſion du monde à toutes ſes volontez. Ce qui a fait que lorſqu'il s'eſt trouvé des Princes généreux parmi les Empereurs Ottomans, ils ſe ſont laſſez de cette lâche complaiſance, & ſe ſont ſervis, quoiqu'ils n'aimaſſent pas la liberté publique, d'autres moyens plus aſſûrez pour s'inſtruire de leurs affaires, & pour apprendre l'état de leur Empire ; ſans en croire ceux, qui ne connoiſſant que la maniére de vivre de leur Cour, ignoroient entiérement celles des autres Princes étrangers.

Cette baſſe flaterie, & cette ſoûmiſſion exceſſive furent cauſe du relâchement de la diſcipline militaire des Turcs, du temps d'Ibraïm, où ſes femmes gouvernoient l'Empire ; & elle l'eſt encore aujourd'huy, à cauſe du bas âge de Sultan Mahomet, qui n'a point d'autres conſeils que ceux

qui luy sont donnez par sa mere, par des Negres, par des Eunuques, ou par quelque jeune favori. Car il est rarement permis à ceux qui ne sont pas du Serrail, de dire la verité; on ne leur demande gueres leur avis sur les affaires d'importance; & quand cela arrive, il ne s'en trouve jamais qui ait assez de courage, pour dire hardiment ce qu'il pense. Cela fait que cette sorte d'obéïssance, qui a esté autrefois si vtile à des Empereurs sages & vaillans, pour terminer de glorieuses entreprises, est aujourd'huy vn obstacle à la grandeur de ceux qui sont effeminez, & qui n'aiment que la flaterie. Car si on considére serieusement de quelle maniére est faite la Cour de Turquie, on verra que c'est proprement vne prison pleine d'esclaves, qui ne différe de celle des Galériens, que par la propreté du lieu, & par la richesse des chaînes.

C'est dans cette mesme prison que l'on enferme, & que l'on éleve sevérement la jeunesse dont nous aurons occasion de parler dans les Chapitres suivans. Les deux freres du Grand-

Seigneur ne ſont pas mieux traitez. Ils ont des gardes qui ne les perdent point de vûë ; & rarement leur permet-on de voir leur frere, de baiſer le bas de ſa veſte , & de luy témoigner leur reſpect. Les Dames du Serrail n'ont pas plus de liberté. Des Eunuques noirs les obſervent tres-ſoigneuſement , & elles ne ſortent point de leurs appartemens , ſi elles n'obtiennent la permiſſion d'aller prendre l'air dans des jardins , dont les murs ſont plus hauts que ceux des Monaſteres de filles les plus reformées.

Il faut dire en vn mot , qu'il n'y a que des eſclaves dans cét Empire-là, & que ce ſeroit vn prodige , s'il y avoit quelque ame qui eût de l'amour pour la liberté. Tous les Sultans viennent d'eſclaves. La mere de celuy qui regne aujourd'huy eſt Circaſienne, priſe peut-eſtre par les Tartares , dans les courſes qu'ils font en cé païs-là. Les Viſirs ne ſont pas toûjours d'vne naiſſance libre du côté du pere & de la mere, les Turcs ayant ordinairement plus d'enfans de leurs eſclaves, que de leurs femmes : & la quantité

d'eſclâves de diverſes nations que les Tartares envoyent ordinairement à Conſtantinople par la mer Noire, la remplit de generations ſi étranges & ſi mêlées, que c'eſt vne eſpece de miracle d'y trouver beaucoup de Turcs qui viennent de peres & de meres libres en droite ligne. De-ſorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il ſe trouve parmi eux vne diſpoſition ſi naturelle à la ſervitude, & s'ils ſont mieux gouvernez par la ſévérité que par la douceur. Mais on peut demander avec raiſon, d'où vient donc qu'il ſe voit tant de révoltes parmi des gens à qui la ſervitude eſt ſi eſſentielle, & à qui on enſeigne avec tant de ſoin l'obéïſſance dés leur enfance? Car il eſt certain, qu'en ces matiéres-là nous n'avons rien dans toutes les Hiſtoires, qui approche de la violence avec laquelle elles ſe font. Je ne m'arrêterai pas, pour le faire voir, à rapporter celles qui ſont arrivées autrefois dans le Camp meſme des Ottomans, ni celles des anciens temps, qui eſtoient frequentes, quoique de peu durée. Je parlerai ſeulement des commencemens

& des causes de deux grands évenemens arrivez de nostre temps par l'extravagance, ou plûtost par la furie des soldats, parce qu'ils n'ont esté remarquez nulle part, & qu'ils méritent d'estre laissez à la posterité.

Cette obéïssance donc que l'on enseigne, & que l'on inspire avec tant de soin aux gens de guerre, comme aux *Spahis* dans leurs Serrails ou Séminaires, & aux Janissaires dans leurs chambres, s'oublie quelquefois, lorsque les passions de la Cour qui servent ordinairement de regle aux autres, corrompent vne discipline, que la raison & la politique avoient établie, & causent assez souvent la ruïne de l'Empire, & la mort funeste des grands Ministres.

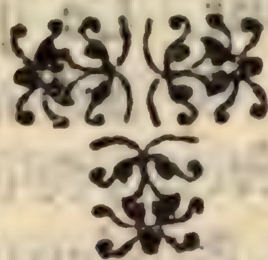
La mesme chose arrive aussi, quand le mauvais gouvernement, & le malheureux succés des entreprises militaires donnent occasion aux gens de guerre de resister au commandement de leurs Superieurs, & de ne pas obéïr: car dans ces rencontres, les mal-contens, & ceux qui sont jaloux de la grandeur des autres, fomentent cette

desobéïssance, & tâchent de les gagner pour eux, ou de les engager dans le parti de leurs amis. Nous avons vû vn terrible exemple de cela au commencement du regne de Sultan Mahomet. Il y avoit dans le Serrail vne jeune femme, hardie & entreprenante, qui s'appelloit *Mulki Kadin*, entre les mains de laquelle estoit tout le gouvernement de l'Empire, par l'amour & par la faveur extraordinaire que la Reine mere luy portoit. Les Visirs & les Bachas ne donnoient point d'ordres qu'elle ne les eût approuvez. Les Eunuques noirs donnoient la loy à tout le monde, & les Conseils secrets se tenoient dans l'appartement des femmes. C'est-là où se faisoient les proscriptions; c'est-là qu'on cassoit les Officiers les plus considérables, & que l'on remplissoit leur place de gens qui estoient plus propres qu'eux à maintenir ce gouvernement de femmes

Mais il arriva enfin que les gens de guerre, qui ne sont pas accoûtumez à la tyrannie des femmes, ni à un gouvernement si foible, prirent résolution en vn moment d'y remedier. Ils

allérent tumultuairement au Serrail. Ils mandérent au Grand-Seigneur insolemment qu'il eût à se trouver au *Kiosch*, ou à la maison des Festins ; & sans employer le temps à raisonner, ils luy demandérent brusquement la teste des Eunuques Favoris. Ils ne donnérent aucun delai pour en déliberer ; il n'y eut point de rhetorique capable d'arrêter la furie de cette multitude emportée ; il falut leur donner les testes qu'ils demandoient, suivant le rôlle qu'ils en avoient fait. On fit étrangler sur le champ ces malheureux, & on jetta les corps par dessus les murailles du jardin, pour assouvir la vengeance de ces enragez ; qui aprés les avoir traînez à l'hippodrome, les coupérent par petits morceaux devant la nouvelle Mosquée, en rôtirent la chair, & la mangérent. Le jour d'aprés ils prirent *Mulki* & *Schaban Kalfa* son mari, qu'ils tuérent ; & ce tumulte n'eût pas si tost fini, & n'en fût pas demeuré-là, si par le moien de la division qui se mit entre les *Spahis*, & les Janissaires, les principaux Officiers n'eussent trouvé moien d'interposer leur

autorité, & d'appaiser cette sedition par la mort de plusieurs *Spahis*, & par quelques autres exemples de justice. C'est ainsi que l'ordre vient assez souvent du desordre, & que la confusion, & les revoltes produisent de bons effets, & rectifient les mauvais gouvernemens. Ce soulevement des Janissaires a esté suivi de plusieurs autres seditions; mais comme il n'y en a point eû de si grande parmi eux, que celle qui fut cause de la mort de *Kiosem*, grand'-mere du Sultan qui regne à present, nous avons crû qu'il ne seroit pas hors de propos d'en laisser ici les particularitez à la posterité.



CHAPITRE IV.

Relation véritable des desseins de la vieille Reine, femme de Sultan Ahmet, & *mere de* Sultan Morat, *&* *de* Sultan Ibraïm, *contre son petit fils*, Sultan Mahomet, *qui regne aujourd'huy; &, de la mort de cette Reine, & de ses complices.*

LEs Janissaires ayant mis à mort Sultan Ibraïm, Sultan Mahomet son fils aîné, âgé pour lors de neuf ans, monta sur le thrône, & on donna la regence pendant sa minorité, à *Kiosem* sa grand'-mere, femme que l'âge & la grande expérience dans les affaires avoit renduë tres-capable de cét emploi. Les choses estant disposées de la sorte, on mena le jeune Sultan à la Mosquée de *Ejub*; on luy mit l'épée au costé, en la maniére accoûtumée, & on le proclama Empereur dans tous les Royaumes, & dans toutes les Provinces de l'Empire Ottoman.

Pendant quelque temps la vieille Reine gouverna absolument, & dis-

poſa de toutes choſes à ſon plaiſir. Mais la mere de ce jeune Sultan ſe repreſentant inceſſamment la mort de ſon mari devant les yeux, commença à craindre que cette fine Politique qui en avoit eſté la cauſe, n'entreprît auſſi de faire mourir ſon fils, afin de regner toûjours. Cette défiance la rendit ſoigneuſe plus qu'à l'ordinaire de la vie & de la ſeureté de ce jeune Prince. La connoiſſance qu'elle avoit de l'humeur ambitieuſe & hautaine de cette vieille Reine, & les liaiſons étroites, & ſecretes qu'elle avoit avec les Janiſſaires qui avoient tué ſon mari, augmentoient juſtement ſes ſoupçons. Pour rompre donc ce coup ſi funeſte, elle réſolut de faire vne contre-ligue avec les Spahis, les Bachas, & les Beys, qui avoient eſté nourris dans le Serrail, & qui ſont toûjours oppoſez aux Janiſſaires. Elles les rechercha par ſes lettres; & par des meſſages frequens, elle ſe plaignit à eux de la mort du Sultan ſon mari, & de l'inſolence des Janiſſaires. Elle leur repreſenta fortement le peu d'eſtime que l'on faiſoit de ſon fils, qui

estoit leur Prince legitime ; & ajoûtoit à cela, que s'ils ne songeoient à eux de bonne heure, la vieille Reine les ruïneroit absolument, & aboliroit pour toûjours l'ordre & le nom des *Spahis*. Les *Spahis* de l'Asie prirent feu à ces nouvelles ; & ces avis ayant beaucoup de vrai-semblance, ils prirent les armes, & marchérent droit à Scutari avec vne armée considérable, sous la conduite de George *Nebi*. Quand ils furent-là, ils demandérent les testes de ceux qui avoient esté les auteurs de la mort de leur Souverain, qui estoient en ce temps-là sous la protection des Janissaires, & que la Reine Regente appuyoit de tout son pouvoir. A ce bruit Morat Bacha, Grand-Visir, nourri parmi les Janissaires, pour lequel ils avoient vne veneration extraordinaire, & qui estoit complice avec eux de la mort du Sultan, passa en diligence de Constantinople à Scutari, avec vne armée composée de Janissaires, & de ceux qui estoient de sa cabale, bien fournie d'artillerie, de munitions de guerre, & de toutes les choses qui sont necessaires pour atta-

quer & pour défendre. A l'approche de ces armées il se fit quelques escarmouches entre l'avant-garde des *Spahis* & les *Delis*, qui est la garde du Grand-Visir, qui les auroit sans doute engagez à vn combat général, si les Intendans de Justice de l'Anatolie & de la Grece ne leur eussent fait comprendre l'impieté qu'ils alloient commettre, en répandant eux-mesmes le sang des Musulmans, qu'ils devoient si soigneusement conserver pour détruire les infideles. Ils leur dirent ensuite, que s'ils avoient entre eux quelque différend, ils pouvoient s'en plaindre, qu'on les écouteroit paisiblement, & qu'on rendroit justice à chacun suivant la loy.

Ces discours, & quelques autres semblables firent impression sur l'esprit de George Nebi, & des autres *Spahis*, & la disposition où ils trouvérent leurs ennemis de leur donner bataille, les porta à écouter des propositions d'accommodement. Mais ce qui leur fit particuliérement perdre courage, fut que ces Intendans de Justice leur dirent, que s'ils ne se retiroient chez eux, le Grand-Visir avoit

résolu de brûler tous leurs Registres, & de faire publier par tout l'Empire vn *Nesiraum*, c'est à dire, vn Edit au nom du Sultan, & du Moufti, par lequel il est enjoint à tous les Turcs qui sont au dessus de sept ans, de prendre les armes, & de le suivre à la guerre. Sur cela les *Spahis* se séparérent d'eux-mesmes, & augmentérent par leur retraite la fierté & l'insolence des Janissaires, & de ceux de leur parti, mais sur tout de leurs principaux Officiers ; c'est à sçavoir de *Bectas Aga*, que la Reine considéroit extrémement, de *Kul Kiahia* Lieutenant des Janissaires, & de *Kara* Chiaoux, Partisan de *Bectas Aga*, & leur fit croire, qu'ayant fait tomber les armes des mains de ces gens-là, ils estoient seuls les maîtres absolus de l'Empire. Ces trois hommes depuis ce temps-là gouvernérent tout à leur fantaisie, & travaillérent en secret à ruiner les *Spahis*, & sur tout, ceux qui passoient pour estre riches, & en réputation d'estre vaillans. Comme George Nebi estoit de ce nombre, & des plus considérables parmi eux, ils donné-

rent ordre au Bacha de l'Anatolie de le faire mourir; ce qui fut ensuite exécuté. Car ce Bacha l'ayant vn jour surpris dans son quartier, & le voyant abandonné de ses gens, il le tua d'vn coup de pistolet, & envoya sa teste à Constantinople.

Cette action irrita si fort les *Spahis*, qu'ils firent plusieurs assemblées secretes dans l'Anatolie, où ils résolurent de se venger des Janissaires; & pour en venir plus aisément à bout, ils engagérent dans leur parti plusieurs Beys, & plusieurs Bachas d'Asie, & entre autres vn certain *Ipsir* Circasien de naissance, mais élevé dans le Serrail, homme vaillant, riche & puissant. Ils attaquérent ensuite plusieurs quartiers des Janissaires en Asie; ils leur coupérent les bras & le nez, & tuérent cruellement tout ce qu'ils en pûrent attraper.

Bectas Aga d'vn autre côté assûré dans sa condition, amassoit du bien à toutes mains, par de nouvelles impositions, par des rapines & par d'autres inventions. Il fit fabriquer à Belgrade trois cens mille Aspres, qui ne

tenoient qu'vn tiers d'argent, & dont les deux autres tiers estoient d'étain. Il fit débiter ces Aspres parmi les artisans & les gens de mêtier, & obligea les autres à luy donner de l'or pour sa fausse monnoye, sur le pied de cent soixante Aspres pour vn Ducat d'Hongrie. Le peuple qui ne pouvoit souffrir cette perte sans douleur, commença à se mutiner à Constantinople, au quartier des Selliers; & cette sedition alla si vîte, que toute la Ville se vid en rumeur en vn instant. Mais le grand effort se fit au quartier du Moufti. Ils le forcérent avec le *Seigte*, qui est le Prédicateur du Grand-Seigneur, & le *Nakib Esref*, ou chef de la race de Mahomet, d'aller avec eux au Serrail. Aussi-tôt qu'ils y furent arrivez, ils commencérent par des grands cris à faire leurs plaintes à la porte de l'appartement du Grand-Seigneur. Dans cette fâcheuse conjoncture, le *Capi Agasi*, *Solyman Aga*, & *Kutzlir Aga*, premier Eunuque des femmes, conseillérent au Grand-Seigneur de se servir d'vne occasion si favorable, pour ruiner *Bectas* & ses complices.

Mais la crainte, & trop de précaution, furent cause que ce dessein ne fut pas exécuté. On jugea seulement qu'il estoit à propos, pour donner satisfaction à cette populace irritée, d'ôter la Charge de Premier Visir à *Melek Ahmet Bacha*, qui en estoit révêtu, quoiqu'il fût entiérement dévoüé aux Janissaires. Cela fut aussi-tôt exécuté, & le seau que l'on luy ôta, mis entre les mains de *Siaus Bacha*, homme de cœur & résolu.

Ce nouveau Visir jaloux de son honneur, & affectionné à son Prince, s'appliqua aussi-tôt à réprimer l'insolence de *Bectas*, & à ruiner sa cabale, de peur qu'il ne luy arrivât la mesme chose qu'à Murat Bacha, qui avoit esté Premier Visir quelque tems avant luy, qui eût perdu la vie, pour n'avoir pas esté de l'avis de *Bectas*, s'il ne se fût sauvé en Grece. Les affaires estant broüillées de la sorte, les Janissaires faisoient garde dans les rües, & ne souffroient pas deux Bourgeois ensemble, tant ils avoient peur qu'il ne se fist entre eux des assemblées secretes, ou qu'ils ne s'entre-communiquassent

leurs desseins & leurs pensées. On emprisonna plusieurs artisans, que l'on creût estre les auteurs du dernier desordre, sans la permission, & contre les ordres du nouveau Visir. La Cour n'estoit pas dans vn état plus tranquille : elle estoit partagée ; & les amis du Sultan travailloient à se défaire des Chefs rebelles des Janissaires. Le Lieutenant des *Baltagis*, ou de ceux qui portent des haches, devoit aller le lendemain au devant de *Kul-chiachia*, & le tuer, quand il viendroit selon sa coûtume au Divan. Ce qu'il eût exécuté, si la vieille Reine, qui estoit du parti contraire, ne luy eût fait changer de résolution par ses menaces. Les deux Reines estoient extrêmement animées l'vne contre l'autre ; la jeune, pour soûtenir l'autorité de son fils ; & la vieille, pour conserver la sienne. Dans la Ville, la confusion augmentoit de moment en moment ; l'élection de Siaus Bacha ne plaisoit pas aux Janissaires, parce qu'ils savoient bien qu'il n'estoit pas de leur parti. Cependant, en l'état où estoient les choses, ils faisoient tous leurs efforts pour le

gagner par de belles promesses. La vieille Reine de son côté donnoit avis à *Bectas* de tout ce qui se passoit dans le Serrail, & lui écrivit que la jeune Reine estoit cause de tous ces troubles, & qu'il estoit necessaire, pour remedier à ces desordres, de déposer Sultan Mahomet, & de mettre son frere Solyman en sa place; qu'il avoit vne mere, & qu'il seroit entiérement soûmis à sa tutelle. A quoi elle ajoûtoit encore, que Solyman estoit bien fait; qu'il estoit puissant pour son âge, & plein de majesté; que Sultan Mahomet au contraire, estoit foible & mal sain, & en vn mot, mal propre à porter vne Couronne. *Bectas*, aprés avoir lû cette lettre, fit vne assemblée pour tenir Conseil à *Orta-giami*, qui est la *Mosquée* des Janissaires, où il se trouva quantité de gens d'épée, & plusieurs Legistes, qui ont soin parmi eux des choses spirituelles; les vns par affection pour leur parti, & les autres parce qu'ils apprehendoient leur puissance. Il n'y eût que le Premier Visir qui ne s'y trouva pas. Mais ils l'envoiérent prier d'y venir, pensant qu'ils pour-

roient l'engager dans leurs intereſts, ou s'en défaire, s'il n'entroit pas dans leurs ſentimens. Il eſtoit deux heures de nuit, quand ils luy envoyérent faire cette priére ; & quoique cette heure fût induë, & qu'il ne fût pas de la dignité d'vn premier Viſir, d'aller trouver toute autre perſonne que ſon Maître, il crût neanmoins qu'il faloit dans cette conjonćture diſſimuler, & y aller, malgré la grandeur de ſa Charge, & de ſon courage. Il partit de chez luy avec fort peu de ſuite ; & la premiére choſe qu'il rencontra en y allant, fut vne garde de dix mille Janiſſaires, le mouſquet ſur l'épaule, & la méche allumée par les deux bouts. Cette rencontre impréveuë le ſurprit d'abord, & il mit en délibération de s'en retourner. Mais aprés eſtre rentré en ſoy-meſme, & y avoir penſé, il continua ſon chemin. Eſtant arrivé à la Moſquée, *Bećtas* ne ſe mit pas en devoir d'aller au devant de luy ; il ſe contenta de luy envoyer fiérement vn Officier pour faire cette cérémonie. Quoique le grand cœur du Viſir eût peine à ſouffrir vn tel mépris, il n'en

témoigna pourtant rien ; & continuant à dissimuler, comme il avoit commencé, il s'approcha de *Bectas*, qui à peine se soûleva pour le salüer. Il le fit mettre neanmoins à sa main gauche, qui est la place d'honneur parmi les gens d'épée de Turquie.

Aussi-tost qu'il fut assis, il luy dit, qu'ils estoient assemblez pour plusieurs choses, & qu'il estoit premiérement necessaire de déposer le Roy, & de mettre Solyman en sa place ; qu'il faloit ensuite reformer les ordres du Serrail ; & qu'encore que l'on eût accoûtumé d'amasser des enfans de differentes nations tous les ans, pour servir le Grand-Seigneur, il n'en faloit admettre aucuns à l'avenir, qui ne fussent enfans des Janissaires. Le Visir demeura d'abord d'accord de tout ce que *Bectas*, & ceux de sa caballe proposérent, & les assûra, en jurant sur l'Alcoran, & en faisant d'horribles imprécations contre luy, & contre toute sa famille, en cas qu'il manquât à sa parole, qu'il les serviroit avec affection, & de tout son pouvoir. Celà satisfit tellement *Bectas*, qu'il commen-

ça à croire que l'on pouvoit ſûrement ſe fier à luy, & qu'il eſtoit véritablement entré dans leurs intereſts. Deſorte qu'en partie, en cette conſidération, & en partie, à cauſe de la confiance qu'il avoit en ſes propres forces, & au peu de pouvoir qu'avoit le Viſir de luy faire du mal, il prit congé de luy, & rompit ainſi ſon *Kalaba Divan*, ou ſon conſeil confus & tumultueux. Mais *Chiachia Bey*, ou le Lieutenant Général des Janiſſaires, & *Karas Chiaoux*, blâmérent fort *Bectas* d'avoir laiſſé échaper le Viſir; luy diſant qu'il avoit mal fait de laiſſer ſortir l'oiſeau de la cage; qu'il avoit laiſſé aller vn homme avec ſa teſte ſur ſes épaules, qui dans peu de tems leur oſteroit les leurs, & quantité d'autres choſes ſemblables. Mais *Bectas* ſe mocqua de leurs reproches; il leur dit qu'ils parloient comme des gens qui manquoient de cœur, qui ne connoiſſoient pas leurs propres forces, & qu'il y avoit ſi peu de tems juſques au lendemain matin, que quand le Viſir leur manqueroit de parole, il ne pourroit pas eſtre en état de leur reſiſter,

n'ayant ni forces, ni conſeil. Mais le Viſir avoit bien d'autres penſées. Dés qu'il ſe vit en liberté, il alla au Serrail, avec deux perſonnes ſeulement, remerciant Dieu de tout ſon cœur, de l'avoir tiré d'vn péril ſi éminent. Eſtant arrivé à la porte de Fer, à deſſein de paſſer au travers du jardin, il fut ſurpris de la trouver ouverte, contre la coûtume; il en demanda la raiſon aux *Boſtangis* ou Jardiniers, qui ne luy dirent autre choſe, ſinon que c'eſtoit de l'ordre de la vieille Reine, laquelle, comme il parut par la ſuite, attendoit ſes confidens, qui devoient l'enlever cette nuit-là, & la mettre en lieu de ſûreté. Auſſi-toſt que le Viſir fut entré, il alla ſans bruit à l'appartement du Sultan, & rencontra heureuſement en chemin *Kutzlir Agaſi*, *Solyman Aga*, Chef des Eunuques des Femmes, qui faiſoit la ronde à l'entour de l'appartement de la vieille Reine. Il reconnût d'abord le Viſir à ſa voix, & fut bien ſurpris de le voir en ce lieu-là à vne heure induë. Mais quand il luy eut dit en quel état eſtoient les choſes, il le remercia du ſoin qu'il

prenoit, & le loüa de sa vigilance: ajoûtant qu'il avoit remarqué que la vieille Reine n'estoit pas encore couchée, & qu'elle s'estoit divertie avec ses Eunuques & ses Femmes, à chanter, à danser, & à faire joüer des instrumens; elle qui d'ordinaire se mettoit au lit à deux heures de nuit. Ce qui fit qu'aprés quelque legére conférence, le Visir, Solyman Aga, & quelques autres Eunuques du Roy allérent ensemble à l'appartement de la vieille Reine, où s'estant mis en devoir d'entrer par force, ils en furent empêchez par ses Eunuques. Mais Solyman Aga, homme fier & résolu, ne pouvant souffrir d'estre refusé, donna vn coup de poignard dans le visage de *Bacha Kapa Oglar*, grand Chambellan de la Reine; ensuite de quoi les autres Eunuques qui l'accompagnoient entrérent furieusement le poignard à la main, & mirent en fuite tous les Eunuques de la Reine. De sorte qu'elle demeura seule dans sa chambre, où elle fut donnée en garde aux Eunuques du Roy. Les autres Eunuques de cette Princesse qui s'en estoient fuïs,

voulant ſortir du Serrail, dont on avoit fermé les portes par l'ordre de Solyman Aga, furent arrêtez, avec tout le reſte de ſes Officiers, & mis en lieu ſeur. Cette action ſe fit avec ſi peu de bruit, que l'allarme n'en fut pas portée au quartier du Roy, quoi qu'il n'en fût pas éloigné. Cette affaire eſtant ainſi heureuſement achevée, le Viſir & Solyman Aga allérent enſemble dans la chambre où eſtoit couché le Roy. Ils entrouvrirent doucement la porte, & firent ſigne aux Dames qui eſtoient de garde, de ne rien dire; leur faiſant entendre par ſignes, qu'il faloit éveiller la jeune Reine: Car c'eſt la coûtume dans la Cour du Grand-Seigneur, de parler par ſignes, pour éviter le bruit; & comme ſi cela avoit quelque choſe d'honneſte & de majeſtueux, les perſonnes de la Cour ont ſi ſouvent pratiqué ce langage muet, qu'ils ſont capables de s'entreraconter des hiſtoires toutes entiéres ſans parler. D'abord ces Dames en gratant doucement les pieds de la Reine, l'éveillérent, & luy dirent que Solyman Aga deſiroit luy parler. Elle
ſe

ſe leva de ſon lit, vn peu ſurpriſe, pour ſavoir ce qu'il avoit à luy dire. A peine eut-il commencé à luy raconter ce qui ſe paſſoit, qu'elle en fut tellement effrayée, que ne pouvant demeurer dans les bornes de la modération, elle courut comme hors d'elle-meſme, en criant, prendre ſon fils, & luy dit, en l'embraſſant : *ô mon fils, nous ſommes morts.* Le Grand-Seigneur, qui n'eſtoit qu'vn enfant, ſe mit à pleurer, en ſe jettant aux pieds de Solyman Aga ; luy dit, *La, la, Kuctara beni,* c'eſt à dire, *mon Gouverneur, ſauvez-moy.* A ces paroles, Solyman ne pût s'empêcher de verſer des larmes ; & le prenant entre ſes bras, le Grand-Viſir & luy encouragérent la mere & l'enfant, autant qu'il leur fut poſſible, leur proteſtant qu'ils mourroient plûtoſt mille fois, que de ſouffrir qu'on leur fiſt aucun mal : aprés quoi ils le menérent à la lueur de quelques flambeaux, que portoient des Dames, à *l'Hozada*, qui eſt vne chambre où ſe trouvent ordinairement les principaux Officiers de la Cour. Ceux qui faiſoient garde dans cette

chambre furent ſurpris de cette lumiére; & s'avançant du côté d'où elle venoit, ils le furent encore davantage, de voir que c'eſtoit le Grand-Seigneur; ce qui les fit retourner en hâte vers leurs compagnons pour les éveiller, & les avertir de ſe mettre dans leur devoir. Le Grand-Seigneur fut auſſi-tôt mis ſur vn trône, qui eſt toûjours dans cette chambre, dont les Officiers, qui ſont au nombre de quarante, vinrent ſe preſenter à luy, le ſuppliant tres-humblement de leur dire s'il avoit occaſion de les employer pour ſon ſervice, & d'éprouver leur courage & leur fidélité. A quoi Solyman Aga leur répondit: *Celuy qui mange le pain du Roy, doit s'attacher inviolablement au ſervice du Roy. Nous avons ſouffert juſques ici que des traîtres ayent fait mourir* Sultan Ibraïm; *ils veulent maintenant nous ôter encore celuy-ci d'entre les mains. C'eſt à vous, qui eſtes ſes principaux ſerviteurs, de le ſecourir vigoureuſement, & de l'aſſiſter autant qu'il vous ſera poſſible.*

Eiginſi Muſtapha Bacha, Capitaine de cette chambre, & celuy qui porte

l'épée du Grand-Seigneur, hardi comme vn lyon, & d'vn courage invincible, & qui avoit déja ouï dire quelque chose des mauvais desseins de la vieille Reine, répondit sur le champ: *Grand-Maître, soyez en repos; vous verrez demain, s'il plaist à Dieu, les testes de vos ennemis à vos pieds.* Le Grand-Visir & les autres, aprés avoir tenu Conseil vn moment, la nécessité des affaires ne leur permettant pas de déliberer, commencérent à agir chacun de son côté. La premiére chose qu'ils firent, fut de faire apporter de l'ancre & du papier, & de faire signer vn ordre au Grand-Seigneur, pour arrêter le *Bostangis Bacha*, comme traître, pour avoir laissé la nuit la porte des jardins ouverte; ce qui fut aussi-tôt exécuté. On donna sa Charge à vn autre, qui aprés avoir presté le serment de fidelité, le fit aussi-tôt prester au nom du Grand-Seigneur à tous les Jardiniers du Serrail, qui se trouvérent au nombre de cinq cens, lesquels il mit à la garde des portes, & sur les murailles du jardin. On fit venir ensuite les *Ichoglans*, ou Pages

du Grand-Seigneur ; & afin que cela se fist sans bruit & sans confusion, on alla d'abord à la chambre du *Capa Agasi*, qui en vertu de sa Charge, a la surintendance de toute la jeunesse du Serrail ; & heurtant doucement à ses fenêtres, les Gardes vinrent demander ce que c'estoit. On leur dit qu'ils éveillassent le *Capa Aga*, & qu'il vinst leur parler à la fenêtre. Le *Capa Aga*, avant que d'y aller, voulut savoir qui estoient ceux qui luy vouloient parler. On luy dit que c'estoit le Visir, & *Kuslir Aga.* A quoi il répondit qu'il estoit indisposé, qu'il ne pouvoit se lever, & qu'on luy fit savoir par la fenêtre ce qu'on avoit à luy dire. Ce qui les obligea de luy dire assez haut : *Nous te commandons au nom de sa Majesté de faire lever promptement tous les Ichoglans du Serrail, pour une affaire de la dernière importance.* Mais il n'obéit pas pour cela ; ce qui leur fit croire qu'il estoit de la conspiration ; quoique la verité fût que c'estoit un vieillard âgé de quatre-vingts dix-ans, mal sain, & qui avoit de la peine à se remuer.

Solyman Aga voyant qu'il ne se mettoit pas en état d'obéïr, luy cria vne seconde fois de toute sa force : *Aga, faites incessamment lever les Ichoglans, on veut nous enlever nostre Roy.* Mais il demeura toûjours ferme dans sa résolution, & dit qu'il ne les feroit point lever, qu'il ne vist vn ordre par écrit du Sultan. Au bruit de cette contestation, les serviteurs domestiques du *Capa Aga* s'éveillérent ; & ayant entendu qu'il y alloit de la vie du Prince, ils allérent sans commandement & sans ordre heurter à la porte des grandes & des petites chambres des *Ichoglans*. Le Sommellier alla à celle que l'on appelle la plus grande, & y entra environ les cinq heures de nuit. Comme il fut au milieu de la chambre, qui avoit quatre-vingts pas de long, il s'arrêta, & se mit à fraper tant qu'il pût de ses mains l'vne contre l'autre, quoique ce soit vn grand crime de faire ainsi du bruit la nuit dans le Serrail. A ce bruit il y en eut qui en furent surpris, ne pouvant deviner d'où venoit cette allarme. Ils demandérent ce que c'estoit. A quoi

ce Sommellier répondit en frapant des mains plus fort qu'auparavant : *Levez-vous, on est sur le point de nous enlever le Grand-Seigneur.* A ces mots toute la chambre se leva en vn instant, & vous eussiez vû tous ces *Ichoglans*, au nombre de six cens, courir confusément, les vns sans habits, les autres sans armes, & la plusspart pour se cacher; pensant que les Janissaires fussent déja maîtres du Serrail. Comme ils estoient dans cét étonnement, il arriva vne garde d'Eunuques blancs & noirs, qui les rassûrérent, & qui leur dirent de s'armer comme ils pourroient, & de demeurer là jusques à nouvel ordre. Les autres chambres des *Ichoglans*, & celles des autres Officiers estoient dans la mesme confusion; on les rassûra comme les premiers, avec ordre de s'armer de tout ce qui se trouveroit sous leurs mains. Durant tout ce tems le Grand-Seigneur estoit inconsolable, appréhendant toûjours qu'on ne le tuât, comme son pere. Mais *Mustapha Bacha* qui porte son épée, l'ayant pris par la main, & luy ayant fait voir tous ces gens

ſous les armes, & preſts à mourir pour ſon ſervice, le raſſûra. Dans cette reveuë il arriva vne choſe qui donna l'allarme par tout; car vn de ces jeunes hommes voyant paſſer le Grand-Seigneur devant les fenêtres de ſa chambre, ſe mit à crier de toute ſa force: *Dieu donne dix mille années de vie à noſtre Empereur.* A quoi les autres répondirent tous d'vne voix: *Allaha, Allaha*, qui eſt vn cry de guerre parmi les Turcs, qui ayant eſté porté en vn moment juſques aux lieux les plus éloignez du Serrail, fit prendre les armes aux Confituriers, aux Cuiſiniers, aux Fauconniers, aux Porteurs de hache, & à pluſieurs autres menus Officiers.

Les choſes ne ſe diſpoſoient pas ſeulement de la ſorte dans le Serrail; on travailloit avec le meſme ſoin, & la meſme diligence au dehors. Le Viſir avoit donné ordre à tous les Bachas, à tous les Beiglerbegs, & à tous ſes amis de ſe rendre inceſſamment au Serrail, avec tout ce qu'ils pourroient aſſembler de gens, & qu'ils apportaſſent avec eux pour trois jours de vi-

vres, à quoi il les exhortoit fortement ſur peine de la vie. En moins de rien le concours de ces gens-là fut ſi grand, que tous les jardins du Serrail, toutes les cours du dehors, & toutes les ruës des environs furent remplies d'hommes armez. Il vint des bateaux & des chaloupes de Galata, & de Tophana chargez de poudres, de munitions, & d'autres choſes néceſſaires. De ſorte qu'à la pointe du jour on vit dans les ruës vne armée d'Infanterie & de Cavalerie, & ſur la mer tant de Vaiſſeaux & tant de Galéres, que cela eſtoit capable de donner de la terreur aux Janiſſaires; leſquels ayant eû avis de ces grands préparatifs, & voyant d'ailleurs le peuple courir au ſecours de leur Roy, crûrent qu'il eſtoit tems de ſonger à leurs affaires. Pour cét effet ils firent armer vn grand nombre d'Albanois, de Grecs, & d'autres Chrêtiens; leur offrant de l'argent, avec le titre, & les privileges de Janiſſaires, & leur promettant de les décharger du *Harach*, ou de l'impoſt que payent ordinairement les Chrêtiens. Ce qui eut tant de pouvoir ſur

eux, que la pluſpart prenant les armes, il ſembloit que la Ville & la Cour alloient entrer dans vne furieuſe guerre civile.

Toutes choſes eſtoient en bon ordre dans le Serrail; & dés que les priéres du matin eûrent eſté achevées, les *Baltagis*, qui ſont des gardes qui portent des haches, envoyérent dire aux *Ichoglans*, de les venir joindre, pour aller enſemble à la chambre du Grand-Seigneur. Ils eſtoient environ deux cens *Baltagis*, fort vigoureux, & tres-diſpos. Comme ils furent arrivez avec les *Ichoglans* à la porte de cette chambre, l'entrée leur en fut refuſée par vn Eunuque qui en eſt le maître, & qui eſtoit fort attaché aux intereſts de la vieille Reine. Il leur dit qu'ils eſtoient bien inſolens de venir en cét équipage à l'appartement du Roy, & qu'ils euſſent à ſe retirer. A quoy ils répondirent tous d'vne voix, qu'ils vouloient parler à ſa Majeſté, & qu'ils deſiroient que l'on fiſt mourir la vieille Reine, comme ennemie du Roy & de la Religion de Mahomet. Ce qui offenſa tellement cét Officier, qui ſe fioit en

ſon autorité, qu'il les traitta de ſeditieux & de rebelles. *Qu'avez-vous à démeſler*, leur dit-il, *avec la Reine? Eſtes-vous dignes d'ouvrir la bouche, pour proférer vn ſeul mot contre elle?* Comme il repetoit ſouvent ces paroles, & quelques autres auſſi rudes; il y en eut vn de la troupe qui s'écria: *Tuë ce coquin, car il eſt ennemi de la foy, comme les autres.* Mais tandis que l'vn d'eux levoit la main pour le fraper, il s'enfuit par le *Tarras* dans le jardin; où ayant eſté pourſuivi, & attrapé, il eût eſté tué ſur le champ, ſi à force de priéres il n'eût obtenu la liberté de ſe pouvoir jetter au pieds du Sultan avant que de mourir. Il n'eut pas plûtoſt mis entre les mains du Roy vn ſeau, & la clef d'vn treſor caché, qu'vn de ces *Baltagis*, nommé *Jalehe Saferli*, luy fendit la teſte en deux d'vn coup de hache, comme il commençoit à ſe vouloir juſtifier. Ce premier coup ne fut pas plûtoſt donné, que les autres ſe jettérent ſur luy, & le coupérent par morceaux avec leurs cimetéres. Cette exécution ſi ſubite & ſi violente jetta de la crain-

te & de la terreur dans l'esprit de plusieurs autres Officiers, qui estoient d'intelligence avec la vieille Reine, & leur apprit à dissimuler. Le jeune Sultan mesme qui avoit vû jallir le sang & la cervelle de ce misérable sur ses beaux meubles, & sur ses riches tapis, & qui ignoroit les bonnes intentions de ses serviteurs, ne pût s'empêcher de jetter vn grand cry, & d'embrasser plus fort qu'auparavant le *Selihar* qui le tenoit entre ses bras. Mais sa frayeur & ses larmes cessérent, quand on eut fait oster ce corps ensanglanté de devant ses yeux, & qu'on luy eut representé que c'estoit vn sacrifice d'amour & d'affection que ses fideles serviteurs luy offroient, Cependant le nouveau *Moufti*, *Kenan Bacha*, vn des Visirs du Conseil, & *Balyzade Effendi*, qui avoit esté auparavant Chef de la Justice, & qui estoit fort affectionné aux *Spahis*, furent fort surpris en entrant dans le *Hozada*, ou chambre du Roy, d'y voir tant de desordre; & si peu de respect, les vns parlant *Georgien*, les autres *Mingrelien*, les autres *Bosnien*, *Albanien*, *Turc* & *Ita-*

lien, ne ſachant par où commencer, pour agir avec ordre dans vne affaire de cette importance. Le *Moufti* & quelques autres eſtoient d'avis qu'il ne faloit pas condamner legérement la vieille Reine, qu'il faloit examiner les choſes à loiſir, & s'il ſe pouvoit luy ſauver la vie, & aſſûrer l'autorité du Sultan. Mais ceux qui ne pouvoient ſouffrir ce delay, luy dirent tous d'vne voix qu'il la faloit condamner ſur le champ, ſans s'amuſer à déliberer, à moins qu'il ne voulût luy-meſme paſſer pour vn des complices. Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le Serrail, il vint nouvelle à la jeune Reine, qu'il s'eſtoit donné vn combat dans les ruës. Comme elle n'en ſavoit pas l'evénement, elle appréhenda que *Bectas* ne vengeât la mort de la vieille Reine aux dépens de ſa vie, ſi les Janiſſaires avoient eû l'avantage. Elle ſe couvrit donc d'vn voile, & s'en alla à la chambre du Roy, pour tâcher d'appaiſer le tumulte. En y entrant, elle dit tout haut à ceux qui y eſtoient aſſemblez : *Eſt-ce là le reſpect que vous devez à voſtre ſouverain Sei-*

gneur ? Connoiſſez-vous bien le lieu où vous eſtes ? Que demandez-vous à vne femme ? Pourquoy vous mêlez-vous des affaires du Roy ? Il y en eut quelques-vns qui crûrent d'abord que c'eſtoit vne ruſe de la jeune Reine, pour faire croire au monde qu'elle vouloit ſervir la vieille, plûtoſt que de faire quelque choſe contre elle, quoique ce ne fût pas véritablement ſon deſſein. Cela fit que les Pages preſſérent plus fort qu'auparavant le *Moufti* de donner la *feſta*, ou la ſentence de mort contre elle. Mais vn de ſes Pages s'imaginant que cette femme voilée pouvoit eſtre la vieiſſe Reine meſme, ſe mit à crier tout haut : *Voilà celle que vous demandez ; elle eſt entre vos mains, vengez-vous ſur elle, & la puniſſez de ſes crimes.* Surquoy quelques-vns d'entre-eux s'eſtant mis en devoir de s'en ſaiſir, elle courut promtement ſe jetter aux pieds de ſon fils, & en les embraſſant, elle leur dit: *Non, non, je ne ſuis pas la vieille Reine, je ſuis la mere de ſa Majeſté.* Et en eſſuyant de ſon mouchoir les larmes que ce triſte objet avoit tiré des yeux du *Sultan*,

elle leur fit ſigne de ſe retirer ; ce qui rallentit ſur le champ l'ardeur de ceux qui s'eſtoient mis en devoir de luy faire violence.

Le *Moufti* cependant qui voyoit avec quel emportement ces gens mutinez agiſſoient, & qu'il eſtoit impoſſible de reſiſter à vne choſe qu'ils deſiroient ſi ardemment, ſans ſe mettre en danger de perdre la vie, comme il l'avoit remarqué par quelques mots de l'entretien qu'avoit eû le vieux *Kenan Bacha* avec le premier Viſir, il impoſa ſilence à toute l'aſſemblée : & aprés avoir eû quelque legére conférence avec ceux des principaux Miniſtres qui ſe trouvérent-là, il fut reſolu que l'on ſupplieroit tres-humblement ſa Majeſté de vouloir conſentir à cette ſentence de mort ; ce qui fut conçû en ces termes. *Sire, la volonté de Dieu eſt, que vous mettiez voſtre grand'-mere entre les mains de la Juſtice, ſi vous voulez que tout ce peuple s'appaiſe. Vn petit mal eſt moins dangereux qu'vn grand : il n'y a point d'autre reméde ; s'il plaiſt à Dieu, la fin en ſera heureuſe.* La plume & l'ancre ayant eſté ap-

portez, le *Moufti* dreſſa la ſentence, & le Grand-Seigneur la ſigna. Elle portoit que la vieille Reine ſeroit étranglée, mais qu'elle ne ſeroit ni coupée avec l'épée, ni briſée de coups. Cét écrit fut mis entre les mains des Chamberlans, avec ordre verbal de mettre cette Reine dehors par le *Cashana*, ou porte des oiſeaux, afin qu'elle ne mourût pas en la preſence du Grand-Seigneur, & qu'elle n'en fût point entenduë. Les *Ichoglans* ou Pages exécutant par avance le commandement du Grand-Seigneur, allérent les mains levées en haut, criant: *Allaha, Allaha*, à la porte de l'appartement des femmes; où ils trouvérent quelques Eunuques noirs en garde, leſquels, aprés avoir vû l'ordre de l'Empereur, & reçû vn pareil commandement de *Solyman Aga*, les laiſſérent entrer, à condition qu'il n'en entreroit que vingt dans la chambre. Les mieux armez entrérent les premiers. Ils rencontrérent, en paſſant par la chambre des filles, la Folle de la Reine avec vn piſtolet à la main, qui leur demanda ce qu'ils vouloient. Ils

luy répondirent, qu'ils vouloient la grand'-mere du Roy. Elle repliqua: *Je la suis*; & se mit en mesme tems en devoir de tirer, mais son pistolet ne prit feu qu'à la poudre du bassinet. Les *Ichoglans* irritez de cette hardiesse, se jettérent sur elle, pensant que ce fust la vieille Reine. Ils furent détrompez par *Solyman Kutzlir Aga*, & allérent droit à la chambre où elle estoit; mais en ayant ouvert la porte, ils n'y virent point de lumiére, quoiqu'il y en ait ordinairement jour & nuit dans la pluspart des appartemens des femmes du Serrail, parce que la Reine les entendant venir, avoit éteint toutes les chandelles, & s'estoit cachée dans vne grande armoire, & couverte de matelats, de tapis, & d'autres sortes de hardes. Ils firent apporter des flambeaux, ils la cherchérent par tout; & ne la trouvant point, ils s'emportérent furieusement contre *Solyman Aga*, jusques à se mettre en devoir de le tuer, l'accusant de l'avoir fait sauver. Il les adoucit le mieux qu'il pût, & leur dit de chercher avec plus d'exactitude qu'ils n'a-

voient fait. Surquoy vn certain *Delli Dogangi* s'aviſa d'aller foüiller dans cette armoire, d'où ayant oſté toutes les hardes, il trouva la Reine qui s'eſtoit cachée dans vn coin, laquelle l'appercevant luy dit tout bas : *Galant homme, aye pitié de moy ; je feray ta fortune, & donneray à chaque Ichoglan, cinq bourſes de cinq cens écus chacune, s'ils veulent me ſauver la vie. Traître,* luy répondit-il, *il n'eſt pas tems de capituler, ny de ſauver ta vie pour de l'argent ; il faut mourir.* Et la prenant en meſme tems par les pieds, il la tira dehors. La Reine ſe relevant foüilla dans ſa poche, & jetta vn mouchoir plein de ſequins parmy eux, penſant qu'ils s'amuſeroient à les ramaſſer, & que cependant elle trouveroit l'occaſion de ſe ſauver ; mais elle fut trompée. Quelques-vns des plus jeunes les ramaſſérent ; mais le *Dogangi*, comme vn mâtin, ne ne la quitta jamais, & quoyqu'elle fût forte & peſante, il la terraſſa ; enſuite dequoy les autres ſe mirent en devoir d'exécuter la ſentence. Parmi ces gens-là il y avoit vn Albanois, nommé *Ali Boſtangi*, qui

luy voyant deux grandes pierres aux oreilles, se jetta dessus, & les arracha. C'estoit deux diamans de la grosseur d'vne noix, taillez en triangle, & soûtenus d'vn rubi. Ces pendans d'oreilles luy avoient esté donnez dans la fleur de son âge par *Sultan Achmet*, dans le tems qu'il en estoit le plus amoureux. On dit qu'il n'y avoit rien de pareil dans le tresor du Grand-Seigneur, & les plus savans Joüailliers les estimérent vne année du revenu du *Grand-Caire*. *Ali* les montra à ses compagnons, pour savoir leur prix, & s'il devoit les faire voir, ou les cacher; mais les ayant estimez beaucoup, il entra dans vne si grande crainte qu'on ne les luy dérobast, qu'il fut quelques jours sans pouvoir dormir; ce qui le fit résoudre de les mettre entre les mains de *Solyman Aga*, pour les rendre au Grand-Seigneur; en recompense dequoy il luy donna seize sequins, & luy fit avoir vne place dans la chambre du Tresor qu'il luy avoit demandée. Les autres pillérent cette vieille Reine comme ils pûrent. Les vns luy prirent les bagues qu'elle avoit aux

doigts, les autres ſes bracelets, d'autres ſes jartiéres, & d'autres ſes habits; car elle eſtoit toute couverte de choſes précieuſes. On trouva dans ſa fourrûre de martre ſibeline de certains caractéres magiques, par le moyen deſquels elle s'imaginoit avoir lié la langue à tous les Empereurs de ſon tems. Celuy qui m'a donné cette Relation m'a dit qu'il avoit vû vn cadenas admirablement bien fait, qui avoit eſté trouvé ſur elle, où les noms de *Sultan Murat* & de *Sultan Ibraim* eſtoient grauez. Il avoit eſté fait par vn fameux *Gindis* tres-ignorant, mais ſuperſtitieux, & grand menteur; lequel s'eſtant fait connoiſtre par ces ſortes d'impoſtures, devint en peu de tems principal Favori de *Sultan Ibraïm*, & en deux ans, de pauvre & miſérable écolier qu'il eſtoit, & que les Turcs appellent *Softa*, le plus riche homme de Conſtantinople.

Mais pour revenir à la Reine, que nous avons laiſſée entre les mains de jeunes gens affamez de richeſſes; elle fut en vn moment dépoüillée de tout ce qu'elle avoit ſur elle. Ses riches

fourrûres furent dechirées en mille morceaux, & elle fut laissée toute nuë sur la place, & ensuite traînée par les pieds au *Chushana*, ou à la porte des oiseaux. Quand elle fut en ce lieu-là, où se devoit faire l'exécution, il se trouva que ces jeunes bourreaux n'avoient point de corde pour l'étrangler; ce qui obligea l'vn d'eux d'aller à la Chapelle royale, & de prendre celle qui tenoit à la porte de la *Mosquée*. Quand ils l'eûrent, ils luy mirent à l'entour du col, le *Dogangy*, dont nous avons parlé, la pressant par derriére avec les mains, pendant que les autres la serroient. Quoique la Reine fût âgée de plus de quatre-vingts ans, qu'elle eust esté jusques alors hors d'elle-mesme, & qu'elle n'eût point de dents, elle ne laissa pas, en s'éveillant comme d'vn profond assoupissement, de mordre si fort avec les gencives le pouce gauche de ce *Dogangy*, qui estoit entré par hazard dans sa bouche, qu'il ne pût l'en retirer, qu'aprés luy avoir donné vn coup de la pointe de son poignard au dessus de l'œil droit. Il y en eut quatre princi-

palement, qui entreprirent de l'étrangler; mais comme ils estoient novices en ce mêtier-là, ils eûrent bien de la peine d'en venir à bout, & la firent languir long-temps. Voyant qu'elle ne remuoit plus, ils la crûrent morte, & se mirent à crier: *Vldi*, *Vldi*, c'est à dire, *elle est morte, elle est morte*, & coururent en porter la nouvelle au Grand-Seigneur. Mais à peine l'avoient-ils perduë de veuë, qu'elle se releva, & tourna la teste; ce qui fit que l'on les rappella pour l'achever. Ils luy remirent la corde au col, & la serrérent si bien avec le manche d'vne hache, qu'enfin elle expira. Les Eunuques noirs prirent son corps, & le portérent avec beaucoup de respect dans la *Mosquée* royale, où ils l'étendirent. Tous ses Esclaves, au nombre de quatre cens ou environ, s'y rendirent, fondant en larmes, & s'arrachant les cheveux d'vne maniére si touchante, qu'elle faisoit pitié à toute la Cour.

Les choses estant achevées de la sorte dans le Serrail, le Visir remercia les *Ichoglans* de la peine qu'ils avoient prise, & donna ordre en mesme tems

de déployer la Banniére de *Mahomet*, que l'on garde avec grand ſoin, & fort religieuſement dans le treſor du Prince. Quand elle eſt arborée, tous les Turcs, depuis l'âge de ſept ans & au deſſus, ſont obligez de prendre les armes, & de ſe rendre ſous ce drapeau. On la tira avec beacoup de cérémonie, & les *Ichoglans* la portérent en criant : *Allah, allah*, ſur la principale porte du Serrail, d'où elle pouvoit eſtre veuë de tout le peuple : enſuite dequoy on fit publier la proceſſion de la Banniére celeſte ; car les Turs croyent qu'elle fut apportée du Ciel à *Mahomet* par l'Ange *Gabriel*, dans le tems qu'il faiſoit la guerre aux Chrêtiens, comme vne marque infaillible de ſa victoire. Cette opinion ſuperſtitieuſe produiſit dans cette conjoncture vn effet ſi merveilleux ſur l'eſprit des Turcs, que non ſeulement les jeunes & les vieux, mais les femmes & les malades crûrent eſtre obligez de s'y rendre, & de mourir pour la défenſe d'une choſe ſi ſainte. Cette nouvelle, & celle de la mort de la vieille Reine, ayant eſté appor-

vée à la vieille chambre des Janiſſaires, les principaux d'entre eux commencérent à murmurer, & à dire tout haut, qu'il eſtoit tems de mettre les intereſts particuliers ſous les pieds, & de ſonger à la conſervation de ſon ame & de ſa religion ; que s'ils combattoient contre cette ſainte & divine Banniére, ils deviendroient ſemblables aux *Gaurs*, c'eſt à dire, aux infideles, & puniſſables, comme les mécréans. Dans la nouvelle chambre *Bectas* fit ce qu'il pût pour chaſſer cette vaine crainte de l'eſprit de ſes ſoldats. Il leur fit de grandes promeſſes, & leur dit qu'il n'appartenoit qu'à des eſprits foibles de ſe laiſſer intimider de la ſorte ; qu'il falloit avoir ſoin de ſes intereſts & de ſa reputation, & les ſoûtenir par toutes ſortes de moyens ; que le Grand-Seigneur & ſa mere eſtoient leurs ennemis déclarez, qu'ils avoient juré leur ruïne, & que leur principal deſſein eſtoit d'abolir tout-à-fait cette Milice. Il leur remontra enſuite, que tout l'avantage eſtoit de leur côté ; qu'ils avoient à combattre contre vne populace mal armée, &

ſans diſcipline, & qu'il ne falloit pas perdre vne occaſion ſi favorable de triompher de leurs ennemis; que pour en venir plus aiſément à bout, il faloit mettre le feu en pluſieurs endroits de la Ville, afin d'obliger les Bourgeois de ſe ſeparer, & de courir où la conſervation de leur bien & de leurs familles les appelleroit. Sa harangue eut peu d'effet, & ſa propoſition encore moins, la plus grande partie des Officiers & des ſoldats ayant des maiſons dans la Ville, qu'ils n'avoient pas envie de voir brûler. Au contraire cela les partagea, & mit de la diviſion parmi eux. Dans ce meſme tems il arriva vn Officier du Grand-Seigneur à cheval, qui au hazard de ſa vie apporta vn ordre par écrit du Sultan, qu'il jetta au milieu d'eux, criant, en ſe retirant à toute bride : *Celuy qui ne ſe rendra pas ſous la Banniére du Prophete, eſt déclaré payen; & ſa femme ſéparée d'avec luy.* On ramaſſa l'écrit, que l'on lût en la preſence des principaux Officiers. Voicy ce qu'il contenoit. *J'ay fait* Bectas Aga, Bacha de Boſnie: *J'ay fait* Kara Chiaoux *Capitaine Général*

Général de la mer : j'ai fait Kul-Kahia Bacha de Temiſwar ; *& jai fait* Kara Haſſan Ogle, *Janiſſaire* Agaſi ; *& j'entends qu'auſſi-toſt qu'ils auront vû ces preſentes, ils ſe rendent, ſur peine de la vie, & de la ruine de leurs familles, chacun où ſa Charge l'appelle.* Au meſme tems il vint nouvelle que la vieille chambre des Janiſſaires avoit quitté ſon poſte, & qu'ils avoient couru ſans armes ſous la Banniére, aprés avoir refuſé l'argent que *Bectas* leur avoit offert, & abandonné ſon parti, & que les *Spahis* & les *Jebegis*, qui commandent l'artillerie, marchoient avec du canon pour battre leurs chambres. Les *Spahis* y alloient chaudement, pour ſe venger des Janiſſaires, à cauſe du démêlé dont nous avons parlé cy-deſſus, & les euſſent paſſez au fil de l'épée, ſi le Grand-Viſir ne les en eût empêchez par ſon autorité. Les Janiſſaires de la nouvelle chambre, en vertu de l'ordre du Grand-Seigneur, proclamérent en la maniére accoûtumée leur nouveau Commandant ; & aprés luy avoir rendu viſite, & l'avoir felicité, ils coururent confuſé-

ment ſous la Banniére du Prophete. *Kara Hoſſan*, nouvellement fait *Aga* des Janiſſaires, alla au Serrail remercier le Grand-Seigneur, de l'honneur qu'il luy avoit fait, duquel il fut fort bien reçû, & ceux de ſes amis qui voulurent l'y accompagner. Aprés qu'il ſe fut proſterné en terre, en la maniére accoûtumée, il reçût les veſtes que l'on donne dans de pareilles occaſions, & eut ordre, aprés avoir eſté legérement blâmé de l'inſolence des Janiſſaires, de les tenir mieux à l'avenir dans leur devoir. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, *Bectas*, *Kul-Kahia*, & *Karas-Chiaoux*, ſe trouvérent abandonnez de tout le monde, à la reſerve de quelques-vns de leurs amis, rejettant l'vn ſur l'autre le mauvais ſuccés de leur entrepriſe. Mais comme il n'eſtoit pas tems de s'amuſer à ſe plaindre, & qu'il faloit ſonger à mettre ſa vie en ſeureté, chacun ſe retira chez ſoy. Auſſi-toſt que *Bectas* y fut arrivé, il mit ordre à ſes affaires, autant que le tems luy pût permettre, & ſe retira, traveſti en Albanois, chez vn pauvre homme, qui avoit eſté autrefois de

ſes amis ; mais ayant eſté découvert le jour d'aprés par vn jeune garçon, on le prit, on le mit ſur vne mule, & on le conduiſit en cét équipage, au travers de la foule du peuple, qui s'en mocquoit, chez le Grand-Seigneur, où il fut étranglé. Il eſtoit en ſi grande abomination parmi tout le monde, qu'aprés qu'il fut mort, les cuiſiniers & la canaille luy paſſérent leurs broches & leurs fourches au travers du corps, luy arrachérent la barbe, & en envoyérent du poil à leurs amis de Conſtantinople dans vn billet, où il y avoit : *Voilà du poil de ce traître Bectas, qui ſe vantoit, qu'avant qu'il perdiſt la teſte, il verroit vne montagne de celles des autres, auſſi haute que Sainte Sophie. Kul-Kahia* eſtant arrivé chez luy, emplit quelques valiſes d'or monnoyé, de pierreries, & d'autres choſes précieuſes, à deſſein de ſe retirer avec ſoixante-chevaux, dans les montagnes d'Albanie, qui ſont ſi inacceſſibles, que juſqu'à preſent les Turcs n'ont pû en mettre les habitans ſous le joug : mais s'appercevant qu'on le pourſuivoit chaudement, & qu'il luy ſeroit

impossible de se sauver avec vne si grande suite, il ne garda qu'vn Page, & congedia tout le reste, leur donnant libéralement la meilleure partie de son argent, & les remerciant civilement de leur bonne volonté. Il continua ensuite son voyageavec son Page, & quatre chevaux chargez d'or & de pierreries ; mais connoissant que cela luy faisoit encore de l'embarras, il en enterra pour six cens mille écus, en vn endroit qu'il remarqua, & qui fut depuis trouvé par des Bergers, qui ne pouvant s'accorder sur le partage, firent tant de bruit, que cela vint à la connoissance du Juge du lieu, qui prit tout pour les mettre d'accord, & l'envoya au Grand-Seigneur. *Kul-Kahia* continüant toûjours son chemin, se trouva en vn lieu où il eut besoin de pain. Il en acheta, & estant obligé de changer de l'or, le Boûlanger s'imagina qu'il pouvoit estre vn des rebelles qui s'estoient sauvez de Constantinople, dont il donna avis à vn Capitaine de Cavalerie, qui commandoit en ce lieu-là, lequel y vint avec vne partie de ses gens pour l'ar-

rêter. Mais *Kul-Kahia* n'estant pas résolu de tomber en vie entre leurs mains, se défendit fort courageusement, jusqu'à ce qu'on l'eust tué d'vn coup de mousquet. Ce Capitaine luy fit couper la teste, & l'envoya aussitost au Sultan. *Kara Chiaoux* s'estoit retiré dans ce tems-là avec deux cens hommes dans son jardin, où il estoit résolu de se bien défendre. Il y fut attaqué par vn *Aga* des *Spahis*, nommé *Parmaksis*, avec cinq cens hommes. Mais comme on vit qu'il se répandroit beaucoup de sang de part & d'autre, si cette attaque s'échauffoit, on fit dire secretement à ceux de son parti, par vne personne de créance, que s'ils s'opposoient à la volonté du Prince, on les feroit tous mourir; ce qui leur donna tant de frayeur, qu'ils se débandérent, & le laissérent tout seul. Aprés quoy cét *Aga* l'arrêta aisément, luy faisant espérer, en le menant au Serrail, qu'il intercederoit pour luy auprés du Grand-Seigneur, & qu'assûrément il luy pardonneroit. Mais le Sultan le voyant venir par la porte du jardin, fit signe au Boureau

de l'estrangler ; ce qui fut exécuté sur le champ. De son côté le nouvel *Aga* des Janissaires ne demeuroit pas sans rien faire. Comme il connoissoit les Officiers qui avoient esté affectionnez au parti des rebelles , il en faisoit étrangler toutes les nuits quelqu'vn, de-sorte qu'en peu de tems , il y en eut jusques à trente-huit ; ce qui donna tant de crainte aux Janissaires, qu'ils demeurérent fort long-tems dans leur devoir.

Voilà de quelle maniére finît cette tragedie , qui est autant remarquable, par la promptitude avec laquelle elle fut exécutée, que par l'action mesme; car tout cela se passa en moins de quarante heures. Ce qui fait bien voir que l'obéïssance que l'on enseigne avec tant de soin , & que l'on inspire pendant tout le cours de leur vie, à ceux qui approchent du Grand-Seigneur , & qui ne tiennent leur fortune que de luy , peut estre corrompuë par l'ambition , par la division , & par la cabale de ceux qui les gouvernent.

On peut recueillir en général, de ce que nous venons de dire, que ç'a esté

de tout tems le malheur des puissances sans bornes, d'estre exposées à la merci & à la violence des gens de guerre mécontens. Car aussi-tost qu'ils commencent à se sentir, & à connoître que la grandeur & la puissance de leurs Empereurs ou de leurs Rois ne se soûtient que par leurs mains & par leur courage, ils secoüent le joug, & comme des chevaux indomptables, jettent par terre ceux qui les gouvernent, & font voir que les principes d'obéissance qu'on leur a enseignez, ne sont pas à l'épreuve des mauvaises impressions, que leur peut donner vn Commandant ambitieux, qui sait se servir à propos des seditions, ou des révoltes. Ce qui se justifie clairement par ce qui est arrivé aux Empereurs Romains, qui aprés avoir vsurpé vn pouvoir, qui estoit inconnû dans le tems de l'heureuse constitution de cette Republique, la gouvernoient par l'épée & par leur caprice. Car il y en a eû fort peu qui ayent fini heureusement leur vie, & qui soient morts paisiblement dans leur lit: au contraire la plusspart ont esté

ſacrifiez à la meſme puiſſance, qui les avoit élevez à l'Empire. Mais quoique la mutinerie de la Milice des Turcs puiſſe à peine produire vne alteration, ou vn changement de longue durée dans cét Etat, comme nous le ferons voir plus amplement ailleurs ; il eſt cependant tres-certain que la tyrannie des Empereurs Ottomans auroit diſpoſé les peuples il y a long-tems, à éprouver s'ils pourroient eſtre mieux traitez par d'autres, s'ils n'avoient dans l'ame vne venération religieuſe pour le ſang des Ottomans, qu'ils regardent comme les fondateurs de leur Empire, & pour leſquels ils auront toûjours du reſpect, & de la conſidération. Outre qu'il n'y a pas d'apparence que les perſuaſions d'vn eſclave les puiſſent jamais porter à la révolte, ni les détacher de l'obéïſſance & de la fidélité qu'ils ont pour les Princes de cette Famille. Et il ſeroit à ſouhaiter que les Chrêtiens pûſſent apprendre cette leçon des Turcs, & qu'ils vouluſſent ajoûter ce principe d'obéïſſance & de fidélité pour leurs Princes, aux principaux articles de leur reli-

gion. Il n'y a point de Royaume au monde, qui ait plus ſujet de prêcher cette doctrine, que l'Angleterre. Car elle n'eut pas plûtoſt manqué d'obéïſſance à ſon Prince legitime, qu'elle ſe vit expoſée à vne infinité de malheurs, dépoüillée de tous ſes droits civils & Eccleſiaſtiques, & flêtrie dans toutes ſes conditions par des mains profanes & ſacrileges, comme ſi cette fidélité & cette obéïſſance qu'elle venoit de perdre eût eſté le ſeul rempart qui la garentiſſoit de tous ces malheurs.

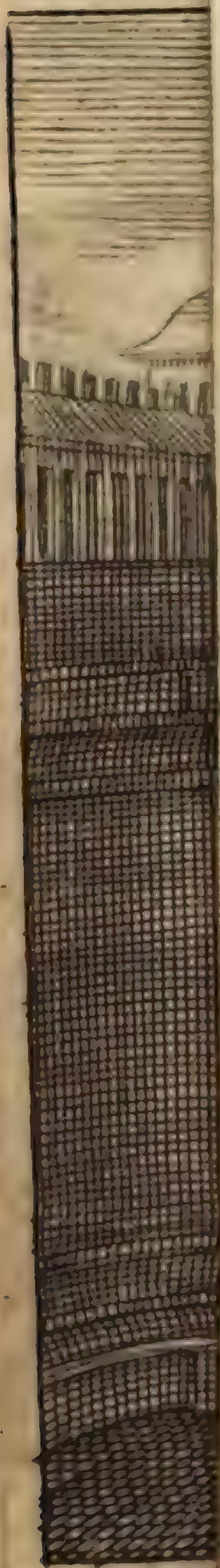
Nous avons juſques ici fait voir en quoy conſiſtent les principes qu'ont les Turcs, pour ce qui regarde l'obéïſſance, & la fidélité qu'ils doivent à leur Prince. Entrons maintenant dans le Serrail, & voyons comment on y inſtruit la jeuneſſe, afin de la rendre capable de poſſéder vn jour les plus grandes Charges de l'Etat, & de s'en aquiter dignement. Car je conſidére leur éducation, comme vne des principales maximes Politiques des Turcs, & comme vn des plus fermes appuis de leur Empire.

CHAPITRE V.

De l'éducation des enfans du Serrail, d'où on tire ceux qui doivent remplir les grandes Charges de l'Empire; & que c'est vne maxime de la Politique des Turcs, que le Prince soit servi par des personnes, qu'il puisse élever sans envie, & ruïner sans danger.

C'Est vne grande sagesse à vn Prince d'élever aux premiéres Charges de l'Etat des personnes capables & intelligentes, & non pas ceux que la fortune ou le hazard luy presente. En agissant de la sorte, il ne ressemble pas à ceux qui ne se donnent pas la peine de chercher avec soin des hommes à qui ils puissent sûrement confier ces sortes d'emplois, dont dépend tout le bien, & tout le repos de ses Sujets. Il ne faut pas aussi qu'il s'attache à emploier ceux que la noblesse du sang, les richesses, ou la basse flatterie luy ren-

Tulb
le Tu



len
par
la
pre
tes
po
de
po
E
da

dent recommandables, s'il ne connoît par ſa propre expérience, qu'ils ont de la vertu & du mérite. Il faut qu'il préfére la probité & la capacité à toutes choſes, & qu'il mette le ſacré dépoſt de ſon autorité entre les mains de gens qui l'emploient toute entiére pour ſa gloire, & pour le bien de ſon Etat. Le Grand-Seigneur ne conſidére dans ſes Miniſtres, ni la naiſſance, ni le bien. Il affecte de ſe faire ſervir par ceux qui ſont entiérement à luy ; & qui luy eſtant redevables de leur nourriture & de leur éducation, ſont obligez d'emploier pour ſon ſervice, tout ce qu'ils ont de capacité & de vertu, & de luy rendre, par vne eſpece de retribution, & avec intereſt, la dépenſe qu'il a faite pour leur former l'eſprit & le corps. De-ſorte qu'il peut les élever ſans envie, & les ruïner ſans danger.

Les enfans donc qui ſont deſtinez pour les grandes Charges de l'Empire, & que les Turcs appellent *Ichoglans*, doivent eſtre de parens Chrêtiens, pris en guerre ; ou amenez de fort loin. Et j'ai ſouvent remarqué que

ceux d'Alger ne font jamais de presens à la Porte, qu'il n'y ait parmi quelques enfans qu'ils ont pris dans leurs courses. Il est aisé de découvrir que cette Politique est fondée, sur ce que les enfans Chrêtiens ne manqueront jamais d'avoir de l'aversion pour leurs parens, aprés avoir esté élevez sur des principes, & par des coûtumes fort différentes des leurs; & que s'ils ont esté amenez de bien loin, ils en perdront aisément la connoissance avec le tems. De-sorte que les vns & les autres, aprés avoir perdu toutes les habitudes qu'ils pouvoient avoir, & l'amitié & le souvenir de leurs parens, n'auront point d'autre but que de plaire, & de travailler pour leur Grand-Maître. Il faut en second lieu que ces enfans-là soient parfaitement bien faits, & de bonne mine, & qu'ils n'ayent sur eux aucun defaut naturel: car les Turcs sont persuadez qu'il est presque impossible qu'vne vilaine ame loge dans vn beau corps. Et j'ai remarqué non seulement dans le Serrail, mais mesme à la Cour des personnes de qualité, que toute la jeunesse de

leur ſuite eſt bien faite, bien ſage, bien modeſte, & fort reſpectueuſe en la preſence de leurs Maîtres. Ce qui fait, que quand vn Bacha, vn Aga, ou vn Spahis marche, on le voit toûjours accompagné d'vne ſuite fort leſte & fort bien faite, n'y ayant rien qui faſſe mieux voir la grandeur de cét Empire, que le train magnifique des perſonnes de qualité : & je puis dire que je n'ai rien vû approchant de cela dans les plus grandes Cours de la Chrêtienté. Avant que ces enfans ſoient reçûs, on les preſente au Grand-Seigneur, qui les envoye, comme il luy plaiſt, dans ſon Serrail de Pera, dans celuy d'Andrinople, ou dans le grand Serrail de Conſtantinople. Ce ſont-là les trois Colleges où ils ſont élevez. Ceux qui ſont choiſis pour le grand Serrail, ont toûjours quelque choſe de particulier qui les rend recommandables, & ſont les premiers avancez dans les Charges. On les met ſous la conduite du *Capa Aga*, ou Chef des Eunuques blancs. Ces Eunuques les traitent avec vne ſévérité nompareille; & comme ils ſont leurs

Censeurs, ils ne leur laissent pas passer la moindre faute, sans les punir avec rigueur: Car les Eunuques sont naturellement cruels, soit que cela vienne de l'envie qu'ils portent aux autres hommes qui sont entiers & parfaits, ou soit qu'ils tiennent de la nature des femmes, qui sont ordinairement plus cruelles, & plus vindicatives que les hommes. Leurs punitions ordinaires sont des coups sous la plante des pieds, de longs jeûnes, & de longues veilles, & quelquefois d'autres peines plus dures. De-sorte qu'il faut par nécessité, que celuy qui a passé par tous les différens colleges, les différens ordres, & les différens degrez du Serrail, soit vn homme extraordinairement mortifié, patient, & capable de supporter toute sorte de fatigues, & d'exécuter toute sorte de commandemens, avec plus de soûmission & d'exactitude, que ne font les Capucins, ou les autres Religieux dans leur noviciat. Ce qui devroit faire croire, selon toute apparence, que des hommes nourris toute leur vie dans la servitude, ont l'esprit tellement abbatu,

qu'ils ſont plus propres à obéïr, quand ils ſortent du Serrail, qu'à commander; ou que la joye de ſe voir dans vne condition libre, & hors de leurs ſouffrances paſſées, doit les rendre inſolens, & leur faire perdre la raiſon, quand ils ſont élevez à de grands emplois. Les Turcs cependant ne ſont pas de cette opinion. Ils tiennent pour tres-certain qu'il eſt impoſſible de ſavoir comment il faut commander, ſans avoir appris comment il faut obéïr; & que s'il arrive que d'abord la trop grande liberté les aveugle, & leur faſſe faire quelque choſe contre la juſtice & contre la raiſon, ils reviennent à eux, & rappellant les idées des bonnes choſes qu'ils ont appriſes dans leur jeuneſſe, ils en font enſuite vn excellent vſage pour tout le reſte de leur vie.

Mais pour retourner d'où nous nous ſommes vn peu écartez, & reprendre le fil de noſtre diſcours; il faut ſavoir qu'avant que l'on mette ces enfans dans les colleges, pour leſquels ils ſont deſtinez, & où ils doivent eſtre inſtruits, & que les Turcs appellent

Oda, c'est à dire chambre; on prend leur nom, celuy de leur famille, leur âge, & le nom de leur païs, dont on tient registre, aussi bien que de ce que le Grand-Seigneur leur donne à chacun par jour, qui est ordinairement quatre ou cinq *Aspres*; dont on envoye vne copie au *Tefterdar*, ou grand Tresorier, afin que conformément à cela, ils reçoivent leur pension de quartier en quartier.

Quand ils ont esté enrôllez de la sorte, on les distribuë dans l'vn des deux colleges, c'est à dire, dans le *Bojuck-Oda*, ou dans le *Chuchuck-Oda*, qui veut dire la grande ou la petite chambre. La premiére en contient ordinairement quatre cens, & l'autre environ deux cens, ou deux cens cinquante. On peut dire que ces deux chambres sont d'vn mesme ordre & d'vne mesme dignité; car ce qui s'enseigne dans l'vne, s'enseigne aussi dans l'autre, sans aucune preference; ceux de la grande chambre n'ayant pas plus d'avantage pour monter aux grands emplois, que ceux de la petite. La premiére chose que l'on leur apprend,

qnand ils ſont-là, c'eſt de garder le ſilence, d'eſtre reſpectueux, humbles & ſoûmis, de tenir la teſte baiſſée, & d'avoir les mains en croix ſur l'eſtomac. Leurs *Hogias*, ou Maîtres d'école les inſtruiſent en meſme tems avec grand ſoin, de tout ce qui regarde la Religion Mahometane; à prier Dieu à leur mode en Arabe, & à l'entendre; à lire, à écrire, & à parler Turc parfaitement; & quand ils y ont fait quelque progrés, ils leur apprennent à fond l'Arabe & le Perſan, qui peut leur ſervir infiniment, quand par hazard ils ſont pourvûs de quelque Gouvernement dans les parties Orientales de l'Empire, & pour aquerir en perfection la connoiſſance de la langue Turque, qui eſtant naturellement ſtérile, doit ſon abondance & ſa richeſſe à ces deux langues. Ils ſont ordinairement vêtus de bon drap & de bonne toile d'Angleterre, qui n'eſt ni trop gros ni trop fin. Leur principale nourriture eſt du ris, & quelques autres viandes ſaines, & propres pour la table d'vn écolier. Ils en ont ſuffiſamment, ſans que l'on puiſſe dire qu'il y

ait rien de superflu, ou que le nécessaire y manque. Toutes leurs actions sont observées avec soin par les Eunuques, qui sont naturellement des gardiens tres-vigilans; ce qui fait qu'en quelque tems que ce soit, ils ne peuvent avoir entre eux aucune familiarité, qui ne soit tres-modeste, & qui ne marque le respect qu'ils ont pour ceux en la presence desquels ils sont. Quand ils vont aux lieux destinez pour satisfaire aux necessitez de la nature, ou au bain, vn Eunuque les suit, & ne les perd jamais de veuë, & ne souffre jamais qu'aucun de leurs proches ou de leurs amis leur parle, s'ils n'en ont la permission du *Capa Aga*, ou Chef des Eunuques. Les chambres où ils couchent sont de grandes chambres longues, dans lesquelles il y a des lampes allumées toute la nuit. Leurs lits sont rangez les vns à côté des autres, sur des *Safraovez*, ou aix élevez de terre. Entre cinq ou six de ces lits il couche vn Eunuque, placé de telle sorte, qu'il peut voir & entendre fort aisément, s'il se dit, ou s'il se fait quelque chose entre eux, qui ne soit

pas honneste, & qui blesse la modestie.

Quand ils ont fait quelque progrés dans ces sortes de choses, qu'ils sont quasi hommes faits, vigoureux, & capables de faire des exercices où il faut de la force; on leur apprend à manier vne pique, ou vne lance, à jetter la barre de fer, à tirer de l'arc, & à lancer le *Gérit*, ou le dard. Ils s'occupent plusieurs heures chaque jour à ces sortes d'exercices, soit qu'ils s'appliquent à tous, ou à quelqu'vn d'eux; & les Eunuques les punissent sevérement, s'ils remarquent qu'ils se relâchent, ou qu'ils les negligent. Il y en a plusieurs entre eux qui employent vne grande partie du tems à bander vn arc, à quoy ils s'appliquent par degrez, commençant par vn foible, & puis par vn plus fort, & finissant par vn tres-mal-aisé. Par cét exercice & cét vsage continuel ils parviennent à pouvoir bander vn arc d'vne force extraordinaire, ce qu'ils font plûtost par adresse & par coûtume, que par force. Ces exercices qu'ils pratiquent ainsi incessamment les rendent

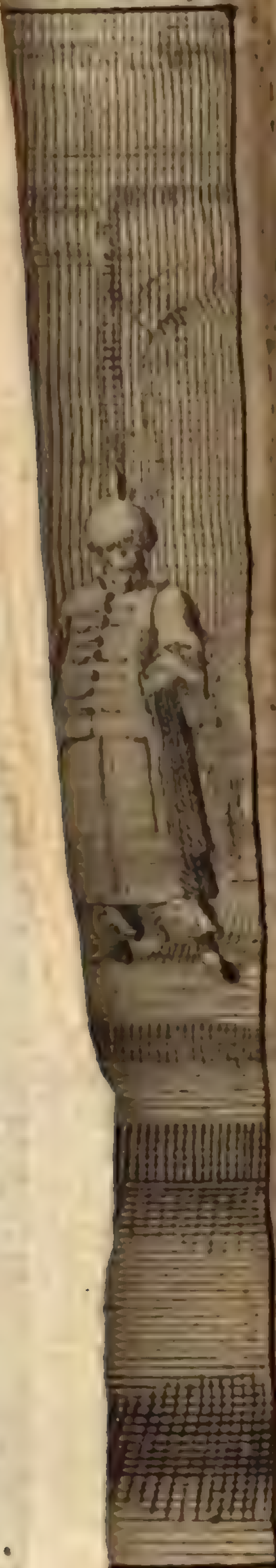
tres-vigoureux, tres-dispos, tres-sains, & tres-propres pour la guerre, & pour toutes sortes d'emplois où il faut agir. Le manége est vn de leurs principaux exercices. C'est-là où on leur apprend à se tenir de bonne grace à cheval, à le manier adroitement, & à tirer de l'arc sans sortir de la selle, en avant, en arriére, à droit, à gauche, & de tous côtez; ce qu'ils font si adroitement en courant à toute bride, que c'est vne chose admirable. Ils apprennent aussi à lancer le *Gérit*, ou le dard à cheval; & comme c'est vn exercice de divertissement, le Grand-Seigneur y prend plus de plaisir qu'à tous les autres; de-sorte que chacun tâche, parce que c'est vn moyen de s'en faire connoître, & de s'avancer, d'y mieux réüssir que son compagnon; ce qui fait que la pluspart y sont devenus si adroits, qu'ils lancent vn gros bâton de trois quartiers de long, avec tant de force & de vigueur, qu'il est capable de casser vn os, quand ils en rencontrent. Le Grand-Seigneur se diuertit ordinairement à leur faire faire cét exercice, où ils se renversent le

plus ſouvent les vns les autres de cheval, & ſe bleſſent cruellement. Il y a auſſi des jours deſtinez par le Sultan, pour faire combattre avec le *Gérit*, des Eunuques noirs, contre des Pages blancs à cheval; où il ſe fait de rudes eſcarmouches, chacun combattant avec tant d'ardeur pour ſa propre gloire, & pour l'honneur de ſa couleur, qu'il ſemble qu'il y aille d'vn Empire; ce divertiſſement ſe paſſant rarement ſans qu'il y ait du ſang répandu. Mais il faut remarquer qu'aucun de ces exercices, qui ſe font par ceux des deux chambres, ne ſe font que dans l'enclos des murailles du Serrail. Les autres Pages qui accompagnent le Grand-Seigneur quand il ſort, ſont dans des chambres plus élevées en dignité, comme nous le dirons dans la ſuite de ce diſcours. Outre ce que nous venons de rapporter, on leur enſeigne encore quelque métier, ou à faire quelque ouvrage de la main, afin que le ſachant bien, ils puiſſent en eſtre plus vtiles au Grand-Seigneur. On leur apprend donc à coudre, à broder en cuir, en quoy les Turcs ſurpaſſent

toutes les Nations du monde ; à faire des fléches, à broder des carquois & des selles, & à faire toute sorte d'équipage pour les chevaux. Il y en a qui apprennent à bien plier vn turban, les autres à nettoyer & à plier des vestes, d'autres à laver & à bien nettoyer dans le bain, d'autres à dresser des chiens & des oiseaux, & d'autres à savoir parfaitement la Musique à la maniére des Turcs : en vn mot on les occupe à tant de sortes de choses, qu'ils n'ont pas le loisir de devenir paresseux. Que s'il arrive qu'il s'en trouve quelqu'vn qui excelle en ces sortes de choses, on luy en donne souvent le surnom, aprés qu'il est sorti du Serrail, & qu'il est pourvû de quelque Gouvernement, ou de quelque Charge d'importance. Ceux qui ont bien profité de leurs études, & qui ont aquis quelque perfection dans leurs exercices corporels, sont en passe d'arriver les premiers aux grands emplois, & on leur donne à laver le linge du Grand-Seigneur. Alors ils changent leurs habits de drap en des vestes de satin, & de toile d'or, & on augmente leur paye.

porte

page 95



de quatre ou cinq Aſpres par jour, que l'on fait monter juſqu'à huit ou neuf, & quelquefois plus. Ils paſſent de-là, quand il y a des places vacantes, au *Hoſna Oda*, ou chambre du Treſor, ou au *Kilar*, ou Laboratoire, où on garde les drogues, les cordiaux, & les breuvages exquis & précieux du Grand-Seigneur. De ces deux chambres ils ſont enſuite élevez par ordre à la plus haute & plus éminente du Serrail, que l'on appelle *Haz-Oda*, qui eſt composée de quarante Pages. Ceux-là ſont toûjours immediatement auprés la perſonne du Grand-Seigneur, & il y en a douze qui poſſedent les plus grandes Charges de la Cour, à ſçavoir,

1. Le *Seliẞtar-Aga*, ou celuy qui porte lépée du Roy.
2. Le *Chiohadar-Aga*, ou celuy qui porte ſon manteau.
3. Le *Rechinbtar-Aga*, ou celuy qui tient ſon étrier.
4. Le *Ebriẞtar Aga*, ou celuy qui porte l'eau dont il boit, & dont il ſe lave.
5. Le *Tulbentar-Aga*, ou celuy qui accommode ſon turban.

6. Le *Kem Husar-Aga*, ou celuy qui est maître de sa garderobe, & qui a soin de faire blanchir son linge.

7. Le *Chesneghir Bachi*, ou premier Maître d'hôtel.

8. Le *Zagergi Bachi*, ou le premier Intendant des chiens.

9. Le *Turnackgi Bachi*, ou celuy qui coupe ses ongles.

10. Le *Berber Bachi*, ou premier Barbier.

11. Le *Muhasabegi Bachi*, ou Contrôlleur général.

12. Le *Tesheregi Bachi*, ou son Secretaire.

Il y a encore deux autres Officiers à la Cour fort respectez, & en grande consideration; c'est à sçavoir, le *Dogan Bachi*, ou grand Fauconnier, & le *Humaungi Bachi*, ou Intendant des Bains : mais comme ils ont leur logement à part, & qu'ils n'entrent point dans la chambre du Prince, ils ne peuvent s'élever plus haut.

Il y en a aussi neuf autres, que l'on appelle *Ars Agalar*, qui ont pouvoir & permission de presenter les placets, comme

comme font les Maîtres des Requeſtes. De ces neuf, il y en a quatre qui ſont du *Haz-Oda*, comme le *Shiletar Aga*, le *Ychoadar Aga*, le *Rikiabrar Aga*, & le *Tulbend Oglanii*; les cinq autres ont des Charges différentes, comme le *Hazna Kiabajaſi*, qui eſt le ſecond Officier de la Treſorerie ; le *Kiler Kiabajaſi*, qui eſt l'Intendant des Proviſions de *Serbet*, de ſucre, de confitures, &c. le *Dogangi Bachi*, qui eſt premier Fauconnier, le *Hozadabachi*, qui commande le premier dans la chambre du Roy, & le *Kapa Agaſi*, ou premier Maître des Pages. Comme ils approchent tous de la perſonne du Prince, ils ſont les premiers à qui on donne les grands Emplois, & les grandes Charges hors du Serrail, quand elles viennent à vaquer. Ceux qui ont ainſi l'honneur d'eſtre de la chambre du Sultan, outre l'avantage qu'ils ont d'eſtre toûjours auprés de ſa perſonne, en reçoivent ſouvent des preſens, comme des épées, des veſtes, des arcs, & d'autres choſes ſemblables, & peuvent impunément prendre des récom-

penſes pour les ſollicitations & pour le ſoin qu'ils prennent des affaires des autres. Le Grand-Seigneur les envoye quelquefois porter des ordres à des Bachas ; quelquefois porter des confirmations aux Princes de Tranſilvanie, de Moldavie , ou de Valachie ; quelquefois des preſens au Grand-Viſir, & aux perſonnes de qualité ; d'où ils ne reviennent jamais ſans avoir reçû beaucoup d'honneur, & ſans rapporter de riches preſens, tant en argent , & en pierreries, qu'en riches équipages pour des chevaux. De-ſorte que de ces quarante , il y en a fort peu qui n'ayent dequoi s'équiper magnifiquement , quand ils ſortent du Serrail pour entrer dans les plus grandes Charges de l'Empire. Et comme ces Charges vaquent les vnes aprés les autres, à meſure que quelqu'vn de ces quarante Officiers en eſt pourvû , on en prend des plus baſſes chambres pour mettre en leurs places; ſoit que l'on leur donne quelqu'vn des quatre meilleurs Gouvernemens , qui ſont celuy du Caire, celuy d'Alep, celuy de Damas, ou celuy de Bude ; ou que l'on les

faſſe Beiglerbeys de Grece, ou de l'Anatolie, ou Aga des Ianiſſaires, ou *Spahiler Agaſi*, c'eſt-à-dire, Genéral de la Cavalerie; ou que l'on leur donne d'autres petits Gouvernemens, s'il n'y en a pas vn de ces quatre qui ſoit vacant. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler des Charges & des Dignitez de cette Monarchie, dont le Grand-Seigneur diſpoſe comme il luy plaiſt, en faveur de ceux qu'il aime. Mon deſſein eſt d'en traiter à fond dans vn Chapitre à part, où je parlerai en détail de toutes les Charges, de tous les Gouvernemens, & de tous les différens Emplois dont le Prince tire ſon revenu; afin de faire mieux connoître la richeſſe & la grandeur de cét Empire; & les mérites de ces Charges, pour l'exercice deſquelles on fait inſtruire la jeuneſſe dont nous venons de parler. Mais il eſt neceſſaire, avant que de finir ce Chapitre, d'ajoûter ici qu'aucun ne ſort jamais du Serrail pour eſtre mis dans ces Emplois avant l'âge de quarante ans, ſi ce n'eſt par vne grace toute particuliére du Grand-Seigneur. Car en ce tems-là ils ſont

capables de poſſéder de grands Emplois, & de commander aux autres, & ont jetté tout le feu de leur jeuneſſe. Avant qu'ils ſortent du Serrail, pour aller prendre poſſeſſion des Charges que l'on leur confie, chacun leur fait la cour, & les honore de preſens. La Reine mere, les Sultans, les riches Eunuques, le Grand-Viſir, & les autres Officiers du dehors leur en envoyent chacun ſelon ſa qualité; & cela paſſe pour vne marque infaillible de la bonté que le Grand-Seigneur a pour eux. En s'en allant, ils rendent viſite, & prennent congé avec beaucoup de reſpect du *Capa Aga*, ou Chef des Eunuques, & des autres principaux Officiers du Serrail, ſe recommandant à eux pendant leur abſence, & les conjurant de les honorer de leur amitié. Ce qu'ils font avec autant de cérémonie & de complimens, que l'on pourroit faire dans les lieux les plus civiliſez de la Chrêtienté. Car les Turcs ſont auſſi polis entre-eux, que l'on l'eſt dans les Cours de France & d'Italie; quoiqu'ils traitent les Chrêtiens rudement, & du

haut en bas; ce qu'ils font plûtoſt par fierté, & par mépris, qu'autrement.

CHAPITRE VI.

De la maniére d'étudier des Turcs dans le Serrail.

JUSQUES ici nous avons plûtoſt fait voir de quelle maniére on inſtruit ces jeunes gens à ſe former le corps, & aquerir de l'adreſſe au maniment des armes, que celle dont on ſe ſert pour les choſes qui regardent l'étude & la méditation, & qui ont du rapport avec ce qui ſe pratique dans nos Colléges, & dans nos Séminaires, quand il s'agit de former l'eſprit à la pieté & à la vertu, par des principes de religion & de raiſon morale. Car encore que la pluſpart des eſprits remüans & ambitieux de ces écoliers du Serrail, s'appliquent ordinairement aux exercices du corps, & au maniment des armes, par l'expérience qu'ils ont que c'eſt le chemin le plus court & le plus ſeur pour

parvenir aux grands Emplois, dans la Cour des Empereurs Ottomans : l'étude & la méditation ne sont pas tout-à-fait bannies de leurs écoles ; & c'est de cela que nous avons résolu de dire quelque chose dans ce Chapitre, pour contenter les personnes de lettres, qui seront sans doute bien aises de savoir de quelle sorte de Physique, de Morale, & de connoissance des langues, l'esprit barbare des Turcs est capable.

Afin de le faire le plus brévement qu'il me sera possible, je rapporterai en peu de mots ce que j'en ay appris des plus savans d'entre-eux. Ils m'ont donc dit, que les *Kalfas*, ou Pédagogues du Serrail, ont principalement pour but, d'apprendre à leurs écoliers à lire & à écrire, afin qu'ils puissent par ce moyen-là avoir connoissance des livres qui traitent de leurs loix & de leur religion, & particuliérement de l'Alcoran. Pour y parvenir, aussitost qu'ils savent leur A B C, & mettre les syllabes ensemble, on leur enseigne l'Arabe ; car c'est en cette langue que sont tous les tresors, & tou-

tes les richeſſes de leurs loix & de leur religion.

C'eſt pourquoy il faut abſolument qu'vn Bacha, ou vn Miniſtre d'Etat la ſache, parce qu'il devient par ce moyen capable de lire, & de contrôller les Ecritures, & les Arreſts que rendent les Cadis, ou les autres officiers de Juſtice, qui ſont ſous ſa juriſdiction, & de pouvoir parler raiſonnablement de leur religion, quand l'occaſion s'en preſente. Et comme le principal ſoin des Maîtres, eſt de rendre leurs écoliers dignes de la bienveillance du Grand-Seigneur, par la gentilleſſe, & par la politeſſe de leur eſprit; la premiére choſe qu'ils leur enſeignent enſuite, c'eſt le Perſan, où ils trouvent vne infinité de paroles agréables, vn accent doux, & vne éloquence digne de la cour de leur Prince, & qui ſupplée au defaut de la ſtérilité & de la rudeſſe de la langue Turque.

On leur enſeigne auſſi à ſe former ſur leur exemple, & à imiter leurs actions vertueuſes & héroïques, par la lecture des Romans, & des Nou-

velles écrites en Perſan ; ce qui excite dans leur ame vne eſpece d'amour Platonicien, qui ſe trouve en quelques-vns d'eux, mais rarement accompagné d'vne honneſte & véritable amitié. Ils pratiquent cette galanterie d'amour avec toute la civilité & la politeſſe que l'on ſe ſauroit imaginer. Car pour celle qui regarde les femmes, la ſévérité de leur diſcipline ne leur permet pas d'y penſer, & c'eſt pour eux vn ſexe tout-à-fait inconnû : ce qui fait qu'ils brûlent d'vne convoitiſe furieuſe l'vn pour l'autre, le tempérament amoureux de cette jeuneſſe les engageant, faute d'vn objet naturel, à l'attacher par tout où ils rencontrent de la beauté, pour laquelle ils ont vne paſſion merveilleuſe. Mais parce que les Turcs parlent ſouvent de cét amour Platonicien, nous en ferons vn Chapitre à part. Les livres qu'ils liſent ordinairement en Perſan, ſont *Dauiſtan*, *Schahidi*, *Pend-attar*, *Giuliſtin Boſtan Hafiz* ; & ceux en langue Turque, que l'on appelle *Mulemma*, qui eſt vn mélange de bons mots Arabes & Perſans, tant en proſe qu'en vers.

Ces livres ſont plaiſans, pleins d'eſprit & d'expreſſions agréables. De ces ſortes de livres, ceux que l'on lit le plus ſouvent, ſont *Kirkuiſir Humajumname*, ou *Delide ire Kemine*, & *Fulcade, Seidbatal*, outre pluſieurs autres Romans. C'eſt-là l'étude ordinaire de ceux qui ſont les plus ſpirituels parmi ces jeunes gens. Ceux qui ont de la diſpoſition à la mélancolie, & à la méditation, étudient d'vne autre maniére, ayant pour but de ſavoir bien écrire, & de parvenir par ce moyen aux Charges de *Refs Efendi*, ou Secretaire d'Etat, ou de Surintendant des Finances, ou de Secretaire du Treſor, ou à devenir *Emaums*, c'eſt-à-dire, Curez de quelque riche Moſquée de fondation Royale, où ils vivent en repos & en ſeureté, du revenu conſidérable qui eſt affecté à leur entretien. D'autres ont pour but de devenir *Hanifizi*, c'eſt-à-dire, conſervateurs de l'Alcoran, ceux-là ſavent l'Alcoran tout entier par cœur. Les Turcs les honorent & les conſidérent comme des perſonnes ſacrées, & comme les dépoſitaires de leur Loy. Ils

appellent entre eux *Talibulilmi*, ou amateurs de la Philoſophie, ceux qui aiment plus la lecture & la méditation que les autres. Quoiqu'il n'y en ait preſque point qui arrivent à quelque connoiſſance, que l'on puiſſe véritablement appeller ainſi; ils ne laiſſent pourtant pas de devenir *Giuzchons*, qui ſont ceux qui liſent l'Alcoran, pour le repos des ames de ceux qui ont fait des fondations pour cela. A de certaines heures du jour ils liſent des livres traduits d'Arabe en Turc, qui traitent de leur religion & de leur créance, comme ſont *Charut*, *Salat*, *Mukat*, *Multoka Hidaie*, & quelques autres, & les expliquent par forme de catechiſmes aux ſimples & aux ignorans. Ils ont outre cela des livres de poëſie en Perſan & en Arabe, dont les vers ont des rimes & des meſures comme ceux de Pythagore, & qui contiennent pluſieurs belles moralitez, & pluſieurs ſentences, qu'ils apprennent par cœur, & qu'ils citent agréablement en parlant, quand l'occaſion s'en preſente. Pour les autres ſciences qui ſont parmi nous, comme la Logique, la

Physique, la Metaphysique, & les Mathematiques, ils n'en ont aucune connoissance, si ce n'est de la derniére, entant que la Musique en fait vne partie; car il y en a vne école à part dans le Serrail. Il se trouve aussi des personnes à Constantinople, qui savent quelque chose de l'Astrologie, mais ils s'en servent fort mal en toutes sortes d'occasions, se mêlans de prédire les choses à venir qui regardent l'Etat, ou la fortune des Ministres, dont pourtant les évenemens répondent rarement à leurs prédictions. Les plus habiles Ministres d'Etat, & les plus grands Capitaines d'entre eux, sont si ignorans en ces sortes de choses, qu'ils ne savent rien du tout de la Geographie, ni de la situation des Royaumes, quoi qu'ils possédent vne si grande partie de l'vnivers. Leurs Pilotes, qui se hazardent rarement de perdre la terre de veuë, s'ils ne sont renégats, ou de Barbarie, ont des cartes marines si mal faites, qu'ils se fient plûtost à leurs yeux & à leur expérience, dans leurs voiages de Constantinople à Alexandrie,

qui eſt leur grande Place de commerce, qu'à leurs cartes. Et je n'en ai jamais pû voir aucune faite par vn Turc ou par vn Grec, qui pût donner ſelon les regles de l'art, aucune lumiére à vn Pilote intelligent, ni ſur laquelle il voulût entreprendre vn voiage de mer. L'Imprimerie, qui a peut-eſtre plus cauſé de mal au monde que de bien, eſt abſolument defenduë parmi les Turcs, parce qu'elle pourroit introduire chez eux, auſſi bien que chez nous, cette ſubtilité de ſavoir, qui ne s'accommode pas bien avec la rudeſſe de leur gouvernement; & parce auſſi qu'elle oſteroit le moyen de vivre à vne infinité de perſonnes qui gagnent leur vie de leur plume, & ruineroit cette belle maniére d'écrire dont ils ſe ſervent, & en quoi ils ſurpaſſent toutes les autres nations, comme il eſt arrivé chez la pluſpart des Occidentaux. Quoi qu'ils ayent fort peu d'Hiſtoriens parmi eux qui ſachent la Chronologie, & qui connoiſſent les choſes paſſées, ni la durée des Empires qui ont précédé celuy des Ottomans; ils ne laiſſent pourtant pas d'avoir des





pereur par la mort du plus proche heritier, & qu'il veüille la mettre en liberté, & luy faire part de son honneur & de sa gloire.

CHAPITRE X.

Des Agiam-Oglans.

NOus avons parlé jusques ici des *Ichoglans*, où des Pages, des Muëts, des Nains, des Eunuques, & de la cour des femmes. Il faut maintenant parler des bas Officiers, & des *Agiam-Oglans*, qui sont destinez pour les moindres emplois du Serrail. Ces *Agiam-Oglans* donc, sont des gens pris en guerre comme les autres, ou achetez des Tartares; mais ordinairement ce sont des enfans de Chrêtiens, enlevez d'entre les bras de leurs parens, à l'âge de dix ou douze ans, & dans lesquels ils se trouve plus de force de corps que d'esprit. C'est pourquoi on s'en sert pour faire,

1. Des Portiers.
2. Des *Bostangis*, ou Jardiniers.

3. Des *Baltagis*, ou Porteurs de haches, qui servent à fendre & à porter du bois.
4. Des *Atagis*, ou Cuisiniers, & des Valets de cuisine.
5. Des *Paicks*, & des *Solacks*.
6. Des Bouchers.
7. Des *Holvagis*, ou Confituriers.
8. Des serviteurs pour l'hôpital des Pages qui sont malades, & toutes sortes de Valets de cette nature.

Ils sont rarement fils de Turcs naturels; mais, comme je l'ai dit, on les tire tous les ans des pauvres Chrêtiens de la Morée & de l'Albanie. Ce qui fait que ces païs-là sont extrêmement dépeuplez; car on en améne tous les ans, comme on me l'a assûré, plus de deux mille à Constantinople. Quand ils y sont arrivez, on les fait voir aussi-tost au Visir, qui les disperse selon l'humeur où il se trouve; les vns dans le Serrail de *Galata*, & les autres dans celuy de *Okmedon*, ou d'Andrinople, où on les employe à plusieurs fonctions différentes. On en laisse aussi quelques-vns dans la Ville, où

on leur fait apprendre des mêtiers. Il y en a d'autres que l'on envoye en mer, pour ſervir de Matelots, & pour apprendre la navigation. Les plus heureux ſont reſervez pour le Grand-Serrail, où on les employe à penſer les chevaux, à faire la cuiſine, à travailler dans les jardins, à fendre du bois, à tirer à la rame dans la Berge du Grand-Seigneur, & à faire generalement tout ce qui leur eſt ordonné par leurs Superieurs, que l'on appelle *Oda Bachis*, à qui on donne quinze Aſpres de paye par jour, deux veſtes de drap par an, & vne piece de toile pour faire des chemiſes & des mouchoirs; & ces gens-là dépendent entiérement du *Boſtangi Bacha*, qui eſt le Chef & le Commandant abſolu de tous ceux que l'on appelle *Boſtangis*, ou Jardiniers, & qui ſont plus de dix mille dans le Serrail, & dans les jardins du Grand-Seigneur, qui ſont aux environs. Il y a quelques-vns de ces *Boſtangis* qui ſont élevez à vn plus haut dégré d'honneur que les autres. On les appelle *Hajaki*, c'eſt à dire, Royaux, parce qu'ils ne ſervent qu'à

Sei-
u'ils
leur
fére
, si
tu-
la

eft
iré
u'il
if-
le
les
ns,
ad-
our
ou-
nt
a-
n-
er
és
a-
n-
e
a



Les *Agiam-Oglans*, qui ſont deſtinez pour le Serrail du Grand-Seigneur, ſont choiſis d'entre tous les autres, & on prend ordinairement ceux qui ſont robuſtes de corps, & dont la phyſionomie promet quelque choſe. On les diſtribuë en différens endroits, pour remplir le nombre de ceux qui manquent, ou on les inſtruit à bien ſervir; & s'ils ne font leur devoir, on les punit ſevérement par de longues veilles, par de longs jeûnes, & autrement.

Leurs habits ſont faits de gros drap de Salonique, appellé autrefois Theſſalonique. Leurs bonnets ſont de feûtre brun, faits en pain de ſucre, comme on le voit dans la figure. On apprend à lire & à écrire à ceux que l'on remarque avoir le plus d'eſprit, & le plus de diſpoſition à apprendre quelque choſe; mais ordinairement on a plus de ſoin de leur façonner le corps que l'eſprit. C'eſt pourquoi on les exerce à la courſe, à la lutte, à jetter la barre de fer, à ſauter, & à tous les exercices qui peuvent donner de la vigueur & de l'agilité au corps. Ils ſont logez ſous différens appantis, le

long des murailles du Serrail. On les nourrit de chair & de ris, dont on leur donne suffisamment, mais sans délicatesse. On ne prend jamais aucun des *Agiam-Oglans* du grand Serrail, pour en faire des Janissaires; mais quelquefois, à cause de leurs bons services & de leur fidélité, ils entrent au service de quelque Bacha, où ils s'enrichissent par le moyen de leurs Maîtres, & amassent assez de bien pour passer le reste de leur vie fort à leur aise. On employe aussi quantité de ces gens-là à servir les tentes du Grand-Seigneur, quand il va à la guerre, & pour avoir soin de son bagage & de ses chariots quand il fait voyage. Les autres *Agiam-Oglans*, qui sont nourris, comme nous l'avons dit, ailleurs que dans le Serrail Royal, sont principalement destinez à estre Janissaires, quand ils ont assez d'âge & de force, & à remplir la place de ceux qui sont morts à la guerre, ou autrement; ce qui fait que l'on les éleve, & que l'on les dresse dans cette vûë-là, dont nous nous expliquerons plus amplement dans le Chapitre de la Milice. On

écrit dans vn regiſtre le nom de tous les *Agiam-Oglans*, avec celuy du lieu où on les envoye, & de la différente paye qu'ils reçoivent, qui eſt de deux, de trois, & de cinq Aſpres par jour. Ce regiſtre eſt ſigné, & paraphé par le Grand-Seigneur, & mis entre les mains du *Tefterdar*, ou Surintendant des finances, qui leur fait payer leurs gages de quartier en quartier, & qui s'informe en meſme tems de ceux qui ſont morts, ou que l'on en a tirez, dont il rend enſuite vn compte tres-exact au Sultan.

Voilà, à mon avis, tout ce que le Lecteur équitable pouvoit eſperer d'apprendre du dedans du Serrail, & de la maniére dont on s'y gouverne, dont j'ai eû connoiſſance par vne perſonne digne de foy, qui y a paſſé dix-neuf ans dans les écoles. Si on conſidére de prés cette conduite, on la trouvera auſſi fine & auſſi politique que l'on s'en puiſſe imaginer; & on verra que c'eſt peut-eſtre vn des plus fermes appuis de l'Empire Ottoman. J'avouë que je n'en ai pas traité ſi amplement, que le mérite du ſujet le

pouvoit demander : mais il faut prendre comme vne digreſſion tout ce que j'ai dit des Femmes, des Muëts, & des Eunuques ; mon vnique but eſtant en cét ouvrage de décrire principalement le Gouvernement, les Maximes, & la Politique des Turcs. C'eſt pourquoi, afin de retourner à mon veritable ſujet, je parlerai dans les Chapitres ſuivans des Charges & des Emplois, où la grandeur, l'honneur, & les richeſſes ſe trouvent joints enſemble, & dont le Grand-Seigneur peut diſpoſer abſolument, en faveur de ceux qui luy ſont agréables, & qu'il conſidére comme ſes créatures, puiſqu'il leur a donné dés l'enfance la nourriture & l'éducation, comme vn pere fait à ſes enfans. Ce qui fait qu'il a vne entiére confiance en eux, & eux vne véritable reconnoiſſance de tous les bienfaits qu'ils ont reçûs, qui ſert autant à la ſeureté de ſa perſonne, qu'à l'agrandiſſement de ſon Etat.

CHAPITRE XI.

Du Visir Azem, *ou Premier Visir, de sa Charge, & des autres six Visirs du Conseil, & du Divan, ou du lieu où se rend la Justice.*

ON appelle en Turc le Grand-Visir, Visir *Azem*, c'est-à-dire, Chef du Conseil, ou premier Conseiller. On l'appelle aussi quelquefois Lieutenant du Grand-Seigneur, ou Vicaire de l'Empire; parce qu'en effet toute la puissance & toute l'autorité du Sultan réside en sa personne. On ne pratique point d'autre cérémonie, que je sache, quand on veut faire vn Premier Visir, que de luy mettre entre les mains le seau du Grand-Seigneur, sur lequel le nom de l'Empereur est gravé, & qu'il porte toûjours dans son sein. En vertu de ce seau-là, il est revêtu de tout le pouvoir de l'Empire, & peut, sans observer aucune formalité, lever tous les obstacles qui s'opposent à la liberté de son admini-

ſtration. Comme les Princes d'Orient ont toûjours eſté fort adonnez à la moleſſe & à la volupté, ils ont trouvé qu'il eſtoit à propos, pour mieux goûter le plaiſir & le repos de l'oiſiveté, d'élever quelqu'vn de leurs Miniſtres au deſſus des autres, auquel ils pûſſent confier le ſoin des affaires de l'Etat, s'imaginant qu'il leur eſtoit plus facile de s'en faire rendre compte par vn ſeul, que par pluſieurs, & de rejetter ſur luy les fautes du gouvernement, & le mauvais ſuccés des entrepriſes importantes.

Les Turcs ſuivent encore aujourd'huy cette maxime, en mettant l'autorité entre les mains du Premier Viſir, dont nous parlons. On ne voit point dans leur Hiſtoire, que cette Charge ait commencé avant Amurat leur troiſiéme Empereur; qui paſſant en Europe avec *Lala Schabin*, ſon Gouverneur, le fit Chef de ſon Conſeil, & Général de ſon armée, avec laquelle il prit Andrinople, que l'on appelloit autrefois *Oreſtie*. Depuis ce tems-là, les autres Sultans ont toûjours fait ſubſiſter cette Charge; & quand ils par-

lent familiérement & en amitié au Premier Visir, ils l'appellent encore *Lala*, qui veut dire Gouverneur ou Protecteur.

Outre le Premier Visir, il y en a encore six autres, que l'on appelle Visirs du Banc, ou du Conseil. Ces Visirs-là n'ont aucune autorité, ni aucun pouvoir, quand il s'agit des affaires de l'Etat, & qui regardent le gouvernement. Ce sont ordinairement des personnes graves & sages, qui ont exercé quelque Charge, & qui sont savans dans la loy. Ils ont séance dans le Divan avec le Grand-Visir, mais ils n'ont point de voix délibérative, & ne peuvent donner leur avis, ni rendre aucun jugement, sur quelque affaire que ce soit, à moins que le Premier Visir les consulte sur quelque point de la loy; ce qu'il fait rarement, pour ne pas faire tort à sa capacité, & à son expérience. Leurs gages se prennent dans le Tresor du Grand-Seigneur, & ils n'excédent pas deux mille écus par an. Chacun de ces six Visirs a pouvoir d'écrire le nom du Grand-Seigneur au bas de tous les

ordres, & de tous les commandemens que l'on envoye au dehors, de ſa part. Comme leurs richeſſes ſont médiocres, & qu'ils ne ſont pas obligez, à cauſe de leur Charge, de ſe mêler des affaires dangereuſes de l'Etat; ils vivent long-tems ſans eſtre enviez, & ne ſont pas ſujets à ces grands revers de fortune, à quoy ceux qui ſont dans les grands Emplois ſont expoſez. Cependant, quand il s'agit de délibérer ſur quelque affaire de grande importance, on les appelle dans le Conſeil ſecret, avec le premier Viſir, le Moufti, & les Cadileſquers, ou Chefs de la Juſtice, où on leur donne ſouvent la liberté de dire leur opinion touchant l'affaire dont il eſt queſtion.

Le Premier Viſir vit d'vne maniére qui répond tout-à-fait à la grandeur de celuy qu'il repreſente. Il a ordinairement à ſa Cour plus de deux mille Officiers & domeſtiques. Quand il paroiſt en public dans quelque cérémonie, il porte deux aigrettes au devant de ſon turban, garnies de diamans, & d'autres pierres précieuſes, comme le Grand-Seigneur; & on porte devant

luy trois queuës de cheval attachées au bout d'vn grand bâton, avec vn bouton d'or par en haut. Les trois principaux Bachas de l'Empire; à ſavoir, celuy de Babylone, celuy du Caire, & celuy de Bude, ont la permiſſion de ſe ſervir de cette marque d'honneur dans le détroit de leur juriſdiction, à l'excluſion de tous les autres, devant leſquels on ne porte qu'vne queuë de cheval ſeulement. Ces trois grands Bachas peuvent eſtre Viſirs du Banc, ou du Conſeil, & peuvent prendre ſéance dans le Divan avec le Premier Viſir, quand le tems de leur commiſſion & de leur employ eſt expiré, & qu'ils ſont bien en Cour.

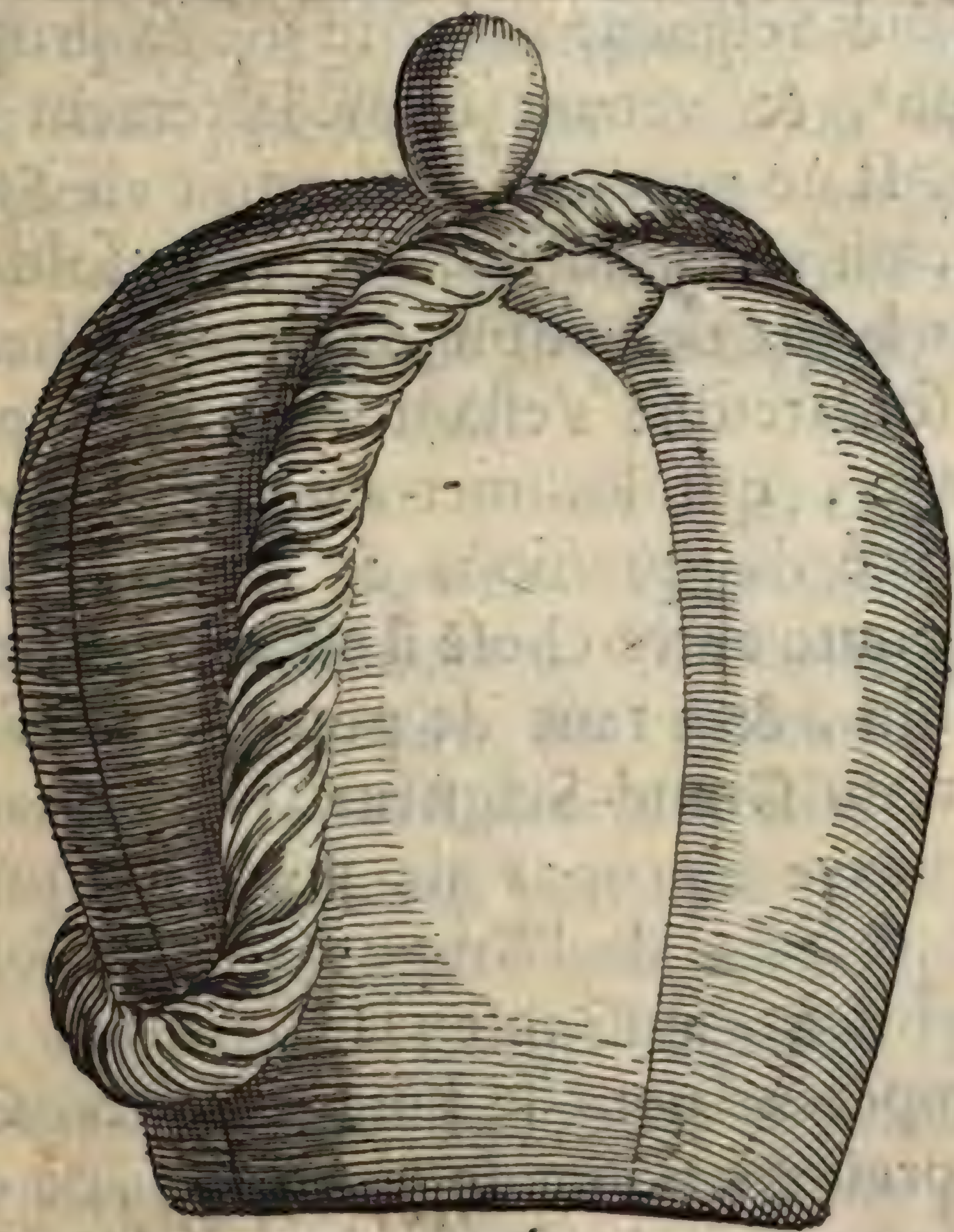
Comme le Premier Viſir repreſente le Grand-Seigneur, il eſt par conſéquent le maître & l'interpréte de la loy. Chacun peut décliner le cours de la juſtice ordinaire, & faire juger ſa cauſe devant luy; à moins que ſes grandes occupations, ou le peu de mérite de l'affaire l'oblige à la renvoyer, pour eſtre jugée ſelon la loy.

Pour faire voir à tout le monde le ſoin qu'il prend des affaires publiques,

il ne manque jamais d'aller quatre fois la semaine au Divan; c'est à savoir, le Samedy, le Dimanche, le Lundi, & le Mardy; & les autres jours, excepté le Vendredi, il tient Divan chez luy; tant ces gens-là sont soigneux de faire rendre la justice, & de s'aquitter dignement de leurs Charges.

Quand le Grand-Visir va au Divan, qui est vne chambre du Serrail, il est suivi de quantité de Chiaoux, & de celuy qui les commande en chef, & d'vne autre sorte de gens & d'Officiers, qui ne servent qu'à l'accompagner en ce lieu-là, que l'on appelle *Mutafaraca*, & que l'on peut comparer à nos Sergens à verge. Quand il descend de cheval pour entrer dans le Divan, ou quand il retourne en son logis, vne infinité de monde le suit avec des acclamations & des priéres pour sa prosperité & pour sa santé; ce qui approche fort de ce que pratiquoient autrefois les soldats Romains, à l'égard de leurs Empereurs. Aussitost qu'il a pris sa place dans le Divan, on plaide toutes les causes devant le *Cadilesquer*, ou Chef de la Justice, qui

les juge toutes, si ce n'est que le Premier Visir croye que l'affaire mérite qu'il en prenne connoissance, ou qu'il n'approuve pas son jugement; auquel cas, en vertu de son pouvoir sans limites, il casse la sentence, & juge comme il luy plaist. Tous les Officiers du Divan portent vne sorte de coiffûre extraordinaire, qu'ils apppellent en Turc *Mugevesie*, que j'ai fait graver ici, afin que le Lecteur la pût mieux connoître.


Turban

Ce que nous venons de dire du Divan, en peu de paroles, suffit pour nostre dessein, qui est d'expliquer nettement en quoy consiste la Charge de Premier Visir.

Le pouvoir du premier Visir est aussi grand que celuy du Maître qui le luy a donné; à la réserve seulement qu'il ne peut faire couper la teste à aucun Bacha, dont il est le frere aîné, si ce n'est en vertu de la signature du Grand-Seigneur, écrite de sa propre main, & venant immediatement de luy. Il ne peut non plus punir vn *Spahis*, ou vn Janissaire, ni autre soldat, sans la participation de leurs Chefs; la soldatesque s'estant reservé ce privilege, qui les met à couvert d'vne infinité d'oppressions & de violences. En toute autre chose il est entiérement absolu, & a tant de pouvoir sur l'esprit du Grand-Seigneur, que quand il trouve à propos de proscrire quelque Officier de l'Empire que ce soit, il obtient aussi-tost la signature de l'Empereur pour le faire exécuter. On ne presente point de requestes, & on ne fait point de demandes, pour quel-

ques

ques affaires que ce ſoit, qui n'ayent paſſé auparavant par les mains du Premier Viſir. Cependant, ſi on a fait vne injuſtice conſidérable à quelqu'vn, dont il ſoit complice, ou s'il a refuſé de luy rendre juſtice, il eſt permis à cette perſonne-là, par vne fort ancienne coûtume, d'en appeller au Grand-Seigneur ; ce qui ſe pratique en cette ſorte. Celuy à qui on a fait injuſtice met du feu ſur ſa teſte : il entre en cét équipage dans le Serrail, & court de toute ſa force au lieu où eſt le Grand-Seigneur, ſans que perſonne oſe l'arrêter, qu'il n'y ſoit arrivé. Il a alors la liberté de ſe plaindre du tort que l'on luy a fait.

Le Chevalier *Thomas Bendysh* ſe ſervit de cét expédient, pendant qu'il eſtoit Ambaſſadeur à Conſtantinople, pour avoir raiſon des violences que l'on avoit faites à des Marchands Anglois, en prenant ſans aucune formalité de juſtice leurs marchandiſes, pour le ſervice du Grand-Seigneur. Il y avoit alors onze vaiſſeaux Anglois dans le port; il fit mettre à tous leurs mats des pots pleins de feu, & fut mouïller

l'ancre tout auprés du Serrail, afin d'en estre vû du Grand-Seigneur, & de pouvoir luy demander justice. Mais le Visir en ayant eû avis le premier, accommoda aussi-tost l'affaire, & éteignit ce feu, qui auroit peut-estre causé, par la vigoureuse résolution de cét Ambassadeur, sa ruïne, & celles des autres Officiers, qui avoient esté les auteurs d'vne violence si publique, & qu'il ne devoit pas souffrir.

Les Persans ont accoûtumé dans de pareilles rencontres de s'habiller d'vne veste de papier blanc, & de se presenter en cét équipage devant leur Prince, pour luy faire connoître que l'on ne pourroit pas écrire sur autant de papier qu'il en faut pour les couvrir, toutes les injustices qu'on leur a faites.

Comme la Charge du Premier Visir est la plus élevée, & la plus considérable de l'Empire, aussi est-elle la plus exposée aux foudres de Jupiter, & à l'envie des autres Bachas qui y prétendent. On raconte d'étranges histoires, confirmées par des témoins oculaires, de l'élevation & de la cheûte

ſubite & impréveuë de ceux qui en ont eſté revêtus, & qui ſont arrivez tout d'vn coup de la derniére baſſeſſe à ce haut comble d'honneur, ſans avoir paſſé par aucun degré, & qui en ont eſté précipitez de meſme, pour eſtre ſacrifiez à la cruauté, à la riſée, & à la vengeance publique. Les vns n'ont poſſédé cette Charge que peu de jours, d'autres vn mois, quelques-vns vn an, & quelques autres deux ou trois mois. On a remarqué tant de bizarrerie de la fortune dans ceux meſmes qui y ont vêcu le plus long-tems & le plus heureuſement, que c'eſt vne image vivante de la vanité des choſes du monde. C'a toûjours eſté la deſtinée des Favoris des Princes Barbares, de ne vivre pas long-tems; ſoit qu'ils ſe plaiſent à ruïner ceux qu'ils ont élevez, & à en mettre d'autres en leur place, pour faire voir leur pouvoir; ſoit qu'ils les ayent tellement comblez de bienfaits, qu'ils ne leur puiſſent plus rien donner, & qu'ils croyent qu'il y a de la honte d'en demeurer-là; ou ſoit enfin que les autres ayent tant reçû,

qu'il ne leur reste plus rien à espérer, & qu'ils en deviennent insolens. La Cour des Princes Ottomans est sujette, autant que pas vne autre, aux cabales & aux factions. Quelquefois la Reine mere y gouverne; quelquefois le *Kuslir Aga* y commande, & assez souvent vne belle femme y est maîtresse du pouvoir, aussi-bien que de l'affection du Sultan. Tous ces gens-là ont leurs amis qu'ils veulent avancer; ce qu'ils ne peuvent faire sans la ruïne de quelque autre. On observe toutes les démarches de celuy qui gouverne; on engage l'honneur du Prince dans toutes les fautes qu'il fait; & enfin, soit par le commandement immediat du Grand-Seigneur, ou par la mutinerie des gens de guerre que l'on fait agir, on oste au malheureux Visir & la Charge & la vie tout ensemble. Ce qui fait bien voir que le pouvoir & la grandeur empruntée, & qui ne subsiste pas par soy-mesme, n'est pas de longue durée.

Ce n'est pas qu'il arrive toûjours que le Premier Visir perde la vie en perdant sa Charge: Car souvent il descend doucement du thrône de sa

gloire, pour posséder en paix quelque petit Gouvernement ; sur tout si c'est vn homme qui ne soit pas d'humeur à se venger des auteurs de sa disgrace, ou qui ne soit pas assez habile & assez populaire pour exciter vne sedition, & pour broüiller ; car quand il a ces qualitez, il faut qu'il meure.

Depuis quelques années on a traité avec cette douceur le prédécesseur de *Kupruli*, pere du Premier Visir d'aujourd'huy ; & il ne fit point de difficulté d'accepter le Gouvernement de Canise que l'on luy donna, quoique ce soit le moindre de tous ceux que l'on donne à vn Bacha ; où il a peut-estre plus de sujet de se louër de la Fortune, que de s'en plaindre ; à moins que son ambition le tourmente dans sa retraite, & luy fasse regretter le poste d'où il est sorti, quelque dangereux qu'il fût : Ce qui arrive rarement parmi les Turcs, où ce n'est pas vne honte d'estre transplanté des montagnes dans les vallées. Ils savent tous d'où ils viennent ; que l'argille est de la terre ; que le Grand-Seigneur en est le Maître ; qu'il l'a paîtrit comme il

veut, & qu'il en fait des pots, qu'il peut conserver, & casser quand il luy plaist. Comme il n'y a point de honte parmi eux de déchoir de la grandeur; aussi ne sont-ils point surpris de voir des gens de néant croître en vn moment, comme des champignons, & s'élever par la faveur du Prince, aux plus hautes dignitez de l'Empire, & à la Charge de Premier Visir, dont je rapporterai ici vn exemple singulier, qui n'a point eû jusqu'à present de place dans l'Histoire. Il arriva vne telle disette de viande à Constantinople, soit qu'elle fût effectivement rare, ou que cela vint de la négligence des Bouchers & des Officiers de Police, que ceux qui ne venoient pas assez matin à la Boucherie n'en trouvoient point, & estoient obligez de ne point manger de chair ce jour-là. Vn *Dervis*, ou Cuisinier d'vne chambre des Janissaires fut assez mal-heureux pour estre du nombre des paresseux; desorte qu'il se trouva sans avoir dequoy faire dîner ses Maîtres. La connoissance qu'il avoit du rude traitement qu'il devoit souffrir de leur Commandant,

à cause de sa négligence, le faisoit déplorer son malheur, & se plaindre tout haut dans les ruës des premiers Officiers, qui n'avoient pas soin de remédier à de semblables desordres. Comme il déclamoit de la sorte contre le gouvernement, il arriva heureusement pour luy, que le Grand-Seigneur passa par là déguisé; qui voyant vn homme si emporté, luy demanda fort civilement, en s'approchant de luy, quelle raison il avoit de se tourmenter ainsi. Surquoy le pauvre *Dervis* répondit en soûpirant: *Il vous est aussi inutile de me le demander, qu'à moy de vous dire une chose à quoy il n'y a que le Grand-Seigneur qui puisse remédier, ni qui ait assez de pouvoir pour corriger l'abus qui me donne tant d'inquiétude.* Le Grand-Seigneur continuant à le presser doucement, il luy conta comme quoy *il ne se trouvoit point de viande à la boucherie; que ce matin-là il avoit manqué d'avoir sa provision ordinaire pour la chambre des Janissaires, & qu'il seroit brisé de coups, pour estre arrivé au marché vn moment trop tard.* A quoy il ajoûta ensuite, *que le Premier Visir & les*

principaux Officiers négligeoient le bien public, & ne songeoient qu'à s'enrichir, & à faire leurs affaires: Que s'il estoit à leur place, il n'y auroit pas seulement abondance de viande dans la Ville, mais que l'on en trouveroit au marché à toutes les heures du jour. Aprés quoy il luy demanda, quel avantage il luy revenoit d'avoir appris cette histoire, & s'il croyoit qu'il en fût moins battu, pour la luy avoir racontée. Le Grand-Seigneur fit reflexion, en s'en retournant au Serrail, sur ce que le Cuisinier des Janissaires luy avoit dit; & soit qu'il voulût éprouver sa suffisance, ou soit que les Princes se plaisent à faire voir leur puissance, en élevant des hommes de néant aux premiéres dignitez, il l'envoya querir aussi-tost qu'il fut arrivé. Le pauvre *Dervis* remarquant que celuy à qui il avoit parlé si familiérement estoit le Grand-Seigneur, se jetta tout tremblant de peur à ses pieds, s'imaginant que ce qu'il avoit dit du Visir & du Gouvernement luy alloit faire perdre la vie; mais il en arriva tout autrement. Car le Grand-Seigneur l'exhortant à prendre courage,

luy dit, *qu'il vouloit le faire Premier Visir, pour éprouver s'il estoit assez habile homme pour remédier aux abus contre lesquels il avoit déclamé.* Et afin qu'il passât par les degrez qu'il faut pour y parvenir, il le fit sur le champ premier Gentilhomme de sa chambre, le lendemain Capitaine, le jour d'aprés *Aga*, ou Genéral des Janissaires, & le jour suivant Premier Visir. Quand il fut revêtu de cette grande Charge, il ne fit pas seulement ce qu'il avoit promis à l'égard des boucheries, & des autres marchez de la Ville, mais il devint avec le tems vn excellent Ministre d'Etat. Quoi que ces sortes d'exemples soient fort ordinaires parmi les Turcs, & qu'ils ne les trouvent pas étranges; ils peuvent néanmoins servir à faire voir l'inconstance de la Fortune, & par quel hazard les hommes sont élevez du néant au plus haut degré de la gloire, & mis en la place de ceux qui en sont précipitez; ce qui arrive plus souvent en Turquie, qu'en pas vn lieu du monde.

Vn Premier Visir, fort habile homme, proposoit, il n'y a pas long-tems,

à de certains Bachas, vn problême assez difficile à résoudre dans la Politique des Turcs. C'est à savoir, quel moyen on pourroit trouver pour demeurer long-tems dans vn poste si périlleux ; & comment vn Premier Visir pourroit faire, pour se garantir de tous les dangers ausquels il est exposé. *Car vous savez bien, mes fréres*, leur disoit-il, *qu'il y en a peu qui y vieillissent ; que la vertu, l'innocence, la vigilance, & la capacité, ne servent de rien ; qu'il y en a qui n'y demeurent qu'vn jour, vne semaine, ou vn mois, & quelques autres qui vont jusqu'à vn an ou deux ; mais qu'enfin, pour me servir du proverbe qui est en vsage parmi vous, ils ressemblent aux Fourmis, à qui Dieu ne donne des aîles, que pour hâter leur propre ruïne.* Les Bachas furent quelque tems sans parler, ne sachant que luy répondre, ni comment résoudre cette question si difficile. Mais enfin *Kupruli*, pere du Premier Visir d'aujourd'huy, comme le plus ancien & le plus sage de tous, prit la parole, & dit, qu'il croioit que le seul moyen de soûtenir vn Premier Visir

chancellant, eſtoit d'occuper l'eſprit du Grand-Seigneur, & des brouïllons par vne guerre étrangére: Que la paix & l'oiſiveté corrompoient le bon naturel des hommes, & les faiſoient ſonger à s'élever ſur les ruïnes d'autruy; & que pour y parvenir, les perſonnes entreprenantes excitoient par leurs intrigues & par leurs cabales des guerres civiles, qui cauſoient du trouble dans l'Etat, & qui perdoient enfin celuy qui en avoit la conduite: Que la guerre, au contraire, fourniſſant tous les jours des occaſions à ces eſprits bouïllans & ambitieux d'aquerir de la gloire & de la réputation par des actions héroïques, aſſûroit le repos du dedans, & mettoit en ſeureté le premier Miniſtre. Ce fut-là l'avis de *Kupruli*, dont il ſemble que le fils ait herité auſſi bien que de ſes richeſſes & de ſa grandeur: car c'eſt luy qui a commencé la derniére guerre d'Allemagne, & on remarque qu'il ſe conduit ſelon les maximes de ſon pere, dans toutes les affaires qui regardent le gouvernement.

Avec tout cela, quoique cette Charge ſoit accompagnée de grands périls & de grandes difficultez, on a vû des perſonnes, qui aprés l'avoir exercée dix-huit ou dix-neuf ans, ne l'ont quittée qu'en mourant d'vne mort naturelle. Ce qui peut donner lieu à cette queſtion, c'eſt à ſavoir, ſi la faveur ou la diſgrace du Prince vient de la bonne ou de la mauvaiſe fortune avec laquelle nous naiſſons; ou ſi la prudence humaine eſt capable de trouver vn chemin, dans lequel on puiſſe marcher ſûrement, entre la fermeté vigoureuſe & la baſſe flaterie, ſans donner contre les écueils du péril & de l'ambition. Mais les exemples de cette nature ſont fort rares: Car ſi les Viſirs ſont méchans, leur cruauté & leur avarice avancent leur ruine; & s'ils ſont bons, leurs mérites ſont cauſe de leur perte, de-peur que les grands ſervices qu'ils ont rendus à leurs Princes ne ſemblent demeurer ſans récompenſe.

Les revenus que le premier Viſir tire de la Cour, & qui ſont comme les appointemens de ſa Charge, ne

ſont pas grands, & n'excédent pas vingt mille écus par an, que l'on prend ſur de certains villages de la Romélie ; le reſte des richeſſes immenſes que cette Charge produit, vient de tous les endroits de l'Empire : Car il n'y a point de Bacha, ou de Miniſtre conſidérable, qui ne faſſe de grands preſens au Premier Viſir, pour avoir ſon conſentement avant que d'entrer dans ſon gouvernement, ou dans ſon employ, & pour s'y conſerver, quand il y eſt. Ceux qui ont de ces emplois loin de la Cour, y ont toûjours des Agens, qui attendriſſent le cœur du Viſir à force de preſens, & qui le prient, inceſſamment de parler au Grand-Seigneur, en faveur de leurs Maîtres & de leurs ſervices. Et quoi qu'à l'équinoxe du Printems, tous les Bachas & tous ceux qui ont des Gouvernemens conſidérables, ſoient obligez de faire des preſens de grand prix au Grand-Seigneur, & qu'en ce temslà le Premier Viſir reçoive auſſi les ſiens, il ne laiſſe pas de prendre des ſommes d'argent tres-conſidérables de toutes ſortes de perſonnes, propor-

tionnées au mérite des choses que l'on veut obtenir de luy. Ce qui ne se fait pas en cachette, mais publiquement; & on y marchande la justice & la faveur, comme nous marchandons dans les boutiques, les denrées dont nous avons besoin, dont chacun tire le meilleur marché qu'il peut.

De-sorte que si le Premier Visir est avare, comme cela arrive ordinairement, & qu'il ne veüille rien laisser échaper de ce qu'il peut prendre, son revenu est inestimable, & peut égaler celuy du Grand-Seigneur. Mais comme le Prince n'ignore pas toutes ces pratiques, la politique des Turcs à trouvé plusieurs moyens pour desseicher les inondations qui se font dans les coffres du Premier Visir. D'abord on luy fait payer vne grosse somme d'argent, quand il entre dans sa Charge; aprés cela le Grand-Seigneur, sous prétexte d'amitié & de faveur, luy rend de frequentes visites, d'où il ne revient jamais qu'il ne luy ait fait de grands presens, en reconnoissance de l'honnenr qu'il a reçû; assez souvent

il luy envoye demander vn preſent de cent mille écus pour des pierreries, pour des chevaux, & pour d'autres choſes de grand prix ; & de cette façon ils font payer à ces petits ruiſſeaux, le tribut qu'ils doivent au grand Ocean. Le Sultan Mahomet Quatriéme qui regne aujourd'huy, a ajoûté vn nouvel expédient à tous les autres; car il oblige ſouvent le Viſir à luy payer ſon dîner, envoyant querir vingt plats de viande dans ſa cuiſine, qui eſt ce qu'on a accoûtumé de ſervir ſur ſa table. D'autresfois il l'engage, & ſe prie luy-meſme à luy donner à manger; ce qui arrivant fort ſouvent, fait croire à tout le monde, qu'il le fait par baſſeſſe, & pour épargner ce que luy coûteroit vn dîner, parce qu'il eſt eſtimé avare, & d'vn naturel qui n'approche pas de celuy de Solyman le Magnifique. Mais comme les divers moyens dont ſe ſert le Grand-Seigneur pour ſe rendre maître du bien de ſes Officiers, demandent vn plus long diſcours, nous en parlerons dans ſon propre lieu; ce que nous en avons dit ici, n'eſtant qu'en paſſant,

& en veuë seulement du Premier Visir, & de sa Charge.

CHAPITRE XII.

Des Charges, des Dignitez, & des différens Gouvernemens de l'Empire.

CEux qui entreprennent de décrire la Politique & le Gouvernement de quelque païs que ce soit, doivent s'appliquer vniquement à faire voir, en quoy consistent les grandes Charges, les grandes dignitez, & les richesses de ces Etats-là; afin que par cette description exacte, ceux qu'ils en veulent instruire, puissent juger comme il faut du nombre de ses hommes, de ses forces par mer & par terre, & des endroits forts, par où il se peut défendre, & des endroits foibles, par où il peut estre entamé. C'est la métode que je suivrai, autant qu'il me sera possible, dans toute la suite de cét ouvrage.

Aprés le Visir *Azem*, ou Premier Visir, dont nous avons parlé dans le

Chapitre précédent, viennent les Beglerbeys, que l'on peut aſſez bien comparer à quelques Archiducs de l'Europe. Ils ont ſous eux pluſieurs Comtez ou *Sangiacs*, pluſieurs *Beys Agas*, & pluſieurs autres Officiers inferieurs. Le Grand-Seigneur donne à chacun de ces Beglerbeys par honneur trois Enſeignes, que les Turcs appellent *Tug*; qui ſont des bâtons, au haut deſquels il y a vne queuë de cheval attachée, & arrêtée d'vn gros bouton d'or; & c'eſt pour les diſtinguer d'avec les Bachas qui n'en ont que deux, & d'avec les *Sangiacs-Beys*, que l'on appelle auſſi Bachas, qui n'en ont qu'vne. On ne fait point d'autre cérémonie, quand on met vn Bacha en poſſeſſion de ſa Charge, que de porter devant luy vne Banniére, & de le faire accompagner au ſon de la muſique & des chanſons, par le *Mirialem*, qui eſt vn Officier deſtiné pour cette fonction ſeulement.

Les Gourvernemens des Beglerbeys, qui ont pluſieurs Comtez ou *Sangiacs* ſous eux, ſont de deux ſortes. Les premiers s'appellent *Haſile Beglerbeys*;

ceux-là ont vn certain revenu assigné sur les Villes, sur les Bourgs, & sur les Villages qui relevent de leur Gouvernement. Les autres s'appellent *Saliane Beglerbeys*, & tirent leurs appointemens des deniers qui sont levez dans les Provinces de leur Gouvernement par les Officiers du Grand-Seigneur ; de-sorte qu'on peut dire qu'ils sont payez de l'épargne du Prince, aussi bien que les *Sangiacs Beglers*, ou Seigneurs particuliers de ces Provinces-là, & la milice du païs.

Il est impossible de décrire exactement les moyens dont se servent ces Gouverneurs absolus, pour amasser du bien : car il n'y a point de gens qui le fassent avec tant d'adresse & d'empressement que les Turcs, qui veulent, comme nous l'avons dit ailleurs, devenir riches en vn moment. Nous ne laisserons pourtant pas de dire en peu de mots, en quoy consiste le revenu certain de leur Gouvernement, sans y comprendre les profits qui leur reviennent des confiscations pour crime de felonie, de la vente des Charges Ecclesiastiques qui se trouvent sans

maîtres certains, part mort ou autrement ; à quoy on pourroit ajoûter ce qu'ils tirent des avanies ou fausses accusations, au moyen dequoy ils s'emparent impunément du bien des particuliers qui leur sont sujets, aussi-bien que les brigandages & les voleries qu'ils font faire par leurs esclaves & par leurs valets, tant sur ceux de leur nation, que sur les étrangers. Car ils les envoyent exprés pour cela à la campagne, & pillent les innocens, sous prétexte de punir des criminels, faisant mourir le plus souvent des misérables injustement accusez, pour mettre leurs violences à couvert. Mais pour revenir à mon sujet, je dirai qu'il y a vingt-deux Beglerbeys de la premiére sorte, c'est-à-dire, dont le revenu est assigné sur les Places de leur Gouvernement, & qu'ils font lever en vertu de leur Commission par leurs propres Officiers.

Le premier est celuy d'Anatolie, que l'on appelloit anciennement l'Asie Mineure, & que l'on a depuis appellée Anatolie, à cause qu'elle est la partie la plus orientale de ces lieux-là, à l'é-

gard de la Grece. Il a de revenu vn million d'Aspres * par an, comme il se voit dans le Registre du Grand-Seigneur, qu'on appelle le vieux Canon ; & quarorze *Sangiacs* qui en dépendent, qui sont *Kiotahi* dans la grande Phrygie, où réside ordinairement le Beglerbey, *Sarahan*, *Aidin*, *Kastamoni*, *Hudanendighiar*, *Boli*, *Mentesche*, *Angora*, autrement dit, *Ancyre*, *Karabysar*, *Tekeili*, *Kiangri*, *Hamid*, *Sultan Vghi*, *Karesi*, & vingt-deux Châteaux qui en dépendent.

Le second est celuy de Caramanie, que l'on appelloit autrefois Cilicie, qui fut la derniére Province appartenant aux Princes *Caramaniens* ; qui tint bon, quand toutes les autres Places faisoient jour, & ouvroient le chemin aux armes victorieuses des Ottomans. Son revenu est de six cens soixante mille soixante & quatorze Aspres par an. Il a sous luy sept *Sangiacs* ; c'est à savoir *Iconium* en Cappadoce, où le Beglerbey tient sa Cour; *Nigkde Kaisani*, autrement dit *Cesan-*

* Vn Aspre est environ 6. deniers de nostre Monnoye.

ca, *Jeniſchehri Kyrſchehri*, *Akſchehri*, *Akſerai*, & dans lequel il y a trois Châteaux, à ſavoir vn à *Iconium*, vn autre à *Larende*, & le troiſiéme à *Mendui*, qui relevent immediatement du Bacha, & dix-ſept autres dans différens *Sangiacs*.

Le troiſiéme Gouvernement eſt celuy de *Diarbekir*, ou de Meſopotamie. Il a de revenu vn million deux cens mille ſix cens ſoixante Aſpres, & dix-neuf *Sangiacs* qui en relevent, & cinq autres, que l'on appelle en Turc *Hukinmet*, c'eſt à dire vn commandement libre. De ces dix-neuf il y en a onze qui appartiennent en propre aux Princes Ottomans, & les huit autres ſont des Provinces des *Curdiens*, ou de ceux que l'on appelle *Kurts*. Car il faut remarquer, qu'aprés la conqueſte de *Curdie*, tout le païs fut diviſé, & partagé par *Sangiacs*, avec cette différence néanmoins, qu'ils paſſent dans les familles par droit d'héritage, & que les enfans ſuccédent à leurs peres & à leurs parens par droit lignager dans toutes leurs terres & poſſeſſions, & meſme dans quelques petits Gou-

vernemens ; au lieu que dans les autres *Sangiacs* & *Timariots*, les Seigneurs payent vne redevance au Grand-Seigneur, & tiennent leurs terres & leurs ſeigneuries, à condition de ſervir, & de ſuivre leurs Commandans à la guerre, toutes les fois que la néceſſité le requiert, & qu'ils en ſont avertis. Ceux qui ſont ſur les Regiſtres en qualité de *Hukinmets*, n'ont aucuns Seigneurs, ou *Timariots* qui leur commandent; ils ſont exempts de toutes ſortes de Charges, de redevances, & d'impoſitions, & ſont maîtres abſolus de leurs biens. Les *Sangiacs*, qui appartiennent proprement à la Couronne Ottomane, ſont *Ettarpu*, *Ezani*, *Siuruk*, *Neſbin*, *Chatenghif* *Tehemiſchekrek*, *Scared*, *Mufarkin* *Akichie*, *Kala*, *Habur*, *Sangiar* ou *Diarbekir*, où réſide ordinairement le Beglerbey. Les *Sangiacs* qui paſſent de famille en famille, ſont *Sagman*, *Kulab*, *Mechrani*, *Tergil*, *Atak*, *Pertek*, *Tihiſakichuer*, *Tchirmek*.

Le quatriéme Gouvernement eſt celuy de *Scham*, ou de Damas. Il a de revenu vn million d'Aſpres, & ſept

Sangiacs, avec *Has* qui en relevent, & dont les Officiers du Beglerbey levent les contributions pour luy ; c'eſt à ſavoir, *Kadeſcherif*, ou *Jeraſadam*, *Gaza*, *Sifad Nabolos*, autrement Naples en Syrie, *Aglan*, *Bahura*, & Damas, qui eſt la demeure du Beglerbey. Il y en a trois autres plus loin avec *Saliane* ; ce qui fait qu'il eſt payé de ceux-là par les Officiers du Sultan qui en levent les impoſitions. Ces trois *Sangiacs* ſont *Kadmar*, *Seida Beru*, *Kiurk*, & *Schubek*, où il n'y a point de *Timariots*, mais où les habitans ſont maîtres abſolus de leur bien, comme les *Kurts*, dont nous avons parlé. Les Châteaux qui y ſont ne meritent pas que l'on en parle, eſtant preſque tout ruïnez.

Le cinquiéme eſt celuy de *Sivas*, qui eſt vne ville de la grande Arménie. Il a de revenu neuf cens mille Aſpres, & ſous luy ſix *Sangiacs*, qui ſont *Amaſie*, *Tchurum*, *Buradik*, *Demurki*, *Gianik*, *Arebkir*, & quinze Châteaux.

Le ſixiéme eſt le Gouvernement du Bacha d'*Erzrum* ſur les frontiéres de

Géorgie. Il a de revenu vn million deux cens mille six cens soixante Aspres, & onze *Sangiacs*, qui en relevent ; à savoir, *Karahoiar*, *Scharki*, *Kieifi*, *Pasin*, *Esber*, *Hanes*, *Tekman*, *Turtum*, *Meyenkerd*, *Mameruan*, *Kyzutchan*, *Melazkerd*, avec treize Châteaux.

Le septiéme est le Gouvernement du Bacha de *Wan*, ou *Van*, qui est vne ville de Medie. Il a de revenu vn million cent trente-deux mille deux cens neuf Aspres, & quatorze *Sangiacs*, qui sont, *Adilagivas*, *Ergisch*, *Musda*, *Barkiri*, *Kiarkian*, *Kisari*, *Espaird*, *Agakis*, *Ekrad*, *Benikutur*, *Kalaibaie*, *Berdea*, & *Edegik*.

Le huitiéme est le Gouvernement du Bacha de *Tehildir*, sur les frontiéres de Géorgie. Il à de revenu neuf cens vingt-cinq mille Aspres, & commande à neuf *Sangiacs*, qui sont *Olti*, *Hartus*, *Ardnug*, *Erdehamburck*, *Hagrek*, *Pusenhaf*, autrement *Pusenhal*, *Machgil*, *Igiare Penbek*, *Pertekrek*.

Le neuviéme est le Gouvernement de *Schehereful*, en Assyrie, dont le Bacha a vn million d'Aspres de revenu,

nu, & commande à vingt *Sangiacs*, qui ſont *Surutchuk*, *Erbil*, *Kiuſchaf*, *Sohehribazar*, *Cabkiule*, *Gebthamrin*, *Hezurd*, *Merd*, *Dulchuram*, *Mergihave*, *Haninudevin*, *Agiur*, *Neitutari*, *Sepuizengire*, *Ebrunan*, *Tanudan*, *Badeberend*, *Belkas*, *Vicheni*, *Garikalo*, *Renghene*.

Le dixiéme Gouvernement eſt celuy de *Halep*, ou Alep. Il a huit cens dix-ſept mille ſept cens ſoixante & douze Aſpres de revenu, & commande ſept *Sangiacs* avec *Has*, & deux avec *Saliane*. De la premiére ſorte ſont *Aolana*, *Ekrad*, *Kelis*, *Beregek*, *Mearre*, *Gazir*, & *Balis*; de l'autre ſont *Matik* & *Turkman*, qui eſt la Turcomanie. Le revenu de ceux-là a toûjours eſté différent de celuy des autres juſqu'à preſent; & on ne les appelle pas *Sangiacs*, mais *Agalik*, parce qu'il n'y a point de *Timariots*, & que chaque particulier eſt maître & ſeigneur de ſon bien. Il y a cinq Châteaux dans ce Gouvernement.

L'onziéme eſt le Gouvernement de *Maraſch*, auprés de l'Euphrate, ſitué entre la Meſopotamie, & Alep, appel-

lé autrement par les Turcs *Zulkadrie*. Son revenu eſt de ſix cens vingt-huit mille quatre cens cinquante Aſpres. Il ne commande qu'à quatre *Sangiacs*, qui ſont *Malatia*, *Aſab*, *Kars*, & *Samſad*, & à quatre Châteaux.

Le douziéme eſt le Gouvernement de *Kibros*, ou de Cypre. Il a de revenu cinq cens mille ſix cens cinquante Aſpres, & ſept *Sangiacs*, dont il y en a quatre avec *Has*, qui ſont *Itchili*, *Tarſus*, *Alanie*, *Baf*, *Mauſa*, *Lefkuſcha*, ou *Larnicée*, qui eſt le lieu de la demeure ordinaire du Bacha, & quatorze Châteaux.

Le treiziéme eſt le Gouvernement de *Tarabolos Scham*, ou de Tripoli de Syrie. Il a de revenu huit cens mille Aſpres. Le Bacha fait ſa réſidence en ce lieu-là, & a ſous luy quatre *Sangiacs*, à ſavoir *Hams*, *Hama*, *Gemele*, & *Selemie*. Il n'y a dans ce Gouvernement-là qu'vn ſeul Château, que l'on appelle *Faſſulekrad*, qui eſt dans le *Sangiac*.

Le quatorziéme eſt le Gouvernement de *Terbozan*, ou de Trebiſonde, qui eſt environnée de hautes

montagnes de tous côtez, & qui estoit anciennement le siége Impérial des Princes *Comnénes*, qui regnoient sur la Cappadoce, sur la Galatie, & sur vne partie du Pont. Elle avoit esté fondée par *Alexius Comnenus*, qui s'y retira, aprés que les Chrêtiens de l'Occident eûrent pris Constantinople. Elle est située sur la mer Noire, & est encore aujourd'huy vne Place de commerce considérable; mais ce qui fait sa plus grande richesse, est la pesche, dont le Bacha tire, avec quelques autres droits d'entrée & de sortie, sept cens trente-quatre mille huit cens cinquante Aspres par an, quoiqu'il n'y ait aucun *Sangiac* dans son Gouvernement, où il y a quatorze Châteaux, qui servent à defendre la ville, & le plat païs qui en dépend.

Le quinziéme est le Gouvernement du Bacha de *Kars*, qui est vne ville proche de *Ezrum*. Il a huit cens vingt mille six cens cinquante Aspres de revenu, & commande à six *Sangiacs*, qui sont *Erdehankiutchuk*, *Giugevan*, *Zaruscan*, *Ghegran*, *Kughizman*, *Pasin*.

Le ſeiziéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Muſul*, ou de Ninive en Aſſirie. Il a de revenu huit cens quatre-vingts vn mille cinquante-ſix Aſpres, & commande à cinq *Sangiacs*, qui ſont *Bangivanlu*, *Tekrit*, *Zerbit*, *Eski Muſul*, ou la vieille Ninive, & *Hurun*.

Le dix-ſeptiéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Rika*. Il a de revenu ſix cens ſoixante mille Aſpres, & commande à ſept *Sangiacs*, qui ſont *Ghemaſche*, *Chabur*, *Dizirhebe*, *Benirabve*, *Seruk*, *Biregek*, *Ane*.

Voilà tous les Gouvernemens d'Aſie, qui ſont avec *Has*. Paſſons maintenant à ceux de l'Europe.

Le dix-huitiéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Rurnili*, ou de Romanie. C'eſt la plus honorable Charge de Turquie, qui ſoit dans l'Europe. Il a de revenu vn million & cent mille Aſpres. *Sofie* eſt le lieu où le Bacha fait ſa réſidence ordinaire. Il commande vingt-quatre *Sangiacs*, qui ſont *Kinſtendit*, ou Juſtiniane, *Mora*, ou la Morée, *Skenderi Tirhala*, *Siliſtra*, *Nigheboli*, *Vehri*, *Aulona*, *Jania*, *Ilbrazam*, *Tchirmen*, *Selanik*, autre-

ment Salonique, *Wize, Delviia, Vſkiup, Kirkkeliſa, Dukakin, Wedin, Alagchizar, Serzerin, Waltcharin, Bender, Akkerman, Ozi, Agak.* Mais il faut remarquer, qu'encore que la Morée, ſelon l'ancien Canon, fût autrefois de la dépendance du Bacha de Romanie, elle en eſt maintenant ſéparée, & deſtinée pour faire vne partie du fonds aſſigné pour l'entretien de la *Valede*, ou Reine mere, qui a vn Fermier ſur les lieux, qui en reçoit le revenu pour elle.

Le dix-neufiéme eſt la Charge du *Kupudan*, ou Capitaine Bacha, ou, pour parler comme les Turcs, du Capitaine General de la Mer Blanche. Il a de revenu huit cens quatre-vingts cinq mille Aſpres. Il eſt Amiral de la flotte du Grand-Seigneur, & commande par tout où s'étend la domination du Turc par Mer. Il a ſous luy treize *Sangiacs*, qui ſont *Galiopoli*, où réſide le Bacha, *Egribun*, ou Negrepont, *Karlieli, Ainebatiti, Rhodes, Miridu*, ou Mitilenes, *Kogia, Eli, Bergat, Sifla, Meſeztra, Sakis*, ou l'Iſle de *Chio*, *Benekſche*, ou Malvoiſie, à quoy

quelques-vns ajoûtent Nicomedie, Lemnos, & Licie.

Le vingtiéme est le Gouvernement du Bacha de *Budun*, ou de Bude en Hongrie. Il a de revenu .... & a sous luy vingt *Sangiacs*, qui sont *Agri*, *Kanyse*, *Samandra*, *Petchui*, *Vstumilgrad*, ou *Stultoissemberg*, *Ostrogon*, ou *Strigonium*, *Sedkdin*, *Chatiran*, *Sernutum*, *Sirem*, *Kupan*, *Tilek*, *Sekitirar*, *Sektches*, *Novigrail*, *Belgrade*, ou *Alva Begalis*; & depuis l'année mil six cens soixante-trois, que *wurar*, ou Newhausel a esté pris, on y a ajoûté vn nouveau *Sangiac*.

Le vingt-vniéme est le Bacha de *Temesirar* en Hongrie. Il a de revenu .... & a sous luy six *Sangiacs*, qui sont *Lipona*, *Tchanad*, *Ghiola*, *Mudara* & *Varadin*, à quoy on a aussi ajoûté *Janova*, conquis en mil six cens soixante-trois.

Le vingt-deuxiéme est le Gouvernement du Bacha de *Bosna* en Myrie, partagé auparavant en Liburnie, & Dalmatie, appellée maintenant Sclavonie. Il a de revenu .... & a sous luy huit *Sangiacs*, qui sont

Herſek, *Kelis*, *Eſderaik*, *Puezga*, *Feragine*, *Zagine*, *Kirka*. Il y a d'autres Bachas de *Coffa*, & de *Theodoſie* en la Cherſoneſe, qui n'ont ſous eux ni *Sangiacs*, ni *Timariots*, ni *Ziamets*, mais quelques miſérables villages ſeulement, qui ne méritent pas que nous en prenions connoiſſance. Voilà ce que nous avions à dire des Bachas & des Beglerbeys, qui ſont avec *Has*, c'eſt à dire, dont le revenu eſt impoſé ſur les Provinces qu'ils commandent, & dont ils font faire le recouvrement par leurs propres Officiers. Les autres qui ſont avec *Saliane*, c'eſt à dire, dont le revenu eſt payé du fonds du Grand-Seigneur, ſont

Premiérement, le Bacha du Grand-Caire, que les Turcs appellent *Miſir*. Il a de revenu ſix cens mille *Scheriffs*, ou Sequins par an, qu'il peut legitimement lever, tant le tribut que le Grand-Seigneur tire par an de ce lieu-là eſt grand. Depuis la guerre avec les Veniticns on le fait apporter par terre ſur des Chameaux, pour ne le pas expoſer au hazard d'eſtre pris ſur mer. Il y a vne autre ſomme de ſix

cens mille Sequins par an, qui est employée tous les ans au payement des troupes que le Grand-Seigneur entretient en Egypte, sans parler des sommes immenses que ce Bacha exige de ceux du païs, avec vne tyrannie & vne avarice insupportable, pendant les trois années de son Gouvernement; ce qui fait qu'il devient prodigieusement riche en peu de tems, & capable à son retour de faire couler vne source abondante de biens dans les coffres du Grand-Seigneur, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés. Il a sous luy, à ce qu'on dit, seize *Sangiacs*; mais n'estant pas marquez dans les Registres du Grand-Seigneur, je n'en parlerai point.

Le second est le Gouvernement de *Bagdet*, ou de Babylone. Il a de revenu vn million sept cens mille Aspres, & commande à vingt-deux *Sangiacs*, qui sont *Dertenk*, *Gezan*, *Gewazir*, *Renk*, *Aiaduë*, *Gelle*, *Semirat*, *Remalie*, *Bejare*, *Derne*, *Debare*, *Wasit*, *Gebkiule*, *Gelide*, *Kesend*, *Karschirin*, *Ghiilan*, *Karag*, *Anne*, *Alsebah*, *Demurkapn*, *Deiberhuë*.

Le troisiéme est le Gouvernement du Bacha de *Temen* dans l'Arabie Heureuse. Il fait sa résidence ordinaire à *Adem* sur la mer Rouge; mais comme cette ville, aussi-bien que la plus grande partie du païs a esté reprise sur les Turcs par les Arabes, il est inutile de parler de son revenu, & des *Sangiacs* qu'il commandoit autrefois.

Le quatriéme est le Gouvernement de *Habeleh* sur la frontiére des Abyssins en Ethiopie, que les Turcs appellent autrement *Hustrebit*. Il s'étend jusques sur les terres du Prête-Jan; mais estant fort éloigné du secours des Ottomans, il est aujourd'huy tout-à-fait perdu pour eux. C'est pourquoy nous ne pouvons rien dire de son revenu, ni de ses *Sangiacs*.

Le cinquiéme est celuy de *Bosra*, sur les Frontiéres de Perse, qui est vne ville maritime, située dans le Sein Persique, tout auprés de *Byblis* en Phœnicie, où il y avoit autrefois seize *Sangiacs*; mais le Turc n'y possede rien à present, & tout l'avantage qu'il en tire, est que l'on y fait des priéres continuelles pour le Sultan.

Dans le sixiéme, qui est le Gouvernement de *Labsa* sur les frontiéres d'*Ormus* en Perse, il y a six *Sangiacs*, qui sont *Aiwen*, *Sakul*, *Negnuë*, *Netif*, *Penderazir*, *Chiriz*; mais tous ces païs-là sont si pauvres, qu'à peine ont-ils place dans les Registres du Grand-Seigneur.

Nous pourrions ajoûter à ces Gouvernemens tous ceux d'Alger, de Tunis, & de Tripoly, de Barbarie; mais comme ils se sont beaucoup relâchez de l'obéïssance qu'ils rendoient au Turc, & qu'ils sont devenus quasi indépendans, nous n'en parlerons point; & particuliérement, parce que depuis les Traitez faits dans ces derniéres années avec la Barbarie, & par la paix, & par la guerre que nous avons euë avec eux, ces peuples-là sont fort connûs aux Anglois. Le dénombrement que nous venons de faire de ces Gouvernemens, & de leur revenu, sert à faire voir la puissance & la grandeur de l'Empire Ottoman, & combien de moyens le Prince a de récompenser les ames héroïques & ambitieuses qui s'employent pour son service. Il sert

aussi à faire vne juste supputation des soldats que le Grand-Seigneur peut mettre en campagne ; car chaque Bacha doit mettre vn homme sur pied, pour chaque cinq mille Aspres de son revenu : ce qui n'empêche pas qu'ils n'en donnent ordinairement bien plus qu'ils ne sont obligez d'en fournir, autant par ostentation, que pour plaire au Grand-Seigneur ; comme il est arrivé depuis peu dans la derniére guerre d'Allemagne, où le Beglerbey de Romanie mit dix mille hommes effectifs en campagne.

Il y a cinq de ces Beglerbeys, qui ont la qualité de Visir, c'est-à-dire, de Conseiller d'Etat, à sçavoir, les Bachas de l'Anatolie, de Babylone, du Caire, de Romanie, & de Bude, qui sont les plus grandes, les plus puissantes, & les plus riches Charges de l'Empire. Les autres Bachas ont leur rang, selon l'ancienneté de la conqueste & de la possession des lieux dont ils sont Gouverneurs.

Voilà les plus grands Gouvernemens de l'Empire, dans chacun desquels il y a toûjours trois principaux Officiers,

c'eſt à ſçavoir, le Moufti, le *Reis Efendi*, que l'on appelle autrement *Reis Kitab*, qui eſt Chancelier, ou Secretaire d'Etat, ou plûtoſt tous les deux enſemble ; & le *Tefterdar Bacha*, ou Grand Treſorier. Ces trois Officiers ſont les premiers Miniſtres & Conſeillers des Bachas du lieu, auſſi-bien que du Premier Viſir, dont le Moufti, le *Reis Efendi*, & le *Tefterdar*, ſurpaſſent autant les autres en pouvoir, & en dignité, que l'original fait la copie. Nous parlerons ici des deux derniers, & du Moufti en ſon propre lieu.

Reis Efendi ſignifie le chef, ou le maître des Eſcrivains ; & les Turcs appellent de ce nom-là tous ceux qui ſavent la loy, les gens de lettres, & les Preſtres de Parroiſſe. Cét Officier eſt toûjours auprés du Viſir, pour expedier les ordres, les Lettres Patentes, les Ordonnances, & les Commiſſions que l'on envoye tous les jours en ſi grande quantité en divers endroits de l'Empire, que c'eſt vne choſe incroyable ; car les Turcs gouvernent plus par vne autorité arbitraire, & ſelon la néceſſité des affaires, que par des re-

gles certaines. Il faut que pour chaque affaire il y ait vn ordre particulier. Les Cours meſme où on rend la juſtice ordinaire n'en ſont pas exemptes, & ſont modérées par les ordres qui viennent de plus haut. Cét empreſſement d'affaires oblige les *Reis Efendis* d'employer vne infinité d'Eſcrivains ſous eux, & leur donne moyen d'emplir leurs coffres, & de s'enrichir prodigieuſement ; & quand il s'en trouve parmi eux, qui par leur eſprit, par leur courage, & par leur induſtrie aquiérent du credit & de l'autorité dans leurs Charges, ils amaſſent tant de bien, que leurs richeſſes peuvent aller du pair avec celles des Princes, dont nous rapporterons ici vn exemple. Il y avoit dans ces derniéres années vn *Reis Efendi*, nommé *Samoyade*, fameux parmi les Turcs, à cauſe de ſa capacité & de ſes richeſſes. Cét homme avoit entaſſé vne ſi grande quantité de choſes précieuſes les vnes ſur les autres, qu'il ſeroit ennuyeux d'en faire ici l'inventaire. Il ſuffit de dire qu'ayant eſté executé à mort pendant la derniére guerre d'Al-

lemagne, pour avoir fait quelque conſpiration contre le Premier Viſir, & ſes biens confiſquez au Grand-Seigneur, il s'en trouva en telle abondance, que cela eût eſté capable d'enrichir ſon Prince, s'il eût eſté pauvre, & d'accommoder ſes affaires, ſi elles euſſent eſté en mauvais état.

L'autre Officier d'importance eſt le *Tefterdar*, ou Grand Treſorier. C'eſt luy qui reçoit le revenu du Grand-Seigneur, qui paye les ſoldats, & qui fournit aux autres dépenſes publiques. Cette Charge eſt différente de celle du Treſorier du Serrail, dont nous avons déja parlé, qui n'a ſoin que des dépenſes de la Cour, & de recevoir les profits caſuels, & les preſens que l'on fait au Grand-Seigneur, qui ſont ſi conſidérables, qu'il n'y a quaſi point de Sultan qui n'amaſſe vn treſor particulier, que l'on met aprés ſa mort dans vne chambre ſeparée, avec cette inſcription en lettres d'or au deſſus de la porte : *C'eſt ici le treſor d'vn tel Sultan.* Ce qui doit ſuffire pour ce que nous avons à dire des Charges, & des dignitez de l'Empire.

CHAPITRE XIII.

Des Tartares, & du Tartare Han, *& de quelle maniére ils dépendent des Turcs.*

ON peut fort bien mettre les Tartares au nombre des Princes sujets à la Puissance & à l'Empire des Ottomans. Par les Tartares, je n'entends pas les Asiatiques, ou ceux d'*Eusbeck*, quoiqu'ils soient si fort Mahometans, qu'ils portent le Turban vert, & qu'ils se disent descendus de Mahomet; parce qu'ayant conquis la Chine, & possedant vn Empire plus grand que celuy des Turcs, ils sont fort éloignez de s'en croire sujets ou inférieurs. Tous les Tartares mesme de l'Europe ne sont pas sujets du Sultan; car les Tartares de *Kalmuk*, & ceux de *Citrahan*, gens barbares, & d'vne mine terrible, ne laissent pas, quoiqu'ils fassent profession de la Religion Mahometane, d'estre fort fideles & obéïssans au Duc de Moscovie leur Prince legitime.

Mais on peut mettre au nombre des sujets, ou du moins des alliez du Grand-Seigneur, les Tartares Précopes, qui habitent la Taurique Chersonese, que l'on appelle *Crim*, dont Theodosie, aujourd'huy *Cafa*, est la Ville capitale; & les Tartares de *Nagaenhe*, qui habitent les *Palus Méotides*, entre les riviéres de *Volga*, & de *Tanais*. Il est vray qu'il n'y a que la ville de *Cafa* de toutes ces terres-là qui soit immediatement en la possession du Turc, & qu'il tient à mon avis comme vn gage de leur obéïssance & de leur fidélité à son service. Car quoique le *Han*, ou le Prince de ces païs-là soit électif, il se prend néanmoins toûjours dans leur Famille, & le Grand-Seigneur le confirme. Le Sultan s'est aussi attribué de tout tems le pouvoir de déposer le pere, & de mettre son fils, ou quelqu'vn des plus proches parens en sa place, toutes les fois qu'il ne met pas promptement en campagne les troupes auxiliaires, qu'il est obligé de luy fournir, ou qu'il ne rend pas le respect qu'il doit à la Porte des Ottomans.

Le *Han* qui gouverne aujourd'huy, nommé Mahomet *Chirei*, c'eſt le ſurnom de ſa famille, a demeuré, ſuivant l'ancienne coûtume, en ôtage entre les mains des Turcs, *à Janboli*, ville de Thrace, pendant la vie de ſon pere. Cette Ville eſt ſituée ſur la Mer Noire, à quatre journées d'Andrinople; mais parce que c'eſtoit trop proche de ſon païs, on le transfera à Rhodes, où il mena vne vie obſcure & chagrine juſqu'à la mort de ſon pere. De-là il fut conduit à Conſtantinople, où on luy ceignit l'épée, & où il prêta le ſerment de fidelité au Sultan. En ſuite dequoy il fut confirmé dans la poſſeſſion de ſes Etats par le Grand-Seigneur, en la maniére accoûtumée. Mais ſe reſſouvenant du mauvais traitement qu'il avoit reçû à Rhodes, l'orgueil des Turcs luy eſt devenu tellement inſupportable, qu'à la ſolicitation des Polonois, & des autres Tartares ſes voiſins, qui luy ont repreſenté qu'il eſtoit honteux de donner au Turc en ôtage le premier héritier de la Couronne, il luy a refuſé cette marque de ſujéttion, dont

le Visir *Kupruli* s'étant plaint fort souvent, sans en pouvoir tirer raison, il a dissimulé fort prudemment cét affront. Cependant les Turcs considérent ces peuples comme leurs freres, & comme ceux à qui l'Empire doit revenir, par vn Traité fait entre-eux, en cas que les mâles de la Maison Ottomane viennent à manquer. Quoi que cette espérance soit fort éloignée, & presque imaginaire, elle ne laisse pas de retenir les Tartares dans vne aussi grande complaisance pour les Turcs, qu'vn jeune homme ambitieux en pourroit avoir pour vn vieillard fort riche, qui l'auroit adopté, quoy qu'assûré de ne manquer jamais d'héritiers dans sa famille. De-sorte que par-là les Tartares sont aussi soûmis au Grand-Seigneur que ses propres sujets. Car encore qu'il ne les traite pas en commandant, comme il fait les autres, & qu'il négocie avec eux toutes sortes d'affaires par lettres; ces lettres-là néanmoins ne laissent pas d'avoir autant de force que les ordres & les Edits du Sultan, à la teste desquels son nom est écrit en grands ca-

raćtéres, en ont dans les autres lieux de ſon obéïſſance.

Il a eſté arrêté par vn ancien Traité fait entre les Turcs & les Tartares, que toutes les fois que le Grand-Seigneur va en perſonne à la guerre, le *Han* le doit accompagner avec vne armée de cent mille hommes; mais ſi c'eſt le Premier Viſir, ou quelque autre Genéral qui commande, il en eſt quitte pour y envoyer ſon fils, ou quelque Officier conſidérable, avec quarante ou cinquante mille hommes, qui n'ont point d'autre paye que le butin qu'ils font. En l'année mil ſix cens ſoixante-trois, les Turcs ayant appellé les Tartares à leur ſecours, à cauſe de la guerre de Hongrie, ils firent vn tel degât dans ce païs-là, dans la Moravie, & dans la Siléſie, volant, pillant, & brûlant par tout où ils paſſoient, qu'outre leur butin, ils emmenérent cent cinquante mille priſonniers en vne ſeule année; ce que je ſai ainſi préciſément de ceux qui avoient vne connoiſſance parfaite des *Pengiks*, ou certificats qui furent donnez pour chaque teſte. Car com-

me les Tartares ſont de francs voleurs, qui font argent de tout ce qu'ils peuvent attraper, ils ſont obligez de prendre des atteſtations enregiſtrées des noms, du païs, & de l'âge de leurs priſonniers, de-peur qu'ils ne trompent les Turcs, qu'ils ne pillent leurs terres, & qu'ils ne leur rendent des hommes, qui ſont déja leurs ſujets, & leurs eſclaves.

Les Tartares ſont les chaſſeurs des Turcs, qui profitent & qui ſe nourriſſent de leur proye. Ils font des incurſions dans les païs qui leur ſont voiſins; ils y entrent quelquefois avec vn grand corps, & y marchent dix ou douze jours, ſans faire aucun deſordre; mais quand ils retournent chez eux, ils pillent, ils brûlent, & ils entraînent avec eux, comme des torrens, tous les habitans de ces lieux-là, de quelque âge & de quelque ſexe qu'ils ſoient, montant leurs priſonniers, & chargeant leur butin ſur trois ou quatre chevaux qu'ils menent chacun en main. Ils ſont ſi prompts & ſi diligens dans leur retraite, & marchent avec tant de vîteſſe jour &

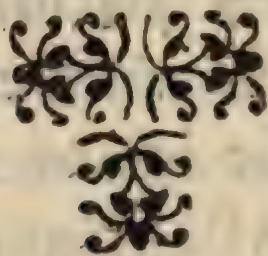
nuit, qu'il n'y a point d'armée reglée qui les puiſſe joindre, s'arrêtant à peine quelques heures pour repaître. Si quelques-vns de leurs priſonniers ne les peuvent ſuivre, ou tombent malades en chemin, ils les tuent; & ceux qu'ils amenent ſains & ſaufs en leur païs, ils les vendent aux Turcs, qui viennent ſur les lieux pour en négocier, comme de la meilleure marchandiſe que fourniſſe la Tartarie. Les jeunes garçons & les jeunes filles y ſont fort eſtimez; & quand les derniéres ſe trouvent belles, ce ſont des joyaux qui n'ont point de prix; mais il y en a peu, quand meſme ce ne ſeroit que des enfans, dont les Tartares n'abuſent. Ces peuples ſont de grande fatigue; ils vivent groſſiérement, & ſe nourriſſent de la chair des chevaux qui meurent dans leurs voyages, ſans ſe mettre en peine de quelle maladie ils ſont morts. Ils ne la préparent point autrement, que de la mettre ſous la ſelle des chevaux, dont ils ſe ſervent dans leurs voyages; & quand elle a ainſi eſté mortifiée tout vn jour entre la chaleur de l'hom-

me & celle du cheval, ils croyent qu'elle peut eſtre ſervie le ſoir ſur la table de leur Prince.

Si les hommes ſe nourriſſent de chair cruë, d'herbes, de racines & des autres choſes que produit la terre, ſans les préparer par le feu, pour les rendre plus aiſées à digerer ; les chevaux y ſouffrent patiemment la faim & le froid, & pendant les grandes rigueurs de l'hiver, qui y eſt extrême, y vivent de l'écorce des arbres, & des herbes qu'ils peuvent trouver ſous la neige. Leurs Villes & leurs Villages ſont plûtoſt compoſez de huttes, faites de bâtons & de clayes couvertes d'vn gros drap de crin, que de maiſons. On compte dans la Tartarie, dont nous parlons, deux cens mille de ces Villages; de-ſorte que ne prenant qu'vn homme de chaque Village, comme c'eſt la coûtume, quand ils vont à la guerre, ils mettent ſur pied en moins de rien vne armée de deux cens mille hommes. Mais depuis qu'ils ont apporté de grandes richeſſes de Pologne, & gagné du bien par la vente de leurs eſclaves, quelques-

vns d'entre eux quittent leurs méchans habits pour s'habiller de foûrûres précieuſes ; d'autres qui ſont meilleurs mênagers, font bâtir des maiſons, & les goinfres, & les débauchez employent leur argent á boire de l'eau de vie, & à ſe ſaouler comme des cochons d'vn certain breuvage qu'ils appellent *Boza*, compoſé d'vne ſemence dont je ne ſai point le nom, & qui eſt aujourd'huy fort en vſage parmi les Turcs.

Ce que nous venons de dire ſuffit, pour faire voir quelle relation ont les Tartares avec le gouvernement des Turcs, & de quelle maniére ils ſont ſujets à leur Empire ; car leurs coûtumes & leur maniére de vivre ſont amplement décrites ailleurs.



CHAPITRE XIV.

Des Princes qui ſont tributaires du Grand-Seigneur. C'eſt à ſavoir ceux de Moldavie, de Tranſylvanie, de Raguſe, &c.

ON ne juge pas moins bien de la grandeur, & de la puiſſance d'vn Empire, par la quantité des Gouvernemens, par l'opulence des Charges, & par les emplois conſidérables, dont celuy qui en eſt Seigneur peut diſpoſer, & dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent, que par la néceſſité qu'il impoſe aux autres Princes ſes voiſins de devenir ſes tributaires, & de ſacrifier vne partie de leur bien à l'avarice de celuy qui leur peut prendre le tout. C'eſt le pitoyable état où les malheureuſes nations, dont nous allons parler, ſe trouvent réduites aujourd'huy. Car eſtant maltraitées par l'Empereur d'Allemagne, par les Polonois, & par le Turc, dont elles ſont frontiéres, mais encore plus affoiblies

par

par leurs diviſions inteſtines, que vaincuës par la force des armes, elles ont eſté enfin contraintes d'abandonner au dernier leurs Provinces, qu'ils ne pouvoient plus défendre. Il les regarde comme on fait les abeilles & les moutons ; ils les défend, & les laiſſe vivre à cauſe du miel & de la laine qu'il en tire d'ordinaire ; & quand il trouve que ce n'eſt pas aſſez, & qu'il le juge à propos, il ouvre la porte aux courſes des Tartares, qui, aprés avoir fait vn butin conſidérable de leurs biens & de leurs perſonnes, luy vend pour eſclaves ceux qui eſtoient auparavant ſes ſujets.

Ils leur ont ôté leurs Princes legitimes, & les font gouverner par quelques Chrêtiens de l'Egliſe Grecque, ſans avoir égard à leur condition, à leurs biens, ni à leur mérite. Au contraire, ils affectent de donner l'étendart, qui eſt la marque que le Grand-Seigneur donne de la confirmation du Prince, à quelque perſonne de baſſe condition, comme à des Taverniers, à des Poiſſonniers, & à d'autres telles ſortes de gens, pour

rendre ces peuples mépriſables, par la baſſeſſe de ceux qui les gouvernent, & pour les expoſer à l'oppreſſion de ces gens-là. Les Turcs ont mis en déliberation plusieurs fois de faire gouverner ces peuples par des Bachas, au préjudice de ce qui leur avoit eſté accordé, quand ils ſe ſoûmirent la premiére fois aux Ottomans. Mais cela n'a point eû d'effet juſqu'à preſent, parce qu'ils ont crû qu'il leur eſtoit plus avantageux de les laiſſer comme ils ſont; les Chrêtiens devenant par ce moyen les inſtrumens de la perſecution de leurs freres. A quoi on peut ajoûter, que vivant ſous vn Prince plus capable de prendre leur bien, que de les proteger, ils pourront, eſtant fatiguez par vne ſi longue oppreſſion, s'accoûtumer enfin au gouvernement des Turcs, qu'ils trouveront doux en comparaiſon de celuy-là. Mais ils aiment mieux leur laiſſer eſperer cette douceur imaginaire, que de les en faire joüir. Car s'ils eſtoient gouvernez par des Bachas, le Sultan ſeroit engagé d'honneur à les proteger de tout ſon pouvoir: ce qui mettroit ces

Provinces à couvert de la violence qu'elles ſouffrent; ce qui ne ſeroit pas ſi avantageux aux Turcs, que l'état pitoyable où elles ſont à préſent.

La Moldavie, appellée par les Turcs *Bugdan*, fut renduë tributaire la premiére fois par Mahomet le Grand, à condition de payer deux mille écus ſeulement par an. Mais peu de tems aprés, *Bogdanus* qui en eſtoit Vaivode, craignant de devenir tout-à-fait ſujet du Turc, fit vne ligue en mil cinq cens ſoixante-huit avec les Polonois, & prit les armes contre Selim Second, qui le chaſſa de ſon païs, & mit en ſa place Jean, Moldave de naiſſance, mais qui s'étoit fait Mahometan. Il ne fut pas plûtoſt paiſible poſſeſſeur de cette Principauté, qu'il retourna à ſa premiére religion: ce qui obligea Selim de faire la guere à la Moldavie, dans laquelle Jean le Vaivode ayant eſté tué en trahiſon, cette Province fut entiérement ſoûmiſe à la puiſſance du Turc, & réünie à cét Empire en l'année mil cinq cens ſoixante & quatorze. On trouve dans l'Hiſtoire des Turcs, que cette Pro-

vince payoit en ce tems-là quarante mille Sequins, ou quatre-vingts mille écus de tribut; mais quoi qu'elle ait payé autrefois, ou qu'elle paye à present, le Lecteur peut seurement se fier au compte que je luy en donne, qui est tres-fidele & tres-exact, & que j'ai eû d'vne personne, qui a esté Vaivode pendant plusieurs années en Moldavie, & en Valachie pour les Turcs. Voici donc ce que la Moldavie paye de tribut par chacun an.

1. Au Grand-Seigneur, cent vingt bourses d'argent monnoyé, chaque bourse contenant cinq cens écus, qui font soixante mille écus.
2. Dix mille *Okes* de cire, chaque *oke* pesant deux livres & demie d'Angleterre.
3. Dix mille *okes* de miel.
4. Six cens quintaux de suif pour l'Arsenal.
5. Cinq *okes* de peaux apprestées.
6. Cinq cens pieces de canevas pour des habits & des chemises aux esclaves qui sont sur les Galéres.
7. Treize cens trente *okes* de cire

pour l'Arſenal.

8. Au Premier Viſir, dix bourſes d'argent, ou cinq mille écus, & des peaux de martre ſibiline pour vne veſte.

9. Au Viſir *Kaiia*, ou premier Maître d'Hôtel, vne bourſe de cinq cens écus.

10. Au *Tefterdar*, ou Grand Treſorier, autant qu'au *Kaiia.*

Voilà le tribut ordinaire que cette Province paye au Sultan, en conſidération de ſa Souveraineté; & ce miſérable peuple ſeroit bien-heureux, s'il en eſtoit quitte pour cela, mais on le conſomme par tant d'autres frais, pour des voyages inutiles, & on en tire tant d'argent ſous divers prétextes, que cela va à vne fois & à deux fois autant. A quoy on peut ajoûter l'argent que l'on paye tous les trois ans pour la Principauté, qui eſt

Au Grand-Seigneur, cent cinquante bourſes, ou ſoixante & quinze mille écus.

A la *Valede*, ou Reine mere, cinquante bourſes, ou vingt-cinq mille écus.

Au favori du Sultan, qui eſt ordinairement quelque beau garçon de la Cour, dix bourſes, ou cinq mille écus.

Au *Kuſlir Aga*, ou Chef des Eunuques noirs, qui a la ſurintendance des Dames du Serrail, dix bourſes d'argent.

Et au Premier Viſir & autres Officiers, tout autant qu'ils en peuvent tirer en faiſant leur marché. On prend tout cét argent à quarante & à cinquante pour cent d'interêts par an, & quelquefois à condition d'en payer le double; & comme cét emprunt ſe fait par des gens qui n'ont aucun bien en propre, il faut qu'il ſe leve ſur le peuple que l'on pille, & que l'on ronge juſqu'aux os. Premiérement pour ſatisfaire au principal, & aux interêts de ces grandes ſommes, ſuivant la liquidation qui en eſt faite; en ſecond lieu, pour payer le tribut ordinaire & annuel; & enfin pour aſſouvir l'avarice d'vne infinité de Turcs, qui comme autant de vautours, cherchent à devorer le reſte de cette miſérable carcaſſe. Mais ce n'eſt pas encore tout;

il faut que le Prince en ait ſa part, & qu'il amaſſe autant de bien aux dépens du public, qu'il luy en faut pour vivre ſelon ſa premiére dignité, quand il eſt réduit à vivre comme vn particulier; ce qui ne ſe fait pas avec modération, mais avec vne avidité inſupportable, comme eſt ordinairement celle des perſonnes de baſſe naiſſance. A quoy il ajoûte ce qu'il faut pour payer les gratifications, & les preſens qu'il fait tous les ans aux principaux Miniſtres du Grand-Seigneur, pour s'aquerir leur amitié & leur protection.

La Valachie eſt encore plus maltraitée que la Moldavie; car elle eſt auſſi bien qu'elle abſolument ſous la puiſſance du Turc. Elle en devint tributaire la premiére fois ſous ſes propres Princes, du tems du Sultan Bajazet; & en l'année mil quatre cens ſoixante-deux, Mahomet le Grand en entreprit la conqueſte. Elle eſtoit alors gouvernée par le Vaivode *Vladun*, dont le plus jeune frere, ſoutenû par le Turc, & par vn parti qu'il avoit dans le païs, ſe mit en poſſeſſion de la Principauté, & ſe contenta d'eſtre vaſ-

ſal de l'Empire. En l'année mil cinq cens quatre-vingts quinze, Michel Vaivode s'eſtant joint à Sigiſmond de Tranſylvanie, & au Vaivode de Moldavie, fit vne longue & terrible guerre aux Turcs, mais enfin les diviſions & les factions domeſtiques l'ont tellement minée, qu'elle a eſté comme l'autre réduite ſous vne puiſſance qui la tyranniſe ſi fort. Ce que l'on ne peut attribuer qu'à la juſtice divine, qui punit les Chrêtiens des diviſions continuelles qui ſont entre eux, & qui donnent occaſion à l'ennemi commun de leur religion, de faire des progrés ſi conſidérables.

Le tribut que la Valachie paye au Grand-Seigneur eſtoit au commencement de cent vingt bourſes, ou de ſoixante mille écus par an, comme celuy de la Moldavie, & n'auroit point augmenté, ſi depuis quelque tems le Vaivode Mathieu, devenu riche & opulent, pour avoir eſté continué dans ſa Charge dix-neuf ou vingt années, ne ſe fût trompé, en prenant de fauſſes meſures ſur ſes richeſſes, comme ſi elles euſſent eſté capables de réſiſter à

la puiſſance de l'Empire Ottoman. Ce qui le porta à ſe révolter contre le Turc, qui l'ayant en peu de tems réduit à la derniére extrémité, le contraignit de ployer, & d'obéïr. On luy ſauva la vie, par le moyen des amis qu'il avoit à la Porte; mais le païs fut contraint de ſe racheter du pillage & de la ſervitude, en augmentant le tribut qu'il avoit accoûtumé de payer: de-ſorte que cette Province, qui ne payoit auparavant que cent vingt bourſes par an, paye maintenant

1. Au Grand-Seigneur, deux cens ſoixante bourſes, ou cent trente mille écus.
2. Quinze mille *okes* de miel.
3. Neuf mille *okes* de cire.
4. Au Premier Viſir, dix bourſes d'argent, ou cinq mille écus, & vne veſte de martre ſibiline.
5. Au *Teſterdar*, ou Grand-Treſorier, vne bourſe d'argent, ou cinq cens écus, & vne veſte de martre ſibline.
6. Au *Kuſlir Aga*, ou Chef des Eunuques des femmes, douze mille Aſpres.

7. Au Visir *Kahiia*, ou Maître-d'Hôtel, cinq cens écus, & vne veste de martre sibiline.

Les autres impositions que l'on met sur le païs, & que l'on paye tous les trois ans, ne sont pas moindres que celles de la Moldavie. Les Turcs se servent de la mesme adresse, & des mesmes moyens, pour épuiser les peuples d'argent, & pour succer leur substance ; avec cette différence pourtant, qu'ils le font plus hardiment & plus insolemment, à cause de l'extravagante entreprise du Vaivode Mathieu, qu'ils ont continuellement devant les yeux. En l'année mil six cens soixante-quatre, on établit sur ses peuples, par l'ordre du Grand-Seigneur, vn Prince, que les Grecs appellent *Schidia Bei*, qui veut dire vn Seigneur qui a gagné du bien à vendre des huîtres & du poisson. Il a succedé au dernier Prince nommé *Gregorasio*, qui s'est retiré pour la seureté de sa personne, sur les terres de l'Empereur, parce qu'il appréhendoit la colére du Premier Visir, qui le vouloit punir, de ce qu'il s'en estoit retour-

né ſans congé avec ſon armée, que le Genéral *Suſa* défit auprés de *Leva.* Les Turcs, qui puniſſent toûjours les fautes des Gouverneurs ſur le peuple, ou celles du peuple ſur les Gouverneurs, ſe ſervirent de cette occaſion, pour augmenter le prix de la Principauté ; & j'ai eſté informé de fort bonne part, que *Shidia Bei*, qui la vouloit avoir à quelque prix que ce fût, en paya huit cens bourſes d'argent, ou quatre cens mille écus : à quoy ſi vous ajoûtez l'intereſt dont nous venons de parler, il ſera aiſé de juger, que ce nouveau Vaivode s'eſt abyſmé, & que les peuples n'auront pas ſujet de recevoir avec joie ce Prince banqueroutier.

La Tranſylvanie n'eſt pas plus exempte de l'oppreſſion des Turcs, que la Moldavie, & la Valachie, dont nous venons de parler. Cette Principauté, depuis la mort d'*Hunniades*, qui en avoit eſté fait Vaivode par *Vladiſlaus*, Quatriéme Roy d'Hongrie, en l'année mil quatre cens cinquante, & qui l'avoit defenduë contre les infideles avec beaucoup

de courage & de vigueur, jusqu'au tems d'Estienne Septiéme, surnommé *Ragotzki*, protegé par les Turcs en mil six cens trente, estoit demeurée quelque tems aprés plusieurs révolutions, tantost en la disposition du Roy d'Hongrie, tantost en celle du Roy de Pologne, & de l'Empereur, & tantost en celle du Turc. Mais enfin le dernier, dont la puissance va toûjours en augmentant, s'est rendu maître de la meilleure partie du païs; mais avec tout cela, elle est bien mieux traitée que les deux autres, & le tribut qu'elle paye est beaucoup plus petit. Les Princes qu'on luy donne, sont la pluspart choisis de l'ancienne famille de leurs Princes, ou s'ils n'en sont pas, on les prend des Maisons honorables des *Boyards*; c'est-à-dire, de la Noblesse, & sur tout de celle qui a quelque alliance, ou quelque affinité avec celle des premiers Vaivodes. Leur ancien tribut estoit de six mille Sequins par an; mais depuis on y en a ajoûté mille, pour faire vne compensation de certains Châteaux que *Ragotzki* avoit pris sur la

Pologne, & que le Turc vouloit avoir, qui ſont demeurez en conſidération de cette augmentation de tribut, entre les mains du Tranſylvain. Ils ne payent rien au Turc, outre cela, que trois cens écus, & deux boules d'argent par an, aux ſept Viſirs du Banc ou du Conſeil. Le Sultan fait beaucoup plus d'honneur aux envoyez de ce Prince, & à tout ce qui vient de ſa part, qu'il n'en fait à ceux des autres Provinces voiſines, parce que ſon païs n'eſt pas tout-à-fait ſous ſon pouvoir, & que l'Empereur d'Alemagne y a quelques bonnes places. Cela fait que les peuples s'en trouvent bien, & que Les Turcs n'oſent pas les traiter avec leur dureté ordinaire, crainte qu'ils ne ſe révoltent. C'eſt pour la meſme conſidération qu'ils en ont vſé ſi honneſtement avec Michel Apafi, leur Prince, dans la derniére guerre d'Hongrie, & qu'ils l'ont traité comme vn véritable allié, luy permettant de joüir paiſiblement de *Zekelhyd*, qui s'eſtoit renduë volontairement à luy, enſuite de quelque mutinerie, ſans y mettre perſonne pour le con-

trôller. Et afin de l'encourager davantage à demeurer dans leur parti, les Turcs luy firent espérer, qu'aussi-tost que le Sultan auroit conquis la Hongrie, on joindroit à sa Principauté tout ce qui ne seroit point gouverné par des Bachas, & qu'on luy donneroit le titre & la qualité de Roy de Hongrie.

Les Princes de ces trois Provinces sont encore obligez de servir le Grand-Seigneur dans les guerres qu'il entreprend, toutes les fois qu'ils en sont requis ; mais nous remettons à dire de quelle maniére cela se fait, & avec quel nombre d'hommes, dans le traité où nous parlerons de la milice, & des troupes auxiliaires des Turcs.

La Ville & Seigneurie de Raguze est aussi tributaire du Grand-Seigneur. C'est vne petite République située en Dalmatie, que le Pape & les Venitiens n'appellent que *la Communita di Ragusi.* Elle commande à vn petit territoire composé de peu de Villages, qui s'étend environ cent cinquante milles le long des côtes de la Mer, & quelques petites Isles qui ne sont

pas considérables. On l'appelloit anciennement *Epidaure*, quoiqu'il y eût deux autres Villes de ce nom dans le Peloponese. Mais celle-là ayant esté ruïnée par les Gots, ses Habitans la rebâtirent, aprés qu'ils se furent retirez, & luy donnérent vn nouveau nom aussi bien qu'vne nouvelle face. Son Gouvernement en forme de République est plus ancien que celuy de Venise. Elle s'est toûjours conservée plûtost par adresse, en recherchant l'amitié de quelque puissant Protecteur, que par ses propres forces. Elle rechercha celle du Turc, avant qu'il fût maître d'aucune partie de l'Europe, & elle l'a toûjours conservée depuis. On dit que cela se fit sur l'avis qui leur fut donné par vne Religieuse, qu'ils estiment sainte, qui prévoyant la grandeur future de l'Empire des Turcs, leur dit que l'vnique moyen de conserver leur République libre durant plusieurs siécles, estoit de se soûmettre au plus heureux de tous les Princes, & à celuy qui devoit conquerir la meilleure partie du monde. Ils crûrent ce conseil, & envoyérent aussi-

tost deux Ambassadeurs au Sultan *Orchana*, qui tenoit sa Cour à *Prusa*, avant la ruine entiére de l'Empire des Grecs. Ces Ambassadeurs luy firent des presens, & luy rendirent des lettres, par lesquelles ceux de Raguse luy mandoient qu'ils desiroient devenir ses tributaires, & fortifier leur foible République, de son assistance, & de sa protection. Le Sultan reçût fort bien ces Ambassadeurs. Il les traita d'autant plus favorablement, que la grande distance des lieux ne leur devoit pas faire craindre ses armes, & fit vne ligue avec ceux de Raguse, à des conditions fort raisonnables. Le tribut fut reglé à cinq cens Sequins par an. *Orchanes* leur promit sa protection, leur accorda tous les priviléges & toutes les immunitez qui luy demandérent, & signa, selon la coûtume de ce tems-là, les Articles de leur Traité, avec sa main toute entiére trempée dans de l'ancre, & appliquée sur le papier. Cette maniére de signer est aujourd'huy en vne aussi grande vénération parmi les Turcs, que les Tables de Moyse le sont parmi les Juifs,

& les plus ſaintes reliques parmi les Chrétiens. Depuis ce tems-là on a toûjours continué d'envoyer le tribut au mois de Juillet, par deux Ambaſſadeurs qui demeurent durant vn an à la Porte du Grand-Seigneur, & qui ſont relevez l'année ſuivante par deux autres, qui apportent le meſme tribut, auquel on ajoûte les preſens pour le Premier Viſir, pour le Chef des Eunuques des femmes, pour la Reine mere, & pour les autres Sultanes : deſorte que tout cela, joint à la dépenſe des Ambaſſadeurs, ſe monte à vingt mille Sequins par an. Ces peuples eſtoient fort pauvres avant la guerre entre les Venitiens & les Turcs, & réduits à d'étranges extrémitez, pour trouver dequoy payer leur tribut : Mais depuis cette guerre, leur ville eſt devenuë vn canal par où les manufactures de Veniſe & de toutes l'Italie paſſent en Turquie ; ce qui leur produit des droits ſi conſidérables, qu'ils en payent leur tribut commodément, & ont encore du fonds de reſte pour d'autres dépenſes publiques. C'eſt pourquoy on ne garde plus aujour-

d'huy, comme on faiſoit autrefois, les ornemens des Ambaſſadeurs, pour ſervir à ceux de l'année ſuivante. On leur donne vn equipage tout neuf aux dépens de la République ; c'eſt à ſavoir, vn bonnet de veloux noir, & vne robe de ſatin cramoiſy, qui n'eſtoit doublée auparavant que de fouïnes, mais qui l'eſt à preſent de martres ſibilines : Ce qui fait que l'on les traite honneſtement à la Cour du Grand-Seigneur, où on les appelle ordinairement *Doubrai Venedick*, c'eſt-à-dire, les bons Venitiens.

Cette petite République s'eſt toûjours conſervée par la déférence, & par l'adreſſe qu'elle a euë à ſe mettre bien avec ceux qui la peuvent proteger, & en ſouffrant patiemment les injures qu'elle reçoit, ſans en faire jamais à perſonne ; ce qui fait que les Italiens les appellent par raillerie, *le ſette Bandierre*, ou les ſept Banniéres : voulant faire entendre par là, que pour ſe conſerver la qualité de République libre, ils veulent bien eſtre les eſclaves de tout le monde. A propos dequoy il eſt bon de remarquer ici

ſur quels principes de Politique leur Gouvernement eſt établi; car il eſt tellement fondé ſur la défiance, qu'il ne s'en voit point de ſemblable. Leur principal Officier, qui eſt comme le Doge de Veniſe, ſe change tous les mois, & les autres Officiers toutes les ſemaines. Le Gouverneur du principal château de la ville ne l'eſt que vingt-quatre heures, & le Senat en nomme tous les ſoirs vn autre, que l'on va prendre dans la ruë où il ſe promene, ſans qu'il en ſache rien, & ſans aucune cérémonie. On luy jette vn mouchoir ſur le viſage, on le mene comme vn aveugle dans le château, & perſonne ne peut ſavoir qui doit y commander cette nuit-là. Par ce moyen ils rendent inutiles toutes les conſpirations que l'on pourroit faire pour trahir la ville. Les habitans faiſoient autrefois vn grand trafic dans les parties Occidentales du monde, & on dit que ces grandes & vaſtes *Caraques*, que l'on appelle *Argoſies*, ſi fameuſes par leur grandeur, & pour la grande charge qu'elles portent, ont eſté appellées ainſi par corruption du

mot *Ragusies*, qui vient de celuy de Raguse. Cette ville a vn port, qui est plûtost vn ouvrage des hommes, que de la nature.

Quelques-vnes des Provinces de la Georgie, que l'on appelloit Iberie, & qui est aujourd'huy appellée de ce nom-là, à cause, comme on dit, de Saint Georges de Cappadoce Martyr, & la pauvre Mingrellie sont aussi tributaires du Turc. Ils envoyent tous les trois ans, par de misérables Ambassadeurs, leur tribut au Grand-Seigneur, qui consiste en sept jeunes garçons, & en autant de jeunes filles, sans les autres esclaves, dont ils font present aux personnes puissantes de la Cour. Ils ont choisi cette sorte de tribut, plûtost qu'vn autre ; parce que les peres & les meres, par vne dureté d'habitude, ne font point scrupule de vendre leurs enfans, sans en estre touchez, estant persuadez que l'esclavage est vn avantage, & que les miséres de la servitude sont à preférer à vne liberté accompagnée de pauvreté. De soixante & dix ou quatre-vingts personnes qui accompagnent ces Ambas-

ſadeurs gueux, comme les appellent les Turcs, il n'en revient pas vn, à la reſerve du Truchement, qui leur eſt neceſſaire pour retourner chez eux; tout le reſte eſt vendu, juſqu'au Secretaire & au Maître d'Hôtel, pour payer les frais de cette belle ambaſſade; & s'il y a du revenant bon, il eſt mis dans le treſor public : de-ſorte que les Ambaſſadeurs reviennent ſeuls, & ſans équipage.

On peut mettre avec raiſon au rang des tributaires du Turc, l'Empereur d'Allemagne, que nous plaçons par honneur le dernier, en vn lieu peu digne de luy. Car il eſt obligé par le traité fait autrefois avec Solyman le Magnifique, de payer vn tribut tous les ans de trente mille Ducats d'Hongrie. Il eſt vray qu'ils ne furent payez que les deux premiéres années qui ſuivirent la paix; que les Allemans ſe diſpenſérent aprés ce tems-là de les payer, & que les Turcs l'ont prudemment diſſimulé. Mais ce manque de payement leur ſert toûjours de prétexte, quand ils veulent faire la guerre en Hongrie : Car, comme le rapporte

Buſbeck, ce tribut fut le fondement de la tréve de huit ans, faite entre Sultan Solyman, & l'Empereur Ferdinand. Voici ſes propres paroles.

Duquel accord, paix, & confédération, les conditions ſont. Premiérement, que voſtre Dilection ſera tenuë d'envoyer tous les ans à noſtre Cour, pour arrhes de la tréve, trente mille ducats d'Hongrie, avec le reſte qui nous a eſté retenu pour les deux années qui ſont échûës.

CHAPITRE XV.

Que le degaſt que font les Turcs des Provinces qui leur appartiennent dans l'Aſie, & dans les autres lieux éloignez du ſiége de l'Empire, eſt vne des cauſes de ſa conſervation.

CETTE propoſition paroîtra ſans doute vn paradoxe à ceux qui ont quelque connoiſſance des conqueſtes des Romains, dont la domination s'étendoit bien plus loin que celle des Turcs. Car nous ne voyons point

dans leur Hiſtoire, qu'ils ſe ſoient jamais appliquez à dépeupler les païs qu'ils avoient conquis, ni à ruïner les Nations qui s'étoient ſoûmiſes à leur obéïſſance. Il paroiſt au contraire qu'ils excitoient de tout leur pouvoir l'induſtrie des hommes à faire des colonies; qu'ils donnoient des privileges & des immunitez à des villes mal peuplées, pour obliger les particuliers à les aller habiter; qu'ils s'efforçoient de faire valoir, par le labourage, & par le mênage de la campagne, les terres abandonnées & en friche, & les villes maritimes par le commerce & par le trafic; qu'ils faiſoient de leurs Alliez des citoyens, & qu'ils répandoient aſſez ſouvent ſur leur ſujets conquis plus de graces qu'ils n'en auroient pû eſpérer de leurs Princes naturels: & cependant ils devenoient riches & puiſſans par cette Politique. C'eſt pourquoy on peut avec raiſon demander d'où vient que les Turcs, qui tiennent vne conduite toute contraire, arrivent à vne meſme fin, & en tirent les meſmes avantages; & c'eſt ce que nous allons examiner.

Pour résoudre cette difficulté, il faut remarquer que si on compare ces deux Empires, on trouvera que leur origine, leur fondation, leur progrés, & leurs maximes sont tres-différentes. Car les Romains bâtirent leur ville au milieu de la paix; ils firent des loix qui modéroient la volonté arbitraire de leurs Princes; ils s'accommodoient à l'humeur des peuples qu'ils avoient conquis; ils se servoient d'adresse & de prudence pour les tenir dans le devoir & dans l'obéïssance, & enfin ils les forçoient par leur vertu & par leur générosité à les admirer, à les imiter, & à s'estimer heureux d'estre leurs sujets. Les Turcs au contraire n'ont point d'autre moyen de conserver leur païs, que celuy par lequel ils l'ont gagné, qui est par la force & par les armes; c'est-à-dire, en tuant, en desolant les Provinces, en transportant les habitans des villes & des villages du lieu de leur naissance en vn autre plus proche de la ville capitale de l'Empire, & en les mettant sous la conduite d'vn Gouverneur impitoyable. Car tous les autres moyens dont les nations

tions civiliſées ſe ſervent adroitement pour gouverner les hommes, & pour aſſûrer leurs conqueſtes, leur ſont inconnus. Mais avec tout cela ils font ſi bien, que ce ſeul moyen répond à toutes les fins de leur gouvernement. Et comme les peuples qui ſont ſujets à cét Empire, ſe gouvernent mieux par la tyrannie que par la douceur, il a falu neceſſairement ſe ſervir de moyens qui les fiſſent demeurer, autant qu'il eſt poſſible, dans les bornes & dans l'étenduë de l'autorité ſouveraine. Ce qui ne ſe pourroit pas faire, ſi toutes les parties qui le compoſent eſtoient à leur aiſe, & ſi bien peuplées, qu'elles pûſſent fournir aux eſprits broüillons & mécontens qui y ſont, dequoy ſubſiſter dans les fortifications naturelles de leurs vaſtes montagnes, & de leurs grandes foreſts; & c'eſt peut-eſtre vne des raiſons pourquoy il arrive ſi rarement des rebellions parmi les Turcs, dans les parties les plus éloignées de l'Aſie, & qu'elles y durent ſi peu quand il en arrive. C'eſt auſſi peut-eſtre la raiſon pourquoy les perſonnes de qualité

obéïssent si aveuglément au Grand-Seigneur, dans les choses mesme où il y va de leur vie, soit qu'ils soient bien ou mal condamnez. A quoy on peut ajoûter que c'est pour cela que les deserteurs & les meurtriers ne peuvent se sauver, parce qu'ils n'oseroient se retirer dans les lieux habitez, où les yeux clairs-voyans d'vn vigilant Gouverneur les auroit bien-tost découverts, ni subsister dans les païs ruïnez, parce qu'ils n'y trouveroient pas dequoy vivre; car l'aversion qu'ils ont pour les Chrêtiens est si horrible, qu'il ne faut pas craindre, quelque chose qui leur puisse jamais arriver, qu'ils cherchent vn asyle parmi eux. De-sorte que ne trouvant aucune sûreté ailleurs, ils ne songent qu'à plaire & à servir leur Grand-Maître, entre les mains duquel sont les peines & les récompenses.

Cette maniére de dépeupler & de ruïner les Provinces apporte encore vn avantage considérable à cét Empire; c'est qu'il seroit tres-difficile à vn ennemi, qui voudroit entrer par terre avec vne armée, d'y subsister, à moins que d'apporter vne quantité prodigieuse de mu-

sitions de bouche ; ce qui ſeroit impoſſible : Car les païſans ne manqueroient pas en s'enfuïant d'emporter, ou de cacher le peu qu'il y en auroit, & de laiſſer le païs tout-à-fait dégarni de vivres. Car encore qu'il arrive aſſez ſouvent dans l'Aſie, comme chacun le ſait, que trois ou quatre cens hommes de quelqne *Bei*, ou de quelque *Aga* mécontent, qui ſe retire l'eſté dans les bois & dans les montagnes, attaquent des Caravannes, & volent ceux qui voiagent, ils ſont obligez de ſe ſéparer l'hiver, faute de nourriture, & de ſe retirer où ils peuvent; parce que la rigueur de la ſaiſon ne leur fait point de quartier.

Il ne ſera peut-eſtre pas inutile de faire remarquer en paſſant au Lecteur, que ſi les Turcs croyent qu'il eſt de leur Politique de ruiner vne partie de leur Empire ; ils ſont d'ailleurs fort ſoigneux de fortifier des places dans leurs nouvelles conqueſtes, & de s'en aſſurer, en y faiſant des Colonies de leurs propres ſujets : & qu'auſſi-toſt qu'ils ont réduit quelques provinces, ou quelques places conſidérables ſous

leur obéïssance, ils cherchent à faire la paix, afin d'avoir le tems de les mettre en défense, & de les conserver. Car ils sont persuadez que les païs que l'on prend à la hâte, se perdent quasi aussi-tost que l'on les a gagnez; & qu'il en est comme des orages & des tempestes, qui durent moins, plus elles sont promptes & violentes. Tacite dit que l'Empereur Auguste, qui estoit vn Prince tres-sage & tres-judicieux, avoit fait vn livre qui fut publié aprés sa mort, où il avoit écrit les revenus publics, le nombre des citoyens & des alliez que l'on levoit pour la guerre, les flottes, les Royaumes, les tributs, & les autres choses qui dépendoient de l'Empire; *qu'il y avoit ajoûté vn conseil, pour donner des bornes à l'Empire, & qu'il estoit incertain*, dit cét Auteur, *si c'estoit par crainte ou par envie*. Mais sans doute ce sage Empereur l'entendoit aussi-bien de modérer le progrés de leurs armes, que de donner des limites fixes & certaines à l'Empire, & au delà desquelles il ne fust pas permis de passer, quelque occasion favorable qui s'en presentast.

CHAPITRE XVI.

Qu'il est contraire aux maximes des Turcs de donner des survivances pour les Gouvernemens, & de conserver l'ancienne noblesse.

PUISQUE nous avons parlé dans les Chapitres précédens des grandes Charges de l'Etat, il est bon de dire ici quel soin prennent les Turcs d'empêcher qu'il ne se fasse des factions & des rebellions dans le corps de l'Empire. Car comme il y a plusieurs Provinces riches, puissantes, & éloignées, dont le Sultan peut donner les Gouvernemens à qui il luy plaist; & que cét éloignement & ces richesses sont de puissans moyens pour exciter les esprits ambitieux des Gouverneurs à secouër le joug, & à s'en rendre absolus, eux & leur postérité : la Politique des Turcs s'applique vniquement à prévenir ces sortes de malheurs, qui pourroient en troublant l'Etat, causer enfin sa ruïne. Vn des moyens qu'ils

ont trouvé le meilleur, & qui a produit vn plus grand effet parmi eux, a esté celuy de ruïner entiérement l'ancienne noblesse, & de ne point souffrir que les grandes Charges & les grandes richesses passassent dans les familles des particuliers, mais seulement dans celles des Ottomans. Car, comme l'a fort bien remarqué le grand Chancelier Bacon, dans vn de ses Essais : *Toute Monarchie, où il n'y a point de noblesse, est vne pure tyrannie, comme est celle des Turcs ; parce que la noblesse modére la souveraineté, & détourne en quelque façon la veuë du peuple de dessus la famille Royale.* Ce qui fait que les Bachas qui ont esté nourris dans le Serrail, de la maniére que nous l'avons dit, c'est à dire, sans connoître ni leur famille, ni leur parenté, se trouvent sans soûtien & sans appui, quand ils en sortent pour aller dans leurs Gouvernemens, & par consequent incapables de rien entreprendre au préjudice du Sultan. Car encore qu'il y en ait eû quelques-vns, qui par ambition, ou par vne fausse confiance en leurs propres forces, ayent

entrepris de partager l'Empire, cela n'a point eû de ſuite, comme nous l'avons vû depuis peu d'années en la perſonne de *Aſan Aga*, Bacha d'Alep, qui aprés avoir levé vne puiſſante armée, & marché juſques à *Scutari*, ne fit autre choſe que de menacer la ville Impériale. Car le Grand-Seigneur ne ſe met jamais au hazard de diſputer l'Empire avec ſes eſclaves à force ouverte, & l'épée à la main : il ſe ſert d'adreſſe & de moyens ſecrets, pour faire périr le chef & l'Auteur de la rébellion ; & cela n'eſt pas plûtoſt fait, que toute l'armée ſe débande, chacun cherchant à éviter, en fuyant, la colére du Sultan, qui remporte par ce moyen, & ſans rien riſquer, vne victoire glorieuſe. On ne s'étonnera pas que cela réüſſiſſe, ſi l'on conſidére que ces Bachas ſont étrangers dans leurs Gouvernemens ; qu'ils y demeurent fort peu ; qu'ils n'ont ni naiſſance, ni terres, ni parens, ni amis, qui puiſſent exciter les peuples, ou par pitié, ou par amour, à ſoûtenir leur querelle, & à venger leur mort. Quand ils ſont à bas, tout tombe avec eux ;

& il n'y a point de ſpectacle au monde qui faſſe ſi-bien voir que celuy-là, l'inconſtance de la fortune, & la vanité des richeſſes parmi les Turcs. Vn homme, quel qu'il ſoit, n'eſt conſidéré que par la Charge qu'il poſſede, & par les emplois que luy donne le Grand-Seigneur; c'eſt cela ſeul qui le fait reſpecter, & qui eſt la regle & la meſure de ſon honneur & de ſa grandeur, ſans avoir égard à ſa vertu, ou à ſa naiſſance. C'eſt par cette meſme raiſon que les Turcs ne conſidérent point les perſonnes de qualité, qui ſont entre les mains de leurs ennemis, & qu'ils ne les veulent pas échanger contre des Commandans ou des Gentilshommes Chrêtiens. Car ce n'eſt pas ni la vertu, ni le mérite, ni la nobleſſe du ſang qui fait le Bacha, c'eſt la ſeule faveur du Sultan, qui peut ſur le champ en faire vn autre du moindre de ſes ſoldats. C'eſt pourquoy le pauvre Bacha priſonnier, en perdant l'influence qui luy vient de la protection & de la grandeur de ſon Souverain, perd en meſme tems tout ce qui le rendoit conſidé-

rable, & qui l'élevoit au deſſus des autres.

Il y a pourtant des Bachas de quelques petits Gouvernemens qui en ont obtenu l'herédité par vne grace particuliére du Sultan; & autant que je le puis ſavoir, ce ſont ceux de *Gaza*, de *Cardiſtan*, & trois *Sangiacs*, dont nous avons parlé cy-deſſus, qui ſont ſous le Bacha de Damas, & *Martiok*, & *Turcman*, qui ſont ſous celuy d'Alep. Mais puiſque nous parlons ici de *Gaza*, il ne ſera pas hors de propos de faire honneur à la memoire d'vn Bacha, qui en eſtoit Gouverneur il n'y a pas longtems, parce que la venération qu'il avoit pour les myſteres de la Religion Chrêtienne, doit faire croire qu'il n'eſt pas fort éloigné du Royaume de Dieu. Ce bon perſonnage, outre l'affection generale qu'il portoit à tous les Chrêtiens, avoit vne bonté tres-particuliére pour les Religieux de Jeruſalem. Il leur faiſoit ſouvent des preſens; il leur envoyoit leur proviſion de ris, & ſuppléoit de tout ſon pouvoir aux néceſſitez de leur Monaſtére; il leur faiſoit honneur en toutes ſortes de ren-

contres; & le Pere Gardien du Saint-Sepulcre luy estant vn jour allé rendre visite, il alla le recevoir fort loin hors de son Palais, & le traita avec beaucoup de respect & de venération; qui est vne maniére fort éloignée de celle que pratiquent ordinairement les Turcs envers ceux qui sont d'vne autre religion que la leur. Mais aprés avoir vêcu soixante & quinze ans dans ce Gouvernement, qu'il avoit hérité de son pere, avec beaucoup de probité, on trouva moyen par de belles paroles de le faire venir à la Porte, où sans aucune forme de procés, & sans qu'il y eût aucune plainte contre luy, on luy coupa la teste; & cela pour empêcher qu'vne si longue possession, & vne si grande indulgence ne parût contraire à la Politique des Turcs.

Et afin d'ôter toutes sortes de moyens aux particuliers d'amasser du bien; qui rend les hommes aussi considérables que la noblesse, les Turcs pratiquent cette maxime de Machiavel; qui dit, que *pour reprimer l'insolence d'vn particulier, il n'y a point de moyen plus seur, & qui fasse moins de bruit,*

que de luy fermer le chemin par lequel il peut arriver à cette puissance. C'est pourquoy le Grand-Seigneur ne souffre point que qui que ce soit possede aucunes richesses par succession. Il se dit le frere aîné de toutes les personnes puissantes; & en cette qualité il se saisit de tout le bien des Bachas qui meurent, & en donne telle part qu'il luy plaist, pour subsister aux enfans de ceux qui en ont. Si c'est vn Bacha marié à vne Sultane qui soit sœur, fille, ou parente du Sultan, on prend premiérement sur le bien du mari son *Kabin*, ou son doüaire, qui est ordinairement de cent mille écus, & le Sultan prend le reste, comme principal & vnique heritier du défunt. Par ce moyen les grandes familles sont absolument rüinées. Aussi voit-on en plusieurs endroits de l'Empire, des filles d'anciennes familles Grecques mariées à des Bergers & à des Chartiers; & les restes de la noble famille des Cantacuzenes, & des Paleologues, vivre plus obscurement, & avec plus de méptis à Constantinople, que jamais Denis ne fit à Corinthe.

Mais on ne ſe contente pas de rogner les aîles aux Bachas, & aux autres perſonnes de qualité, crainte qu'ils ne s'élevent trop haut : on pratique la meſme choſe, & avec plus de ſéverité dans la famille meſme des Ottomans; & on empêche avec ſoin, qu'ils ne parviennent aux grandes Charges, & qu'ils n'amaſſent des richeſſes, qui puiſſent leur donner aſſez de cœur, pour oſer aſpirer à la puiſſance ſouveraine. C'eſt pourquoy par vne loy fondamentale des Turcs, les enfans d'vne Sultane mariée à vn Bacha ne peuvent jamais poſſéder aucune Charge dans l'Empire, ni s'élever plus haut qu'à celle de *Capagibachi*, c'eſt-à-dire, de Portier du Grand-Seigneur. Ceux qui ſont de cette famille ſeroient traitez comme des rebelles, & comme des traîtres, s'ils eſtoient aſſez impudens, ou aſſez hardis pour s'en vanter ; & je ne ſai qu'vne ſeule famille de cette race qui ſoit en quelque conſidération parmi les Turcs ; c'eſt celle que l'on appelle *Ibraïm Han Aglairi*, qui ſignifie les deſcendans du Sultan Ibraïm. Leur pere eſtoit fils de la ſœur du

Grand-Seigneur, & avoit épousé vne Sultane. On croit qu'ils viennent des Tartares; & comme ils ne ſont de cette famille que du côté des femmes, on ne s'en met pas fort en peine. Ils ont ſoixante & dix mille écus de revenu; ils le mênagent avec prudence, le mieux qu'il leur eſt poſſible; ils vivent honneſtement, & ſans éclat; ils n'affectent ni les Charges, ni les emplois; ils ne ſe mêlent point des affaires de l'Etat, & par cette conduite ils ſe ſont conſervez juſqu'à preſent, ſans avoir excité l'envie de perſonne, & ſans avoir donné du ſoupçon à leur Prince; ce qui eſt aſſez rare parmi les Turcs.

Le Grand-Seigneur a encore vn autre moyen pour abaiſſer vn Bacha, dont il appréhende la grandeur, qui eſt de luy faire épouſer vne de ſes ſœurs, ou de ſes proches parentes, ſous prétexte de luy faire honneur; car dés ce moment-là, au lieu d'augmenter en puiſſance & en grandeur, il devient le plus miſérable eſclave du monde, pour ne pas faire croire qu'il mépriſe la faveur du Sultan. Car avant meſme

que de l'avoir épousée, il doit se résoudre à se donner tout entier à elle, & à se priver de la liberté de voir d'autres femmes. S'il est marié avant ce tems-là, qu'il ait vêcu avec sa femme plusieurs années en bonne intelligence, que sa douceur & le nombre d'enfans qu'il a eûs d'elle l'engagent à l'aimer avec tendresse, il est obligé de la bannir de chez luy, & de ne la point voir, de-peur de donner de la jalousie à sa Sultane. Si avant les épousailles elle luy envoye demander de l'argent, des pierreries, ou des fourûres de prix, il faut qu'il les luy porte avec vn visage riant, & des complimens; ce qui s'appelle parmi les Turcs *Aghirlick*. Outre cela il luy fait vn *Kabin*; c'est à dire, vn doüaire le plus avantageux que ceux qui s'en mêlent le peuvent obtenir. Quand il a esté reglé en la presence du Juge, vn Eunuque noir mene par forme de reconnoissance le nouveau marié dans la chambre de la nouvelle mariée. Quand il entre dans cette chambre, la Sultane a accoûtumé de tirer son poignard, & luy demande fiérement,

qui l'a fait si hardi d'entrer dans sa chambre? A quoy il répond par vn compliment fort humble, & luy fait voir le *Emmeri Podeshair*, ou la signature du Grand-Seigneur, touchant leur mariage; aprés quoy elle se leve, elle le traite plus civilement, & souffre vne conversation plus familiére. Aussitost l'Eunuque prend les pantoufles du Bacha, & les met sur la porte de la chambre, pour faire voir qu'il a esté bien reçû. Cette cérémonie n'est pas plûtost finie, que le marié en recommence vne autre: il s'incline fort humblement devant elle jusques en terre; & aprés s'estre retiré quelques pas en arriére, il luy fait vne petite harangue, & luy témoigne par des paroles choisies l'estime qu'il fait de son mérite, & le ressentiment qu'il a de l'honneur qu'il reçoit. Quand sa harangue est finie, il demeure, sans dire mot, en vne posture fort humble, & les mains croisées sur son estomach, jusqu'à ce que la Sultane luy commande de luy apporter de l'eau, à quoy il obéït aussi-tost, en prenant vn pot qui est mis là tout exprés. Il le luy pre-

sente à genoux, & en le recevant, elle leve vne toile rouge en broderie d'or à fleurs d'argent, qui luy couvre le visage, & boit. Aussi-tost ses femmes apportent vne petite table basse, sur laquelle il y a deux pigeons rôtis dans vn plat, & du sucre candi en forme de tourte, sur vne assiéte, & en mesme tems le marié invite son épouse à faire colation; ce quelle ne fait pas, jusqu'à ce qu'on luy ait apporté d'autres presens, qui sont préparez pour cela dans l'antichambre. A leur veuë, sa fierté s'adoucit, sa modestie est vaincuë, elle se met à table, & reçoit vne cuisse de pigeon, que le Bacha luy presente; & quand elle en a vn peu mangé, elle met vn morceau de sucre candi dans sa bouche, & retourne à sa premiére place. En mesme tems tout ce qu'il y a de serviteurs dans la chambre se retirent, & on le laisse seul pendant vne heure avec elle, afin qu'il la puisse entretenir en liberté. Quand ce tems-là est expiré, ses amis l'invitent au son des instrumens & de la musique, de passer dans l'antichambre, où ils se divertissent vne partie

de la nuit à chanter & à rire. Sur le matin la Sultane ennuyée de ces passe-tems, se retire dans sa chambre, & se met au lit. Elle n'est pas plûtost couchée, que l'Eunuque en vient donner avis au marié, qui entre doucement dans la chambre; & aprés avoir quitté ses habits de dessus, il se tient quelque tems á genoux au pied du lit, & levant la couverture petit à petit, il luy grate doucement les pieds, il les baise, & insensiblement il se glisse entre les bras de son épouse, qui le reçoit de tout son cœur, & luy souhaitte & à elle aussi vne heureuse lignée. Le lendemain matin, les amis du marié le viennent appeller pour aller au bain. Il se leve à cette semonce, & la nouvelle mariée luy fait present de toutes les sortes de linges dont on se sert en ce lieu-là. Quand toutes ces cérémonies sont achevées, ils deviennent plus familiers qu'auparavant; mais en public, la Sultane ne laisse pas de mettre de la différence entre elle & luy, & de porter son *Haniarre*, ou son poignard au côté, comme vne marque de superiorité, &

luy demande avec autorité tant de presens, & si souvent, qu'enfin elle épuise tous ses tresors. Mais cette maniére de mortifier ces pauvres esclaves par la tyrannie des femmes ne suffit pas au Grand-Seigneur. Il les engage souvent à des entreprises périlleuses & desesperées, afin de s'en défaire, comme il arriva il n'y a pas long-tems à Ismaël Bacha, qui fut tué en passant la riviére de Raab, lorsque Montecuculi, qui commandoit l'armée de l'Empereur, défit les troupes des Turcs: sans parler de plusieurs autres que je pourrois nommer, qu'ils ont fait périr de la sorte, de crainte que l'honneur d'estre mariez dans sa famille Royale, sans les mortifications qui l'accompagnent, ne leur enfle trop le cœur, & ne leur inspire des desseins, à quoy ils n'oseroient penser sans crime.

On pourroit demander ici avec raison, d'où vient qu'au préjudice de ces maximes, *Ahmet*, qui est aujourd'huy Premier Visir, a succedé à *Kupruli* son pere, au Gouvernement de l'Empire. Aquoy je réponds, que cela

est véritablement fort contraire aux regles generales de la Politique des Turcs ; & qu'il ne se verra peut-estre jamais rien de semblable parmi eux : mais que *Kupruli* avoit rendu vn service si considérable au Sultan, & à tout l'Empire, en dissipant par sa sagesse & par son courage, vne faction qui l'alloit dechirer en piéces, qu'il n'y avoit point de récompense capable de le bien reconnoître, que de mettre son fils en sa place aprés sa mort, & de luy confier le Gouvernement d'vn Etat qu'il venoit d'affermir. A quoy on peut ajoûter, que ce fin renard fit vn coup de maître avant que de mourir, en insinüant au Sultan, & à ceux de son Conseil secret, que pour conserver les choses en l'état oû il les avoit mises, il faloit qu'elles fussent conduites par les mesmes maximes dont il s'estoit servi, & qu'il n'avoit osé confier qu'à son seul fils ; ce qui fut cause en partie que l'on fit d'vne maniére irréguliére, tant à l'égard de l'âge, qu'à l'égard de la parenté d'vn jeune *Cadis*, ou Juge ordinaire, qui n'avoit pas encore trente

ans, vn Premier Visir, c'est-à-dire, le premier Officier de l'Empire.

Les Turcs n'ont pas esté les seuls qui ont évité de continuër par succession les Charges dans les familles, & de laisser long-tems vne mesme personne dans les grands Emplois. Les Romains changeoient souvent les Gouverneurs des Provinces, & ne souffroient pas qu'ils y demeurassent long-tems. Le Roy d'Espagne pratique aujourd'huy la mesme chose aux Païs-bas, au Royaume de Naples, aux Indes, & ailleurs, où il ne les laisse d'ordinaire que trois ans. Parmi les Turcs il n'en est pas de mesme ; il n'y a point de tems limité pour les Bachas, & ils ne demeurent dans leurs Gouvernemens qu'autant qu'il plaist au Grand-Seigneur, qui les rappelle, qui les continuë, ou qui les envoye dans vne autre Province, selon qu'il le juge à propos. Il n'y a que celuy du Grand-Caire en Egypte, qui est fixé à trois ans ; parce que ce Gouvernement estant vn poste de conséquence, & où les Gouverneurs amassent en peu de tems des biens immenses, il n'y au-

roit pas de prudence à les y laiſſer plus long tems. Mais le Grand-Seigneur ne ſe contente pas de les rappeller quelquefois avant ce tems-là; il partage le butin avec eux, quand ils ſont de retour, & en prend toûjours la meilleure part. Les Romains avoient vne ſi grande opinion des richeſſes, & de la puiſſance d'Egypte, qu'Auguſte fit vne ordonnance, qu'il mettoit au nombre des ſecrets du Gouvernement, par laquelle il eſtoit tres-expreſſément defendu aux Senateurs, & aux Gentils-hommes Romains d'y aller ſans vne permiſſion particuliére du Prince, ou pour autre choſe, que pour les affaires de l'Etat; *de-peur*, dit Tacite, *que ſi quelqu'vn ſe rendoit maître de cette Province, il n'affamaſt aiſément l'Italie.*

Outre la ſucceſſion dans les Gouvernemens, & l'héredité dans les Charges, les Turcs évitent encore avec grand ſoin vne choſe fort préjudiciable au repos de l'Empire, qui eſt la jalouſie que peuvent prendre les vns des autres, les fils du Sultan, pendant la vie de leur pere; parce que celuy qui ſuccéde ſe venge de ſes fre-

res, ou les met en estat de ne luy pouvoir plus disputer l'autorité souveraine. L'exemple de Selim & de Bajazet, tous deux fils de Solyman le Magnifique, est vne marque évidente de ce que peut la haine & la jalousie, quand elle s'est emparée de l'ame de ces Princes Barbares. C'est-pourquoy, afin de prévenir ces desordres, on les éleve dans des Serrails différens, où chacun tient sa Cour separément, dés qu'ils sont arrivez à vn âge vn peu raisonnable, sans qu'il leur soit permis de venir à Constantinople, pendant la vie de leur pere; de-peur que s'ils se rencontroient à la Cour, ils ne conçûssent de la jalousie l'vn de l'autre; ou que le sejour de la ville Capitale ne leur inspirast le desir de regner avant le tems. Et c'est pour cette raison-la que le Grand-Seigneur, dés qu'il est élevé à l'Empire, & assis sur le trône, fait ordinairement mourir ses freres; ce qui ne se pratiquoit pas avant Bajazet, qui a introduit le premier cette cruelle coûtume. Mais quand le Sultan a peu de freres, & que son tempérament le porte à

la douceur, plûtost qu'à la cruauté, il se contente de les mettre en lieu sûr, & de les donner en garde à des personnes fideles ; ce qui ne vaut gueres mieux que d'estre en prison, puisqu'il ne leur est pas permis d'avoir communication avec qui que soit. C'est de cette maniére que sont traitez les deux freres du Sultan Mahomet qui regne aujourd'huy ; car ils vivent aussi obscurement, & on pense aussi peu à eux, que s'ils n'avoient jamais esté au monde. Nous pouvons, sans nous éloigner beaucoup de nostre sujet, parler ici de deux sortes de Gouvernemens absolument populaires, dont l'vn est déja fini, & l'autre a commencé depuis peu. Le premier est celuy des *Mamelus* en Egypte, & le second est celuy d'Alger. Les premiers ne se contentérent pas de ruïner entiérement la famille du Prince legitime, & de la priver de toutes sortes d'emplois dans la République ; mais ils firent de plus vne loy perpetuelle & irrevocable, par laquelle il estoit ordonné que les fils pourroient succéder aux biens de leurs peres, mais qu'ils ne pourroient pren-

dre la qualité de *Mamelu*, ni avoir part au Gouvernement ; & de plus, que tous ceux qui estoient nez Mahometans ou Juïfs, seroient *ipso facto*, incapables d'estre mis au rang des *Mamelus*, & qu'il n'y auroit d'élevez à cette dignité que les enfans de Chrêtiens, qui estant devenus esclaves, auroient esté élevez & instruits dans la Religion de Mahomet, ou que les personnes d'vn âge avancé, qui aprés avoir renoncé à leur Religion & à leur Patrie, seroient venus chercher quelque établissement dans ce Royaume.

Cette maniére de gouverner basse, servile, & surprenante, n'a pas laissé de subsister pendant deux cens soixante-sept ans, & auroit peut-estre duré plus long-tems, si Selim, ce victorieux Empereur des Turcs, ne l'eût ruïnée en mil cinq cens dix-sept ; tant les peuples sont capables de tout faire, quand il s'agit de leur liberté. Le Gouvernement moderne d'Alger n'est pas fort ancien. Barberousse, fameux pirate du siécle passé, en est l'auteur ; & comme il y vint ensuite quantité de Turcs du Levant, ils recher-

cherchérent la protection du Grand-Seigneur, qui y envoya vn Bacha: mais aujourd'huy il n'y a aucun pouvoir; le gouvernement & la puissance ayant passé tout ensemble dans les mains de la canaille, & de la lie du peuple, qui appréhendant de tomber sous la puissance des originaires, & de ceux du païs, a fait vne loy, par laquelle tout fils de Turc, né dans le païs, qu'ils appellent en leur langage *Calolis*, est déclaré incapable de posseder aucune Charge dans leur République; mais ceux-là seulement, qui estant nez Chrêtiens, se sont faits Turcs, ou qui viennent des païs sujets au Grand-Seigneur, pour se faire membres de leur République. C'est par cette digression que nous finirons ce Chapitre, dans lequel nous avons fait voir, autant qu'il le faut, combien les Turcs sont jaloux de tout ce qui peut faire tort à l'autorité absoluë de leur Grand-Maître.

CHAPITRE XVII.

Que le fréquent changement d'Officiers qui se fait en Turquie, en élevant les vns, & en ruïnant les autres, a toûjours esté pratiqué par les Turcs, comme vne chose vtile & avantageuse au bien de leur Empire.

CEux qui sont témoins oculaires, & qui s'attachent avec application à observer les divers changemens qui arrivent parmi les Turcs, dans les honneurs, dans les richesses, & dans l'autorité, ont vn véritable portrait devant les yeux de l'inconstance des affaires du monde. Car la Fortune se jouë si fort de ces peuples, qu'vne comédie, ou vne tragédie representée sur le theâtre avec ses circonstances, dure quelquefois plus long-tems que la faveur de plusieurs personnes de la premiére qualité. On en voit qui sont élevez le matin, comme des vapeurs, jusques au plus haut degré d'honneur, par la seule faveur du Sul-

tan, qui ſe diſſipent avant la nuit. Ce ſubit changement eſt d'vn grand vſage en Turquie, où la ſouveraine puiſſance du Prince fait le repos de l'Etat, & où on conſidére plus l'avantage de l'Empereur, que le bonheur des peuples. Car ſon autorité ne peut paroître avec plus d'éclat, qu'en faiſant des graces & des libéralitez à qui il luy plaiſt. Et comme il a pluſieurs perſonnes à pourvoir, qu'il a nourries, & deſtinées pour les Charges & pour les Emplois, il ne pourroit jamais ſe ſatisfaire, & les contenter ſans cela, quelque volonté qu'il en eût. Il fait donc comme le Soleil, qui prive de ſa lumiére quelques parties du monde pour en éclairer d'autres, afin de la communiquer à toutes.

Cette façon d'agir du Grand-Seigneur ne fait pas ſeulement voir ſa puiſſance, mais elle l'augmente, parce que perſonne n'eſt pourvû de ces Charges vacantes, qu'en luy payant des ſommes immenſes, proportionnées à leur valeur, & au profit que l'on peut y faire. Il y en a quelques-vns, comme le Bacha du Grand-Caire, & de Ba-

bylone, qui payent comptant trois ou quatre cens mille écus, en recevant les Commissions de leurs Gouvernemens, les autres deux cens mille, cent mille, soixante mille, cinquante mille, selon que le Gouvernement est plus ou moins considérable. Ils empruntent cét argent à quarante, & à cinquante pour cent d'interest par an, & en payent quelquefois le double, quand ils sont contraints de passer par les mains des Eunuques avares du Serrail; de-sorte que tous ces gens-là se considérent, quand ils entrent dans leurs Charges, comme des personnes accablées de dettes, & ne songent qu'à attraper du bien, de quelque maniére que ce soit, pour s'aquiter, & agmenter leur fonds; ce qu'il faut qu'ils fassent en peu de tems, de-peur qu'il ne vienne quelque ordre imprévû qui les révoque, & qui leur fasse rendre compte de leur Charge. On peut juger par ce que nous venons de dire, & par l'inclination avare des Turcs, qu'il n'y a point de cruauté, de rapine, & de violence dans ces ames basses, & élevées ordinairement

dans la pauvreté, dont ils ne se servent pour se satisfaire, & pour contenter leur passion. Cela fait que la justice se vend à l'encan, que les parties marchandent l'Arrest avec le Juge, avant que l'on juge leur cause, & que la meilleure est toûjours celle de celuy qui a le plus d'argent à donner; de-sorte que la principale occupation des plaideurs, est de travailler avec application à savoir quels presens sont les plus capables de le tenter. Ce qui ne paroîtra pas étrange, si on considére que ces hommes corrompus ont acheté leurs Charges bien cher, à dessein d'en vendre les fruits encore plus chérement. A quoy on peut ajoûter l'extraordinaire facilité qu'ont les Turcs, de trouver des faux témoins presque pour rien, sur tout, quand il s'agit d'vn différend entre vn *Musulman liek*, comme ils s'appellent, & vn Chrêtien: car dans cette occasion ils croyent qu'il y va de la Religion; & la fausseté, le mensonge, & la calomnie passent pour de bons témoins, comme l'a fort bien remarqué Busbek dans quelques-vnes de ses Let-

tres, quand il dit : *Les Turcs croyent que c'est vne action de pieté, que de rendre faux témoignage contre vn Chrêtien ; ils n'attendent pas qu'on les en prie, ils se produisent eux-mesmes, sans que le Juge l'ordonne.* Ces pernicieuses maximes, qui font d'vn crime abominable vne action de piété, obligérent vn fort habile Ambassadeur d'Angleterre, en renouvellant nos Traitez, d'y faire ajoûter vn article qui pût mettre nos Marchands à couvert du faux témoignage des Turcs. Cét article porte, que quand il s'agira de quelque différend entre vn Anglois & vn Turc, le Juge ne recevra pour preuves évidentes qu'vn *Aga*, c'est-à dire, vne reconnoissance faite pardevant vn Juge, ou vn billet écrit, & signé de la main de celuy à qui on fait la demande ; ce qui a terminé sans frais vne infinité de procés d'importance, & mis les effets des Marchands Anglois à couvert de l'avarice & de la friponnerie des Turcs, à laquelle ils estoient exposez auparavant, & fait aller en fumée plusieurs prétentions considérables & mal fondées de ces gens-là.

Sous le regne de Bajazet Quatriéme Empereur des Turcs, la Justice estoit aussi corrompuë qu'elle l'est aujourd'huy ; & pour la reformer, ce Prince résolut de faire étrangler la pluspart de Juges, & l'eût fait, si son Boufon, à qui il avoit donné la liberté de luy dire quelquefois en badinant les véritez qu'il n'auroit pas souffertes de personnes plus sages, ne luy eût representé que ce desordre venoit de la nécessité des Officiers de Justice, qui n'avoient point de gages pour soûtenir leurs familles, en servant le Public. Bajazet se mit d'abord en colére, & fut ensuite touché sensiblement de la cause de ce malheur. Pour y remédier donc, il ordonna, aprés avoir pardonné à tous ceux qu'il avoit destinez au dernier supplice, que l'on donneroit des gages de son fonds à tous ces Officiers, avec vne augmentation de vingt Aspres pour chaque Acte qui termineroit vne affaire. Du tems des meilleurs Empereurs, où on considéroit le mérite & la vertu, on donnoit les Charges pour rien aux honnestes gens ; on reconnoissoit les services gratui-

tement, & on ne les obligeoit pas à donner des ſommes immenſes d'argent pour ſervir de piége à leur probité. On fait aujourd'huy tout le contraire, & toutes choſes y ſont en deſordre ; ce qui eſt à mon avis vne marque évidente de la décadence de l'Empire Ottoman. Car, comme l'a fort bien dit Tite-Live quelque part : *Toutes choſes proſpérent à ceux qui craignent les Dieux, & ſont contraires à ceux qui les mépriſent.* Mais quoiqu'il en ſoit, cette maniére d'agir des Turcs eſt vtile en quelque façon à l'Etat ; car les Bachas, & les perſonnes qui ſont dans les grands emplois, eſtant forcez, par vne eſpece de neceſſité, d'opprimer, & de fouler le peuple de leur Gouvernement, cela luy abat le cœur ; & les taxes & les impoſitions continuelles que l'on met ſur ſon travail, le réduiſant dans la derniére pauvreté, le rend incapable, quelque mal qu'il ſouffre, de ſe révolter. Car, comme l'a fort judicieuſement remarqué le Grand Chancelier Bacon dans vn de ſes Eſſais : *Il eſt impoſſible que des peuples accablez de taxes & d'impoſitions*

puissent jamais estre vaillans & courageux, ni qu'vne nation puisse estre en mesme tems vn lyon & vn asne accablé sous le faix. C'est par ce moyen que le Grand-Seigneur tient dans l'obéïssance tous les différens peuples qu'il a conquis, sans avoir besoin d'autre chose que de la cruauté & de l'oppression. Mais les Turcs qui ont quelque charge ou quelque dignité dans l'Etat, ne s'en sentent point ; ils vivent en pleine liberté, & sont ordinairement insupportables, à cause de l'autorité qu'ils ont d'insulter aux autres.

Mais il est bon de remarquer ce que deviennent enfin les richesses que ces personnes puissantes amassent avec tant de peine, & par des moyens si cruels ; car il semble que la justice de Dieu paroist évidemment en cela, n'y ayant presque aucun de ces Bachas avares, à qui le Grand-Seigneur ne prenne tout son bien, ou du moins la meilleure partie ; & je n'en ai point vû qui s'en sauve plus rarement que celuy du grand Caire, parce que c'est le plus grand, & le plus riche Gouvernement de l'Empire : car d'ordinaire

on le fait mourir par vn ordre public, ou pendant qu'il est en chemin, ou quand il est de retour, & toutes ses richesses sont confisquées, & envoyées dans le Tresor du Grand-Seigneur, qui n'a pas plus de droit de les prendre, que l'autre en avoit de les voler au public. Mais ce qui est surprenant, c'est de voir avec quelle ardeur & quelle avidité ces gens-là s'empressent de devenir riches, quoiqu'ils voyent tous les jours, par l'exemple des autres, que c'est presque toûjours pour leur Grand-Maître qu'ils amassent ces richesses, & qu'il ne leur reste de toutes leurs cruautez & de toutes leurs violences, que la haine & les maledictions des misérables qu'ils ont opprimez. Cela me fait souvenir de la politique dont se servit Cesar Borgia, Duc de Valentinois, qui pour mieux réduire la Romagne qu'il avoit nouvellement conquise, en fit Gouverneur vn certain Messer Romiro d'Oro, homme cruel & impitoyable, qui mit en peu de tems, par la force & par la violence, les affaires de son Maître au point où il les souhaittoit; ce qui ne fut pas plûtost

achevé, que le Duc, pour ôter au peuple mécontent la mauvaiſe opinion qu'il avoit conçûë de ſa perſonne & de ſa conduite, & pour luy faire croire que cela venoit de l'injuſtice de ſon Miniſtre, fit mettre ſon corps en piéces, & l'expoſer aux yeux du peuple, avec vn morceau de bois & vn couteau ſanglant auprés de luy ; ce qui *étonna*, dit Machiavel, *& contenta le peuple en meſme tems.*

Le Turc ſait auſſi-bien que Borgia, qu'il luy eſt avantageux de ſe ſervir de méchans inſtrumens, pour parvenir à la fin qu'il ſe propoſe, qui eſt de faire piller ſes ſujets par ces gens-là, de les expoſer à leur haine, de les faire mourir ſous prétexte de juſtice, de prendre leur bien aprés leur mort, & d'aquerir tout d'vn coup & des richeſſes & de la réputation.

Si on a de la défiance de quelque perſonne de condition & de pouvoir, & que l'on appréhende qu'il brouïlle dans ſon Gouvernement, ou qu'il ait des qualitez qui le faſſent craindre ; le Grand-Seigneur le diſſimule finement. On luy envoye dans ce tems-là aſſez

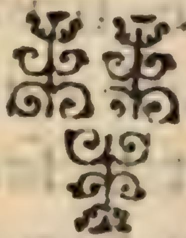
ſouvent de ſa part vn cheval, vne épée, ou vne veſte de martres ſibilines; en vn mot on le traite le plus civilement du monde, juſques à ce que ſans approfondir la choſe davantage, & ſans aucune formalité de procés, le Bourreau luy ait mis vne corde d'arc au col, & l'ait étranglé. Ce qui me fait ſouvenir des oiſeaux dont parle Plutarque, qui battent le Coucou, parce qu'ils craignent qu'avec le tems il ne devienne vn Faucon. Et parce qu'il eſt de la grandeur du Sultan, comme nous l'avons déja remarqué, de pourvoir de charges & d'emplois vne infinité de gens qui abboyent aprés, & que cela ne ſe peut faire, qu'il n'y ait des places vacantes, on ſe ſert de la cruelle maxime de l'Empire. On tire vne perſonne d'autorité & de credit de ſon Gouvernement, on l'envoye de la Cour avec mille careſſes dans vn autre meilleur, & il n'a pas eſté trois jours en chemin, qu'vn ordre ſecret de le faire mourir l'attrape au milieu d'vne foule nombreuſe de ſerviteurs, & lorſqu'il ſe flatte des plus belles eſpérances du monde. De-ſorte que ce

malheureux Bacha meurt ſans eſtre accuſé, parce ſeulement que le Grand-Seigneur le veut, & il n'eſt le plus ſouvent enterré que dans la bouë. Ce qui a bien du rapport, à mon avis, à la fine Politique de Tibere, qui donnoit quelquefois des Commiſſions pour le gouvernement des Provinces à des gens qu'il avoit réſolu de ne point laiſſer ſortir de Rome.

Il eſt aiſé de connoître par ce que nous venons de dire, pourquoy les Arts ſont ſi fort negligez en Turquie; pourquoy les Turcs ont ſi peu de ſoin de faire valoir les terres, & de bâtir des maiſons de durée; que celles des particuliers ne peuvent ſervir d'ordinaire que quinze ou vingt ans; & pourquoy ils ne font point de clos d'arbres fruitiers, ni de maiſons de plaiſir, dans vn païs où la nature y contribuë tant. Cela vient de ce qu'ils n'ont point d'héritiers aſſûrez, à qui ils puiſſent laiſſer le fruit de leur travail aprés leur mort. A quoy on peut ajoûter qu'ils n'oſent ſe ſervir de leur bien, ni faire paroître rien de magnifique, de-peur qu'il ne leur arrive ce qui ar-

riva à Nabal à cause de sa vigne. Voilà les principales raisons qui font que les Turcs ne s'appliquent qu'aux choses qui servent à la vie. Et la peur qu'ils ont que l'on ne connoisse qu'ils sont riches, fait qu'ils paroissent pauvres au-dehors, & qu'ils deviennent naturellement cachez & défians.

C'est en cét endroit-cy qu'il faut que je m'arrête, avant que de finir ce Chapitre, pour faire reflexion avec joie, sur le bonheur & la liberté dont jouït ma chére patrie; où les hommes, sous la protection du meilleur de tous les Princes, possedent & goûtent en repos le fruit de leurs travaux, aquiérent avec sûreté des terres & des héritages, & peuvent mesme, sans craindre les taxes, faire connoître qu'ils ont du bien, s'en servir avec magnificence, & laisser aprés leur mort vne riche succession à leur postérité.



CHAPITRE XVIII.

Que les différens moyens dont se servent les Turcs pour augmenter leurs peuples, est une Politique essentielle, sans laquelle la grandeur de leur Empire ne pourroit durer.

IL n'y a jamais eû de nation au monde qui ait entrepris de fonder vn grand Empire, qui n'ait songé en mesme tems à le peupler, & à le remplir d'autant d'hommes qu'il en faut pour mettre en la place de ceux qui meurent à la guerre, & pour conserver par des colonies les conquestes que l'on a faites : car il n'y en a point eû, quelque vaillante, & quelque heureuse qu'elle ait esté, qui ait fait vn Empire, & qui en mesme tems l'ait pû peupler par elle-mesme. Il est encore plus difficile de s'imaginer comment vne poignée d'hommes, quelques vaillans, & quelques sages qu'ils soient, peuvent posséder long-tems, sans le secours des autres, les grands

païs dont ils se sont rendus les maîtres. Il est vray qu'Alexandre conquit assez aisément la meilleure partie de l'Orient, avec vne armée qui n'estoit presque composée que de Macédoniens ; mais cét Empire, comme vn vaisseau bien fourni de voiles, mais mal lesté, ou comme vn bel arbre qui a plus de branches que sa tige n'en peut porter, se dissipa en aussi peu de tems qu'il avoit esté formé.

Les Turcs dés le commencement de leur Empire, ont bien connû cette verité, & jamais il n'y a eû de nation plus disposée à recevoir toutes sortes de gens, ni qui se soit servie de tant d'artifices, pour augmenter le nombre de ceux que l'on appelle Turcs. C'est vne chose surprenante de voir qu'il y vient de tous les endroits du monde, des hommes perdus & abandonnez à toutes sortes de vices, pour y faire profession de la superstition de Mahomet, & devenir membres de cét Etat. Desorte qu'aujourd'huy le sang des Turcs est tellement mêlé avec celuy de toutes sortes de nations, qu'il n'y en a pas vn qui puisse justifier qu'il des-

cende de l'ancienne race des Sarazins.

Les Romains, qui connoiſſoient bien l'avantage qu'il y a d'avoir des hommes, donnoient à ceux qui ſe retiroient chez eux vn droit de franchiſe, qu'ils appelloient, *le droit de la Cité*, par le moyen duquel les étrangers devenoient auſſi legitimes poſſeſſeurs de leurs biens, & jouïſſoient des meſmes privileges & des meſmes immunitez que ceux qui demeuroient dans la ville de Rome. Ce droit-là ſe donnoit à des familles toutes entiéres. On appelle en Angleterre cette ſorte de droit, *Naturalité*, auſſi bien qu'en France, & en Turquie, *devenir vn croyant*; & comme les Turcs en font vn point de Religion, ils ajoûtent par ce moyen aux avantages de la fortune preſente, l'eſpérance d'vne felicite à venir, & rendent par cét artifice leurs perſuaſions plus fortes & plus efficaces: Et comme en ce païs-là, auſſi-bien que par tout ailleurs, on croit mériter beaucoup que de faire vn Proſelyte, il n'y a perſonne aſſez riche pour avoir vn eſclave, qui n'en veuïlle

vn jeune, qui soit capable de recevoir sans peine toutes sortes d'impressions, & qu'il puisse appeller son converti, afin de mériter l'honneur d'avoir augmenté le nombre des fideles. De tous ceux qui se convertissent ainsi à la Religion de Mahomet, il n'y en a pas vn qui la puisse quitter, qu'il ne luy en coûte la vie, & ne souffre le martyre pour Jesus-Christ. Ce qui fait que la plusspart, faute de grace & de courage, meurent dans leur peché, quoiqu'ils soient touchez du déplaisir d'avoir renié leur Sauveur. Ces renegats, qui deviennent effectivement Turcs, se persuadent, ou par coûtume, ou par interest, que cette Religion est bonne, & sont ordinairement plus ennemis des Chrêtiens, que les Turcs naturels, & plus capables de leur faire du mal. Ce qui paroist évidemment, en ce que les plus grandes expeditions qu'ils ayent faites sur mer, se sont faites par des personnes qui avoient abandonné la Religion Chrêtienne, comme par *Gigal*, par *Ogli*, & par plusieurs autres.

C'estoit la coûtume autrefois parmi les Turcs, de prendre les enfans des Chrêtiens tous les cinq ans, & de les faire instruire & élever dans la superstition de Mahomet. Par ce moyen-là ils augmentoient le nombre de leurs sujets, & diminuoient celuy des Chrêtiens; mais cela ne se pratique presque plus à present, à cause d'vn nombre infini de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, & d'autres nations, sur lesquelles la domination des Turcs s'étend, qui se donnent volontairement à eux, pour joüir de l'honneur & du privilege imaginaire de Turc. Ce qui en vérité ne paroîtra pas étrange, si on considére le mépris, l'oppression, & les violences ausquelles les pauvres Chrêtiens sont exposez, & la stupide ignorance qui est parmi eux, causée à mon avis par l'extrême pauvreté de leurs Ecclesiastiques. Il y a sujet au contraire de s'émerveiller, qu'en dépit de la tyrannie & des artifices du Diable, il se trouve encore au milieu d'eux des gens en corps qui fassent profession de la Religion Chrêtienne. Ce qu'on ne peut attribuer, aprés Dieu, si on

considére l'ignorance grossiére des Arméniens & des Grecs, qu'à l'observation exacte de leurs festes & de leurs jeûnes; car comme on ne leur fait presque point de sermons, & qu'ils n'ont point de catechismes parmi eux pour les instruire, ils ne laissent pas de conserver quelque teinture confuse de Religion, par ces sortes de cérémonies extérieures, qui suppléent à de meilleures instructions. Il vient encore vn grand nombre d'hommes aux Turc; que les Tartares leur envoyent par la Mer Noire; car comme ils font des courses continuelles chez leurs voisins, & qu'ils emmenent avec eux les hommes & les femmes de tous les païs qu'ils ravagent, ils les envoyent aussi-tost vendre à Constantinople, comme la meilleure marchandise qui vienne de chez eux; & c'est vne chose digne de pitié, de voir la quantité de Saïques qui viennent le long du Bosphore, chargez de pauvres misérables Chrêtiens de l'vn & de l'autre sexe, chaque Vaisseau portant arboré à son grand mast, vn drapeau en signe de victoire, ou pour

marquer la marchandiſe qui eſt dedans.

Il eſt fort difficile de ſavoir au vray le nombre des captifs que l'on y vend tous les ans ; car il eſt quelquefois plus grand, & quelquefois plus petit, ſelon que les Tartares ont eſté plus ou moins heureux dans leurs guerres : mais autant que l'on le peut connoître par les regiſtres de la Doüane de Conſtantinople ſeulement, on y en amene tous les ans plus de vingt mille, dont la pluſpart ſont des femmes & des enfans, qui changent aiſément de Religion, & deviennent Turcs par les belles promeſſes que l'on leur fait. Quant aux hommes, qui ſont la pluſpart Ruſſiens ou Moſcovites, & qui ne paſſent pas pour eſtre fort devots, ni fermes dans la Religion, on les gagne en partie par les menaces, & ſur tout par l'eſpérance qu'ils perdent de pouvoir jamais recouvrer leur liberté; de-ſorte que tout cela joint enſemble leur fait renoncer à la Religion Chrêtienne, pour devenir Mahometans. De ces motifs viennent la pluſpart des Turcs d'aujourd'huy, & c'eſt par leur

fecondité que ce grand Empire se soûtient. Car on a remarqué que les Turcs n'engendrent pas tant d'enfans, quoique la Polygamie & l'vsage de plusieurs femmes leur soit permis, que ceux qui s'attachent aux chastes embrassemens d'vne seule femme.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eû autrefois des Turcs, comme je l'ay oüi dire, qui ont esté peres de plus de cent enfans; mais depuis qu'ils se sont abandonnez à l'abominable peché de Sodomie, qui fait aujourd'huy la honte publique de cette nation, & qu'ils ont appris, à ce qu'ils disent, des Italiens, il se trouve tres-peu de familles fecondes parmi eux, & sur tout parmi les personnes de qualité, qui ont le moyen de rafiner sur ces sortes d'impuretez, où ils se portent jusques à l'excés. De-sorte que *les hommes brûlant d'vn amour illegitime les vns pour les autres*, comme l'a dit autrefois Saint Paul, l'vsage naturel des femmes se perd parmi eux. Ce qui est cause que plusieurs personnes qui y font reflexion, croyent que sans le grand secours d'hommes qui leur vient,

comme nous l'avons déja dit, de la Mer Noire, & qui ſupplée au defaut de ceux qui meurent tous les Eſtez de la peſte, & qui ſont tuez à la guerre, le Turc n'auroit pas ſujet de ſe glorifier, comme il fait, du grand nombre de ſes ſujets; & ils penſent meſme que pour commencer à ruïner cét Empire, il faudroit empêcher qu'ils ne fiſſent tant de captifs, ou leur enlever ce nombre prodigieux d'eſclaves, que l'on y tranſporte tous les jours, pour nourrir & engraiſſer le corps de cette grande Babylone; ce qui feroit qu'avec le tems ils manqueroient de valets, & que le nombre de maîtres diminuëroit. Car, comme nous l'avons déja dit, ces Eſclaves ſe faiſant Turcs, en poſſédent tous les privileges, & peuvent, aprés avoir eſté affranchis par leurs Patrons, ce qui arrive ordinairement, parvenir par hazard ou par bonheur aux plus grandes Charges de l'Etat, auſſi-bien que ceux qui ſont d'vne ancienne famille Mahometane. C'eſt par cette raiſon-là que le Turc, ſans aucune diminution conſidérable de ſes ſujets, peut perdre vne

ſi grande quantité d'hommes à la guerre, & qu'il hazarde hardiment la vie de mille hommes, pour n'aquerir qu'vn arpent de terre. Au lieu que l'Inquiſition en Eſpagne & en Portugal, & la différence qu'ils ont faite de vieux & de nouveaux Chrêtiens, a cauſé vn tel manque d'hommes chez eux, que la pluſpart de leurs terres demeurent incultes, & qu'ils ſont réduits à la neceſſité de ſe ſervir de troupes étrangéres.

C'eſt encore vn puiſſant moyen pour engager les perſonnes ſimples, qui ſe laiſſent prendre par les apparences extérieures, à ſe faire Turcs, que le privilege qu'ils ont d'eſtre diſtinguez des autres ſectes par le turban blanc, ou par quelque autre marque particuliére d'honneur; car on connoiſt à la coëffûre parmi les Turcs, de quelle Religion, ou de quelle qualité on eſt; ce qui ſert pour ſavoir à qui on peut faire inſulte impunément: & on ne doit point trouver étrange, ſi les Chrêtiens nourris & élevez en ce païs-là ſe laiſſent ſurprendre de la ſorte, & s'ils ſe dépouillent de tou-

tes les vertus Chrêtiennes, pour prendre vn habit qui ſent plus la Cour que le leur, & qui eſt plus agréable aux yeux du monde; puiſque nous voyons tant de perſonnes vaines en Angleterre & en France, qui ne trouvent rien de bien que ce qu'ils appellent à la mode, & qui paſſent la moitié de leurs vies à ſe parer comme des poupées, pour plaire aux vns, & pour ſe rendre ridicules aux autres. C'eſt ainſi qu'en vſérent autrefois les anciens Bretons, & les autres nations conquiſes par les Romains. Ils commencérent d'abord à aimer leur langue, & leurs habits, & enſuite ils les imitérent dans le luxe de leurs feſtins & de leurs bâtimens, s'imaginant que cela leur faiſoit honneur, & avoit quelque choſe de la politeſſe & de l'humanité, qui ne ſe trouvoit pas dans leur maniére de vivre ordinaire. Mais Tacite n'étoit pas de cette opinion: car il dit, quand il en parle, *que cette imitation faiſoit vne partie de leur ſervitude*, & que c'eſtoit vne marque de leur ſujétion.

Cependant les perſonnes ſages ne ſauroient croire avec quelle joye les

Grecs, les Arméniens Chrêtiens imitent, autant qu'ils l'osent, les habillemens des Turcs, & combien ils sont fiers & glorieux, quand ils peuvent, en vertu de quelque privilege particulier, paroître en public sans la marque que portent ordinairement les Chrêtiens: de-sorte que l'habit mesme des Turcs leur sert d'hameçon, pour en attirer quelques-vns dans leur superstition, pendant qu'ils gagnent les avares par les richesses, les ambitieux par les honneurs & par les espérances, & les foibles & les poltrons par la crainte de la mort. Ceux qui ont assez de courage pour resister à ces tentations, & qui demeurent fermes dans leur Religion, ne sont pas plus considérez parmi les Turcs, que l'est vne beste brute parmi nous, c'est-à-dire, pour porter le fardeau, & pour servir aux fonctions basses & serviles. Ils sont opprimez en toute maniére; & les biens & les richesses qu'ils ont gagnez avec bien de la peine par leur travail, & par leur industrie, sont exposez à la rapine des personnes d'autorité. On ne souffre pas qu'ils ayent des armes,

& on ne s'en sert jamais à la guerre, afin de les rendre poltrons, & moins capables d'entreprendre quelque chose, quand il arrive des seditions. Il n'y a de tous les Chrêtiens que ceux de la Transylvanie, de la Moldavie, & de la Valachie, qui servent le Grand-Seigneur à la guerre, sous la conduite des Princes qu'il leur donne, & qu'il expose les premiers aux occasions les plus dangereuses. On peut voir par ce que nous venons de dire, l'oppression extrême que souffrent les Chrêtiens qui sont sous la domination des Turcs. De-sorte qu'il est évident & manifeste qu'ils n'ont point d'autre dessein que de se fortifier en faisant des Proselytes, & de ruïner les Chrêtiens en les appauvrissant, & en diminuant le nombre de leurs hommes. Ce qui est cause que quelques pauvres Chrêtiens qui sont sous leur domination, ou qui leur sont voisins, & qui souffrent souvent de leurs courses, ont inventé, se défiant de leur perséverance dans la foy, des moyens pour s'empêcher de faire profession d'vne autre Religion. Ceux de Mingrelie font

vne croix dans la main de leurs enfans, quand ils les baptisent, & ceux de Servie, leur en font au front avec le jus d'vne certaine herbe, dont la teinture ne se perd jamais. Ce qui fait que ceux de ces nations-là qui se font renegats, portent toûjours sur eux vne marque visible de leur desertion, & de leur infidélité, qui fait honte au turban blanc qu'ils portent sur la teste. Cette invention pieuse fait que plusieurs de ces pauvres Chrêtiens affligez demeurent fermes dans leur Religion, quelque belles promesses qu'on leur fasse pour les obliger à l'abandonner, ne pouvant pas comprendre comment la Croix de JESUS-CHRIST peut s'accommoder avec la livrée de Mahomet.

CHAPITRE XIX.

De quelle maniére les Turcs reçoivent les Ambassadeurs Etrangers, & quelle estime ils en font.

IL n'y a jamais eû de nation si barbare, qui n'ait reconnû, que la

fonction d'vn Ambassadeur est vne chose sacrée & nécessaire; l'Alcoran mesme, quand il en parle, appelle cette Charge inviolable, & dit, *Elchi zaval yoketer*; c'est-à-dire, *ne fais point de mal à vn Ambassadeur.* C'est vne regle qui tient lieu de commandement parmi les Turcs; de-sorte qu'ils demeurent d'accord que leur loy les oblige à traiter civilement vn Ambassadeur, & à le proteger contre toutes les violences qu'on luy pourroit faire. Le plus grand honneur qu'ils rendent aux Ambassadeurs, est à celuy de l'Empereur; parce que leurs Etats se joignent, & qu'ils ont plus souvent occasion d'éprouver leurs forces avec luy, qu'avec les autres Princes Chrêtiens qui en sont plus éloignez. Aussitost qu'il est entré sur les terres du Grand-Seigneur, il est défrayé par tout, & entretenu à ses dépens, jusqu'à ce qu'il s'en retourne, & sa dépense est proportionnée à l'importance de la négociation pour laquelle il vient. Son Resident qui y demeure d'ordinaire, est entretenu & défrayé tout de mesme. Comme ç'a toûjours

esté la coûtume parmi les Princes d'Orient de s'envoyer des presens, en témoignage d'amitié & de bonne intelligence; l'Empereur est obligé, quand il envoye vn Ambassadeur à la Porte, d'envoyer aussi des presens : & afin que cela ne luy soit pas honteux, le Grand-Seigneur est obligé de sa part, par vn ancien accommodement, de luy envoyer vn autre Ambassadeur avec des presens de pareille valeur. Mais il n'en vse pas ainsi avec les Ambassadeurs ou les Résidens des autres Princes qui sont plus éloignez de luy, & qui ne luy sont envoyez principalement que pour le trafic & pour le commerce, comme sont les Anglois, les François, & les Holandois. Le Sultan les reçoit avec leurs presens, qu'il appelle par coûtume son droit, & qu'il ne se croit pas obligé de rendre, prétendant que les Traitez qu'il fait avec eux, sont des privileges avantageux qu'il accorde à leurs sujets.

Les cérémonies qui se pratiquent à la Porte, quand on donne Audiance aux Ambassadeurs, se font, comme par tout ailleurs, avec le plus d'éclat

qu'il eſt poſſible ; & on n'y oublie rien de ce qui peut relever la gloire & la grandeur de l'Empire, & fournir de matiére à vn Ambaſſadeur de repreſenter à ſon Maître les richeſſes, la magnificence, & le pouvoir des Ottomans. Aprés que l'Ambaſſadeur a fait ſon compliment au Premier Viſir, on choiſit pour ſon jour d'Audiance, celuy auquel on paye les Janiſſaires ; ce qui ſe fait reglément tous les trois mois : parce que dans ce tems-là, il peut voir d'vne ſeule vûë l'ordre & la diſcipline des gens de guerre, & l'argent & la paye qu'on leur donne. L'argent deſtiné pour cela eſt apporté dans le Divan, & eſt mis par monceaux dans le lieu où l'Ambaſſadeur eſt d'abord introduit, & où il eſt aſſis ſur vn ſiége de veloux cramoiſi, auprés du Premier Viſir, & des autres Viſirs du Banc. Dés que cét argent a eſté diſtribué aux Chefs de chaque *Oda*, ou chambre, qui le diſtribuent enſuite aux ſoldats, on prépare vn magnifique dîner pour l'Ambaſſadeur, qui ſe met à table avec le Premier Viſir, les Viſirs du Banc, &

le *Tefterdar*, ou Grand Tresorier. La table est vn peu plus basse que celles dont nous nous servons d'ordinaire, & couverte toute entiére d'vn grand bassin d'argent, dans lequel sont rangez les plats, sans autre cérémonie, & sans nape, & sans coûteaux. Il y a dans la mesme chambre deux autres tables pour les principaux Officiers de sa suite, & pour quelques autres personnes de qualité d'entre les Turcs. On sert ces tables plat à plat, & on les leve aussi-tost que l'on y a touché, pour faire place à d'autres, de-sorte qu'insensiblement on voit paroître soixante ou quatre-vingts services l'vn aprés l'autre. Tous ces plats sont de la plus fine porcelaine de la Chine, valant du moins cent cinquante écus la piece. Ils disent que cette terre resiste au poison, par vne vertu secrete, & que si on en avoit mêlé dans quelque sauce, ils se romproient aussi-tost. C'est pourquoy on n'en sert point d'autres au Grand-Seigneur.

Le festin estant fini, le *Chiaoux Bachi* conduit l'Ambassadeur & quelques-vns de sa suite dans vne cham-

bre particuliére, & là on leur donne quelques veſtes de ſoye, où il y a des oiſeaux de différentes couleurs, comme vne marque de la bienveillance du Grand- Seigneur. L'Ambaſſadeur met la ſienne le premier, & dix-huit ou vingt perſonnes de ſa ſuite font la meſme choſe. Aprés cela l'Ambaſſadeur eſt conduit par deux *Capigi Bachis*, ou Chefs des Portiers, gens fort conſidérez en cette Cour, qui ont chacun vn bâton d'argent à la main, juſques à la chambre du Grand-Seigneur. Les preſens de l'Ambaſſadeur ſuivent cette marche avec le plus de pompe qu'il eſt poſſible, & ſont mis entre les mains de certains Officiers prépoſez pour les recevoir. Les cours par où ils paſſent ſont pleines de Janiſſaires, qui gardent vn ſi grand ſilence, que l'on n'y entend pas le moindre bruit; & la maniére dont ils ſalüent tous enſemble, en s'inclinant, leurs principaux Officiers, quand ils paſſent, a quelque choſe d'honneſte, & de guerrier tout enſemble.

On mene enſuite l'Ambaſſadeur à vne grande porte proche du lieu de

l'Audiance, dont le veſtibule eſt bordé de tous côtez d'Eunuques blancs vêtus de drap de ſoye, & d'or; & à la reſerve du Secretaire de l'Ambaſſadeur, de l'Interpréte, & de quelques perſonnes de la premiére qualité, il n'eſt permis à qui que ce ſoit de paſſer plus avant.

A la porte de la chambre de l'Audiance on remarque vn profond ſilence, qui joint au murmure d'vne fontaine qui eſt tout auprés, imprime vne eſpece de crainte reſpectueuſe. En cét endroit-là il n'y a pour toute garde qu'vn Eunuque blanc; l'Ambaſſadeur & ſa compagnie s'y arrêtent quelque tems, & marchent enſuite fort doucement, pour ne pas manquer au reſpect que l'on doit à vn ſi grand Prince. On n'a jamais abordé les Princes d'Orient avec la meſme facilité que l'on faiſoit autrefois les Empereurs Romains, & que l'on fait aujourd'huy nos Rois, dont la vûë fait la principale joie de leurs ſujets. Les Turcs ſe gouvernent autrement, & reſſemblent aux Parthes, qui aprés avoir reçû *Vanones* leur Roy, nourri à la Cour de Rome, & qui vivoit à la Romaine,

se mocquoient, comme dit Tacite, *des Grecs qui l'accompagnoient, à cause de la facilité avec laquelle ils luy parloient, & de la maniére obligeante dont il recevoit tout le monde, parce que c'estoient des vertus qui leur estoient inconnuës.* A l'entrée de la chambre de l'Audiance, il pend vne boule d'or enrichie de pierres précieuses, & tout à l'entour des chaînes de perles Orientales de grand prix. Le plancher est couvert de riches tapis de veloux cramoisy, brodez d'or trait, & rehaussez de semence de perles en plusieurs endroits. Le trône sur lequel est assis le Grand-Seigneur est vn peu élevé de terre, & soûtenu par quatre piliers couverts de platines d'or ; & du plat-fonds, qui est richement doré, il pend quantité de boules d'or. Le carreau sur lequel il est assis, aussi-bien que ceux qui sont à droit & à gauche, sont en broderie d'or, & de pierres précieuses. Il ne demeure auprés du Sultan que le Grand-Visir, qui est debout à sa droite, avec beaucoup de respect & de modestie. Quand l'Ambassadeur est en état de paroistre devant le Grand-Seigneur, il

est conduit dans la chambre par les deux *Capigi Bachis*, dont nous venons de parler, qui le soûtiennent sous les bras. Quand ils l'ont fait avancer jusques à vne certaine distance, en luy mettant la main sur le col, ils le font baisser si bas, qu'il touche presque du front au plancher ; aprés quoy ils le relevent, & le remenent à reculons jusques au bout de la chambre. On fait la mesme chose à tous ceux de sa suite, à la reserve que l'on les fait baisser vn peu plus bas que luy. Busbeck dit que cette coûtume vient de ce qu'vn Croate ayant esté introduit auprés d'Amurat, sous prétexte de luy communiquer quelque chose en secret, le tua pour venger la mort de *Mirous*, son Maître, qu'il avoit fait mourir. Mais l'Histoire des Turcs en parle autrement, & dit qu'il fut tué par vn certain *Miles Corbelis*, qui s'estant tiré d'entre les morts, aprés la défaite de *Lazarus* Despot de Servie, fut admis en sa presence, & trop prés de sa personne.

Dans cette Audiance l'Ambassadeur n'est point assis; il demeure toûjours debout, & informe le Grand-Seigneur

par ſon Interpréte de tout ce qu'il a à luy dire de la part de ſon Maître. Tout ce qu'il a dit ayant eſté avant l'Audiance mis par écrit, eſt lû & mis avec la lettre de créance entre les mains du Grand-Viſir, qui doit luy rendre réponſe, & terminer les affaires avec luy.

Voilà la maniére dont on donna Audiance à Monſieur le Comte de *winchelſey*, lorſqu'il eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy d'Angleterre à Conſtantinople, & comme on la donne, à ce que l'on m'a dit, à tous ceux des autres Princes, que l'on conſidére, & que l'on honore autant que luy. Mais quoique les Turcs par ces marques exterieures de reſpect veuïllent faire croire que la perſonne d'vn Ambaſſadeur eſt ſacrée & inviolable, & que leur Religion meſme le leur commande; il paroiſt pourtant par le traitement qu'ils leur font, toutes les fois qu'il arrive quelque différend entre le Prince qui les envoye & eux, qu'ils n'ont aucun égard au droit des gens, & qu'ils ne font pas vn article de foy de tenir ce qu'ils ont promis. Car dés le moment que le Turc leur a décla-

ré la guerre, il fait arrêter les Ambassadeurs; & s'il ne les met pas en prison, il les fait garder aussi étroitement chez eux, que s'ils estoient effectivement prisonniers. Ils ont traité de cette maniére-là *Sorenzo Baile* de la République de Venise, car c'est ainsi qu'ils appellent leur Ambassadeur, & luy firent souffrir vne dure & longue prison, dans la plus petite chambre d'vn Château qui est sur le Bosphore, aprés avoir fait auparavant étrangler son Interpréte, pour avoir fidélement, en faisant sa charge, expliqué les pensées de son Maître. De-là il fut transféré à Andrinople, où il demeura quelques années dans vne autre prison. Mais ayant enfin attendri le cœur des Turcs, à force d'argent & de presens, qui est l'vnique moyen de les rendre traitables, il obtint la permission de demeurer avec des gardes qui l'observoient de fort prés, dans la maison des Ambassadeurs de Venise, & quelque tems aprés, celle de prendre l'air pour sa santé, & vne liberté raisonnable.

Ce n'est pas là le seul exemple où les Turcs ont violé le droit des gens,

en la perſonne des Ambaſſadeurs. J'en rapporterai ici quelques autres, pour faire voir qu'ils n'en ont pas mieux vſé envers les Ambaſſadeurs de France, & des autres Princes Chrêtiens. Je commencerai par Monſieur de Sancy, qu'ils firent arrêter ſur le ſimple ſoupçon qu'ils eûrent, qu'il avoit contribué à l'évaſion de *Koniſpolski* Genéral des Polonois, pris dans vn combat, & envoyé priſonnier ſur le Boſphore, dans le Château dont nous venons de parler, d'où il ſe ſauva en la maniére que nous allons dire. On luy envoya dans vn paſté vne corde de ſoye, des limes, & des ſcies, dont il ſe ſervit ſi bien, qu'aprés avoir ennivré ſes Gardes, il ſcia les barreaux de fer de la feneſtre de ſa chambre, & deſcendit avec la corde de la plus haute tour du Château, pendant l'obſcurité de la nuit, où trouvant des chevaux preſts, il ſe ſauva en Pologne. On attribua cette invention à l'Ambaſſadeur de France ; & ſans autre preuve on le mit en priſon dans le Château des ſept Tours, où il demeura pendant quatre mois entiers, & d'où

il ne ſeroit pas ſorti ſi-toſt, s'il n'eût donné de l'argent, & ſi le Roy ſon Maître n'euſt fait de puiſſantes inſtances pour ſa liberté, & promis d'en envoyer vn autre en ſa place.

Celuy qui luy ſucceda fut le Comte de Ceſi, homme trop liberal & trop magnifique pour vivre parmi les Turcs avares, & qui demandent effrontément: ce qui fut cauſe qu'il s'épuiſa en peu de tems à force de donner. On peut encore ajoûter à cela la vanité & l'ambition qu'il avoit, comme on dit, de faire la cour aux Maîtreſſes du Grand-Seigneur, qui ſont dans le Serrail; ce qu'il ne pouvoit faire, qu'en donnant des ſommes immenſes d'argent aux Eunuques: de-ſorte qu'il ſe trouva en peu de tems tellement endetté, & ſi importuné des crieries de ſes créanciers, qu'il perdit entiérement l'autorité & le crédit que luy donnoit ſon caractere. Ce qui obligea le Roy ſon Maître de le rappeller; croyant avec raiſon qu'il n'eſtoit pas de ſa dignité de le continuër plus long-tems dans cette Charge. Mais les Turcs ne le voulurent pas laiſſer aller, diſant,

qu'encore que leur loy les oblige d'avoir du respect pour les Ambassadeurs, elle ne les dispense pas pour cela de payer leurs dettes, & leur permet encore moins de voler impunément le bien des croyans, & des autres sujets du Grand-Seigneur. Ce qui ne s'accorde pas avec l'opinion de Grotius, qui soûtient que l'on ne peut arrêter vn Ambassadeur pour ses dettes, & encore moins ses domestiques, & ses meubles, & qu'il n'y a point de loy qui le puisse obliger par force à les payer; qu'on peut bien faire effort pour le persuader d'y satisfaire, & qu'on ne le peut poursuivre en justice, que lorsqu'il est de retour chez luy, & qu'il s'est dépouïllé du caractére de personne publique.

La maniére barbare & cruelle dont ils traitérent Monsieur de la Haye aussi Ambassadeur de France, est encore plus surprenante. La Cour estoit alors à Andrinople, & le Traité d'entre le Grand-Seigneur & la République de Venise se mênageoit par la médiation de l'Ambassadeur, du consentement, & par l'ordre du Roy son Maître.

Dans ce tems-là vne de ses lettres écrite en chiffre fut interceptée par les Turcs. On ne fut pas en peine de deviner par quel moyen, ni qui en avoit donné l'avis ; car la chose estoit trop évidente, pour ne pas croire que c'estoit vne finesse Italienne. Cette lettre, comme préjudiciable à l'Etat, fut portée à Andrinople, où l'on sceut de celuy qui la portoit, qu'elle luy avoit esté donnée par le Secretaire des affaires de France. Sur cela on mande aussi-tost l'Ambassadeur qui estoit à Constantinople, avec ordre de se rendre promptement à la Cour ; mais comme il estoit âgé, & fort incommodé de la pierre & de la goutte, il envoya son fils, avec des instructions, pour répondre à ce qu'on luy demanderoit touchant cette affaire, pensant se dispenser d'vn voyage incommode pendant l'hiver.

Aussi-tost qu'il fut arrivé, on le fit venir à l'Audiance, avec le Chancelier & le Secretaire des Marchands ; l'autre Secretaire des affaires particuliéres de l'Ambassade s'estant retiré de bonne heure, crainte d'estre maltraité par

les Turcs. D'abord on parla de ce qui eſtoit contenu dans cette lettre ; & comme les Turcs ſont inſolens, ils forcérent par leurs diſcours Monſieur de la Haye le jeune à leur répondre avec fierté, & à leur témoigner qu'ils n'avoient aucune autorité ſur luy, eſtant aſſûré que le Roy ſon Maître ſe reſſentiroit des injures qu'on luy pourroit faire. Les Turcs qui n'endurent rien plus impatiemment que les menaces, & *Kupruli* Premier Viſir, emporté par la colére & par la cruauté, auſſi bien que par l'averſion qu'il avoit pour les François, s'offenſérent d'vne réponſe ſi courageuſe; & le Viſir eût l'inſolence de commander au *Chiaoux Bachi*, ou Chef des Huiſſiers, homme fort & robuſte, de le fraper à la bouche : ce qu'il fit ſi rudement, qu'il luy fit ſauter deux dents d'vn coup de poing, & le traîna enſuite le plus indignement du monde, avec le Secretaire qui l'accompagnoit, dans vn trou ſi ſale & ſi puant, que les mauvaiſes vapeurs en éteignoient ſouvent la chandelle. On envoya querir, avec la meſme fureur Turqueſque, le

vieil Ambassadeur son pere : car les Turcs exécutent toutes choses avec vne précipitation extraordinaire ; *la délibération paroissant*, comme dit Tacite, *servile aux barbares, qui croyent que c'est vne chose royale que d'exécuter promptement*. Dés qu'il fut arrivé à Andrinople, on le mit prisonnier, mais non pas avec la mesme rigueur, ni si étroitement que son fils. Ils demeurérent en cét état-là deux mois, au bout desquels, à force d'argent, de presens, & de sollicitations, ils eûrent tous deux la liberté de retourner à Constantinople, où ils ne furent pas plûtost arrivez, que l'Ambassadeur fut remis prisonnier dans les sept Tours, sur l'avis que l'on eut qu'vn vaisseau François, qui avoit chargé des marchandises appartenantes à des Turcs, s'estoit enfuï avec sa carcaison. Il fut là assez longtems ; mais enfin ayant appaisé la colére des Turcs, avec de l'argent & des presens, comme la premiére fois, il en sortit. Cependant la haine de *Kupruli* pour Monsieur de la Haye n'en demeura pas là ; il n'eut point de cesse qu'aprés vingt-cinq années d'ambassa-

de, malheureuſe ſeulement ſur la fin, il ne l'eût renvoyé en France.

Ce qui fait que les Turcs traitent ſi indignement les Ambaſſadeurs, tout au contraire des Romains, & des autres nations civiliſées, c'eſt qu'ils ſe ſont mis dans l'eſprit, qu'vn Ambaſſadeur a deux qualitez; l'vne de faire connoître au Grand-Seigneur la volonté de ſon Prince, & de luy repreſenter les infractions que l'on fait aux Traitez faits entre eux, afin qu'il y donne ordre; & l'autre qu'il demeure parmi eux, comme vne eſpece d'ôtage ou de caution, qu'ils appellent en leur langue *Mahapous*, au moyen dequoy ils prétendent qu'il eſt reſponſable de tout ce que fait ſon Prince au préjudice du Traité de paix, fait entre luy & le Grand-Seigneur, & qu'il eſt vn gage de la fidélité de ceux de ſa nation, & vne aſſûrance pour tous les effets des Turcs, qui ſont chargez ſur des vaiſſeaux qui leur appartiennent. C'eſt ſur ce fondement qu'ils firent mettre en priſon à Andrinople en l'année mil ſix cens ſoixante-trois, le Reſident de Holande, pour le malheur arrivé à

vn vaisseau Holandois pris par des soldats de Malthe, sur lequel on avoit chargé en Alexandrie plusieurs choses appartenantes au Grand-Seigneur, & aux plus considérables personnes de l'Etat, d'où il ne sortit point, qu'en s'obligeant de payer en quatre mois la somme de quatre-vingts cinq mille escus, qui estoit la valeur toute entiére de ce qui appartenoit aux Turcs.

Cette loy sacrée & inviolable du droit des gens, n'a pas esté mieux observée en la personne de ceux qui sont à la Porte de la part de l'Empereur, qu'en celle des Ambassadeurs des autres Princes : Car il n'est jamais arrivé de rupture entre ces deux puissans Princes, que les Ambassadeurs de l'Empereur n'ayent esté arrêtez, & gardez si étroitement, que cela ne valoit gueres mieux que d'estre tout-à-fait en prison; & si cela arrive pendant la guerre, on les transporte de lieu en lieu, selon la marche de l'armée, comme on fit en mil six cens soixante-trois, le Résident qui y estoit en ce tems-là, les regardant comme vn moyen present d'accommoder les affaires, quand

leur mauvaiſe fortune les oblige de traiter.

Cependant quelque fâcheuſe qu'ait eſté la deſtinée des Miniſtres des autres Princes en cette Cour, jamais les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre n'ont ſouffert de violences, qui ayent eſté plus loin que les menaces & les paroles inſolentes, qui peuvent faire appréhender à vn honneſte homme quelque choſe de plus fâcheux.

Au reſte, il eſt bon de remarquer ici, que les Turcs ne font point de différence entre vn Ambaſſadeur, vn Réſident, vn Agent, & le moindre petit Envoyé pour des affaires publiques, les appellant tous également du nom d'*Elchi*; & qu'encore qu'ils perdent ordinairement le reſpect pour les Ambaſſadeurs, dans les occaſions de rupture, ils ne touchent jamais au bien des Marchands qui ſont ſujets du Prince avec qui ils ne ſont pas bien; parce qu'ils conſidérent les Marchands, comme des gens qui font mieux leurs affaires dans la paix que dans la guerre, & qui reſſemblent, pour me ſervir de leur propre comparaiſon, aux

Abeilles laborieuſes, innocentes, ingénieuſes, & vtiles, qui apportent du miel dans la rûche, & qui méritent qu'on en ait pitié, & qu'on les protege; ce qui eſt bien conſidérable parmi des barbares.

CHAPITRE XX.

Comment les Ambaſſadeurs & les Miniſtres Etrangers doivent négocier avec les Turcs.

LES Ambaſſadeurs ont beſoin en ce païs-là d'adreſſe & de courage; de prudence pour diſſimuler avec honneur, & de patience pour ne faire pas ſemblant de prendre garde aux affronts & aux mépris de ce peuple groſſier & incivil, qui ne peut s'empêcher de parler aux Chrêtiens d'vne maniére offenſante, lors meſme qu'il veut paroître le plus obligeant. Monſieur de la Haye Ambaſſadeur de France à Conſtantinople envoya dire vn jour au Grand Viſir *Kupruli*, que le Roy ſon Maître avoit pris la ville d'Arras

d'Arras sur les Espagnols, & gagné quelques batailles en Flandres, pensant que ce Turc en témoigneroit quelque joie ; mais il répondit fiérement à son envoyé : *Je me soucie bien que le chien mange le pourceau, ou que le pourceau mange le chien, pourvû que les affaires de mon Maître aillent bien* : Insinuant par-là, qu'il ne considéroit les Chrêtiens que comme des bêtes. Voilà de quelle maniére les Turcs reçoivent les civilitez que leur rendent les Chrêtiens. Il est certain que de tous les moyens par lesquels les Royaumes & les Etats se soûtiennent, il y en a deux principaux, & qui surpassent tous les autres. Le premier est la puissance & la force essentielle du Prince, qui consiste dans ses armées & dans ses alliances ; & l'autre est l'honneur & la réputation qu'il a aquise au dehors ; car elle a esté souvent de si grand poids, qu'elle a fait passer l'Etat d'vn Prince foible pour plus considérable, ou du moins pour estre égal à vn autre plus puissant. Cette réputation si importante s'aquiert & se conserve principalement

par vne maniére sage & adroite de négocier les affaires : ce qui dépend ordinairement de la prudence & de la conduite de celuy à qui le Prince les confie. C'est par là que la République de Venise a aquis depuis plusieurs années vn grand crédit à la Cour de Turquie, où elle n'envoye jamais que des personnes, qui donnent vne idée aux Turcs, par leur sage Politique, de la puissance & de la sagesse des Venitiens, au-delà de ce qu'elle est effectivement. De-sorte qu'avant que la guerre fût déclarée contre eux, il n'y avoit point de nation dont les affaires fussent traitées en Turquie avec plus d'honneur & de respect, que celles de cette République.

Vn Ambassadeur qui réside en cette Cour, doit estre fort prudent, & éviter sur toutes choses les occasions où on peut donner quelque atteinte à son honneur, ou faire violer le respect qui est dû à sa personne. Car quand cela arrive, il est méprisé, & considéré comme vn mal-habile homme : il perd en mesme tems tout son crédit, & toute l'estime que l'on faisoit de luy;

& à la premiére rencontre, l'insolence des Turcs ne manque jamais de s'en prévaloir, & de le pousser à bout. Il en est tout au contraire de ceux qui ont de la réputation, qui peuvent par cette raison traiter fort avantageusement avec eux. Car les Turcs, comme dit Busbeck, vont d'vne extrémité à l'autre. *Les Turcs*, dit-il, *passent d'vn excés à l'autre ; car ils sont trop indulgens, quand ils veulent paroître amis, ou trop déraisonnables, quand ils haïssent, ou qu'ils sont en colére.* De vouloir répondre à l'orgueil ou à l'ignorance d'vn Turc d'vne maniére emportée, c'est souffler du feu pour l'allumer; de supporter leurs violences bassement & sans courage en négociant avec eux, c'est ajoûter de la matiére combustible à vn feu qui brûle déja; mais de leur apporter des raisons solides, accompagnées d'expressions obligeantes & courageuses, c'est comme il en faut vser. Ce que l'on appelle bonté, douceur, & complaisance, n'est d'aucun vsage parmi les Turcs pour vn Ministre public : De s'attacher aux coûtumes anciennes, & aux exemples jus-

ques à l'obſtination, c'eſt vn bon moyen d'obtenir ce que l'on ſouhaite. Il ne ſe faut jamais relâcher de rien avec eux, car ils en prennent avantage; & ſi on leur accorde vne choſe facilement, ils en demandent vne ſeconde, & puis vne troiſiéme, leurs eſpérances croiſſant par le ſuccés. Mais ſur tout vn Miniſtre public doit avoir vn Interpréte courageux, éloquent, & aviſé. Je dis courageux, parce qu'il doit ſouvent parler devant des perſonnes éminentes en dignité, & qu'il ne doit pas s'étonner des regards furieux d'vn tyran. On a vû ſouvent l'Ambaſſadeur obligé de ſe mettre entre le Premier Viſir & ſon Interpréte, pour empêcher ſes emportemens, quoiqu'il n'eût fait autre choſe, que de rapporter fidelement ce que ſon Maître luy avoit ordonné. Il y en a eû quelques-vns néanmoins qui ont eſté mis en priſon, ou que l'on a meſme fait mourir pour cela ſeulement, comme nous l'avons dit dans le Chapitre précédent.

Cette tyrannie & cette préſomption des premiers Miniſtres Turcs vient

de ce que la pluſpart de ces Interprétes ſont nez ſujets du Grand-Seigneur: ce qui fait qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'ils diſent les moindres choſes qui approchent de l'égalité & de la conteſtation, ne faiſant aucune différence entre la penſée de l'Ambaſſadeur & l'explication de ſon Interpréte. C'eſt pourquoy, à mon avis, il ſeroit tres-avantageux pour ceux de noſtre nation, de faire vn ſeminaire de jeunes Anglois qui euſſent de l'eſprit, dans lequel ils appriſſent parfaitement la langue Turque, afin de les revêtir de cette Charge; parce qu'ils pourroient, avec moins de péril, & avec plus d'honneur pour leurs Maîtres, & plus d'avantage pour le public, exprimer hardiment, & ſans baſſeſſe, comme font ordinairement les autres Interprétes, tout ce qu'on leur feroit dire.

Vn Ambaſſadeur doit tenir pour maxime certaine, qu'il ne faut point faire d'amitié particuliére avec les Turcs, car il eſt plus ſûr, & il en coûte moins, de vivre égalcment bien avec tous, ſans s'attacher à pas vn. Vn Turc n'eſt pas capable d'avoir vne

amitié réelle & sincére pour vn Chrêtien ; & de penser d'aquerir celle d'vne personne qui a du pouvoir, c'est s'engager dans vne dépense sans profit ; parce que dans les occasions fâcheuses, & où on a le plus besoin d'eux, il faut l'acheter encore vne fois, & renouveller cette amitié par des presens considérables, toutes les fois qu'on en a affaire. Ce n'est pas que cette maniere de négocier par des presens, ne soit si fort en vsage parmi les Turcs, qu'à peine peut-on obtenir quelque chose sans cela : mais il est de la prudence & de la sagesse d'vn habile Ministre, d'en savoir bien vser, & de les faire toûjours vtilement, & avec honneur. Car de tout tems il y a eû deux ou trois personnes puissantes en cette Cour, sur qui toutes les affaires roulent, & qui ont tout le pouvoir : il faut les mênager avec adresse & avec respect, & se les rendre favorables par des presens. Enfin quand on a de l'argent, on ne manque point d'amis dans le besoin, sans se mettre en peine d'en faire auparavant ; & avec cela on peut soûte-

nir ses Traitez & ses Privileges, & obtenir toute sorte de justice; & si l'argent ne manque point, on peut esperer toutes choses: mais le plus sûr est de donner beaucoup plus à sa bonne conduite, qu'à son argent.

CHAPITRE XXI.

En quelle réputation sont les Princes Etrangers parmy les Turcs, chacun en son particulier.

LEs Turcs, comme nous l'avons fait voir cy-dessus par occasion, sont naturellement orgueilleux & insolens, & ont grande opinion de leur mérite, de leur valeur, & de leurs forces: ce qui vient du peu de connoissance qu'ils ont de la puissance des autres Princes, & de la force de leurs Etats. De-sorte que quand on parle du danger où les Mahometans se trouveroient, si tous les Princes Chrêtiens se joignoient ensemble pour leur faire la guerre; ils disent que le Grand-Seigneur ressemble au lion, & les autres

Rois à des petits chiens, qui peuvent bien le réveiller, & troubler ſon repos, mais qui n'oſeroient le mordre, ſans en eſtre étranglez. Ils confeſſent pourtant ingenuëment qu'ils ne ſont pas ſi forts qu'eux ſur la mer, parce que Dieu leur a donné cét élement changeant & inconſtant en partage, mais qu'il leur a donné à eux la terre, qui eſt vn élement ferme & conſtant; ce qui ſe voit manifeſtement par la grande & vaſte étenduë des Etats & des Empires que poſſedent les Mahometans. Voilà en gros ce que le commun des Turcs penſe des Princes Chrêtiens. Mais voici à peu prés l'idée qu'en ont les perſonnes intelligentes, & les Miniſtres d'Etat.

De tous les Princes qui ſont auſſi éloignez d'eux qu'eſt l'Angleterre, il n'y en a point qu'ils conſidérent davantage que le Roy de la Grand'-Bretagne, non ſeulement à cauſe de l'avantage qu'ils tirent du commerce des Anglois, qui fourniſſent cét Empire de pluſieurs choſes dont il a beſoin; mais parce qu'il eſt en réputation d'eſtre puiſſant ſur mer, & d'avoir

quantité de Vaiſſeaux, qui le rendent, quoique ſéparé de tout le reſte du monde, frontiére de toutes les terres, & de tous les païs où touche l'Ocean. L'eſtime que le Sultan a pour le Roy d'Angleterre a paru en pluſieurs rencontres particulieres. Mais il n'y en a point où elle ſe reconnoiſſe plus manifeſtement, que dans la liberté qu'ont les Marchands Anglois de trafiquer ſûrement dans ſes Etats, & dans la promptitude avec laquelle il accorde à ſes Ambaſſadeurs toutes les choſes raiſonnables qu'ils luy demandent.

Quant à l'Empereur, les Turcs ſavent fort bien que ſes forces particuliéres ne ſont pas conſidérables par elles-meſmes; mais qu'eſtant jointes à celles des autres Princes d'Allemagne, elles ſont capables de réſiſter au pouvoir Ottoman, comme ils l'ont experimenté en l'année mil ſix cens ſoixante-quatre. Ils n'ignorent pas auſſi que la diverſité des Religions qui eſt en Allemagne, diminuë fort leur chaleur, & empêche l'vnion qui eſt ſi neceſſaire, pour s'oppoſer avec vigueur à vn ſi puiſſant ennemi. Ce qui n'eſt

pas ſans fondement. Car il eſt tres-certain que la perſecution que l'Empereur fit mal à propos aux Proteſtans d'Hongrie, vn peu avant la derniére guerre, en leur oſtant leurs Temples, & en prenant d'autres meſures pour ruïner leur Religion en ce païs-là, avança les deſſeins de faire la guerre que les Turcs avoient conçûs dés l'année mil ſix cens ſoixante-trois, s'imaginant qu'en propoſant aux Hongrois dans cette conjoncture la liberté de conſcience, ils abandonneroient l'Empereur, ou le ſecourroient foiblement. Ce qui n'a parû que trop vray; car les Hongrois ne furent pas ſeulement réſervez à luy envoyer des troupes, mais on ſçût qu'ils tenoient des conſeils ſecrets, dans leſquels il y en eût qui propoſérent de ſe mettre ſous la protection du Turc aux conditions avantageuſes qu'il leur offroit, & d'abandonner l'Empereur; mais heureuſement pour luy, & pour toute la Chrêtienté, cét avis ne fut pas ſuivi. L'Empereur n'envoye jamais d'Ambaſſadeurs au Turc, qu'en qualité de Roy d'Hongrie, parce qu'il fait ſerment,

lorſqu'il eſt élû, de luy faire la guerre éternellement : auſſi peut-on bien dire que la paix qu'ils ont entre eux, ne vaut gueres mieux qu'vne guerre ouverte, puiſqu'ils peuvent entrer dans les Etats l'vn de l'autre avec cinq mille hommes, & ſe combattre en corps, ſans faire de brêche à leurs Traitez, pourvû qu'ils ne menent point de canon en campagne, & qu'ils ne prennent point de places fortes.

Encore que le Roy de France ſoit le premier Prince Chrêtien qui ait traité avec eux pour l'établiſſement du commerce, & qu'il ait obtenu d'eux la qualité de *Podeshair*, c'eſt-à-dire, d'Empereur, qu'ils refuſent à tous les autres Princes Chrêtiens, & à l'Empereur meſme, parce qu'ils croyent que c'eſt vn honneur qui n'appartient qu'au Grand-Seigneur ſeul : il eſt vray néanmoins que les François ne ſe ſervent pas bien de leur avantage, & ne ſont pas les plus conſiderez en Turquie. Quant à la qualité de *Podeshair*, j'ay oüi dire au ſage Chancelier Samoſade, que les François l'obtinrent pour leur Roy par adreſſe, & que jamais

la chose ne fut examinée à fonds. Surquoy on fait vn conte qui sent bien le Roman ; c'est à savoir, qu'vne fort belle Dame Françoise ayant esté donnée au Grand-Seigneur, & mise dans le Serrail, il la prit pour vne Princesse, & s'imagina qu'il estoit devenu en l'épousant parent du Roy de France ; ce qui fut cause qu'il luy accorda facilement ce titre d'honneur, dont les Turcs sont d'ailleurs si jaloux. Il est vray qu'il a esté vn tems que l'Ambassadeur de France estoit appellé au Conseil secret du Turc, & admis dans le Serrail ; mais c'estoit lorsque les François méditoient la conqueste d'Italie, & qu'ils vouloient les y faire passer. Depuis ce tems-là leur credit a toûjours diminué à la Cour Ottomane, & ils l'ont presque perdu tout-à-fait depuis l'entreprise de Barbarie, & le secours qu'ils envoyérent à l'Empereur l'année mil six cens soixante-quatre.

Les Turcs considérent le Pape, comme vn Prince plus propre à allumer le feu, & à exciter les autres Princes Chrêtiens à leur faire du mal,

qu'à exécuter par luy-meſme quelque choſe de conſidérable. Et comme il n'a point d'Etats qui leur ſoient voiſins, ils ne conſidérent pas ſes richeſſes, ſa puiſſance, ni ſa grandeur.

Ils n'auroient pas meilleure opinion du Roy d'Eſpagne, ſi les Grenadins Turcs, dont il eſt venu demeurer vn grand nombre à Conſtantinople, depuis qu'ils ont eſté chaſſez, ne leur en parloient, par l'affection naturelle qu'ils ont pour l Eſpagne, d'vne maniére qui tient de la rodomontade, & qui fait naître dans leur eſprit vne idée de ſa grandeur, de ſa puiſſance, & de ſes richeſſes, toute autre qu'elle n'eſt. Ce qui n'empêche pourtant pas que les Turcs, tout negligens qu'ils ſont de s'informer de l'état des autres païs, ne ſachent fort bien qu'elle eſt ſur ſon déclin, qu'elle a vne guerre avec les Portugais qui la conſume, & que la France la menace de tous côtez; ce qui fait qu'ils ſongent à ſe rendre maîtres de quelque port dans la Dalmatie appartenant aux Venitiens, pour ſe faire vn paſſage commode en Sicile, & au Royaume de Naples.

L'estime qu'ils ont à present pour les Venitiens est plus grande qu'elle n'estoit avant la guerre. Ils s'estoient representé leurs forces en ce tems-là bien au dessous de ce qu'elles estoient, & aujourd'huy ils les considérent bien au de-là de ce qu'elles sont effectivement; ce qui vient de ce qu'ils estiment les choses par les évenemens heureux. Ce n'est pas que le Turc ne sache que la puissance des Venitiens par terre n'est pas comparable à la sienne, & qu'il n'y a que le Frioul entre luy & la conqueste de Venise. Cette pensée luy fait honte; & il a du chagrin de voir qu'aprés plusieurs années de guerre, il n'a rien ajoûté à son Empire, qu'vn pied de terre en Candie, qu'il s'estoit figuré que l'on luy offriroit d'abord toute entiére pour obtenir la paix.

Le Roy de Pologne n'est pas vn des Princes Chrêtiens le moins consideré à la Cour des Ottomans, parce que sa principale force consiste en cavalerie, qui est fort brave dans l'opinion des Turcs, & parce aussi qu'ils regardent les Polonois comme vn peuple

guerrier, difficile à réduire ſous leur obéïſſance. Cependant ces peuples-là, à cauſe de leurs diviſions & de leurs guerres civiles, ſe précautionnent fort dans les Traitez qu'ils font avec les Turcs, & font tout leur poſſible pour vivre en bonne intelligence avec eux, parce que leur eſtant frontiéres, ils ſont expoſez à leurs incurſions, dans leſquelles ils leur enlevent vne infinité d'hommes & de beſtiaux. Le Turc d'autre côté aime les Polonois, & leur ſouhaite plus de bons ſuccés qu'aux autres Princes ſes voiſins, parce qu'il les regarde comme le ſeul mords pour tenir en bride le Moſcovite, & pour arrêter le progrés de ſes armes.

Le Moſcovite eſt pourtant en plus grande réputation parmi les Turcs que les Polonois, parce que l'on tient qu'il peut mettre, quand il luy plaiſt, cent cinquante mille chevaux ſur pied; c'eſt pourquoy il traite d'égal avec le Grand-Seigneur, & remplit ſes lettres d'autant de titres empoullez & hyperboliques que luy. Les Grecs les conſidérent auſſi beaucoup, & ont plus

d'amitié pour luy, que pour tous les autres Princes Chrêtiens, parce qu'il fait profession de leur Religion, & de leurs cérémonies. Ils l'appellent ordinairement leur Empereur & leur Protecteur, & selon toutes leurs propheties anciennes & modernes, il doit estre le restaurateur de leur Eglise, & de leur liberté : mais la plus grande crainte qu'ayent les Turcs des Moscovites, vient de l'vnion qui se pourroit faire entre le *Sophi* de Perse & eux, parce que ces deux grandes Puissances se joignant ensemble, ils seroient trop forts pour l'Empire des Ottomans.

Le Roy de Perse estoit autrefois craint par les Turcs, plus que tous les autres Potentats du monde, non seulement à cause de ses grandes forces, & que ses Etats sont frontiéres du sien en plusieurs lieux ; mais parce qu'il est tres-difficile de faire la guerre en son païs, à cause des grands deserts qu'il faut passer, sans avoir vn terrible équipage de chariots, & de chevaux, pour porter les choses nécessaires pour la subsistance d'vne armée nombreuse : ce qui est presque impos-

ſible, comme il paroiſt par l'Hiſtoire des derniéres guerres entre ces deux puiſſans Princes. Mais depuis la priſe de Babylone, & la diminution des richeſſes des Perſans, ils ſont devenus l'objet du mépris des Turcs.

La proximité de leur créance, qui a vn meſme Legiſlateur, mais qui a reçû quelque changement par l'explication d'Haly, n'eſt pas vn moyen pour concilier leurs affections; c'eſt au-contraire vn ſujet de crainte & de jalouſie, les Turcs appréhendant que s'engageant dans vne guerre avec les Perſans, leur Hereſie ne s'inſinuë dans l'eſprit du peuple; & que tout de meſme qu'vne étincelle de feu peut cauſer l'embraſement d'vne Ville toute entiére, elle ne leur cauſaſt avec le tems des diviſions inteſtines, plus dangereuſes, & pires que la guerre.

Il n'eſt pas neceſſaire de parler beaucoup des Holandois, parce qu'encore qu'ils ayent vn Réſident à Conſtantinople, à peine les conſidére-t-on comme vne Nation particuliére, mais comme des gens qui dépendent des Anglois. Voilà toutes les Nations avec

qui le Turc a occasion de traiter, & qui sont de sa connoissance.

CHAPITRE XXII.

Quel égard les Turcs ont aux Traitez & aux Ligues qu'ils font avec les Princes Etrangers.

COMME la Religion Chrêtienne enseigne l'humilité, la charité, la douceur, & la fidélité envers tous les hommes, sans exception : la Religion des Turcs au contraire, enseigne à ses sectateurs, non seulement de haïr, & d'avoir en horreur la doctrine, mais aussi les personnes de ceux qu'ils appellent *Mécroyans*. La bassesse de leur sang, & leur éducation incivile, les rend insupportables & insolens dans la prospérité ; & les avantages qu'ils remportent sur les Chrêtiens font qu'ils méprisent toute sorte de puissance, & qu'ils n'estiment que la leur.

Sur ces principes de la foiblesse des Chrêtiens, & du mépris qu'ils font de

leurs forces, ils tiennent pour maxime, qu'ils ne ſont pas obligez d'avoir égard aux Traitez, & aux Ligues qu'ils font avec eux, ni à la juſtice, ou à l'injuſtice de la rupture, quand elle a pour but l'agrandiſſement de l'Empire, & par conſéquent l'accroiſſement de leur Religion. Il ſe trouve, depuis qu'ils ſont devenus puiſſans, pluſieurs exemples de leur perfidie & de leur infidélité; & l'on pourroit avec raiſon mettre en queſtion, ſi leur valeur & leur pouvoir leur a plus ſervi en tems de guerre, que le peu de ſoin qu'ils ont eû en tems de paix, de garder la foy promiſe, & d'obſerver religieuſement leurs Traitez. Ce fut au milieu d'vne profonde paix, qu'ils prirent Didymoche, du tems d'Amurath Troiſiéme, par la trahiſon de ceux que les Habitans de cette ville avoient fait venir de l'Aſie pour bâtir leurs murailles & leurs fortifications. Eurenoſés attaqua, & prit par ſtratagême Rhodeſto, en tems de paix, par le commandement d'Amurath. Andrinople fut pris de meſme ſous cét Empereur, aprés avoir fait la paix pour la ſeconde fois avec

les Habitans, & promis de la garder inviolablement mieux que la premiére. Ce qui se fit en la maniére suivante. *Chasis-Islebeq*, feignant d'estre vn Officier fugitif, & mécontent des Turcs, se retira dans Andrinople, où il aquit en peu de tems, par son adresse, & par quelques actions de valeur, tant de crédit sur l'esprit des Grecs, que cela luy donna moyen ensuite d'ouvrir les portes de la Ville à l'armée d'Amurath, qui s'en rendit maître, aprés vne legére résistance, sans que les Grecs ayent pû la reprendre depuis.

Les Turcs se servent encore d'vne autre adresse, qui leur est avantageuse, & qu'ils ont pratiquée de tout tems. C'est de faire la paix, aussi-tost qu'il leur est arrivé quelque disgrace considérable, afin d'avoir le loisir de ramasser leurs forces, & de faire des provisions pour recommencer la guerre, & la continuer. Et il est bon de remarquer ici la supercherie dont ils vsérent pendant le Traité de l'année mil six cens quatre, commencé par Mahomet Troisiéme, & rompu par

Achmet ſon ſucceſſeur. La propoſition & l'ouverture s'en fit par les Turcs, & l'Empereur nomma des Commiſſaires, pour travailler avec eux à Bude. On fit douze jours de trêves pour ajuſter les Articles. Les Turcs envoyérent des preſens à l'Empereur, pour l'aſſûrer de leurs bonnes intentions. Dans ce tems-là Mahomet mourut, & le Sultan Achmet, ſon ſucceſſeur, renouvella la Commiſſion du Bacha de Bude pour continuër le Traité; enſuite dequoy les Commiſſaires Chrêtiens & Turcs firent vne autre aſſemblée à Petſch. Mais pendant que les Chrêtiens régaloient les Turcs le mieux qui leur eſtoit poſſible dans des tentes proche de la Ville, & que les Turcs leur monſtroient des Lettres du Premier Viſir, où il proteſtoit par le nom du Créateur du Ciel & de la Terre, par les Livres de Moïſe, & par les ames de leurs Anceſtres, qu'il vouloit faire vne paix ſincére & inviolable, & qu'il ne demanderoit rien que de juſte, les gens de guerre qu'ils avoient dans Bude, s'imaginant que durant ces réjouïſſances Petſch ſeroit

mal gardée, sortirent en grand nombre pour la surprendre. L'allarme fut chaude; elle finit le festin; & les Turcs n'ayant pas réüssi, se retirérent, chargez de honte & de confusion, de voir leur infidélité découverte, sans en avoir profité.

Il ne faut pas s'étonner si les disciples suivent l'exemple de leur maître. Mahomet en fit autant à la Meque, quand il fut obligé d'en lever le siége, aprés avoir esté batu. Il fit la paix avec les Habitans, & leur promit de la garder de bonne foy ; mais aprés avoir ramassé ses forces, il s'en rendit le maître sans peine l'esté suivant, pendant que ceux de dedans dormoient en repos, & qu'ils ne se défioient de rien moins que de la trahison du Prophéte. Mais afin que cette perfidie ne deshonorast point sa prétenduë sainteté, si elle passoit à la postérité, il donna permission à tous ceux qui croyent en luy de n'avoir jamais égard, dans des rencontres de pareille nature, où ils auroient affaire avec des gens d'autre Religion que la sienne, ni à la foy donnée, ni aux promesses, ni aux

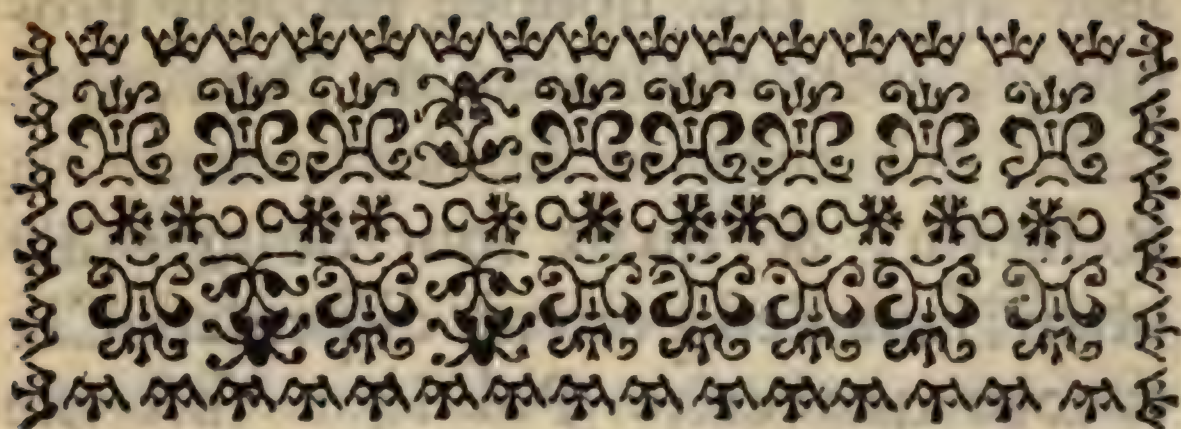
Traitez. Cette Loy ſe trouve dans le Livre que l'on appelle *Kitab Hadaia.* C'eſt vne coûtume ordinaire parmi eux de conſulter le *Moufti*, quand il ſe preſente quelque occaſion favorable de s'emparer d'vn païs, & qu'ils n'en ont point de prétexte ; & luy, ſans examiner ſi la guerre eſt juſte, ou ſi elle ne l'eſt pas, donne ſa *Fefta*, ou ſa Sentence, conformément au précepte de Mahomet, & la déclare legitime.

Je ſai bien que parmi les Princes Chrêtiens, & les peuples les plus civiliſez du monde, on a ſouvent pris ſes avantages au préjudice des Traitez ſolennellement jurez, & commencé de fâcheuſes guerres ſur des prétextes mal fondez. Je ſai bien auſſi que l'on a mis en queſtion dans les écoles, ſi on devoit garder la foy aux Infideles, aux Héretiques, & aux méchans ; mais auſſi ſuis-je perſuadé qu'il auroit eſté plus glorieux pour le Chriſtianiſme, & plus avantageux pour les Chrêtiens, de n'avoir jamais pratiqué le premier, ni douté du ſecond.

Quoiqu'il en ſoit, il ne s'eſtoit jamais vû que l'infidélité & la tahiſon

fussent autorisées par vn acte public & authentique, & que le parjure fût vn acte de Religion, jusques à ce que les Docteurs de la Loy de Mahomet, à l'imitation de leur Prophéte, eussent enseigné cette doctrine à leurs disciples, & leur eussent recommandée.

C'est-pourquoy je ne saurois m'empécher de dire ici, que je suis surpris de ce que j'ai lû, & de ce que j'ay ouï dire à quelques Chrêtiens, de la justice & de l'honnesté des Turcs, comme s'ils avoient toutes les vertus morales; parce qu'il semble que l'on veuïlle inférer de-là, que ce n'est pas la Religion Chrêtienne qui porte les hommes à faire le bien. A mon avis, ceux qui parlent, & qui écrivent de la sorte, n'ont jamais lû l'Histoire, ni examiné les préceptes de la Religion des Turcs, ni eû de conversation familiére avec eux; c'est ce qui fait, qu'ignorant absolument leur véritable maniére d'agir, ils font vn faux portrait de ce qu'ils ne connoissent pas.



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE SECOND.

De la Religion des Turcs.

CHAPITRE PREMIER.

De la Religion des Turcs en general.

LEs Loix civiles faiſant partie de la Religion parmi les Turcs, ces deux choſes ſont tellement mêlées & confonduës enſemble en vn ſeul corps, que je ne ſaurois preſque parler de l'vne ſans parler de l'autre. Ils ſont perſuadez que la Loy civile

leur ayant esté donnée par leur Prophéte, vient aussi-bien de Dieu, que celle qui regarde immediatement la Religion, & qu'ils sont obligez d'y obéïr, sans s'en pouvoir dispenser. Car encore que cette Politique soit vne invention de quelques particuliers, qui ont fondé des Gouvernemens, comme Numa Pompilius, Solon, & autres, pour tenir en bride les peuples, aussi-bien par la conscience que par la crainte des châtimens ; cette proposition generale ne laisse pourtant pas d'estre véritable, que les Loix qui ont pour but la Justice, l'honnesteté, & l'équité sont de Dieu. *Il n'y a point de puissance*, dit Saint Paul dans son Epître aux Romains, Chap. 13. *qui ne vienne de Dieu ; & c'est luy qui a ordonné celles qui sont sur la terre.* Si Dieu donc a établi sur la terre tous les Princes & tous les Magistrats, tant Païens que Chrêtiens, soit qu'ils gouvernent bien ou mal ; il est certain aussi, que Dieu ne desapprouve pas les Loix qu'ils font, & donnent à leurs Sujets, & qu'il les oblige d'y obéïr, quoiqu'elles soient plûtost fondées sur

leurs interests particuliers, & sur des maximes de leur jugement corrompu, que sur les véritables regles de la droite raison.

Chacun sait que les Loix des Turcs ont esté compilées par Mahomet, aidé du Moine Sergius, & que c'est pour cela que l'on appelle cette compilation, Mahometisme. La vie infâme de cét imposteur est si particuliérement décrite dans vne infinité de Livres, qu'il seroit ennuyeux d'en parler ici. De-sorte que nous nous contenterons de considérer les cerémonies, la doctrine, & les loix de cette Religion, contenuës dans trois livres, que l'on peut bien appeller le *Code*, & les *Pandectes* de la loy de Mahomet.

Le premier est l'*Alcoran*; le second est l'*Asorath*, ou les traditions des Prophétes, c'est-à-dire, le consentement des Sages; & le troisiéme contient les conséquences que l'on en tire. Mahomet écrivit l'*Alcoran*, & fit quelques Loix pour le gouvernement civil; le reste a esté composé par *Ebbubecher*, *Omor*, *Ozman*, & *Haly*, qui luy succedérent. Les *Caliphes*

d'Egypte & de Babylone estoient d'autres Docteurs de cette Loy, & leurs Commentaires & leurs expositions estoient d'autorité divine parmi eux ; mais l'opinion de leur infaillibilité s'estant perduë avec leur puissance & leur grandeur temporelle, elle fut transférée au *Moufti*, par la force des armes. Quoique les opinions de leurs Docteurs soient différentes touchant l'explication de leur Loy, celuy-là ne laisse pas de passer pour vn véritable Croyant, qui observe les cinq articles suivans, comme des points essentiels & fondamentaux, que chaque Turc est obligé en conscience de pratiquer. Le premier, c'est de tenir les parties exterieures du corps nettes, & d'estre propre dans ses habits ; le second, de faire des priéres cinq fois le jour ; le troisiéme, de faire le *Ramazan*, ou le jeûne d'vn mois; le quatriéme, d'accomplir le *Zeket*, c'est-à-dire, de donner l'aumône, conformément à ce qui est écrit par leurs quatre Docteurs, dans vn certain Livre appellé *Asan Embela;* & le cinquiéme, d'aller, s'il leur est possible,

en pelerinage à la Meque. Mais l'vnique article de Foy qu'il faut croire, c'est qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu, & ſon Prophéte Mahomet. Les autres Cérémonies, comme la Circoncision, l'obſervation religieuſe du Vendredy, l'abſtinence de la chair de Pourceau, & du Sang, ne ſont pas du nombre, à ce qu'ils diſent, des cinq principaux points, & ne ſont commandées que pour éprouver l'obéïſſance des Croyans, dans les choſes plus eſſentielles & plus neceſſaires de la Loy.

CHAPITRE II.

Que les Turcs promirent au commencement de tolerer toutes les autres Religions, & de quelle maniére ils l'ont obſervé avec le tems.

LORSQUE le Mahometiſme eſtoit foible, & qu'il ne faiſoit que de commencer, il paroiſſoit doux, modeſte, & capable de tromper les hommes. Vne grande partie du monde eſtoit éclairée du Chriſtianiſme, bien

vni avec luy-mesme par la pureté de sa doctrine, & par sa fermeté dans la profession de la Foy : il est vray qu'il estoit fort agité par les herésies d'*Arius*, & de *Nestorius* ; mais il ne laissoit pas de se soûtenir, non seulement par sa patience, par ses souffrances, & par son espérance ; mais aussi par les armes, & par la protection de ses Empereurs & de ses Rois. De-sorte que le Mahometisme venant dans vn tems qui ne luy estoit pas avantageux, & auquel il ne pouvoit donner atteinte au Christianisme, & moins encore corrompre les personnes consacrées au service divin, par le relâchement qu'il enseignoit ; Mahomet crût qu'il estoit à propos de s'accommoder avec les Chrêtiens. Pour y parvenir, il fit publier dans tous les lieux où il estoit le maître, que l'on eût à souffrir toutes sortes de Religions. Mais il favorisa en apparence la Religion Chrêtienne plus qu'aucune autre : & pour faire servir ses opinions & sa doctrine à son dessein, il déclara que CHRIST estoit vn Prophéte plus grand que Moïse, qu'il estoit né d'vne Vierge, que

MARIE l'avoit conçû en ſentant vne roſe, & qu'elle eſtoit exempte de tout peché originel, & de toutes les tentations du Diable ; que CHRIST eſtoit la parole de Dieu, & c'eſt ainſi qu'il eſt appellé dans l'*Alcoran* ; qu'il a guéry des malades, reſſuſcité des morts, & fait pluſieurs miracles, & que ſes Diſciples ont fait la meſme choſe par ſa puiſſance. Et j'ay vû des Turcs parler de luy avec beaucoup de venération, & ſoûtenir avec chaleur qu'il n'avoit point eſté crucifié ; que c'eſtoit vne impiété de croire que Dieu qui l'aimoit, & qui l'avoit comblé de tant de graces, l'eût d'eshonoré, juſques à l'abandonner aux Juifs, les plus méchans & les plus décriez hommes du monde, & à la mort honteuſe de la Croix, qui eſt la plus infâme de tous les ſupplices.

Il ſembloit par ces déclarations publiques, qu'il vouloit vivre en amitié avec les Chrêtiens, que les *Muſulmans* ſouhaitoient leur proſpérité, & qu'ils eſtoient bons & charitables. Mahomet meſme dit dans ſon *Alcoran* : O infideles, je n'adore pas ce «

» que vous adorez ; & vous n'adorez
» pas aussi ce que j'adore : observez
» vostre Loy, & j'observeray la mien-
» ne. Et afin de faire voir qu'il vou-
loit tolérer le Christianisme, & assûrer
tous les Chrêtiens, qu'il n'avoit pas
dessein de les persécuter, ni de ruïner
leur Religion, il fit le Traité suivant,
dont l'original a esté trouvé dans le
Convent des Religieux du Mont-Car-
mel, proche le Mont-Liban, & à vne
journée de la Meque, où les Pelerins
Mahometans font leur *Corban*, ou sa-
crifice, avant que d'entrer dans la Vil-
le. On dit que cét original a esté por-
té dans la Bibliotheque du Roy de
France ; mais quoiqu'il en soit, com-
me il est ancien & curieux, j'ai crû
que je ferois plaisir au Lecteur de le
rapporter ici mot à mot.

» Mahomet Messager de Dieu, en-
» voyé pour enseigner les hommes, &
» pour leur déclarer sa commission di-
» vine en verité, a écrit les choses
» suivantes, c'est à savoir : Que la
» cause de la Religion Chrêtienne or-
» donnée de Dieu, puisse demeurer li-
» bre dans toutes les parties de l'O-

rient & de l'Occident, auſſi-bien "
parmi ceux qui ſont du païs, que "
parmi ceux qui en ſont voiſins; auſſi- "
bien parmi ceux qui ſont étrangers, "
que parmi ceux qui ne le ſont pas. "
Je laiſſe à tous ces peuples-là le "
preſenr écrit, comme vn traité in- "
violable, & comme vne déciſion "
parfaite de toutes les conteſtations "
& differends à venir, & comme vne "
loy, par laquelle la Juſtice eſt mani- "
feſtée, & dont l'obſervation eſt en- "
jointe étroitement. C'eſt pourquoy, "
tout homme faiſant profeſſion de "
la Foy des *Muſulmans* *, qui negli- "
gera d'accomplir ces choſes, & qui "
violera, ou rompra cét accord en la "
maniére des infideles, & tranſgreſ- "
ſera les choſes que j'y commande, "
il rompt l'alliance de Dieu, réſiſte "
à ſa volonté, & mépriſe ſon Teſta- "
ment, ſoit qu'il ſoit Roy, Prince, "
ou autre fidele. Par cét accord où "
je me ſuis engagé moy-meſme à la "
priére des Chrêtiens, tant en mon "
nom, qu'au nom de mes Diſciples, "

* *Muſulman* ſignifie parmi les Turcs *Croyant*, c'eſt ainſi qu'ils s'appellent entre-eux.

» d'entrer avec eux dans l'alliance de
» Dieu, & dans la paix des Prophe-
» tes, des Apôtres choisis, des Saints
» fideles, & des Bien-heureux du tems
» passé, & de celuy qui est à venir.
» Par cette mienne alliance donc, que
» je veux estre exécutée aussi religieu-
» sement qu'vn Prophéte envoyé de
» Dieu, ou qu'vn Ange qui approche
» de la Majesté divine, est exact &
» régulier dans l'obéïssance qu'il doit
» à sa Loy & à ses Commandemens.
» Je promets de proteger leurs Ma-
» gistrats dans mes Provinces, avec
» mon Infanterie & ma Cavalerie,
» avec mes troupes auxiliaires, & avec
» les fideles qui me suivent. Je pro-
» mets aussi de les defendre contre
» leurs ennemis, soit qu'ils soient pro-
» ches ou éloignez, de les assûrer en
» paix & en guerre, & de conserver
» leurs Eglises, leurs Temples, leurs
» Oratoires, leurs Convens, & les
» lieux où ils font des Pelerinages, en
» quelque lieu qu'ils puissent estre si-
» tuez, soit sur des montagnes, ou
» dans des vallées, dans les cavernes
» ou dans les maisons, dans les cam-

pagnes ou dans les deſerts, ou dans «
quelque autre ſorte de bâtiment «
que ce ſoit, & de conſerver auſſi «
leur Religion, & leurs biens, en «
quelque lieu qu'ils ſoient, ſoit ſur «
la terre ou ſur la mer, à l'Orient «
ou à l'Occident, de la meſme ma- «
niére que je me conſerve, moy & «
mon ſceptre, & que je conſerve les «
fideles Croyans, qui ſont mon pro- «
pre peuple. Je promets auſſi de les «
prendre en ma protection, & de les «
garentir de toutes les violences & de «
toutes les vexations qu'on leur pour- «
roit faire, & de repouſſer les enne- «
mis qui voudroient leur faire du «
mal, & à moy auſſi, & de leur ré- «
ſiſter vigoureuſement, tant en pro- «
pre perſonne, que par mes ſervi- «
teurs, & par ceux qui ſont de mon «
peûple & de ma nation. Car puiſ- «
que je ſuis établi ſur eux, je dois, & «
ſuis obligé de les defendre, & de «
les garentir de toute adverſité, & «
d'empêcher qu'aucun mal ne leur ar- «
rive, qui n'arrive auparavant aux «
miens, qui travaillent avec moy à «
la meſme œuvre. Je promets en ou- «

» tre de les exempter de toutes les
» charges, que sont obligez de porter
» les confederez, soit par prests d'ar-
» gent, ou par impositions; de-sorte
» qu'ils ne seront obligez de payer
» que ce qu'il leur plaira, sans que l'on
» puisse leur faire aucun trouble, ni
» aucune peine pour cela. Vn Evesque
» ne sera point osté de son Diocese,
» ni aucun Chrêtien contraint de re-
» noncer sa Foy, ni aucun Moine sa
» profession, ni aucun Pelerin troublé
» en faisant son pelerinage, ni aucun
» Religieux dans sa cellule; & on ne
» pourra non plus ruïner leurs Tem-
» ples, ni les convertir en Mosquées;
» pource que celuy qui fait cela, rompt
» la presente Alliance de Dieu, s'op-
» pose à son Messager, & rend nul le
» Testament divin. On ne mettra au-
» cune imposition sur les Moines ou
» sur les Evesques, ni sur aucun de
» ceux qui ne sont point sujets aux ta-
» xes, à moins que ce soit de leur
» consentement. La taxe que l'on de-
» mandera aux riches Marchands, aux
» Pescheurs de perles, & aux Mineurs
» qui tirent leurs pierres précieuses, &

leur or & leur argent, non plus que « celle des autres Chrêtiens riches & « opulents, n'excédera pas vn écu par « an, & se prendra seulement sur ceux « qui sont domiciliez & habituez en « lieu certain & arresté, & non pas « sur les voyageurs, ou sur ceux qui « n'ont point de demeure assûrée ; « qui ne seront sujets à aucunes im- « positions, ni aux contributions or- « dinaires, s'ils n'ont des biens & des « héritages. Car celuy qui est oblîgé « de payer legitimement, & selon la « loy, de l'argent à l'Empereur, paye- « ra autant qu'vn autre, & ne payera « pas davantage, & on ne luy deman- « dera rien au-delà de ses forces & de « ses facultez ; tout de mesme, celuy « qui est taxé pour sa terre, pour ses « maisons, & pour son revenu, ne se- « ra pas chargé immoderément, ni « opprimé par de plus grandes taxes « que les autres qui payent contribu- « tion. Les confédérez ne seront point « obligez d'aller à la guerre avec les « *Musulmans* contre leurs ennemis, « soit pour combattre, ou pour dé- « couvrir leurs armées ; parce que les «

» alliez ne doivent pas estre employez
» dans des exécutions militaires, ce
» traité n'estant fait avec eux que pour
» les soulager, & pour empêcher qu'ils
» ne soient foulez : au-contraire les
» *Musulmans* veilleront pour eux, fe-
» ront garde, & les defendront. Qu'on
» ne les oblige donc point d'aller au
» combat, de s'opposer aux ennemis,
» ni de donner des chevaux & des ar-
» mes, si ce n'est volontairement ; &
» ceux qui en fourniront de la sorte,
» en seront reconnûs & récompensez.
» Aucun *Musulman* ne tourmentera
» les Chrêtiens, & ne disputera avec
» eux, si ce n'est de civilité ; il les trai-
» tera humainement, & s'abstiendra
» de leur faire aucune violence en
» quelque maniére que ce soit. S'il ar-
» rive à quelque Chrêtien de com-
» mettre vn crime, ou de tomber dans
» quelque faute, le *Musulman* est obli-
» gé de l'assister, d'interceder pour
» luy, d'estre sa caution, & d'accom-
» moder son affaire ; il pourra mesme
» racheter sa vie, & il ne sera point
» abandonné, ni privé de secours, à
» cause de la divine alliance faite avec

eux, & qu'ils doivent jouïr de ce « que jouïssent les *Musulmans*, & « souffrir ce qu'ils souffrent; & de l'au- « tre part, que les *Musulmans* jouïs- « sent de ce qu'ils jouïssent, & qu'ils « souffrent ce qu'ils souffrent: & con- « formément à ce traité, qui est fait à « la juste priére des Chrêtiens, & con- « formément à la diligence requise « pour confirmer son autorité, vous « estes obligez de les proteger, de les « garentir de toute sorte de calamitez, « de leur rendre tous les bons offices « possibles, & de faire en-sorte que « les *Musulmans* partagent avec eux « la bonne & la mauvaise fortune. Il « faut de plus avoir vn soin particu- « lier qu'on ne leur fasse aucune vio- « lence en matiére de mariage; c'est à « savoir, qu'on ne forcera point les « peres & les meres de donner leurs « filles en mariage à des *Musulmans*, « & qu'on ne les troublera point pour « avoir refusé leurs fils ou leurs filles « en mariage, parce que cette action « est purement volontaire, & se doit « faire de bon cœur & avec joie. Que « s'il arrive qu'vne femme Chrêtienne «

» ſe joigne à vn *Muſulman*, il doit
» luy laiſſer la liberté de ſa conſcien-
» ce, & ſouffrir qu'elle obéïſſe à ſon
» pere ſpirituel, & qu'elle ſoit inſtrui-
» te en la doctrine de ſa foy, ſans
» aucun empêchement. Il la laiſſera
» donc en repos, & ne la tourmen-
» tera point, ſoit en la menaçant du
» divorce, ou en la preſſant de renon-
» cer ſa Religion; & s'il fait le con-
» traire à cét égard, il mépriſe l'allian-
» ce de Dieu, il ſe revolte contre le
» traité fait par ſon Meſſager, & de-
» vient du nombre des menteurs. Si
» les Chrêtiens veulent réparer leurs
» Egliſes, leurs Monaſtéres, ou les au-
» tres lieux, où ils font le ſervice di-
» vin, & qu'ils ayent beſoin de l'aſſi-
» ſtance & de la liberalité des *Muſul-*
» *mans*, ils ſont obligez d'y contri-
» buer de tout leur pouvoir, & de
» leur accorder ce qu'ils demandent,
» non pas à deſſein de le redemander,
» ou d'en tirer récompenſe, mais gra-
» tuitement, comme vne marque de
» leur bonne volonté pour leur Reli-
» gion, & pour obéïr au Traité fait
» par le Meſſager de Dieu, & en vuë de

l'obligation qu'ils ont de l'exécuter, «
& de l'accomplir. Ils n'opprimeront «
aucun d'eux vivant parmi les *Mu-* «
ſulmans; ils ne les haïront point, ils «
ne les obligeront point à porter des «
lettres, ou à ſervir de guides, & ne «
leur feront violence en quelque ma- «
niére que ce ſoit; car celuy qui «
exerce ſur eux ces ſortes de tyran- «
nies, eſt vn oppreſſeur, vn ennemi «
du Meſſager de Dieu, & vn rebelle «
à ſes commandemens. Voilà les «
choſes qui ont eſté arrêtées entre «
Mahomet, le Meſſager de Dieu, «
& les Chrêtiens. Les conditions «
auſquelles je les engage en con- «
ſcience, ſont: Qu'aucun Chrêtien «
n'entretienne vn ſoldat ennemi des «
Muſulmans, & qu'il ne le reçoi- «
ve point en ſa maiſon, ſoit en «
public, ou en ſecret; qu'il ne donne «
aucune retraite à vn ennemi des «
Muſulmans, & qu'il ne ſouffre point «
qu'il faſſe ſejour dans leurs maiſons, «
dans leurs Egliſes, ou dans leurs «
Convens de Religieux; qu'il ne four- «
niſſe point ſous main le camp de «
leurs ennemis, d'hommes, d'armes, «

„ & de chevaux, & qu'il n'ait aucune
„ correſpondance ou engagement avec
„ eux, ſoit par écrit, ou autrement;
„ mais que ſe retirant en quelque
„ lieu de ſûreté, ils ſongent à leur
„ propre conſervation, & à la defenſe
„ de leur Religion. Qu'ils fourniſſent
„ pendant trois jours à tout *Muſulman*
„ les choſes neceſſaires pour ſa ſubſi-
„ ſtance, & pour celle de ſes beſtes,
„ & cela honneſtement, & en diffé-
„ rentes ſortes de viandes; qu'ils faſ-
„ ſent auſſi tout leur poſſible pour les
„ defendre ſi on les attaque, & pour
„ les garder de tous accidens fâcheux.
„ C'eſt-pourquoy, ſi quelque *Muſul-*
„ *man* ſouhaite de ſe cacher dans quel-
„ ques-vnes de leurs maiſons, ils le
„ cacheront de bon cœur, & le tire-
„ ront du péril où il ſe trouve, ſans
„ le découvrir à ſon ennemi. Si les
„ Chrêtiens gardent la foy de leur
„ côté, ceux qui violeront quelques-
„ vnes de ces conditions, quels qu'ils
„ puiſſent eſtre, & feront quelque
„ choſe au contraire, ſeront privez
„ des avantages contenus dans l'allian-
„ ce de Dieu, & de ſon Meſſager, &

ſeront indignes de jouïr des privileges accordez aux Evêques & aux Moines Chrêtiens, & les Croyans de ce qui eſt contenu dans l'Alcoran.

C'eſt-pourquoy je conjure mon peuple, au nom de Dieu, & par ſon Prophéte, d'entretenir fidelement toutes ces choſes, & de les accomplir en quelque lieu de la terre qu'ils ſoient; & le Meſſager de Dieu les en récompenſera, pourvû qu'ils les obſervent inviolablement, juſques au jour du jugement, & juſques à la diſſolution du monde. Les témoins des preſentes conditions, dont Mahomet le Meſſager de Dieu eſt demeuré d'accord, ſont *Abu-Bacre Aſſadiqu*, *Omarben-alcharab*, *Ithman ben Afan*, *Atiben abi taleb*, & pluſieurs autres. Le Secretaire qui les a écrites, eſt *Moavia ben abi Sofian*, ſoldat du Meſſager de Dieu, le dernier jour de la lune du quatriéme mois, la quatriéme année de l'Hegire, à Medine. Dieu veuïlle récompenſer ceux qui ſont témoins de cét écrit. Gloire ſoit à Dieu, Seigneur de toutes créatures.

Quoique les Turcs nient que ce Traité ait esté fait par Mahomet avec les Chrêtiens, il ne laisse pas de passer pour véritable parmi plusieurs bons Auteurs, qui disent qu'il le fit, & qu'il le confirma dans vn tems où son Royaume estoit foible, & qu'il faisoit la guerre aux Arabes; & que pour n'estre pas attaqué par deux ennemis tout à la fois, il s'assûra des Chrêtiens, par cette ligue qui fut faite dans le Monastére des Moines du Mont-Carmel, d'où ces Religieux tirent leur nom. Mais voyons de quelle maniére il l'observa dans la suite des tems. Aussi-tost qu'il eut assûré son Empire, & qu'il se vit en état, par ses mauvaises finesses, & par l'heureux succés de ses armes, de ne craindre personne, il écrivit son Chapitre *de l'Epée**, appellé peut-estre ainsi, parce que les premiéres paroles en sont souvent gravées sur les cimeteres des Turcs, que l'on fait à Damas, & sur leurs autres armes; & vn autre Chapitre de l'Alcoran, appellé le Chapitre des Batail-

* C'est vn Chapitre de l'Alcoran qui s'appelle ainsi.

les, que les Turcs liſent toûjours avant que d'aller au combat, dans leſquels il parle bien d'vn autre ton. Car ces paroles modeſtes rapportées dans ce Traité cy-deſſus : *Si vous n'adorez pas ce que j'adore, que vôtre Religion ſoit pour vous, & la mienne pour moy*, & toutes les autres promeſſes faites aux Chrêtiens ſont changées en celles-ci, qui vont à leur ruïne totale : *Quand vous vous rencontrez avec des Infideles*, dit-il, *coupez leurs teſtes, tuez-les, prenez-les priſonniers, liez & enchaînez-les, juſques à ce que vous jugiez à propos de leur donner la liberté, ou de leur faire payer rançon ; & ne ceſſez point de les perſecuter, juſques à ce qu'ils ayent mis les armes bas, & qu'ils ſe ſoient ſoûmis à vous.* Voilà de quelle maniére les Turcs ſouffrent aujourd'huy la Religion Chrêtienne. Comme ils ſavent qu'on ne peut forcer la volonté des hommes, ni aſſujettir leurs conſciences, il n'y a point d'artifices & de tyrannie qu'ils ne pratiquent, pour rendre les Chrêtiens pauvres, mépriſables, & leur vie chagrine & malheureuſe ; de-ſorte que la tolerance

qu'ils ont pour leur Religion, est plûtost vn supplice & vne persecution, qu'vne grace ou vne faveur.

La Religion Mahometane souffre bien que les Chrêtiens ayent des Eglises, & des maisons Religieuses dans les lieux où il y en a de bâties depuis plusieurs années, mais elle ne veut pas qu'on en bâtisse de nouvelles. Les Chrêtiens peuvent en réparer les couvertures & les voûtes, mais ils n'oseroient y en ajoûter. Et s'il arrive que le feu, ou quelque autre accident ruïne le bâtiment, ils ne peuvent rétablir les fondations, ni les rendre capables de soûtenir vn nouvel édifice. C'est-pourquoy il faut que les Eglises Chrêtiennes qui sont aujourd'huy dans les Etats du Turc, périssent avec le tems, comme cela est déja arrivé en plusieurs endroits. En l'année mil six cens soixante, il arriva vn grand embrasement à Galata, & ensuite à Constantinople; plusieurs Eglises & plusieurs Chapelles des Chrêtiens en fûrent brûlées, & réduites en cendre. Mais leur zéle & leur piété les ayant aussi-tost fait rebâtir; à peine furent-elles achevées, que

l'on les abatit par ordre du Magiſtrat; les Turcs diſant qu'il n'eſtoit pas permis de rebâtir des Egliſes, dont il ne reſtoit que les fondemens.

CHAPITRE III.

Par quels moyens, & par quels artifices la Religion des Turcs s'eſt accrûë.

QUOIQUE les Turcs témoignent en apparence qu'ils ſouffrent toutes ſortes de Religions, leur loy leur permet néanmoins de forcer la conſcience des hommes, & de les obliger à faire profeſſion de leur croyance; ce qu'ils font en pluſieurs maniéres. Car quand il arrive qu'vn particulier ſe fait Turc, tous les enfans qu'il a au deſſous de quatorze ans ſont obligez de faire profeſſion de la meſme Religion, quoiqu'ils ayent eſté inſtruits & élevez dans celle du pere. Ceux qui parlent contre la loy de Mahomet, ou qui ſans y penſer, ou quand ils ſont yvres promettent de ſe faire Turcs, ou qui ont couché avec vne

femme Turque, sont obligez de souffrir le martyre, ou de devenir Apostats. Je ne parleray point d'vne infinité d'autres artifices, dont ils se servent pour engager les Chrêtiens dans la fausse doctrine de leur abominable Mahomet.

Les Turcs ont encore vne autre Politique, qui contribuë beaucoup à avancer leur Religion. C'est qu'ils ont fait vn article de foy de ne point rendre par composition, ou volontairement aucune Ville ou aucune Place forte, où il y a vne Mosquée, & où on a vne fois enseigné le Mahometisme. De-sorte qu'ils ne sont pas plûtost maîtres d'vne Place conquise, qu'ils y bâtissent des Temples; & par-là ils imposent aux consciences des hommes vne loy qui les oblige à la defendre avec obstination jusques à la derniére extrémité. Ce qui a quelquefois eû plus de pouvoir sur l'esprit des Turcs, que n'auroit eû la crainte de la faim, de la mort, & des autres extrémitez que l'on souffre pendant vn long siége, ou quand vne Ville est prise d'assaut.

Il

Il n'y a personne qui ne sache par quels motifs tout différens les hommes ont embrassé le Christianisme ou le Mahometisme. Il n'y a rien eû qui ait porté les hommes à recevoir le premier, que la prédication d'vn petit nombre de pauvres pescheurs, autorisez par des miracles, par des signes, & par des dons, & des inspirations du Saint Esprit. Ils promettoient aux hommes par leur doctrine vne autre vie, & des choses toutes spirituelles, aprés la séparation de l'ame d'avec le corps. Cette Religion ne fut pas plûtost preschée, qu'elle fut combatuë par les Empereurs, & par les Rois qui s'en moquérent, qui la mépriserent, & qui persecutérent jusques à la mort ceux qui en faisoient profession. Voilà toutes les douceurs, & tous les avantages qu'elle promettoit aux hommes. Le Mahometisme au contraire s'est établi dans le monde par l'épée & par la force; les difficultez qu'il ne pouvoit résoudre, estoient surmontées par la violence; il donna autant d'étenduë à son pouvoir spirituel, qu'à son pouvoir temporel; il rendit ses préceptes

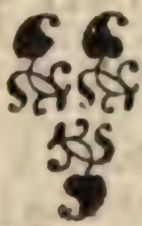
& ses commandemens faciles & agréables, & les accommoda aussi bien à l'imagination qu'à la sensualité des peuples. Il ne leur representa pas le Paradis d'vne maniére spirituelle; il ne leur y proposa pas des plaisirs que l'on ne peut exprimer, ni des transports de joye, qui ne ravissent que l'ame. Il leur fit au contraire vn plan de choses grossiéres & sensibles; il leur proposa de belles femmes avec des yeux bien fendus, vne durée de plaisirs infâmes de soixante ans, des festins superbes, & des ragousts capables de contenter les plus gourmands, & les plus friands tout ensemble, & vne infinité d'autres choses aussi extravagantes que cela, pour ceux qui ont de la connoissance & du discernement. Cependant ces folies n'ont pas laissé de trouver vne multitude infinie de personnes charnelles qui les croyent, & qui les defendent comme vne verité. Mais comme cette doctrine choque la raison & le bon sens; les gens de loy qui sont les plus éclairez d'entre les Turcs en doutent, & principalement des choses qui regardent l'autre vie.

Cette repreſentation groſſiére & materielle, qu'on leur fait des plaiſirs de l'autre monde, leur rend ſuſpect le ſyſteme de la Religion de Mahomet. Il ſemble par ce que nous venons de dire, que ces gens-là devroient avoir de la diſpoſition à changer de croyance, & en recevoir vne plus raiſonnable; & que les Juïfs, deſquels la plus grande partie de la ſuperſtition de Mahomet a eſté empruntée, pourroient aiſément les convertir, & en faire des proſelytes; ou que les Chrêtiens pourroient leur enſeigner les divins myſteres de leur ſainte Religion. Mais les premiers ſont tellement mépriſez parmi les Turcs, qui les regardent comme les derniers, & comme les plus méchans de tous les hommes, qu'il n'y a pas lieu d'eſperer que leur loy ait jamais aucun credit ſur leur eſprit. Il n'y a gueres plus d'apparence que les Chrêtiens puiſſent faire aucun progrés de ce côté-là, tant qu'ils les croiront idolâtres, comme ils font, à cauſe des images qu'ils ont dans leurs Egliſes, pour leſquelles ils ont vne averſion mortelle.

Comme la Religion Mahometane s'est introduite dans le monde par la force des armes, & que les Turcs croyent que les ames de ceux qui meurent à la guerre contre les Chrêtiens sont immédiatement enlevées en Paradis, sans avoir fait auparavant aucunes des choses commandées par leur loy; il ne faut pas s'étonner si cette opinion augmente leur courage. C'est ce qui fait que leurs soldats craignent si peu la mort, & qu'il y en a tant parmi eux, comme nous le voyons par l'Histoire, qui y courent aveuglément, méprisant tellement la vie, qu'ils comblent des fossez & des ruisseaux de leurs corps, pour faire que leurs camarades aillent plus aisément aux ennemis.

L'heureux succés des armes des Mahometans leur est encore vne raison pour prouver la verité de leur Religion; car ils croyent que Dieu est l'auteur de tous les bons évenemens, & que plus leurs armes sont heureuses, & plus il se déclare pour eux, & pour leur Religion. C'est sur ce principe principalement, que les Turcs ont si

fort en horreur les Juïfs, qu'ils appellent abandonnez de Dieu, parce qu'ils ſont vagabons par toute la terre, & qu'ils n'ont aucune puiſſance temporelle qui les ſoûtienne, & qui les protege. Je me ſuis informé fort ſoigneuſement, s'il eſtoit vray que les Turcs ne vouloient pas ſouffrir, comme on le dit, qu'vn Juïf ſe fît de leur Religion, ſans ſe faire Chrêtien auparavant; mais j'ai trouvé que cela eſt faux. Cependant il eſt tres-vray qu'ils ne veulent point qu'on enterre dans leurs cimetiéres les corps des Juïfs qui ſe ſont faits Turcs; & que d'ailleurs les autres Juïfs n'y prenant point de part, les carcaſſes de ces miſérables ſont ordinairement jettées dans vn trou à l'écart, & éloigné de la ſepulture des vns & des autres, comme indignes, meſme apés la mort, de la ſocieté de tous les hommes.



CHAPITRE IV.

De la Charge & du pouvoir des Moufsis, & de quelle maniére ils se gouvernent dans les affaires de la Religion.

LE *Moufti* est le Chef principal de la Religion Mahometane, ou l'oracle qui résout toutes les questions difficiles de la loy. Il est fort respecté, & en grande venération parmi les Turcs. Son élection dépend absolument du Grand-Seigneur, qui choisit toûjours, pour remplir cette place, vn homme de probité, savant dans la loy, & considérable pour sa vertu. Son autorité est si grande, que quand il juge, ou qu'il décide de quoi que ce soit, le Grand-Seigneur mesme n'y contredit jamais, & ne s'y oppose en quelque maniére que ce soit.

Son pouvoir n'est pas de contraindre, mais de résoudre les difficultez, & de persuader dans les matiéres civiles, criminelles, & d'Etat. Les ré-

ſolutions qu'il donne, il les donne par écrit, la queſtion ayant eſté auparavant bien établie, & miſe en peu de mots ſur le papier; au bas de laquelle il met ſon jugement par vn Oui, ou par vn Non, ou d'vne autre maniére courte, que l'on appelle *Feſta*, ou Sentence, aprés laquelle il ajoûte ces mots, *Dieu le ſait mieux*. Ce qui fait voir évidemment que ſon jugement n'eſt pas infaillible. Quand cette *Feſta*, ou Sentence eſt portée au *Cadis* ou Juge, il la ſuit dans le jugement qu'il rend; de-ſorte que l'on voit des procés de grande importance terminez en vne heure, ſans que l'on puiſſe s'oppoſer à l'exécution de l'Arreſt, ni en appeller, ni ſe ſervir des artifices que l'on employe ordinairement pour les allonger.

Le Sultan le conſulte dans les affaires d'Etat, comme quand il eſt queſtion de condamner à la mort quelque perſonne éminente en dignité, ou quand il s'agit de faire la paix ou la guerre, ou de quelque autre choſe importante à l'Empire, ſoit qu'il en vſe ainſi pour paroître juſte & reli-

gieux, ou pour obliger les peuples à obéïr plus volontairement. Quoiqu'il en soit, le Grand-Seigneur ne bannit presque jamais vn Premier Visir, ni oste vn Bacha de son employ, sous prétexte de crime, ou entreprend aucune affaire considérable, qu'il n'ait la Sentence du *Moufti*; parce que les hommes croyent qu'il y a plus d'équité dans le jugement d'vn homme de bien, que dans le pouvoir absolu du Prince. Et il arrive rarement, quoique le Grand-Seigneur soit au dessus de la loy, qu'il agisse si irréguliérement, que de mépriser vne autorité dans laquelle leur Religion a mis le pouvoir de juger toutes sortes de différends.

Il arrive pourtant quelquefois que le Grand-Seigneur luy fait des demandes qu'il ne peut résoudre en satisfaisant à sa conscience, & au Sultan tout ensemble; & ces scrupules du *Moufti* font que les affaires importantes de l'Etat trouvent des obstacles, & souffrent du retardement. Mais quand cela arrive, on oste le *Moufti* de sa Charge, on en met vn autre à sa pla-

ce, qui parle ſelon la volonté du Prince ; & s'il arrive qu'il ne le faſſe pas, on s'en défait, comme du premier, & d'vn autre encore s'il fait le difficile, juſques à ce qu'on en ait trouvé vn qui s'accommode aux intereſts de ſon Maître.

Cette Charge eſtoit eſtimée autrefois plus ſacrée par les Princes Ottomans, qu'elle n'eſt à preſent ; car ils n'entreprenoient point de guerre, & ne faiſoient aucuns grands projets, qu'ils ne priſſent auparavant avec reſpect l'avis du *Moufti*, ſans lequel on ne pouvoit eſpérer aucun heureux ſuccés ; mais aujourd'huy ils ne ſont plus ſi ſoigneux de faire ces ſortes de conſultations. On le fait pourtant quelquefois pour la forme ; mais d'ordinaire le Premier Viſir, perſuadé de ſa ſuffiſance, & ſoûtenu de ſon autorité, s'attribuë aſſez ſouvent le pouvoir de faire la choſe, & puis il en demande l'approbation au *Moufti* ſelon le ſens de la Loy. C'eſt dans ces occaſions où le *Moufti* trouve vn grand champ ouvert pour ſes interprétations, car ils demeurent d'accord que leur Loy re-

çoit des explications différentes selon la diversité des tems, & l'état où se trouvent les choses. Ils preschent pourtant au peuple que l'Alcoran est parfait en toutes ses parties, & qu'il ne contient rien de défectueux ; mais cela n'empesche pas que les politiques ne croyent que l'on peut ajoûter à la Loy, & l'accommoder à l'état present des affaires de l'Empire, toutes les fois qu'il en revient quelque avantage ; parce, disent-ils, que la Loy n'a pas esté donnée pour servir d'empêchement à la propagation de leur foy, mais au contraire, pour procurer son avancement.

On demanda vne fois au *Moufti*, comment vn Turc se devoit conduire dans ses devotions, s'il se trouvoit dans les parties Septentrionales du monde, où le jour n'est que d'vne heure en hiver, & comment il pourroit faire pour s'aquiter des priéres qu'il est obligé de faire cinq fois en vingt-quatre heures, à savoir, au matin, à midy, aprés midy, à Soleil couchant, & à vne heure & demie de nuit, le jour n'ayant qu'vne heure en

ce païs-là. A quoi le *Moufti* répondit, que Dieu ne commandoit pas absolument des choſes difficiles, comme elles ſont dans l'Alcoran, mais qu'il faloit les regler ſelon les lieux & les tems, & faire les priéres plus courtes, la premiére fois avant le jour, deux autres à l'heure du jour, & les deux autres aprés qu'il ne fait plus jour, & qu'en faiſant cela on ſatisfaiſoit à ſon devoir.

On propoſa vne queſtion de pareille nature au *Moufti*, touchant le *Kiblach*, ou le ſaint lieu de la Meque, vers laquelle ils ſont obligez de tourner le viſage pendant qu'ils font leurs priéres; & on luy demanda comment il eſt poſſible, quand on eſt ſur la mer, où il n'y a point de marque qui puiſſe faire connoiſtre ſa ſituation, ſur tout à d'auſſi mauvais Géographes que ſont les Turcs, de s'aquiter de cette obligation religieuſe. A quoy le *Moufti* répondit à peu prés comme à la premiére, en leur ordonnant de faire vn mouvement circulaire en priant, eſtant impoſſible qu'en tournant de la ſorte, leur viſage ne ſe rencontrât du coſté

de la ſainte ville ; ce qui ſuffiſoit dans vne occaſion comme celle-là.

On propoſe pluſieurs queſtions comme celle-là au *Moufti*, qui les réſout, comme nous venons de dire. Mais il y en a vne fort remarquable dans *Busbeck*, qui merite d'eſtre rapportée ici, & qui arriva de ſon tems. Comme il ſe faiſoit des priſonniers de part & d'autre, pendant les guerres de l'Empereur, & de Sultan Solyman, on demanda au *Moufti*, ſi on pouvoit échanger vn petit nombre de Chrêtiens pris priſonniers par le Grand-Seigneur, contre vn plus grand-nombre de Turcs pris par l'Empereur. Le *Moufti* ſe trouva fort embarraſſé à réſoudre cette queſtion, parce qu'il luy ſembloit d'vn coſté qu'il y avoit de la honte d'eſtimer moins vn Turc qu'vn Chrêtien, & de l'autre qu'il n'y avoit point de charité de laiſſer ſouffrir des *Muſulmans*, pour des formalitez en l'air. Enfin pour ſe tirer d'vn pas ſi difficile, il eût recours à ſes livres ; il trouva que les opinions de deux Auteurs graves eſtoient partagées là-deſſus ; il ſe déclara pour celle où

il trouva plus de charité & de tendresse, & son avis fut qu'on la suivît. On fait rarement mourir le *Moufti*, tant qu'il est revêtu de cette Charge ; & quand cela se fait, on le dégrade auparavant, aprés quoy on l'exécute. Mais quand il s'agit de crimes énormes, ou de trahison, on le met dans vn mortier, qui est toûjours gardé pour cét effet, dans la prison des sept Tours à Constantinople, où il est pilé, & batu, jusques à ce que ses os & sa chair soient réduits en bouïllie.

La Charge qui est aprés celle du *Moufti*, est le *Cadilescher*, ou Juge de la milice, que l'on appelle autrement *Juge Avocat*. Il ne laisse pas de juger toutes les autres sortes de procés, quels qu'ils soient ; car en ce païs-là les soldats ont le privilege, à l'exclusion de tous les autres Sujets, de ne plaider que devant leurs Officiers, & de n'estre jugez que par eux. Il faut necessairement que le *Moufti* ait passé par la Charge de *Cadilescher*, & qu'il l'ait exercée avec honneur & approbation, avant que d'arriver à cette autre dignité.

La Charge qui ſuit celle-là eſt celle de *Mollah*. Il y en a de deux ſortes, l'vne eſt de trois cens Aſpres, & l'autre de cinq cens; & on les diſtingue par la différence de leurs gages. Ceux de la premiére ſorte ſont les premiers Juges dans les petites Provinces, & ne commandent qu'à des *Cadis* de pluſieurs places riches & conſidérables. Ces gens-là deviennent aſſez ſouvent *Mouftis*; mais il faut qu'ils y arrivent par différens degrez, & qu'ils ayent commandé dans les lieux où a eſté le ſiége de l'Empire, comme dans Pruſa, & dans Andrinople, aprés quoy ils deviennent *Cadileſchers*, & quelquefois *Mouftis*.

On peut mettre ces gens-là, auſſi-bien que les *Cadis*, qui ſont les plus bas Juges, au nombre des perſonnes de Religion, auſſi-bien que le *Moufti*. Car, comme je l'ai déja dit, les Turcs croyent que leurs Loix civiles viennent de leur Prophéte, & de leurs autres Interprétes; qu'elles ſont d'auſſi grande obligation, que celles qui regardent le ſervice divin, & qu'il ne les faut point ſéparer l'vne de l'autre,

Les *Emaums*, ou Preſtres de Parroiſſe doivent ſavoir lire dans l'Alcoran, & eſtre parmi leurs voiſins en réputation d'honneſtes gens, & de bonne vie, avant que d'eſtre admis à cette Charge. Il faut auſſi qu'ils ayent eſté de ceux qui appellent tous les jours le peuple du haut du clocher aux heures deſtinées pour les priéres publiques, en proférant ſouvent à haute voix ces paroles : *Allah ekber, Allah ekber, eſchedu en la Ilahe ilallah we eſchedu enne Muhammel eweſul cuah Fleie ala ſelah hei ala Felach Allach ekber, Allah ekber, la Ilahe illah*; c'eſt-à-dire, Dieu eſt grand, Dieu eſt grand, je reconnois qu'il n'y a point d'autre divinité que Dieu, & confeſſe que Mahomet eſt le Prophéte de Dieu. Quand vn *Emaum* eſt mort, le peuple de la Parroiſſe preſente quelqu'vn au Premier Viſir, pour remplir ſa place, l'aſſûrant qu'il a toutes les qualitez requiſes pour s'en aquiter dignement, & encore mieux que le précédent. Surquoy il eſt immediatement reçû en la place vacante ; & afin de faire voir que les témoignages que l'on luy rend

sont véritables, on luy fait lire quelque chose de l'Alcoran en presence du Premier Visir, qui l'agrée, & qui luy donne son *Tescher*, ou ordonnance, pour s'en mettre en possession. Voilà toute la cerémonie qui se pratique à la reception d'vn *Emaum*, car ils ne croyent pas qu'il reçoive aucun caractére de Prestrise, qui le distingue du reste du peuple. De-sorte que quand les *Emaums* ne sont plus revêtus de cette Charge, ils retournent au nombre des laïques, & leur habit n'est point différent des leurs, à la réserve qu'ils ont le Turban large comme les Legistes, ou gens de Loy, avec quelque petite différence dans les plis, & qu'ils le portent d'vne façon singuliére. Leur Office est d'appeller le peuple aux priéres, & de les conduire dans la Mosquée aux heures destinées pour cela, & de lire tous les Vendredis de certaines Sentences, ou de certains vers tirez de l'Alcoran. Il n'y en a gueres parmi eux qui se hasardent dé prêcher, à moins qu'ils soient bien présomptueux, ou qu'ils se sentent des dons pour cela; mais ils

laiſſent cét emploi aux *Soighs*, ou à ceux qui en font profeſſion, & qui paſſent ordinairement leur vie dans des Convents, comme nous le dirons cy-aprés.

Le *Moufti* n'a aucune juriſdiction ſur les *Emaums*, en ce qui regarde le gouvernement; car il n'y a point de ſupériorité, ni de hiérarchie parmi eux, chacun eſt indépendant dans ſa Paroiſſe, & ne peut eſtre contrôllé de perſonne : ils ſont ſeulement ſoumis au Magiſtrat, pour les choſes civiles & criminelles.

Les gens d'Egliſe, & les gens de la Loy, ſont en grande eſtime parmi les Turcs, comme on le peut voir par les qualitez que leur donne le Grand-Seigneur, quand il leur écrit, & qu'il leur envoye ſes ordres. Voici comme il parle : *Vous qui eſtes la gloire des Juges & des hommes ſages, des treſors profonds d'éloquence & d'excellence, voſtre ſageſſe & voſtre capacité puiſſe eſtre augmentée*, &c.

* * *
* *

CHAPITRE V.

Du revenu du Moufti , *& d'où il vient.*

APRES que le *Moufti* eſt élû , on ne pratique point d'autre cérémonie que celles-cy , pour l'établir dans ſa Charge. Il ſe preſente devant le Grand-Seigneur, qui le reveſt d'vne riche veſte de martres ſibelines , qui vaut du moins mille écus. Il luy fait enſuite preſent d'vne ſomme de mille écus en or, enveloppez dans vn mouchoir , qu'il luy met luy-meſme dans le redouble de ſon habit de deſſous , qui eſt à l'endroit de ſa poitrine , & luy fait vn fonds pour ſubſiſter de deux mille Aſpres par jour , qui font environ cinq livres ſterling , ou ſoixante-cinq livres monnoye de France. Il n'a que cela de revenu certain ; mais il peut diſpoſer de quelques benefices qui dépendent de certaines Moſquées royales , & en tirer le plus d'argent qu'il peut, ſans craindre la ſimonie , ni d'eſtre accuſé de corruption.

Quant aux Sentences qu'il rend, que l'on appelle *Fefta*, il n'en tire pas vne Aſpre, quoique chacune en coûte huit, qui ſe donnent à ſes Officiers, c'eſt à ſavoir à ſon *Muſcwedegi*, ou à celuy qui poſe la queſtion, & qui l'établit, cinq Aſpres; à ſon *Mumeiz*, ou à celuy qui la copie, & qui la met au net, deux Aſpres, & à celuy qui garde le ſeau du *Moufti*, vne Aſpre.

Le *Moufti* a fort peu d'autres profits, ſi ce n'eſt que lorſqu'il entre dans cette Charge, tous les Ambaſſadeurs & tous les Réſidens des Princes étrangers le viennent feliciter, auſſi-bien que les Agens de pluſieurs Bachas, qui ſe trouvent à la Porte; & comme ce n'eſt pas la coûtume d'y venir les mains vuides, chacun luy fait des preſens, qui ſont eſtimez du moins cinquante mille écus.

Quand vn *Moufti* eſt déposé, & privé de ſa Charge, & qu'il n'y en a point d'autre raiſon, que la volonté abſoluë du Grand-Seigneur, on le gratifie d'vn *Arpalik*, c'eſt-à-dire, du pouvoir de diſpoſer de quelques emplois de judicature en certaines Provinces, dont

il a la surintendance. Cela luy produit vn revenu suffisant pour subsister avec honneur. Et parce que c'est vne personne, dont les avis & les conseils sont de grande autorité & de grand poids auprés du Grand-Seigneur, & du Visir; que sa parole, & le rapport qu'il fait des affaires est fort considéré, & que les Sentences favorables qu'il rend sont fort estimées; il est cheri & caressé de tous les grands Seigneurs de l'Empire, qui n'ont point de moyen plus sûr pour gagner l'amitié d'vn Turc, que les presens, qui font plus d'effet sur eux, que tous les services, & tout le mérite du monde.

CHAPITRE VI.

Des Emirs.

NOus pouvons mettre les *Emirs*, que l'on appelle autrement *Eulad Resul*, au nombre des personnes de Religion, parce qu'ils sont de la race de Mahomet. Ils portent tous vn turban d'vn vert de mer enfoncé, qui est la couleur de leur Prophéte. Et com-

l'I





me les Turcs ont beaucoup de veneration pour ce ſang, qu'ils eſtiment ſaint & ſacré, le Magiſtrat ſeculier leur a accordé pluſieurs privileges, & entre autres choſes, qu'ils ne peuvent eſtre outragez & frapez par vn Turc, qu'il ne luy en coûte la main droite ; mais de-peur que cette liberté ne leur donne trop de licence, & qu'ils n'abuſent de cette impunité, ils ont vn Genéral ou Supérieur, que les Turcs appellent *Nakib Eſchrel*, qui a ſes Officiers & des Sergens ſous luy, avec pouvoir de vie & de mort ſur tous ceux qui luy ſont ſoûmis ; mais il ne fait jamais l'affront à ceux de cette Race, d'en faire mourir aucun publiquement. Quoiqu'il y en ait peu entre eux qui puiſſent bien prouver qu'ils deſcendent de Mahomet, on ne laiſſe pas de les aider, quand ils ont le moindre prétexte d'y prétendre, toutes les fois que le *Nakib* les veut favoriſer ; ce qu'il fait autant qu'il luy eſt poſſible, pour s'aquerir de nouveaux ſujets ; & afin que cela ſe faſſe ſans ſcandale, il luy donne vn tableau où eſt ſa genéalogie, & celle de ſes an-

ceſtres. Cela eſt cauſe que les Turcs, qui ſont bien informez de ces abus, les eſtiment moins qu'ils n'ont fait autrefois ; & qu'ils ne font point de ſcrupule, quand ils en trouvent quelqu'vn qui jure, ou qui fait quelque inſolence, de le bien battre, aprés luy avoir oſté ſon turban vert, & l'avoir baiſé avec reſpect.

Leur ſecond Officier s'appelle *Alemdar.* C'eſt celuy qui porte l'étendart vert de Mahomet, toutes les fois que le Grand-Seigneur paroiſt dans quelque cerémonie publique. Ces gens-là peuvent poſſéder toutes ſortes de Charges. Il y en a fort peu qui s'appliquent au commerce, ſi ce n'eſt à celuy qu'ils appellent *Eſirgi*, c'eſt-à-dire, d'acheter & de revendre des eſclaves, à quoy ces gens-là ont beaucoup d'inclination, parce qu'il s'agit de tenir des Chrêtiens dans la ſervitude & dans les fers. Ils ſont naturellement les plus abominables ſodomites, & les plus grands débaucheurs de jeunes garçons qu'il y ait au monde, ſurpaſſant, en ce peché contre nature, la plus débordée impureté des Tartares.

CHAPITRE VII.

Des fondations, & des revenus des Mosquées Royales, & de quelle maniére on paye les dismes qui servent à l'entretien des Prestres.

LES Turcs sont fort magnifiques dans les Mosquées, & dans tous les édifices qu'ils bâtissent en l'honneur de Dieu, & qui sont destinez à son service. Ils le sont non seulement à l'égard des bâtimens, mais aussi en ce qui regarde leurs revenus, & en tout ce qui peut conserver à la posterité la memoire de ceux qui les ont fondées, ou qui y ont contribué. On entretient de ces revenus-là vn grand nombre de pauvres, qui prient incessamment pour les ames de ceux qui croyent que ces priéres leur sont necessaires aprés la mort. Je parle de ceux qui ont cette croyance, parce que les Turcs ne sont pas d'accord entre eux, de l'état où sont les ames jusques au jour du Jugement, cette question n'estant

point décidée, ni comme vn article de foy, ni comme vne chose révelée dans l'Alcoran. Les libéralitez qui ont esté faites de tems en tems pour ces lieux destinez au service divin, sont aujourd'huy si grandes, que par le compte que l'on m'en a fait, elles vont à vn tiers des terres de l'Empire.

Les principales Mosquées, & qui ont les plus grands revenus, sont celles de fondation royale, que l'on appelle en Turc *Selatia Giameler*. Le *Kuslir Aga*, ou le Chef des Eunuques noirs des femmes du Sultan, en a la surintendance, avec pouvoir de disposer de toutes les Charges Ecclesiastiques, & de tous les emplois qui en dépendent. Cela augmente beaucoup le credit qu'il a d'ailleurs, aussi-bien que son revenu, y ayant plusieurs de ces Mosquées royales en divers lieux de l'Empire; mais particuliérement aux endroits où les Empereurs ont fait autrefois, & font à present leur résidence, comme à Prusa, à Andrinople, & à Constantinople. Les Mosquées royales de Constantinople sont Sainte Sophie, celle du Sultan Mahomet,

qui

qui prit cette ville ſur les Chrêtiens, celles des Sultans *Bajazet, Selim, Soliman, Ahmet*, & trois autres bâties par les Reines meres, dont l'vne l'a eſté depuis peu par la mere du Sultan d'aujourd'huy qui l'a richement fondée.

Je ne veux pas entreprendre de donner à mon Lecteur le détail de tous les revenus particuliers de ces Maiſons Roiales; mais il eſt certain qu'ils répondent en tout à la grandeur de leurs fondateurs. Je me contenterai de parler de Sainte Sophie, bâtie par l'Empereur Juſtinian, & rebâtie enſuite par Théodoſe. C'eſtoit la Métropolitaine de l'ancienne Byzance, & l'Egliſe capitale du Patriarche de Grece. Elle ſubſiſte encore aujourd'huy, & eſt employée par les Turcs au ſervice divin. La barbarie & la ſuperſtition Mahometane n'a pas eſté ſi ſacrilege, que de toucher à ſes revenus: elle les a au contraire conſervez, & augmentez en telle ſorte, qu'ils peuvent aller du pair avec les plus riches fondations religieuſes de toute la Chrêtienté. Ayant eû vn jour la curioſité d'avoir vn extrait des Regiſtres de

cette Eglise, de tous les dons qui luy ont esté faits par des particuliers, de toutes les terres qui en dépendent, de tout l'argent qu'elle a à interest, & en vn mot, de tous ses revenus; j'offris, selon mon pouvoir, vne somme d'argent assez considérable à celuy qui les gardoit, pour me le donner: mais soit qu'il le fist par ostentation, ou qu'il crût faire vn peché, de donner connoissance à vne personne de ma Religion des libéralitez pieuses de ses Princes, il me dit qu'elles estoient en si grand nombre, que l'extrait en feroit vn gros volume, & que cette connoissance seule estoit l'estude & l'occupation toute entiére de ceux qui sont employez à cela. Mais quoiqu'il en soit, j'ai esté assûré par des personnes qui le savent tres-bien, & qui ne grossissent pas les choses plus qu'il ne faut, que le revenu de cette Mosquée monte à plus de cent mille Sequins par an, qui se levent dans l'enceinte des murailles de Constantinople. Le Sultan en releve, & luy paye par redevance mille & vne Aspre par jour, pour le fonds sur lequel est bâti

le Serrail, qui faiſoit du tems des Empereurs Chrêtiens, vne partie des jardins de cette Egliſe magnifique, & que les Turcs crûrent vn ſacrilege de ſéparer tout-à-fait du ſervice divin, auquel il eſtoit deſtiné, quoique ſon admirable ſituation ne permît pas qu'il ſervît à autre choſe, qu'à bâtir la demeure du Sultan. Ils ont ajoûté vne Aſpre de plus pour faire voir que les mille ne ſuffiſoient pas pour l'vſage que l'on faiſoit des terres de l'Egliſe, & que l'on pouvoit les augmenter, ſelon que la piété & la devotion des Empereurs qui viendroient aprés les y porteroit.

Les Turcs diſent que Conſtantinople fut pris vn Mercredi, & que le Vendredi d'aprés, qui eſt leur Dimanche, le Sultan victorieux, qui fut appellé pour la premiére fois Empereur, alla en pompe rendre graces à Dieu de ſa victoire dans le temple de Sainte Sophie; & que ſon bâtiment ſuperbe & magnifique, luy plût ſi fort, que ſur le champ il ajoûta vne rente de mille Sequins par an, à ſes autres revenus, pour ſervir à entre-

tenir des *Imans*, des Docteurs de la Loy, des *Talismans*, & d'autres gens qui ont ſoin de l'éducation de la jeuneſſe, & qui leur apprennent à lire, à écrire, & les principes de leur Loy, & de leur Religion.

Depuis ce tems-là, d'autres Empereurs ont bâti auprés de cette Egliſe des *Turbes*, ou des Chapelles pour leur ſervir de tombeaux, dans l'vne deſquelles eſt enterré Sultan *Selim*, ſurnommé *Sarboſé*, ou l'ivrogne, avec ſes cent enfans; à quoy ils ont ajoûté vn fonds pour ſervir à l'entretien des lampes & des chandelles qui y brûlent nuit & jour, & à celuy des pauvres, qui prient pour leurs ames. Car la pluſpart des Turcs, comme je l'ai déja dit, ſont perſuadez que cela leur ſert aprés la mort; quoiqu'on ne le preſche pas, & que l'on n'oblige perſonne à le croire comme article de foy. Outre les fonds dont nous venons de parler, il y en a qui ſont deſtinez pour nourrir vn grand nombre de pauvres, qui ſe trouvent tous les jours à de certaines heures aux portes de cette Egliſe, où on donne à

chacun la portion qui leur est destinée. Mais quoique ces dépenses soient excessives, on ne laisse pas de mettre tous les ans de grandes sommes de deniers dans le Tresor de la Mosquée, que l'on garde pour les necessitez de l'Eglise, comme pour les réparations, & pour les bâtimens qu'il faudroit faire, s'il arrivoit quelque incendie, ou quelque autre fâcheux accident.

Outre les édifices somptueux & magnifiques qui composent le corps des Mosquées Royales, on y a joint de certains colleges pour des écoliers en la loy, que l'on appelle *Themele*, des dehors pour des cuisines, où on apprește les viandes pour les pauvres, des hôpitaux que l'on appelle *Timarhanclar*, des *Hans*, ou maisons pour les étrangers ou voyageurs, des fontaines publiques, des boutiques pour des artisans, & des ruës toutes entiéres de logemens pour la demeure des pauvres, qui n'ont pas moyen de se loger mieux.

Toutes ces dépendances apportent quelque revenu à la Mosquée, qui est mis entre les mains de celuy qui en

est le Directeur, que l'on appelle *Muteuelli*. Mais parce que cela ne suffit pas pour l'entretenir, il y a plusieurs terres, plusieurs villages, plusieurs montagnes, plusieurs bois, & des païs entiers qui sont assignez pour cela, que l'on appelle *wakfi*, & que l'on donne à ferme pour vn certain prix au profit de la Mosquée. Il y a des rentes qui se payent en bled, d'autres en huile, & d'autres en d'autres sortes de denrées. On affecte vne partie des païs nouvellement conquis, pour l'entretien des Mosquées qui sont bâties depuis peu; comme, par exemple, de celuy conquis aux environs de Neuhauzel, dont deux mille villages payent contribution au Turc, comme je l'ai appris de celuy qui en donna le compte au Grand-Seigneur. On a assigné de certaines terres pour augmenter le revenu de la Mosquée, que la mere du Grand-Seigneur d'aujourd'huy à bâtie à Constantinople. Ces revenus-là se levent quelquesfois par forme de décimes: ce n'est pas que les Turcs se servent des dismes pour l'entretien

des personnes, des lieux, & des choses qui sont destinées au service divin; mais ils les levent ainsi en quelques lieux, à cause de la commodité qu'ils trouvent de s'en faire payer. Ces sortes de païs & de villages, que l'on appelle *wakfi*, sont bienheureux en comparaison des autres; parce que les habitans, en vertu de cela, ne jouïssent pas seulement de certains privileges, & de certaines franchises extraordinaires; mais parce aussi qu'ils sont exempts de l'oppression des Bachas, & des logemens des gens de guerre Turcs, & dispensez de recevoir chez eux les personnes de grande qualité, & leur train, quand ils vont d'vne Province à l'autre, lesquels s'en détournent exprés, de-peur-d'incommoder les habitans, par le respect qu'ils ont pour des lieux destinez à vn vsage divin.

Les Mosquées de moindre qualité, fondées par des particuliers, du consentement des *Dervises*, ou autres Ordres Religieux, & qui ne peuvent avoir leur revenu en terres, comme les Mosquées Roiales, ont leur bien

en argent, provenant des legs testamentaires, ou des dons que leur font les personnes vivantes. Ils prestent cét argent à dix-huit pour cent par an, & s'en font vn revenu assûré. Car, quoique l'interest soit defendu par la Loy de Mahomet, on ne laisse pas de le souffrir, quand c'est pour l'entretien des Mosquées, & des orphelins : en toute autre chose il est *Haram*, c'est-à-dire, abominable. Mais parce qu'il est en quelque façon necessaire d'emprunter de l'argent pour faire aller le commerce, & que personne n'en veut prester sans en tirer du profit, voici comme on en vse d'ordinaire. On emprunte de l'argent, payable dans vn certain tems, & dans l'obligation on reconnoist avoir reçû autant que la somme, à quoy se monte le principal & l'interest, qui est quelquefois aussi grand que le principal. On met cét argent là dans vn sac sans le compter ; le Préteur dit qu'il y a tant d'argent, & celuy qui emprunte en demeure d'accord en la presence des témoins : leur seul témoignage suffit pour

en demander le payement, quand le tems de la dette eſt échû. Mais en voilà aſſez pour ce qui regarde les fondations & les revenus des Moſquées des Turcs, d'où il ne ſera pas mal aiſé de juger des autres choſes de pareille nature.

CHAPITRE VIII.

De la nature de la Prédeſtination ſelon les Docteurs des Turcs.

LEs Turcs croyent la prédeſtination, ſans aucune réſerve, & de la maniére la plus poſitive du monde. Les Savans d'entre eux ſe ſervent, pour ſoûtenir leur opinion, des paſſages de l'Ecriture Sainte, qui ſemble la favoriſer, comme ſont ceux-ci : *Le vaiſſeau dira-t-il au Potier, pourquoy m'as-tu fait ainſi ? J'endurcirai le cœur de Pharaon. J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Eſau* ; & d'autres ſemblables. Car les Turcs ont beaucoup de reſpect pour le Vieux Teſtament, & conſidérent fort ſon autorité, parce qu'ils croyent

qu'il a esté inspiré de Dieu, & écrit par son commandement. Mais ils disent que l'Alcoran, qui est venu depuis, marquant plus précisément, & plus parfaitement la volonté de Dieu, le premier a esté abrogé, & l'autre mis en sa place.

Il y en a parmi eux qui affirment cette opinion avec tant de hardiesse, qu'ils ne craignent pas de dire, que Dieu est auteur du mal, sans se servir d'aucune distinction, ni d'aucun adoucissement, pour mettre à couvert la pureté de Dieu de la souïllûre du peché, ressemblant en cela aux heretiques Manichéens. Ils ont encore vne autre opinion, dont il n'y a personne parmi eux qui ne soit persuadé, qui est, que Dieu est auteur de tout ce qui arrive heureusement. Cela fut cause qu'ils ne firent pas mourir les enfans de Bajazet, du tems qu'il faisoit la guerre à Selim son frere, parce qu'ils attendoient, comme vne marque infaillible de la volonté de Dieu, quelle seroit la fortune du pere. Sur ce principe, ils concluënt, à cause de leurs conquestes & de leur prosperité

presente, que leur Religion est la meilleure, & que Dieu approuve tout ce qu'ils font.

Ils croient que la destinée de chaque particulier est écrite sur son front, qu'ils appellent *Narsip*, ou *Tactir*, qui est le livre écrit au Ciel, de la bonne ou mauvaise fortune d'vn chacun, laquelle il ne peut éviter, ni par sa prudence, ni par quelque effort qu'il fasse au contraire. Cette opinion est tellement imprimée dans l'esprit du peuple, que les soldats ne font point de difficulté d'exposer hardiment leurs vies dans les occasions les plus dangereuses & les plus desesperées, & qu'ils abandonnent leurs corps, comme de la terre, pour remplir les tranchées de l'ennemi. On peut dire avec verité, que cette opinion, reçuë comme elle est parmi les Turcs, a autant servi à l'agrandissement de leur Empire, qu'aucunes de leurs autres maximes politiques. Personne ne craint la peste, ni ne la fuit, Mahomet leur ayant commandé de ne point abandonner les maisons qu'ils ont dans le lieu où elle est, parce que Dieu a

compté leurs jours, & qu'il a prédestiné ce qu'ils doivent devenir; desorte qu'ils visitent aussi familiérement les pestiférez, que nous faisons nos amis qui ont la goutte, la pierre, ou la fiévre. Et quoiqu'ils voyent manifestement, que les Chrêtiens qui se retirent dans vn meilleur air, & dans des lieux éloignez, s'exemptent de ce mal contagieux, dans le mesme tems que des Villes en sont dépeuplées; ils dépouïllent, tant ils sont prévenus de cette opinion, ceux qui en meurent, & se revêtent de leurs habits sur le champ. Et comme c'est la coûtume chez les personnes de grande qualité de faire coucher plusieurs de leurs domestiques dans vne mesme chambre sur des paillasses, & que les sains & les malades couchent ensemble indifféremment; il est arrivé souvent que les trois quarts de la famille d'vn Bacha, composée peut-estre de deux cens personnes, jeunes & sains, sont morts de la peste, pendant les grandes chaleurs de Juillet & d'Aoust. Il perit ainsi plusieurs familles entiéres tous les Estez, dont il ne reste personne capa-

ble de recueïllir la ſucceſſion: ce qui tourne au profit du Grand-Seigneur, qui en devient le maître & le propriétaire.

Quoique la Religion de Mahomet oblige les Turcs à ne point abandonner la Ville, ni les maiſons qu'ils y ont, & à ne point fuïr la converſation de ceux qui ſont attaquez de la peſte dans les lieux où les affaires les obligent d'eſtre; ils ſont néanmoins conſeillez de ne pas frequenter les lieux infectez, où il n'y a point d'affaires legitimes qui les appellent. Mais j'ai remarqué dans le tems d'vne peſte extraordinaire, que les Turcs ne ſe fient pas trop aux préceptes de leur Prophéte, & qu'ils n'ont pas aſſez de courage pour ſoûtenir l'effort de cette cruelle maladie. Car ils ſe retiroient ſous divers prétextes dans des Villages éloignez, particuliérement les *Cadis*, ou gens de la loy, qui ayant l'eſprit plus fort & plus éclairé que le commun peuple, ont reconnû par la raiſon & par l'expérience, que le bon air conſervoit la vie, & que ceux qui s'eſtoient ſervis

de ce remède, estoient revenus fort sains dans leurs maisons, & avoient survêcu leurs voisins, que leur ignorance & leur obstination brutale avoit fait mourir. C'est-là l'opinion la plus commune des Turcs, que l'on apppelle *Jebares*. Il y en a parmi eux vne autre sorte que l'on appelle *Cadéres*.

CHAPITRE IX.

Des différentes sectes qui sont parmi les Turcs en general, & de leurs differens sentimens en matiére de Religion.

IL n'y a rien de plus étonnant, ni de plus impenétrable, que la diversité des Religions qui sont au monde; ni rien de si difficile à concevoir, que la maniére dont l'ame raisonnable, qui est presque égale en tous les hommes, a pû produire vne si grande différence de croyance, & se former des idées de la divinité, aussi extravagantes que celles qui ont causé tant de sortes de superstitions. Mais ce qui surprend davantage, c'est que de tant de mil-

lions d'hommes, qui ſont d'accord des principes certains & infaillibles de leur Religion, & qui bâtiſſent tous ſur les meſmes fondemens, il y en ait la plus grande partie qui ne bâtit que de chaûme & de paille, & ſi peu de matiére ſolide & de durée, dont on ne peut rendre d'autre raiſon, à mon avis, ſi ce n'eſt que le Diable a aveuglé les cœurs de ceux qui ne croyent pas, *afin qu'ils ne ſoient point éclairez par la lumiére de l'Evangile, de la gloire de* JESUS-CHRIST *qui eſt l'image de Dieu.*

La Religion Mahometane eſt vne des plus prodigieuſes productions de l'eſprit humain, & qui n'a rien de bon ni de raiſonnable en ſoy, que la profeſſion qu'elle fait de croire vn ſeul Dieu : encore eſt-elle partagée là-deſſus en pluſieurs ſectes, qui ont leur patrons & leurs protecteurs, qui les defendent avec chaleur, & avec animoſité, juſques à ſe ſéparer les vns des autres, & à ſe traiter de profanes & d'impies. Je rapporterai le détail de toutes ces ſectes, & de toutes ces opinions, autant que je l'ai pû ap-

prendre ; m'estant appliqué d'autant plus soigneusement à m'en instruire, que je n'ai jamais lû aucun Auteur qui m'ait satisfait, ni rendu bon compte des sectes qui se sont formées parmi eux dans ces derniers tems.

C'est vne opinion commune, qu'il y a soixante & dix sectes parmi les Turcs ; mais il y a bien de l'apparence qu'il s'en trouveroit davantage, si la chose estoit bien connûë, & exactement examinée. Les Docteurs Turcs s'imaginent que les soixante & douze nations, ausquelles le monde fut partagé à la confusion des langues de la tour de Babel, qu'ils appellent *Temish ekec Melet*, estoit la figure des divisions qui devoient arriver dans les siécles suivans, aux trois principales Religions du monde. Sur ce principe-là ils comptent soixante & dix sectes différentes parmi les Juïfs, soixante & onze parmi les Chrêtiens, & parmi eux soixante & douze. Ils s'en donnent vne plus qu'aux Chrêtiens, parce, disent-ils, que la Religion de Mahomet est la derniére, qu'elle comprend en soy toutes les veritez, &

met fin à ce myſtére d'iniquité, qui a détourné les hommes du chemin du ſalut.

Les Turcs ont entre eux, auſſi-bien que les autres Religions, des ſectes & des héréſies de dangereuſe conſéquence, qui augmentent tous les jours par le mêlange qu'ils font de la doctrine Chrêtienne avec leurs extravagances, dont nous parlerons à fond dans ſon propre lieu. Ils avoient auſſi autrefois parmi eux vne eſpece de Mahometans viſionnaires, qui s'aſſembloient au commencement, ſous prétexte de preſcher, & de faire d'autres exercices de piété; mais qui parûrent enfin en campagne, & qui prirent les armes contre le Gouvernement de l'Empire.

Je me contenterai d'en rapporter ici vn exemple. *Scheiches Bedredin* Préſident à *Muſa*, & frere de Mahomet Cinquiéme Roy des Turcs, ayant eſté rélegué, aprés la mort de ſon Maître, à Nice en Aſie, ſe mit à conſulter avec ſon valet *Burgluzes Muſtapha*, comment il pourroit exciter quelque ſedition, & recommencer vne ſeconde guerre. Aprés y avoir bien penſé, ils

demeurérent d'accord, que le plus sûr moyen estoit d'inventer vne nouvelle Religion, & de persuader au peuple quelque chose contraire à l'ancienne superstition de Mahomet. Pour exécuter ce dessein, *Burgluzes*, contrefaisant le saint homme, s'en alla à *Aydinin*, que l'on appelle autrement *Caria*, où il prescha vne doctrine conforme à l'humeur & à l'esprit de ce peuple-là, ne parlant que de liberté de conscience, de revelations mystérieuses, & autres choses semblables, n'oubliant aucun artifice, pour leur insinuer dans l'esprit tout ce qui peut porter des Sujets à la revolte contre leur Prince legitime ; de-sorte qu'en peu de tems il eût plus de disciples qu'il n'en eût osé esperer. *Bedredin* ayant appris que son serviteur réüssissoit si bien par sa maniére de prescher, quitta le lieu de son exil, & de Nice s'en alla en Valachie, où faisant le saint homme, comme luy, il se retira dans vne forest. Il n'y eût pas esté long-tems, qu'il fit vn grand nombre de Proselytes, composé de larrons, de fainéans, & de vagabonds. Il les instruisit à sa

mode des principes de sa Religion, & les envoya ensuite en divers lieux comme des Apostres, pour prescher, & annoncer au peuple, que *Bedredin* estoit choisi, & envoyé de Dieu, pour estre le Roy de Justice, & pour commander à toute la terre, & que sa doctrine estoit reçûë dans toute l'Asie. Le peuple enchanté de ces nouveautez, se rendit en foule auprés de *Bedredin*, qui se croyant assez fort pour tenir la campagne, sortit de son desert, avec vne armée fort nombreuse, le tambour battant, & les enseignes déployées. Il fut assez hardi pour donner bataille avec sa multitude abusée, à l'armée que Mahomet avoit envoyée contre luy sous la conduite de son fils Amurath. Les rebelles furent entiérement défaits, *Bedredin* fut pris prisonnier, & sa prétenduë sainteté ne pût l'empescher d'estre pendu.

On voit par-là, que le nom de la cause de Dieu, les révelations, la liberté des peuples, & autres choses semblables, ont esté de tout tems des prétextes pour tromper le monde, & que les Infideles & les Mahometans

s'en servent aussi-bien que les Chrêtiens.

CHAPITRE X.

Des deux principales Sectes de Mahomet *& de* Hali, *c'est-à-dire, des Turcs & des Persans. Erreurs des Persans rapportées, & refutées par le* Moufti *de Constantinople.*

IL y a deux grandes Sectes qui partagent les Mahometans, & qui fait qu'ils se haïssent mortellement; à quoy contribuë beaucoup leur maniére d'éducation différente, & les interests de leurs Princes. L'vne est embrassée & soûtenuë par les Turcs, & l'autre par les Persans : les premiers disent que Mahomet a esté le plus considérable, & le dernier de tous les Prophétes; & les autres luy préférent *Hali*, quoiqu'il fût son disciple, & qu'il luy ait succédé. Ils soûtiennent qu'il a eû de plus grandes & de plus fréquentes inspirations que Mahomet, & que toutes les interprétations qu'il a données à

la Loy ſont abſolument parfaites & divines.

Les Turcs de leur coſté accuſent les Perſans d'avoir corrompu l'Alcoran, d'y avoir changé des mots, & d'avoir mal placé les ponctuations & les virgules; ce qui fait que le ſens en eſt douteux & ambigu en pluſieurs endroits. C'eſt-pourquoy tous les Alcorans que l'on apporta de Babylone à Conſtantinople, aprés l'avoir conquiſe, furent mis à part dans vn lieu du grand Serrail; & defenſes faites à toute ſorte de perſonnes de les lire, ſur peine d'eſtre maudits. Les Turcs appellent les Perſans abandonnez de Dieu, abominables, & blaſphemateurs du nom du Saint Prophéte : de-ſorte que Selim Premier, quand il fit la guerre en Perſe, nomma ſa cauſe la cauſe de Dieu, & fit publier par tout qu'il ne l'avoit entrepriſe que pour venger le Prophéte, pour ſoûtenir ſes intereſts, & pour punir les Perſans des blaſphêmes qu'ils avoient proférez contre luy. La haine & l'averſion que les Turcs ont pour eux eſt ſi grande, qu'encore que la jeuneſſe de toutes les

Nations du monde puisse estre reçûë dans les écoles du Serrail, ils n'y veulent point souffrir de Persans. Ils les regardent comme des gens tellement apostasiez de la véritable croyance, & qui ont passé de la véritable Religion dans vne héresie si abominable, qu'ils croyent absolument impossible qu'ils puissent jamais rentrer dans le bon chemin: ce qui fait qu'ils ne leur donnent aucun quartier dans la guerre, & qu'ils les estiment indignes de vivre, & de servir d'esclaves.

Les Persans de leur costé n'aiment pas mieux les Turcs. Ils s'écartent autant qu'ils peuvent de leur maniére de vivre, de leurs coûtumes, & de leur doctrine, & rejettent comme apocryphes, & sans autorité, les trois grands Docteurs de la Loy Mahometane, c'est à savoir, *Ebbubeker*, *Osman*, & *Omar*. C'est vne coûtume parmi eux, quand ils se marient, de mettre les figures de ces trois Docteurs, faites de paste ou de sucre, à l'entrée de la chambre des nouveaux mariez, afin que les invitez, en les re-

gardant, y laiſſent tout le venin dont ils les pourroient infecter. Car les Orientaux ſont perſuadez qu'il y a des gens qui ont naturellement le pouvoir d'enſorceler par les yeux, & qu'en regardant quelqu'vn fixement, comme on fait ordinairement les nouveaux mariez, ils empeſchent la conſommation du mariage. C'eſt pourquoy auſſi-toſt que les conviez ſont entrez dans la chambre, & que la malignité de leurs regards a eſté corrigée, en s'arreſtant ſur ces ſtatuës, ils les rompent, & les mettent en piéces.

Mais pour mieux faire connoiſtre les points de Religion qui ſont le plus conteſtez parmi eux, & les anathêmes qu'ils prononcent les vns contre les autres, je rapporterai ici la Sentence renduë par le *Moufti Eſad Efendi* contre *Schah Abbas* Gouverneur de *Sari Halife* Roy de Perſe, & contre tous les Perſans en general, que j'ai extraite d'vn Livre autoriſé à Conſtantinople, & qui ſert d'vn témoignage authentique de l'inimitié & de la haine irréconciliable qui eſt entre ces deux Nations.

„ Quand vous n'auriez point, dit-il, „ d'autre héresie, que celle de mépri- „ ser ces illustres amis de Mahomet, „ *Omar, Osman, Ebbubeker*, vostre „ crime ne laisseroit pas d'estre si „ grand, que vous ne le pourriez ex- „ pier par des priéres de mille ans, ni „ par des pelerinages continuels ; & „ vous ne laisseriez pas d'estre con- „ damnez à estre jettez dans le fond „ de l'enfer, & à estre pour jamais „ privez des benedictions celestes. „ Cette Sentence que je prononce „ contre vous, est confirmée par les „ quatre *Imans*, qui sont *Iman Azem*, „ *Iman Schafi*, *Iman Malick*, & *Iman* „ *Habeli*. C'est-pourquoy je vous ex- „ horte en amitié de vous en corri- „ ger, & d'en corriger aussi le Roy „ Abbas vostre disciple.

„ Mais ce n'est pas assez de cette „ simple erreur, qui vous a fait don- „ ner le nom de *Kisilbaschi*, c'est à- „ dire, d'héretiques Persans : vous „ estes devenus aussi abominables que „ les *Durgis* * : vous avez aquis vne

* C'est vn peuple qui demeure aux environs du Mont *Liban*.

répu-

réputation infâme, & vous eſtes «
corrompus vous-meſmes dans tous «
les points de la doctrine, auſſi-bien «
que dans les mœurs : de-ſorte que «
je ne ſaurois me diſpenſer de pro- «
noncer contre vous, par les motifs «
d'vn zele divin, qu'il eſt permis de «
vous tuër, & de vous exterminer «
pour le ſervice de Dieu; vos opi- «
nions erronées ayant eſté pleine- «
ment réfutées par *Giafen Efendi*, «
qui a marqué les Perſans comme «
Payens, avec vne marque de feu, «
& qui a fait voir par ſoixante & «
deux endroits de l'Alcoran, & par «
les propres paroles de Mahomet, «
que leur doctrine eſt fauſſe. «

Si les Chrêtiens ſont condamnez «
à perdre la vie & le bien, pour «
avoir dit qu'il y a vne Trinité en «
Dieu, quel droit ont les Perſans «
d'eſpérer qu'on les traite mieux, «
vous qui eſtes notez comme hére- «
tiques en ſoixante & dix endroits «
de l'Alcoran ? L'vne de vos opi- «
nions déteſtables, & qui tient le «
premier rang entre les autres eſt, «
que vous croyez bien eſtre obligez «

» de vous assembler dans les Mos-
» quées, mais non pas d'y prier Dieu;
» car à quoy servent vos assemblées,
» si vous n'y priez point ? Mahomet
» dit luy-mesme, que celuy qui va
» aux assemblées sans dessein de prier,
» est vn hypocrite, qu'il est maudit
» de Dieu, que Dieu ne le benira ni
» luy ni sa famille, que les bons An-
» ges l'abandonneront, qu'il sera li-
» vré au Diable, & qu'il ne prospere-
» ra jamais, ni en ce monde-ci, ni en
» l'autre.

» Vous répondez à cela, que l'an-
» cien ordre des Prestres est éteint;
» que vous n'avez personne qu'vne
» vie pieuse & exemplaire rende ca-
» pable de vous prescher, de vous
» instruire, & de vous conduire aux
» priéres publiques. Est-il possible
» qu'il n'y ait point de personnes sain-
» tes & de bonne vie parmi vous de la
» race de Mahomet ? S'il y en a, pour-
» quoy ne les imitez-vous pas ? Mais
» vous n'avez garde, car vous estes
» ennemis, & faites vne guerre ouver-
» te à la famille de Mahomet, & pre-
» nez prétexte de ne vous servir pas de

Preſtres, ou d'*Imans*, de ce que leur «
innocence n'eſt pas pareille à celle «
des enfans. Il eſt vray qu'en ce point- «
là vous avez quelque ſorte de rai- «
ſon, car vos *Imans* ne ſont pas ſeule- «
ment infideles en leur doctrine, mais «
ils ſont auſſi corrompus dans leurs «
mœurs, & dans leur converſation. «
Voſtre Roy, qui eſt voſtre Souve- »
rain Preſtre, fréquente les bordels, «
& les lieux de plaiſir infâme : il ra- «
vit les femmes chaſtes & bien fai- «
tes d'entre les bras de leurs maris; «
& ce qui eſt de plus horrible, c'eſt «
qu'il le fait publiquement, & qu'il «
vit en concubinage avec elles, à la «
vûë de tout le monde. Où l'exem- «
ple du Prince rend ces choſes-là «
legitimes, il ne faut pas s'étonner «
ſi ſes Sujets, tant ceux qui font «
profeſſion des armes, que les gens «
de Loy, imitent ſans ſcrupule ſes «
actions. «

Vous niez que le verſet appellé le «
Couvercle *, qui eſt dans l'Alcoran, «
ſoit authentique. Vous rejettez les «
dix-huit verſets qui nous ont eſté «

* Chapitre ainſi appellé.

„ revelez pour l'amour de Sainte
„ *Aiſche* *.
„ A l'*Abdeſt*, ou lavement, vous
„ ne croyez pas qu'il ſoit permis de
„ laver le pied tout nud, mais ſeule-
„ ment de paſſer legérement l'eau par
„ deſſus.
„ Vous ne coupez jamais vos mou-
„ ſtaches, mais ſeulement la barbe du
„ menton, qui eſt le plus honneſte
„ ornement de l'homme, & qui le pa-
„ re le plus ; & vous la coupez com-
„ me il vous plaiſt.
„ Vous mettez à vos ſouliers, & à
„ vos chauſſes, en mépris du Prophé-
„ te, la ſainte couleur verte, conſa-
„ crée à la Banniére de Mahomet,
„ profanant par cét vſage impie, vne
„ choſe qui ne doit orner que les par-
„ ties les plus nobles de l'homme.
„ Vous beuvez hardiment, ſans au-
„ cun remord de conſcience, du vin
„ qui eſt en abomination à tous les
„ véritables obſervateurs de la Loy;
„ & à l'égard des viandes, vous ne
„ mettez point de différence entre cel-
„ les qui ſont pures, & celles qui ne

* La femme de *Mahomet* s'appelloit ainſi.

le ſont pas, mais vous mangez de «
toutes indifféremment. Si je voulois «
rapporter ici les ſoixante & dix «
points, dans leſquels vous errez, & «
qui ſont tout-à-fait corrompus, & «
falſifiez, je ferois de mon écrit vn «
gros volume, ſans arriver à la fin «
que je me ſuis propoſée, qui eſt la «
brieveté. «

Vous avez parmi-vous vne autre «
méchante coûtume, c'eſt que vous «
ſouffrez que pluſieurs hommes ha- «
bitent charnellement avec vne ſeule «
femme. Car auquel de tous peut- «
on juſtement donner le fruit qui en «
provient? Quel livre, quelle loy, ou «
quel exemple pouvez-vous avoir, «
qui autoriſe vne coûtume ſi hon- «
teuſe, & ſi contraire au droit na- «
turel? Combien doivent avoir l'eſ- «
prit bas & rampant des enfans qui «
viennent de tels peres? Il ne faut «
donc pas s'eſtonner s'il ne ſe trou- «
ve parmi vous aucune perſonne di- «
gne du caractére de Preſtre, ou de «
Juge. «

Mais vous ne pouvez pas eſtre «
ſi peu raiſonnables, que de nier «

» qu'il est nécessaire au service de
» Dieu, de s'assembler dans les Mos-
» quées pour prier. Mahomet prioit
» avec le peuple, il souffroit quel-
» quefois qu'*Ebbubeker* fist le service
» divin, & le suivoit comme les au-
» tres.

» Que ne demandez-vous à vos pe-
» lerins qui viennent de la Meque,
» ce que signifient les quatre autels
» qui sont dans la Mosquée, où on
» fait des priéres pour les quatre dif-
» férentes sectes orthodoxes ? Que ne
» suivez-vous leur exemple ? Mais
» vous estes des méchans & des ob-
» stinez ennemis de Dieu, & de son
» Prophéte ? Que répondrez-vous de-
» vant Mahomet, & ses quatre amis,
» au jour du Jugement ; de ce que de-
» puis le tems qu'ils sont morts, vous
» ressuscitez leurs cendres avec igno-
» minie, en dressant leurs images faites
» de sucre, ou de paste, quand vous
» vous mariez, pour les abbatre aprés
» avec mépris, & en divertir les nou-
» veaux mariez, & leur compagnie ?

» *Ebbubeker* n'a-t-il pas esté le pre-
» mier converti à la Foy ?

Omar, n'estoit-il pas le plus vaillant « defenseur de la Religion Mahome- « tane contre les Chrêtiens ? «

N'est-ce pas le chaste *Osman*, qui « a mis en ordre, & distingué les Cha- « pitres de l'Alcoran ? «

N'est-ce pas le brave & le tres-sa- « vant *Hali*, qui portoit le *Zulfekar* « ou l'épée à deux pointes ? Et *Iman* « *Hassan*, & *Iman Husein*, n'ont-ils « pas esté martyrs pour la foy dans le « desert de *Kerbela* ? «

Mahomet n'a-t-il pas dit de sa « propre bouche : O *Hali*, il y a deux « sortes de gens prédestinez pour al- « ler en Enfer, à cause de toy ; les « vns qui t'aiment, & les autres qui « ne t'aiment point ? Ne portez-vous « pas le Turban rouge, & ne meri- « tez-vous pas d'estre condamnez pour « vostre mauvaise vie, & parce que « vous n'estes pas amis du Prophéte, « ni de la famille des fideles, comme « il est écrit dans le livre que l'on ap- « pelle *Audik* ? Les Chrêtiens gar- « dent avec soin la corne du pied de » l'asne sur quoy JESUS-CHRIST a « monté. Ils la mettent dans des châs- «

» ses d'or & d'argent, & tiennent à
» grand honneur, quand leur visage,
» leurs mains, & leur teste peuvent
» toucher cette sainte relique.
» Mais vous qui faites profession
» d'estre disciples du Prophéte de
» Dieu, & de descendre de la famille
» de ses amis, vous méprisez vn titre
» si glorieux, & commandez que l'on
» prononce publiquement, aprés que
» vos priéres sont achevées, c'est-
» à-dire, aprés l'*Ezan*, des blasphêmes
» & des maledictions, contre les amis
» & les saints associez du Prophéte.
» De plus, vous dites, & vous soû-
» tenez dans vos livres, qu'il est
» permis de piller & de ruïner le païs
» des *Musulmans*, d'emmener leurs
» femmes & leurs familles prisonnié-
» res, & par vn principe de malice,
» & pour leur faire affront, de les
» promener toutes nuës dans les mar-
» chez, & de les exposer en vente à
» qui en veut, ce que les Payens mes-
» mes n'estiment pas honneste.
» Cela fait voir évidemment que
» vous estes les plus insolens & les
» plus irréconciliables ennemis que

nous ayons au monde. Car certai- «
nement vous estes plus cruels en- «
vers nous, que ne sont les *Sezidi*, «
les *Kiafirs*, les *Zindiki*, & les «
Durzians; & pour tout dire en peu «
de mots, vous estes l'égoût de tou- «
te sorte d'impuretez & de pechez. «
Vn Chrêtien ou vn Juïf peut espe- «
rer de devenir veritable Croyant, «
mais vous ne le pouvez jamais. C'est «
pourquoy en vertu de l'autorité que «
j'ay reçuë de Mahomet mesme, & «
à cause de vos méchancetez, & de «
vostre incrédulité, je prononce hau- «
tement qu'il est permis à vn chacun «
des Croyans, de quelque nation «
qu'il soit, de vous tuer, de vous «
détruire, & de vous exterminer. Si «
celuy qui tuë vn Chrêtien rebelle «
fait vne chose agréable à Dieu, ce- «
luy qui tuë vn Persan en fait vne «
qui mérite vne récompense soixan- «
te & dix fois plus grande. J'espére «
aussi de la majesté divine, qu'au «
jour du Jugement elle vous fera ser- «
vir d'asnes aux Juïfs, & que cette «
misérable nation, qui est le mépris «
du monde, vous montera, & vous «

„ menera au trot en Enfer. J'eſpére „ auſſi que dans peu de tems vous „ ſerez entiérement détruits par nous, „ par les Tartares, par les Indiens, „ & par les Arabes, nos freres & nos „ aſſociez en vne meſme foy.

CHAPITRE XI.

Des Sectes, & des Héreſies anciennes des Turcs.

IL y a quatre ſectes qui partagent les Mahometans, qui paſſent pour orthodoxes.

La premiére eſt celle que l'on appelle *Haniffe*, dont on fait profeſſion en Turquie, en Tartarie, dans l'*Eusbec*, & de l'autre coſté de *Jehun*, du *Bactore*, & de l'*Oxus*.

La ſeconde eſt celle que l'on appelle *Scaffie*, que ſuivent les Arabes.

La troiſiéme eſt celle que l'on appelle *Malechie*, dont font profeſſion ceux de Tripoly, de Tunis, d'Alger, & quelques autres peuples d'Afrique.

La quatriéme eſt celle que l'on appelle *Hambelle*, dont fort peu de gens font profeſſion, & qui n'eſt connuë qu'en quelques endroits de l'Arabie.

Ceux qui font profeſſion de ces quatre Sectes, ſont eſtimez orthodoxes, & ſuivent les opinions de quelques-vns de leurs Docteurs, comme font parmi les Chrêtiens, les diſciples de Saint Auguſtin, & de Saint Thomas. Ils ne différent entre eux que par quelques ceremonies, par quelques actions particuliéres qu'ils font dans leurs priéres, par leurs lavemens, & par quelques points de la loy civile. Ils ſe tolérent, & parlent fort charitablement les vns des autres ; ils s'eſtiment tous véritables Croyans, & capables de joüir des felicitez du Paradis, pourvû que leur vie réponde à leur doctrine & à leur profeſſion.

Tous les Mahometans, ſelon les lieux où ils ſe trouvent, ſont connûs par l'vne de ces quatre Sectes. On ne laiſſe pourtant pas de leur donner d'autres noms, ſelon qu'ils ſont attachez aux opinions de quelques preſcheurs ſuperſtitieux & ſchiſmatiques.

Il y en a d'autres, qui pour n'estre pas d'accord entre eux, touchant la doctrine des Attributs, & de l'Vnité de Dieu, de ses decrets & de ses jugemens, de ses promesses & de ses menaces, du don de Prophetie, & de celuy de la Foy, s'entredonnent le nom de leurs anciennes héréſies; mais de tous ceux-là il n'y en a point qui soient plus opposez les vns aux autres que le sont

Les	*Moatazali*	aux	*Sephatii.*
	Kadari		*Giabari.*
	Morgii		*Waidi.*
	Shii		*Chavarigi.*

De ceux-là, comme d'autant de racines, il en est sorti tant de branches, qu'elles composent, selon l'opinion des Docteurs Turcs, soixante & douze Sectes différentes.

Ceux qu'on appelle *Moatazali*, c'est-à dire, Séparatistes, ont tiré leur nom d'vn certain *Albazan*, disciple de *Wasel Ebir Alir*. On demanda vn jour à ce *Wasel Ebir Alir*, si vn homme qui auroit commis d'énormes pe-

chez ne pouvoit eſtre ſauvé. Le diſciple, ſans attendre la réponſe de ſon Maître, ſortit de l'aſſemblée, & en dit ſon ſentiment en particulier à ceux de ſes compagnons qui le ſuivirent, ce qui fit que l'on les appella depuis Séparatiſtes ; mais entre eux ils s'appellent les defenſeurs de la juſtice & de l'vnité de Dieu. Cependant quand il s'agit de s'en expliquer entre eux-meſmes, ils ſe trouvent partagez en vingt & deux Sectes, dont chacune ſoûtient ſon opinion avec tant de chaleur & de paſſion, qu'ils traitent les autres d'indifideles & d'incrédules. Le point de doctrine qui leur eſt commun, & dont les plus chicaneurs demeurent d'accord, eſt que Dieu eſt éternel, & que l'éternité eſt vn attribut qui convient parfaitement à ſon Eſſence. Cependant ils rejettent cét attribut d'éternel, auſſi-bien que celuy de ſage & de puiſſant : Car ils ne veulent pas que Dieu ſoit éternel par ſon éternité, ſage par ſa ſageſſe, ni puiſſant par ſa puiſſance ; mais par luy-meſme, & par la ſimplicité de ſon eſſence, de-peur d'admettre la multi-

plicité en Dieu, ou de tomber dans l'erreur qu'ils reprochent aux Chrêtiens, qui deshonorent, disent-ils, la divinité, par l'idée qu'ils se sont faite de trois personnes dans la Trinité.

Il y a vne autre Secte qui vient de celle-là, que l'on appelle *Hajetti*. Ceux qui la professent, tiennent que JESUS-CHRIST a pris vn véritable corps, & qu'il a esté incarné, comme nous le croions; & ils ont inséré vn article dans leur croiance, qui dit, que CHRIST viendra au dernier jour pour juger le monde. Ils le prouvent par ce passage de l'Alcoran, où il est dit: *Mahomet, tu verras ton Seigneur revenir dans les nuës*. Car encore qu'ils n'osent pas l'appliquer ouvertement à JESUS-CHRIST, ils soûtiennent pourtant que cela est prophétisé du Messie, & reconnoissent dans leurs discours particuliers, qu'il ne peut y en avoir d'autre que luy. Ils disent aussi qu'il reviendra en chair juger le monde, qu'il regnera quarante ans sur la terre, qu'il confondra l'Antechrist, & qu'aprés cela le monde finira.

Les *Iſi*, ſont vne autre ſorte de gens qui font profeſſion de la Secte de *Moatazali*. On les appelle ainſi de leur premier fondateur *Iſa Merdad.* Ils ſoûtiennent que l'Alcoran a eſté créé, quoique Mahomet anathématiſe tous ceux qui ſont de cette opinion: car il dit en termes exprés; *Que celuy-là ſoit eſtimé infidele, qui croit que l'Alcoran a eſté créé.* Mais pour accommoder cette opinion aux paroles de leur Prophéte, ils diſent que l'Alcoran que Mahomet a donné, n'eſt qu'vne copie de celuy que Dieu a écrit luy-meſme de ſa propre main, & qui eſt dans le Ciel; & que lorſque le Prophéte dit que l'Alcoran n'a pas eſté créé, il entend parler de l'original, & non pas de la copie, qui a eſté priſe ſur ce veritable & infaillible exemplaire.

Ceux-là nient auſſi que l'élégance de l'Alcoran ſoit incomparable & inimitable, comme le croient tous les Turcs, & ſoûtiennent que s'il eſtoit permis, on trouveroit aiſément d'autres Auteurs Arabes qui le ſurpaſſeroient de beaucoup en raiſonnement

& en éloquence : ce qui est, à mon avis, faire vn terrible affront à leur Prophéte, qui se glorifie tant de l'exacte disposition, & de la claire signification de tous les mots de ce Livre; qu'il ne l'estime pas moins charmant par l'agréable harmonie de ses périodes, que convainquant par la verité & par la pureté de sa doctrine.

Les grands Antagonistes des *Moatazalis* sont les *Sephatis*. Ils donnent des attributs éternels à Dieu, de connoissance, de vie, de puissance, &c. Et quelques-vns d'entre eux le font si grossiérement, qu'ils s'imaginent qu'il y a en Dieu des organes pour louïe, pour la vûë, & pour la parole, soûtenant que l'on doit attendre litteralement les façons de parler dont on se sert, quand on dit, Dieu est assis dans son thrône, que la création est l'ouvrage des ses mains, qu'il se met en colére contre les pecheurs, sans chercher d'autres explications subtiles, pour rendre la véritable notion de ces choses plus claire & plus intelligible; enquoy il semble néanmoins que leurs Docteurs ne s'accordent pas.

Il y en a quelques-vns qui disent, *qu'vn corps, & ce qui subsiste par soy-mesme, est la mesme chose*; soûtenant que ce n'est pas vne propriété essentielle à vn corps, que d'estre fini & terminé. D'autres disent qu'il suffit de croire que Dieu est grand, sans s'amuser à rendre raison de sa circonscription, & sans vouloir déterminer s'il est en vn certain lieu ou non. Ils ont vne infinité de semblables imaginations, qui ne sont bonnes qu'à faire voir la foiblesse de l'esprit humain. Ceux qui sont les plus sages entre leurs Docteurs, & qui veulent paroître plus raisonnables, & plus moderez que les autres, defendent absolument à leurs disciples de comparer les sens qui sont en Dieu, avec ceux des créatures; mais quand ils sont pressez par les *Moatazalis*, qui leur sont tout-à-fait opposez, ils sont forcez de s'expliquer plus nettement; ce qu'ils font en la maniére suivante. Ils disent que le Dieu qu'ils adorent a vne veritable figure, qu'il est visible, que cette figure est composée de parties spirituelles & corporelles, & que le mouve-

ment local ne luy eſt pas contraire; mais que ſa chair, ſon ſang, ſes yeux, ſes oreilles, ſa langue, & ſes mains ne reſſemblent point aux ſubſtances créées, & qu'elles ſont composées de telle maniére, qu'elles ne ſont ſujettes à aucune alteration, ni à aucune corruption: Pour prouver cela, ils ſe ſervent des paroles de Mahomet, qui dit, *que Dieu a créé l'homme à ſon image*, & d'autres paſſages de l'Ecriture Sainte, où il a plû à la bonté divine de s'accommoder, par des façons de parler familiéres, à la foibleſſe des hommes.

Cette Secte eſt ſuivie de celle des *Kadaris*, qui nient abſolument les decrets de la Providence divine & la Prédeſtination, ſoûtenant que l'homme eſt vn agent libre, & qu'il dépend de ſa volonté, comme d'vn principe certain de faire de bonnes ou de mauvaiſes actions; & que ſi Dieu le récompenſe pour les bonnes, par des benedictions, il le punit auſſi avec juſtice en ce monde & en l'autre pour les mauvaiſes. Ils appellent cette doctrine, la doctrine d'équité & de juſtice, qu'ils diſent eſtre la meſure & la

regle de toutes les actions humaines, par laquelle les hommes se doivent conduire, pour ne se pas éloigner du modéle qui leur en a esté donné par la sagesse éternelle de Dieu. Cette opinion des *Kadaris* est tout-à-fait rejettée par les Mahometans, comme hérétique & contraire aux principes de leur Religion. Cependant pour la soûtenir, ils se servent de l'autorité d'vn Auteur Arabe, qui introduit dans vn dialogue qu'il a fait, Moïse & Adam, plaidant leur cause devant Dieu. Moïse parle le premier, & reproche à Adam, que Dieu l'avoit créé immediatement de sa main, qu'il avoit soufflé en luy le souffle de vie, qu'il avoit fait les Anges pour l'adorer, qu'il l'avoit placé au milieu du Paradis terrestre, qu'il l'avoit rempli de graces actuelles, pour se defendre des mouvemens qui excitent les passions; & que cependant par sa desobéïssance & par son orgueil, il avoit fait décheoir tout le genre humain d'vn état si glorieux & si innocent, & que sa premiére perfection n'avoit servi qu'à augmenter la grandeur de son crime:

A cela Adam répond de cette ſorte. Dis-moy, Moïſe, toy à qui Dieu a fait l'honneur de parler face à face, & à qui il a revelé ſa volonté dans les tables qu'il t'a données gravées de ſa propre main, & où ſont contenuës toutes les veritez morales, combien trouves-tu qu'il y avoit d'années que la Loy fût écrite avant que je fuſſe créé ? Quarante, répondit Moïſe. Trouves-tu, repliqua Adam, qu'Adam ſe ſoit révolté, & ait peché contre ſon Seigneur ? Oüi, répondit Moïſe. Tu as tort de me reprocher d'avoir fait ce que Dieu avoit prédeſtiné que je devois faire quarante ans auparavant, non ſeulement quarante ans, mais pluſieurs millions de ſiécles avant que les cieux & la terre fuſſent créez.

Les principaux ennemis des *Kadaris*, & qui leur ſont diametralement oppoſez, ſont les *Jabaris*, ou *Giabaris*. Ils ſoûtiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni ſur ſa volonté, ni ſur ſes actions; mais qu'il eſt abſolument conduit par vn agent ſuperieur, & que Dieu a vne puiſſance abſoluë ſur ſes créatures, par laquelle il les deſtine à

eſtre heureux ou malheureux, ſelon qu'il le trouve à propos; & quand il s'agit d'expliquer ce qu'ils ont dit en general, ils le font d'vne maniére ſi dure, qu'ils diſent que l'homme eſt tellement forcé, & neceſſité à faire tout ce qu'il fait, que le choix & la volonté de faire bien ou de faire mal ne dépend aucunement de luy; mais que Dieu produit en luy ſes actions, comme il fait dans les créatures inanimées & dans les plantes, le principe de leur vie & de leur eſtre: & comme on dit que l'arbre produit du fruit, que l'eau court, & que la pierre ſe meut vers le bas, on peu dire la meſme choſe des actions des hommes, pour leſquelles cependant ils veulent qu'il y ait neceſſairement des peines & des récompenſes deſtinées. Cette queſtion eſt ſubtilement traitée par les Docteurs Arabes, & ſuivie de tous les Turcs, comme nous le dirons plus particuliérement dans le Chapitre de la Prédeſtination.

Les *Morgis* ſont les grands defenſeurs & les grands protecteurs de la Religion Mahometane: ils ſoû-

tiennent qu'vn *Musulman*, quelque grand pecheur qu'il soit, n'est puni ni absous de ses pechez en ce monde, ni en l'autre, qu'aprés la resurrection, & au jour du jugement vniversel; & que comme l'impiété accompagnée d'vne veritable croiance ne sera jamais punie, la piété & les bonnes œuvres tout de mesme, que produit vne foy fausse & erronnée, ne servent de rien, pour aquerir la possession & la jouïssance du Paradis.

La Secte opposée à celle-là, est celle des *Waidis*, qui croient qu'vn homme tombé dans quelque peché énorme, ou mortel, n'est pas d'vne meilleure condition, que celuy qui a abandonné la foy, quelque profession qu'il fasse de la veritable croiance, & qu'il sera puni pour ses pechez par les peines éternelles de l'Enfer, sans aucune espérance de salut; mais que ses peines & ses souffrances sont moindres que celles des infideles. Cependant l'opinion estimée orthodoxe parmi les Turcs sur ce point-là, est que le plus grand pecheur du monde, quand il meurt sans repentance, doit estre laissé

absolument en la disposition de Dieu, qui luy pardonne quand il luy plaist, ou par sa seule misericorde, ou par l'intercession du Prophéte Mahomet, suivant ce qu'il en a dit dans l'Alcoran : *Mon intercession sera pour ceux de mon peuple, qui ont grandement peché, afin qu'estant premiérement punis selon la grandeur de leurs iniquitez, ils puissent ensuite estre reçûs par misericorde en Paradis ; parce qu'il est impossible qu'ils demeurent pour toûjours dans les flâmes éternelles avec les infideles. Car il nous a esté révelé, que celuy à qui il reste le poids d'un atome de foy dans le cœur, sera delivré en tems convenable des peines & des souffrances du feu.*

C'est pourquoy il y a des Sectes parmi les Turcs, qui font des priéres pour les morts, & qui placent toûjours leurs cimetiéres sur le bord des grands chemins, pour faire souvenir ceux qui passent par-là, qu'ils sont mortels, & les obliger à prier Dieu pour les ames des trêpassez : mais nous aurons occasion de parler plus amplement de cela cy-aprés. L'idée que les Mahometans se font de l'Enfer est aussi

ridicule que celle qu'ils se font du Paradis. Car ils s'imaginent que lorsque Mahomet les appellera de ce prétendu Purgatoire, pour se trouver au jour du jugement, ils seront obligez de passer par vn chemin fait de barres de fer toutes rouges, & qu'il n'y aura point d'autre moyen pour se garentir d'en estre brûlez, & d'en ressentir vivement la douleur, qu'en les couvrant du papier qu'ils auront empêché pendant leur vie d'estre foulé aux pieds par les hommes ou par les bêtes. C'est pourquoy les Turcs ne voient jamais vn morceau de papier à terre, qu'ils ne s'empressent de le ramasser, & de le serrer dans quelque trou de muraillle, où on ne puisse marcher dessus; disant qu'il y a de la honte à souffrir que l'on deshonore de la sorte du papier sur lequel on peut écrire le nom de Dieu, s'il n'y est déja écrit. A quoy on peut ajoûter l'esperance qu'ils ont de s'en servir, comme nous venons de dire, pour empêcher que ces fers chauds ne leur brûlent la plante des pieds, quand il faudra passer pardessus.

Ils ont auſſi le meſme reſpect pour les feuïlles de roſes, parce qu'ils croient que la roſe a eſté faite de la ſueur de Mahomet.

La Secte des *Shiis*, eſt celle dont nous avons déja parlé. Elle eſt combatuë par tous les Turcs qui ſont ſujets à l'Empire Ottoman, & eſtimée la plus hérétique de toutes, parce qu'ils préférent *Hali* à Mahomet, en ce qui regarde le don de Prophétie, que ces gens-là renferment dans tous ceux qui viennent d'*Hali* en droite ligne; & en ce qu'ils ſoûtiennent que tout homme qui eſt dans le peché, quelque leger qu'il puiſſe eſtre, n'eſt pas digne de porter la qualité de Prophéte. Quelques-vns de ceux qui ſont de cette Secte, nommez *Almaſairis*, ſoûtiennent que Dieu parût ſous la figure de *Hali*, & que par ſa propre bouche il annonça aux hommes les myſtéres les plus cachez de la Religion. Il y en a d'autres qui ont eſté encore plus loin, & qui ont attribué des honneurs divins à leurs Prophétes, ſoûtenant qu'ils ſont au deſſus de la condition des choſes creées. Ceux-là diſent

que leur Prophéte *Hali* reviendra dans les nuës, & ont fait de cette croiance vn article de foy; ce qui a fait que le peuple s'imagine que les Turcs croient que Mahomet reviendra encore vne fois au monde.

A cette Secte sont opposez les *Chavarigi*, qui disent qu'il n'y a jamais eû, & qu'il n'y aura jamais de fonction de Prophéte en aucun particulier autorisée de Dieu; & que qui que ce soit n'a jamais esté envoyé au monde, revêtu du pouvoir d'infaillibilité, ni de celuy de résoudre les choses douteuses, & de donner de nouvelles loix aux hommes; & que si cela est necessaire quelque jour, cette dignité & cette fonction ne pourra estre renfermée dans vne seule famille, & qu'il n'importe, pourvû que la personne soit fidele & juste, qu'il soit serf ou libre, *Nabathean*, ou *Koraschite*, c'est à dire noble, ou roturier entre les Arabes.

Voilà les anciennes Sectes qui ont esté en vogue parmi ceux qui font profession de la Religion Mahometane, & qui en ont produit tant d'autres, que par la confession mesme des

Docteurs Turcs, elles en composent soixante & treize : mais comme la recherche plus exacte en seroit ennuyeuse, & inutile au Lecteur, je me contente de luy en avoir fait voir vn échantillon, par lequel il pourra juger du reste, & de ce que peut l'extravagante imagination de hommes.

Je luy representeray maintenant la peine que l'on s'est donnée dans ces derniers tems à Constantinople, pour se former des opinions nouvelles dans la Religion. Ce qui fait voir que l'Angleterre n'est pas le seul pais, comme on le dit, le plus sujet à innover en matiére de Religion, & par conséquent que cela ne vient, ni de la disposition de l'air, ni du climat.

CHAPITRE XII.

Des Sectes, & des Hérésies modernes des Turcs.

IL n'y a point de siécle qui n'ait produit quelque hérésie nouvelle dans chaque Religion. Et cela estant arrivé

dans la Mahometane, comme dans les autres, je me trouve obligé d'en rapporter quelques-vnes.

Ceux qui font profession de la Secte des *Zeilis*, disent que Dieu envoiera au monde vn Prophéte choisi d'entre les Persans, avec vne nouvelle Loy, qui abrogera celle de Mahomet.

Il y en a vne autre qui vient de celle des *Moatazalis*, & qui suit immediatement la précédente. Ceux qui en font profession disent que l'on ne peut donner en ce monde à aucun homme la qualité de Saint, si ce n'est aux Prophétes qui ont esté sans peché, & que les veritables fideles verront Dieu en l'autre monde, aussi à découvert, que nous voyons la Lune quand elle est dans son plein; ce qui ne s'accorde pas avec la doctrine de Mahomet, qui dit expressément, *que Dieu nous sera invisible en l'autre monde, comme en celuy-ci.*

Il y a encore vne autre Secte, que l'on appelle des *Malumigis*. Ceux-là soûtiennent que l'on peut parfaitement bien connoître Dieu en ce monde, & que suivant ce précepte, *Con-*

nois-toy toy-mesme, la créature peut parvenir à la parfaite connoissance de son Créateur.

La Secte des *Mezzachuliens* est tout-à-fait opposée à celle-là. Ceux qui en font profession disent qu'il s'agit pour gagner le Paradis, de connoître Dieu en ce monde par quelque rayon de son essence & de sa gloire, mettant au nombre des fideles ceux à qui cela arrive.

Il y a vne autre secte de ceux que l'on appelle *Jabajahi*. Ils nient la toute science de Dieu, & disent qu'il gouverne le monde selon les occasions, sans avoir sçû de toute éternité, ou avant la création, ce qui devoit arriver dans les affaires particuliéres, mais qu'il en a aquis la connoissance, comme font les hommes par l'vsage & par l'expérience.

Je ne m'arresterai pas plus long-tems à augmenter le nombre de ces Sectes, y en ayant presque autant parmi les Turcs, qu'il y a de Maîtres d'écoles; car il n'y a poinr d'*Hogia*, c'est-à-dire, d'homme tant soit peu au dessus du pedant, & qui sache lire les fables des

Auteurs Arabes, qui ne s'estime vn miſérable, s'il ne s'éleve au deſſus des autres; en inſpirant à ſes diſciples quelque opinion ſinguliére. Cependant quelque choſe qu'ils faſſent, ils prennent bien garde que leurs imaginations ne choquent aucun des cinq points de pratique, & vn de foy, dont nous avons parlé dans le premier Chapitre de ce livre, & qui font vn veritable Mahometan, qu'elles ne bleſſent point l'autorité de ceux qui gouvernent, & qu'elles ne puiſſent exciter de trouble ni de ſedition dans l'Etat.

Mais il s'eſt élevé d'autres Sectes parmi les Turcs en ces derniers tems, qui ſemblent plus dangereuſes, & qui pourroient, s'il arrivoit quelque changement dans l'Etat, rompre l'vnion qui a eſté juſques à preſent entre eux, & donner occaſion à des eſprits remüans, de ſe mettre à la teſte de ceux qui font profeſſion de leur doctrine.

Il y en a vne que l'on appelle des *Kadezadalis*. Elle commença du tems de Sultan Morat. Elle fut fort ſoûtenuë & avancée par vn nommé *Birgali Effendi*, qui inventa pluſieurs cérémo-

nies; dont ils ſe ſervent aux enterremens, & quand ils prient pour les ames des trépaſſez. Ceux qui font profeſſion de cette Secte, obligent leurs *Imaums* de crier dans l'oreille du corps mort, qu'il ſe ſouvienne qu'il n'y a qu'vn Dieu, & que ſon Prophéte n'eſt qu'vn. Les Ruſſiens, & les autres renégats Chrêtiens, ſont fort attachez à cette Secte, à cauſe des notions confuſes qui leur reſtent du Purgatoire, & de la priére pour les morts.

Cependant l'opinion commune, & qui paſſe pour orthodoxe parmi les Turcs, eſt qu'aucun Mahometan ne va en Enfer pour y demeurer toûjours; mais qu'il en ſort aprés vn certain nombre d'années, & qu'il va delà en Paradis. Ils font deux ſortes de punitions aprés la mort. La premiére eſt celle qu'ils appellent *Azabe-Kaberi*, ou du tombeau, qui eſtant le lit des méchans, preſſe tellement de ſa terre leur corps, qu'il en briſe les os, qu'il en boûche les pores, & qu'il en ferme toutes les fentes, par leſquelles ils pourroient regarder au Ciel; au lieu que les corps des bons ont cette con-

ſolation, d'avoir dans leur ſombre priſon, vne fenêtre de laquelle ils peuvent voir en Paradis, & joüir de la vûë de Dieu & de ſa gloire. L'autre punition eſt celle de l'Enfer, où les ames demeurent juſques à ce qu'elles ayent ſouffert toutes les peines qui leur ont eſté ordonnées, pour ſatisfaire à la juſtice divine.

Il s'eſt introduit depuis quelques années parmi les Turcs vne opinion nouvelle, qui eſt ſuivie & appuyée principalement par les plus beaux eſprits du Serrail, & qui eſt aſſez commune à Conſtantinople. Ceux qui en font profeſſion s'appellent *Chapmeſſahis*, ou les bons diſciples du Meſſie. Ils ſoûtiennent que JESUS-CHRIST eſt Dieu, & le veritable Redempteur du monde. Les jeunes écoliers qui ſont à la Cour du Grand-Seigneur, ſont tous fort affectionnez à cette opinion; mais particuliérement les plus honneſtes, les plus civils, & ceux qui ont les plus belles diſpoſitions naturelles: de-ſorte que lorſqu'ils veulent loüer quelqu'vn d'entre eux qui a toutes ces qualitez, & le faire par

vn ſeul mot, ils l'appellent *Chapmeſ-ſahiſen*, qui veut dire, vous eſtes vn honneſte homme, genéreux, obligeant & civil, comme doit eſtre celuy qui fait profeſſion de reconnoître & de ſuivre le veritable Meſſie.

Il y a grand nombre de ces gens-là à Conſtantinople, & il s'en eſt trouvé quelques-vns qui ont ſoûtenu cette opinion avec tant de fermeté, qu'ils en ont ſouffert le martyre; ce qui n'empêche pas que preſque tous ceux qui portent le turban blanc, n'en faſſent profeſſion ſecretement: de-ſorte que ſi par quelque rencontre favorable cette opinion pouvoit obtenir quelque tolérance, ou cauſer quelque ſoûlevement, elle feroit plus de progrés que l'on ne penſe, & prépareroit vn chemin aiſé pour planter l'Evangile parmi ceux qui ſont de cette opinion. Mais nous en parlerons cy-aprés plus amplement en ſon propre lieu.

Et comme c'eſt noſtre deſſein de rapporter ici les différentes Sectes qui ſont parmi les Turcs, il ne ſera pas hors de propos de faire voir, à l'imita-

tion des Peintres, qui relevent le blanc avec le noir, juſques à quel point l'Athéiſme s'eſt introduit en ce païs-là, n'y ayant rien de ſi contraire à la pluralité des Religions, que de n'en avoir point du tout.

Ceux donc qui ſont profeſſion de l'Athéiſme, s'appellent entre eux *Muſerins*, c'eſt-à-dire, nous avons le veritable ſecret, & ce ſecret n'eſt autre choſe, que de nier abſolument la Divinité, de ſoûtenir affirmativement que c'eſt la nature ou le principe intérieur de chaque individu, qui dirige le cours ordinaire de toutes les choſes que nous voions, & que nous admirons; que c'eſt de-là que les Cieux, le Soleil, la Lune, les Etoiles ont leur origine & leur mouvement, & que l'homme pouſſe, verdit, & flétrit comme les herbes, & comme les fleurs. C'eſt vne choſe ſurprenante, de voir le grand nombre de perſonnes qui ſont de cette opinion dans Conſtantinople, dont la pluſpart ſont *Cadis*, & ſavans dans les écrits des Arabes. Les autres ſont des Renégats Chrêtiens, qui convaincus en leur conſcience du crime

d'Apoſtaſie, ſouhaittent que toutes choſes finiſſent avec le monde.

Un homme de cette Secte, riche, & bien verſé dans la connoiſſance des ſciences Orientales, nommé *Mahomet Effendi*, fut exécuté de mon tems à Conſtantinople, pour avoir inſolemment proferé pluſieurs blaſphêmes contre l'exiſtence de Dieu. Il ſe ſervoit d'ordinaire de cét argument pour prouver cette opinion impie : *Ou il n'y a point de Dieu*, diſoit-il, *ou il n'eſt pas ſi habile, ni ſi ſage que nos Docteurs nous le veulent perſuader : car ſi cela eſtoit, il ne m'auroit pas laiſſé vivre ſi long-tems, moy qui ſuis le plus grand ennemi de ſon exiſtence, qui ait jamais eſté au monde, & qui en parle avec le plus de mépris.* Ce que je trouve de plus étonnant, c'eſt que pouvant ſauver ſa vie, en deſavoüant ſa doctrine, & en promettant d'en ſuivre à l'avenir vne meilleure, il aima mieux mourir dans ſon impiété, que de ſe rétracter, diſant que l'amour qu'il avoit pour la verité l'obligeoit à ſouffrir le martyre, quoiqu'il fût aſſûré qu'il n'avoit aucune récompenſe à eſpérer.

J'avouë que jusques alors je n'avois pû croire qu'il y eût de veritable Athéisme au monde, persuadé, comme je suis, que l'existence de Dieu se peut démontrer par la lumiére naturelle, & par la raison; mais cette obstination invincible me fit connoistre qu'il y a des hommes qui ont éteint dans leurs cœurs, d'vne maniére épouvantable, ces vives lumiéres de la nature, & de la raison. Le poison de cette doctrine est si subtil, qu'il a penétré jusques dans les chambres du Serrail, dans l'appartement des Femmes & des Eunuques, & infecté les Bachas & toute leur Cour. Ceux qui font profession de cette Secte s'entre-aiment, & se protégent fort les vns les autres. Ils sont obligeans & hospitaliers; & quand il se trouve chez eux quelqu'vn de leur opinion, ils l'entretiennent à cœur ouvert; & aprés luy avoir fait bonne chere, ils luy donnent la nuit pour compagnie vne personne bien faite du sexe qu'il aime le mieux

Ils sont francs & genéreux les vns envers les autres, & prompts à se ren-

dre ſervice juſques à l'excés. On dit que Sultan Morat appuyoit fort cette opinion à la Cour, & parmi les gens de guerre, quoyqu'il eût pour but d'avancer celle des *Kadezadalis*, parmi le peuple, afin que ces gens-là, qui ſont chagrins, ſevéres, & avares, pûſſent s'enrichir, & luy amaſſer de l'argent par leur vie retirée & par leur ménage. Cette Secte des *Kadezadalis*, dont nous parlons, a quelque choſe de Stoïcien & de mélancolique. Ceux qui en font profeſſion, n'aiment ni la muſique, ni les bons mots ; ils ſont toûjours graves & ſérieux, auſſi-bien en public qu'en particulier; ils parlent toûjours de Dieu, & ne ſe laſſent jamais de dire ces paroles: *Ilahe ila Ellah*, qui veut dire, Je confeſſe qu'il y a vn Dieu. Il y en a quelques-vns parmi eux qui paſſent des nuits entiéres aſſis, & le corps courbé, à répeter les meſmes paroles d'vne maniére plaintive & pitoyable. Ils obſervent tres-exactement les regles & les préceptes de leur Religion ; ils s'appliquent genéralement à l'étude de leur loy civile, & diſputent pour &

contre, afin de ne laisser aucun point indécis, & sans estre bien expliqué. En vn mot, ce sont des Pharisiens Turcs au souverain degré dans toute leur conduite. Ils sont grands admirateurs d'eux-mesmes; ils méprisent ceux qui ne sont pas de leur opinion; ils ne les saluënt pas, & à peine les souffrent-ils dans leur compagnie, & ne veulent pas que leurs fils se marient dans les familles qui ont d'autres cerémonies que les leurs. Ils admonestent entre eux ceux qui ne vivent pas comme il faut, & qui causent du scandale par leurs desordres; & s'ils ne se corrigent pas, ils les excommunient, & les bannissent de leur société. Ils sont la plusspart artisans, & gens de boutique, dont la vie sédentaire fournit de matiére à leur mélancolie, & à leur imagination dereglée.

Il y a d'autres personnes de cette Secte, qui font vn étrange mélange du Christianisme & du Mahometisme. Ils sont la plusspart soldats, qui demeurent sur les frontiéres de Hongrie & de Moravie. Ils lisent le nouveau Testament en langue Sclavone, qu'on

leur apporte de Moravie & de Raguſe. Ils ſont curieux d'apprendre les myſtéres de l'Alcoran, & de les lire en Arabe, & ils affectent meſme, pour ne paroiſtre pas groſſiers & ignorans, de ſavoir le Perſan, qui eſt vne langue de Cour. Ils boivent du vin dans le mois du jeûne, qu'ils appellent *Ramazan* ; mais pour éviter le ſcandale, ils n'y mettent point de canelle ni d'autres épiceries, & l'appellent *Harlalis*, aprés quoy il paſſe pour vne liqueur permiſe ; ils ne laiſſent pourtant pas, tout ſavans qu'ils penſent eſtre, de croire que Mahomet eſt le Saint Eſprit, qui a eſté promis par JESUS-CHRIST, & que la deſcente qui s'en fit le jour de la Pentecoſte, en eſtoit le type & la figure, interprétant dans toutes ſortes de rencontres le mot de *Paraclete* de leur Prophéte, à qui le pigeon blanc a révelé ſi ſouvent à l'oreille les moyens infaillibles de gagner le Paradis, & de joüir des felicitez qui y ſont promiſes. Les *Potares* * de Boſnie ſont tous de cette Secte, mais ils payent des taxes com-

* *Potares*, peuple de Boſnie.

me les Chrêtiens. Ils ont en venération les images & le ſigne de la Croix. Ils ſe circonciſent, & ſe ſervent de l'exemple de JESUS-CHRIST, pour autoriſer cette cerémonie, qui a eſté long-tems en vſage parmi les *Cophtes*, qui eſt vne Secte de l'Egliſe Grecque en Egypte; mais on m'a dit qu'ils ont quitté depuis peu cette coûtume.

Une autre queſtion ſubtile touchant les attributs de la Divinité, a fait parmi les Janiſſaires la Secte que l'on appelle *Bektachis*, d'vn certain *Bektak*, qui en eſt l'Auteur, quoiqu'il ſemble que la matiére dont il eſt queſtion, eſtant purement Metaphyſique, ſoit vn ſujet mal propre à embarraſſer des teſtes auſſi groſſiéres que les leurs. Elle commença, à ce qu'on dit, du tems de Soliman le Magnifique. Quelques-vns appellent ceux qui en font profeſſion, *Zerakis*, c'eſt-à-dire, gens qui ſe mêlent charnellement avec leurs plus proches parens; mais le commun peuple les appelle *Muraſconduren*, c'eſt-à-dire, ceux qui éteignent la chandelle. Ils obſervent tous la loy de Mahomet, en ce qui regarde le

culte divin, & d'vne maniére si sevére, & si superstitieuse, qu'elle va au delà de ce que la Religion demande; mais ils soûtiennent qu'il ne faut ajoûter aucun attribut à la Divinité, ni dire en parlant de Dieu, qu'il est grand, qu'il est miséricordieux, tout-puissant, &c. parce que sa nature, qui est infinie, & incompréhensible, ne peut estre l'objet de la foible, & imparfaite connoissance de l'entendement humain, qui ne se peut rien imaginer qui ait du rapport & de la conformité avec son essence, & encore moins s'y appliquer. Il y avoit parmi les Turcs vn Poëte illustre de cette Secte nommé *Nernisi*, qui fut écorché tout vif, pour avoir dit à l'*Emaum*, qui appelloit le peuple à la priére du haut du clocher, *tu as menti*, lorsqu'il prononçoit ces paroles ordinaires, en se servant de *Allah Elber*, Dieu est vn, supposant qu'on ne pouvoit donner aucune épithete à Dieu.

Il y a encore aujourd'huy vn grand nombre des principaux Officiers des Janissaires qui sont de cette Secte; mais il y en avoit bien davantage du tems

de *Bechtash Aga*, *Kul Kahya*, *Mahomet Aga*, & autres qui furent exécutez à Constantinople, à cause de leur rebellion pendant la minorité de l'Empereur qui regne à present, comme nous l'avons dit cy-devant. Ces gens-là, contre l'instinct ordinaire de la nature, & sans avoir aucun égard à la proximité du sang, se mêlent charnellement avec leurs proches parens, & les peres mesmes avec leurs fils, & avec leurs filles. Pour excuser ce mêlange brutal & illegitime, ils disent que celuy qui a planté vne vigne, & qui a greffé vn arbre, doit plûtost en manger le fruit, que d'en laisser jouïr vn autre. Ils rendent aisément faux témoignage contre qui que ce soit, en faveur de ceux de leur Secte; de-sorte qu'ils s'estoient enrichis extraordinairement par ce moyen-là, en s'emparant du bien d'autruy; mais ils déchûrent fort par la mort de *Bektaches*, & par la perte du credit & du pouvoir de ceux qui les soûtenoient. Quoiqu'ils se fussent vn peu relevez depuis, par le moyen de *Sudgi Beker*, Enseigne des Janissaires, homme riche &

ſavant, ils ont ſouffert vn ſecond échec par l'autorité du Premier Viſir *Kupruli Mahomet*, qui luy fit perdre la vie, tant à cauſe des ſentimens différens qu'il avoit dans la Religion, qu'à cauſe qu'il avoit du bien. On ne voulut pourtant pas pouſſer cette Secte à bout en ce tems-là, à cauſe du grand nombre de perſonnes qui en faiſoient profeſſion à Conſtantinople; & parce auſſi que la Politique vouloit, pour d'autres raiſons que celle de la Religion, que l'on répandit du ſang en pluſieurs endroits de l'Empire.

Quoique ceux qui ſont de la Secte que l'on appelle *Sabin*, ſoient Mahometans, il ſemble néanmoins qu'ils s'éloignent de l'opinion commune, à l'égard de l'idolatrie, dont tous les autres ſe vantent d'eſtre les ennemis jurez; car ils croient, à cauſe de l'influence qu'ont le Soleil & la Lune ſur toutes les créatures d'ici bas, qu'il y a quelque divinité dans ces deux grands luminaires du monde.

Il y a quelques Aſtrologues & quelques Naturaliſtes qui font profeſſion de cette Secte à Conſtantinople; mais

il y en a vn fort grand nombre parmi les Parthes & les Medes, où les hommes adorent ordinairement le Soleil, & les femmes la Lune, & quelques autres le Pole Artique. Ces gens-là ne sont pas fort sevéres dans leur maniére de vivre, ni fort exacts observateurs des cérémonies de leur loy, mais ils vivent moralement bien, & se conduisent fort sagement en toutes choses. Ils ont de la peine à croire que l'ame soit immortelle, & que le vice ou la vertu soient punis ou récompensez en l'autre monde. Ils ne se vengent gueres des injures que l'on leur fait, ni des paroles insolentes qu'on leur dit, ni de la pluspart des méchantes actions que font les hommes; parce qu'ils regardent cela comme des effets naturels de l'influence des astres, & ne s'en fâchent non plus que nous faisons, quand quelque grosse pluye nous mouïlle, ou quand le Soleil de la Canicule nous échauffe trop.

Ceux que l'on appelle *Munasibi*, sont proprement Pythagoriciens. Ils croient la Metempsychose, ou la transmigration des ames; & il s'en trouve

quelques-vns à Conſtantinople. Vn certain *Albertus Rubovius* Polonois de nation, mais élevé dans le Serrail, homme ſavant dans toute la literature des Turcs, & de qui j'ay appris la pluſpart des choſes particuliéres que je rapporte, m'a raconté vn plaiſant entretien qu'il eut ſur ce ſujet avec vn Marchand Droguiſte de Conſtantinople. Il dit qu'allant aſſez ſouvent à ſa boutique, parce que c'eſtoit vn homme qui avoit quelque étude; vn jour qu'il faiſoit collation avec luy, aprés s'eſtre entretenus familiérement de pluſieurs choſes, il donna vn coup de pied à vn chien noir, qui les incommodoit dans leur petit feſtin; ce qui ayant fait changer de couleur au Droguiſte, *Albertus* jugea à ſa mine que cela l'avoit fâché, ce qui l'obligea à luy en faire excuſe, & à luy demander pardon, s'il l'avoit offenſé en frapant ſon chien. Le Droguiſte ſatisfait de la civilité de ſon hoſte, luy dit que ce n'eſtoit pas à luy, mais à Dieu qu'il devoit demander pardon, parce que ce qu'il venoit de faire n'eſtoit pas vn petit peché. Pendant qu'ils s'entrete-

noient de la sorte, on portoit en terre vn *Moufti*, nommé *Behai Efend*; ce qui leur donna occasion de parler de l'ame du *Moufti*, aussi-bien que de celle du chien. Le Droguiste demanda à son hoste, s'il croioit que l'ame de ce *Moufti*, que l'on portoit en terre fust prédestinée à demeurer dans le tombeau jusques au jour de la resurrection. A quoy *Albertus* feignant de ne pouvoir répondre, pour l'obliger à résoudre luy-mesme la question, le Droguiste prit la parole, & luy dit nettement que les ames des hommes entroient aprés la mort dans le corps des bestes qui avoient le plus de rapport à l'humeur & au tempérament de ceux qu'elles animoient auparavant, & que par exemple, l'ame d'vn gourmand entroit dans le corps d'vn cochon, celle d'vn homme lascif dans le corps d'vn bouc, celle d'vn homme généreux dans le corps d'vn cheval, celle d'vn homme vigilant dans le corps d'vn chien, & ainsi des autres; & pour prouver cela, il luy fit voir vn livre qui traitoit de tous les différens naturels des hommes, & des lieux

où leurs ames devoient habiter aprés leur mort. A quoy il ajoûta ensuite, en se plaignant qu'il y eût si peu de personnes de cette opinion dans Constantinople, qu'il y en avoit à la verité quelques-vns presque tous de sa profession, mais qu'il y en avoit vn fort grand nombre au Caire; que pour luy il prioit Dieu continuellement, comme faisoient tous ceux de son mestier, que leurs ames eussent l'honneur aprés la mort d'entrer dans le corps d'vn chameau, parce que c'est vn animal laborieux, doux, patient, qui boit peu, & qui apporte toutes leurs drogues des lieux les plus éloignez de l'Orient; & qu'il ne doutoit point qu'aprés le tour de trois mille trois cens soixante-cinq ans que son ame auroit voiagé par tout le monde, & passé du corps d'vn chameau pour en animer vn autre, avec le tems elle ne rentrast dans celuy d'vn homme, bien plus pure, & bien plus parfaite qu'elle n'avoit jamais esté. Voilà quelle estoit la croiance de ce Droguiste, qui est, à ce que l'on dit, celle de presque tous les Chinois.

La Secte de ceux que l'on appelle *Eschraki*, ou Illuminez, est purement Pythagoricienne. Ceux qui en font profession s'appliquent principalement à la contemplation de l'idée de Dieu, & des nombres qui sont en luy : Car encore qu'ils soient persuadez de son vnité, ils ne nient pourtant pas la Trinité, qu'ils considérent comme vn nombre qui procéde de l'vnité : & pour mieux faire entendre leur pensée, ils se servent ordinairement de la comparaison de trois plis dans vn mouchoir, qui peut bien souffrir la dénomination du nombre de trois, quoiqu'en effet ce ne soit qu'vn seul morceau de toile, quand il est déployé. Ces gens-là ne sont pas grands admirateurs de la composition de l'Alcoran, quoiqu'ils se servent des endroits qui s'y trouvent conformes à leurs principes, & qui peuvent servir à prouver la verité de leur doctrine. Ceux qui sont difficiles, & que l'on a de la peine à accorder, ils les rejettent, & disent qu'ils sont abrogez. Et parce qu'ils croient que la veritable felicité, & toutes les joies du Paradis consistent

conſiſtent à contempler la perfection, la grandeur, & la majeſté de Dieu, ils ſe moquent, & mépriſent toutes les fictions groſſiéres, & le plan ridicule du Ciel, que Mahomet a inventé, pour gagner les eſprits terreſtres & matériels. Les *Schecs*, ou les habiles Prédicateurs des Moſquées ou des Egliſes royales ſont de cette Secte. Ceux qui en font profeſſion, ſont aſſidus & conſtans dans leurs devotions, ſobres dans leur boire & dans leur manger, d'vn port agréable, & d'vn viſage ouvert : ils ſont grands amateurs de la muſique, & aſſez bons Poëtes, & compoſent des hymnes en vers, dont ils entretiennent leur auditoire. Ils ſont fort genéreux, & ont beaucoup de tendreſſe & de compaſſion pour la foibleſſe humaine. Ils ne ſont ni avares, ni ſevéres, ni préſomptueux ; ce qui fait que tout le monde les eſtiment à Conſtantinople. Ils prennent grand plaiſir à trouver dans la jeuneſſe de la beauté, & quelque choſe qui marque de l'eſprit & de l'ingenuité, prenant occaſion de-là de penſer à l'excellence infinie de la beauté increéée. Ils ont

vne grande diſpoſition à aimer charitablement leurs prochains, parce, diſent-ils, qu'ils ſont les créatures de Dieu, & que cét amour les conduit à celle du Créateur. Ils font tout leur poſſible pour avoir des écoliers bien faits, & d'vne mine majeſtueuſe & agréable tout enſemble. Ils les inſtruiſent avec ſoin à l'abſtinence, à la modération, & aux autres vertus, qui ont le plus de rapport avec leur Secte. Ces gens-là méritent plus que tous les autres Turcs d'eſtre marquez d'vn honneſte caractére, & je les plains de n'eſtre pas nez dans l'Egliſe Chrétienne, & de n'avoir pas eſté inſtruits dans les myſtéres de noſtre Religion.

Il y a vne Secte tout-à-fait oppoſée à celle-là, que l'on appelle des *Hairetis*, ou des étonnez. Ils doutent de toutes choſes, & dans les diſputes ils ne déterminent jamais rien. Ils ſouffrent tout ſans rien contredire, & ne ſe mettent pas en peine de faire des queſtions pour trouver la verité. Ils ne ſe mêlent jamais de perſuader, ou de diſſuader, & diſent, comme les

Académiciens, que le menſonge peut eſtre ſi bien paré par la ſubtilité de l'eſprit humain, qu'on ne ſauroit le reconnoître d'avec la verité; & qu'au contraire on peut tellement déguiſer la verité par des ſophiſmes, & par des illuſions, qu'elle paroîtra auſſi laide que le menſonge : d'où ils concluent que toutes queſtions ſont ſeulement probables, mais qu'elles ne ſont point démonſtratives, & ſe contentent de dire dans les choſes douteuſes, & qui ne ſont pas évidentes, *Allah bilur*, Dieu le ſait, & *bize haranuk*, nous ne le ſavons pas, ſans ſe mettre en peine de penétrer plus avant dans les arts & dans les ſciences. Ils ne laiſſent pourtant pas d'y avoir des Prédicateurs parmi eux, qui parviennent par degrez à eſtre *Mouftis*, mais ils ſe gouvernent dans cette Charge-là, comme ils font ailleurs, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'indifférence, & ſont toûjours preſts à ſigner des Sentences en faveur de celuy qui demande, ou ils ajoûtent ces paroles, *Wel ahu calem biſſenah*, Dieu ſait bien ce qui eſt meilleur.

Leur maniére de vivre est aisée & commode. Ils observent exactement les choses qui regardent la Religion, & se conforment entiérement à ce qu'ordonnent les loix civiles, quoiqu'ils ayent toûjours du panchant à suivre leur inclination naturelle. Ils boivent du vin quand ils sont en compagnie, pour ne paroître pas de mauvaise humeur; mais dans le particulier, & entre eux, ils se servent de compositions, dans lesquelles il entre de l'*Opium*, ce qui contribuë beaucoup à entretenir, & à augmenter leur engourdissement d'esprit. Quand ils sont étourdis de cette vapeur, ils demeurent d'accord de tout ce que l'on propose, quelque contradictoire qu'il puisse estre, non pas, disent-ils, parce qu'ils soient plûtost persuadez de la verité d'vne opinion, que de celle d'vne autre; mais parce qu'ils ont de la complaisance pour leurs amis, dont effectivement cetre Secte se pique fort. Quoiqu'ils appellent les *Eschrakis*, dogmatistes obstinez, on a remarqué que ceux de cette Secte-là, qui sont entrez dans la Charge de *Moufti*, s'en

ſont aquitez plus heureuſement que ceux de la Secte des *Hairetis*, parce qu'agiſſant ſur des principes certains, ils ſe précautionnoient en ſignant les *Feſtas*, ou Sentences, qui regardoient les affaires importantes de l'Etat, aimant mieux, en de certaines occaſions, quitter leurs Charges, que de trahir leurs veritables ſentimens: au-lieu que les autres eſtant naturellement négligens, les ont ſignées, comme ſi la fortune leur eût fait plûtoſt prendre parti, que la ſolidité du jugement; de-ſorte que les évenemens ne répondant pas toûjours à leurs avis, on en a attribué le mauvais ſuccés aux *Mouftis*, qui ont eſté expoſez pour cela au banniſſement & à la mort, bien plus ſouvent que les autres.

Je ne m'arrêterai pas à faire vn catalogue exact de toutes les Sectes qui ſont parmi les Turcs. Je dirai ſeulement, avant que de finir ce Chapitre, qu'il y en a autant qu'il y a de villes & d'écoles dans l'Empire, & qu'il n'y a point de Prédicateur, tant ſoit peu adroit & ambitieux, qui n'en faſſe quelqu'vne, & qui ne trouve des diſ-

ciples. En vn mot, la diversité d'opinions, en matiére de Religion, est presque infinie parmi les Turcs, & plus grande, sans comparaison, que parmi les Chrétiens, de quelque nation qu'ils soient; quoiqu'ils n'ayent pas ordinairement pour but, comme les autres de se venger de leurs ennemis, & de troubler le repos de l'Etat : de sorte que je ne puis attribuer cela à autre chose qu'à la diversité des peuples, qui sont entrez, ou volontairement, ou par force, ou par interest, dans la superstition Mahometane. Et comme les Grecs en font la meilleure partie, & qu'ils ne sont pas satisfaits de toutes les réveries de l'Alcoran, ayant esté autrefois les maîtres des sciences, dont il leur est resté quelque lumiére confuse; ils ont ajoûté à leur nouvelle Religion, de vieilles traditions, & quelques opinions des anciens Philosophes, qui ont fait vne partie de la diversité d'opinions dont nous parlons. Les autres sont des Russiens, des Circasiens, & des Moscovites, qui y ont aussi ajoûté chacun quelque chose de la leur; de-sorte



Deruis
t dans le
e. page 439



qu'avec le tems ce mêlange ridicule s'eſt preſque multiplié à l'infini.

CHAPITRE XIII.

Des Dervis.

IL n'y a perſonne qui ne ſache que la Religion des Turcs eſt vn composé extravagant de celle des Chrétiens & de celle des Juifs ; & il ne faut pas douter que ce ne ſoit ſur le modéle des premiers, qu'ils ſe ſont fait des Monaſtéres & des Ordres religieux. Ces Religieux, à l'imitation des Chrétiens qui vivoient il y a mille ans, font profeſſion d'vne vie auſtére & retirée, du mépris des honneurs & des plaiſirs du monde, & d'vne application toute entiére aux choſes divines ; mais on peut dire que ce ſont de méchantes copies d'excellens originaux.

Je me ſuis engagé à rechercher curieuſement tout ce que j'ai pû apprendre des coûtumes, des inſtitutions, & de la doctrine de ces Religieux Ma-

hometans, parce que le peu que j'en ay vû par-ci par-là dans les relations imprimées, ne m'a pas satisfait, pour estre rapporté fort confusément, & avec peu de verité. De-sorte que le Lecteur peut estre assûré que je ne luy en dirai rien, que je ne sache de tres-bonne part, & que je n'aye appris de la propre bouche des *Seighs*, ou Prédicateurs, qui en sont les Chefs & les Superieurs.

Les Docteurs de la loy de Mahomet m'ont assûré, que les maisons & les Ordres de ces Religieux, sont aussi anciens que Mahomet; qu'il est l'auteur de toutes les regles generales qu'ils observent, & qu'elles sont venuës à eux par son disciple *Hali*; mais nostre Histoire des Turcs, ni les autres registres que j'ai vûs, ne parlent de ces Monastéres que depuis environ trois cens cinquante ans, c'est-à-dire, depuis *Orchanes* second Roy des Turcs, qui passe pour les avoir fondez le premier.

Chalveti, & *Naksbendi* sont les premiers d'entre les Mahometans, qui ont fait des regles pour ces sortes de Re-

ligieux, & ils paſſent parmi les Turcs, aprés Mahomet, pour les deux ſources, d'où ſont ſortis, avec le tems, les autres Ordres ſuivans; c'eſt-à-ſavoir de *Chalveti*,

Les	*Nimetulahi*	de *Nimetula*	Premiers Fondateurs & Maîtres de ces Ordres.
	Kadri	de *Kadri*	
	Kalenderi	de *Kalender*	
	Edhemi	de *Edhem*	
	Hizrevi	de *Hizir*	
	Bektaſſée	de *Bektaſſ*	

& de *Nakſbendi*,

Les	*Ebrbuharis*	de *Ebrbuhar*	leurs premiers Fondateurs.
	Mevelevi	de *Mevelava*	

Nous parlerons de tous ces différens Ordres ſeparément; mais nous commencerons par celuy de *Mevelevi*, & en parlerons plus amplement que des autres, quoiqu'ils ſoient placez ici les derniers, parce qu'ils ſont les plus eſtimez, & les premiers en réputation parmi les Turcs.

Les *Mevelevis*, que l'on appelle ordinairement *Dervis*, c'eſt-à-dire, pauvres, & qui ont renoncé au monde, ont leur principale maiſon à *Cogny*, dans laquelle il y en a plus de quatre cens. Cette maiſon commande à tou-

tes les autres du mesme Ordre, qui sont dans l'Empire du Turc, en vertu du privilege qui luy a esté accordé autrefois par Ottoman premier Roy des Mahometans. Ce Prince avoit tant de venération pour cette Religion, qu'il fit vn jour monter sur son trône leur Superieur, qui avoit esté autrefois son gouverneur, & qui luy avoit mis l'épée au côté quand il fut couronné Roy. Ce Prince luy donna en mesme tems & à ses successeurs, le pouvoir de commander absolument à tous ceux de cét Ordre.

Ces gens-là affectent de paroître patiens, humbles, modestes, & charitables. Ils sont toûjours dans vn profond silence, en presence de leurs Superieurs & des étrangers, les yeux fichez en terre, la teste baissée, & le corps courbé. Ils portent des chemises de la plus grosse toile que l'on puisse faire, & s'envelopent le corps d'vne couverture, ou d'vne espece de manteau blanc; mais la plupart s'habillent d'vn méchant drap de laine brune fait à *Cogny*, ou en Anatolie. Leurs bonnets, ou ce quils portent sur la teste, est fait com-

me vn chapeau fort haut, & fort large qui n'a point de bord, fait de gros poil de chameau, & tirant sur le blanc. Ils ont toûjours les jambes nuës, & la poitrine découverte, que quelques-vns se brûlent avec des fers chauds, pour marque de devotion. Ils se ceignent le corps d'vne ceinture de cuir, au devant de laquelle ils mettent toûjours, proche de la boucle qui la serre, quelque pierre luisante de marbre, de porphyre, ou d'yvoire.

Outre le jeûne du *Ramazan*, ils en observent encore vn tous les Jeudis de chaque semaine, pendant lequel il n'est permis à personne de manger avant que le Soleil soit couché, si ce n'est pour quelque maladie, ou pour quelque autre cause legitime.

Tous les Mardis & tous les Vendredis, le Superieur du Convent fait vn sermon, ou explique quelque verset de l'Alcoran, ou quelque passage des écrits de leur Fondateur, ou de quelqu'vn des plus celébres Docteurs de la Loy de Mahomet. Quand le sermon est fini, tous les *Dervis* font la reverence, en s'inclinant avec beaucoup

de modestie à leur Superieur, & se mettent à tourner en rond avec tant de vîtesse, qu'il y en a dont on peut à peine voir le visage, pendant quoy quelqu'vn d'eux jouë d'vne flûte faire de roseau. Dés qu'il cesse, ils s'arrêtent tous si promptement, & demeurent si fermes, que cela n'est pas croiable, & sans que la teste leur tourne. Ils s'accoûtument à cét exercice dés leur jeunesse; de-sorte que ce tournoiement leur devient en peu d'années aussi naturel, & leur incommode aussi peu la teste & l'estomach, que la promenade, ou quelque autre exercice agréable. Ils disent qu'ils font cela par devotion, à l'imitation de leur premier Fondateur *Mevelava*, qui tourna de la sorte quinze jours durant, sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* joüoit de la flûte, & que tombant enfin en extase, il eut des revelations merveilleuses, & reçût du Ciel toutes les regles de son Ordre. Ils croient que la musique de la flûte dont ils se servent est sainte, & tres-ancienne; & que Jacob, & les autres Patriarches du Vieux

Teſtament s'en ſervoient pour loüer Dieu.

Cette muſique a quelque choſe de mélancolique & de plaintif : cependant par le long vſage, & l'application continuelle, ils l'ont renduë autant muſicale que le peut ſouffrir cét inſtrument. On dit que leurs meilleures flûtes viennent de *Cogny*, & qu'elles coûtent vingt-cinq écus la piéce. Au reſte les Turcs meſmes n'approuvent pas cette devotion qui ſe fait au ſon des inſtrumens, & ſoûtiennent que leur premier Fondateur, qui eſtoit ſi ſpirituel, ne s'eſt jamais ſervi de muſique en tournant, & qu'il n'a pas ordonné à ſes ſucceſſeurs de s'en ſervir, parce que l'Alcoran defend expreſſément de louër Dieu avec des inſtrumens, mais avec la voix ſeulement. C'eſt pour cette raiſon qu'ils ne ſe ſervent point de cloches, mais de la voix d'vn homme, pour appeller le peuple aux priéres ordinaires ; & je me ſouviens que de mon tems on en defendit l'vſage aux *Dervis* par vn Edit public. Ils ſoûtiennent au contraire qu'elle eſt divine & tres-ancienne ; & pour le prou-

ver, & justifier leur tournoiement, ils se servent de l'exemple de David, qui dansoit devant l'Arche : de-sorte que par le moyen de la protection de quelques personnes de credit & d'autorité, affectionnées à cette sorte de devotion, ils ont conservé cette institution de leur premier Fondateur, quoiqu'vn nommé *Vanni*, grand *Scheig*, ou Prédicateur, & estimé du Grand-Seigneur, & de toute la Cour, ait fait tout ce qu'il a pû pour réformer cét abus.

Ils font profession de pauvreté, de chasteté, & d'obeïssance, comme les Capucins, & les autres Religieux de l'Ordre de Saint François. Mais s'il s'en trouve quelqu'vn qui n'ait pas le don de continence, il obtient aisément la permission de sortir du Convent, & de se marier. Cependant ils ont remarqué, à ce qu'ils disent, que ceux qui ont ainsi quitté le service de Dieu, pour se mettre dans le monde, n'ont jamais prosperé.

Les Novices sont employez aux choses les plus basses, & avec le tems il en vient d'autres qui prennent leur

place. Ils couchent deux à deux dans vne cellule, & il y en a quelques-vns qui s'occupent à apprendre à lire & à écrire le Turc, l'Arabe, & le Perſan; mais la pluſpart ſuivent leur tempérament, & ſe laiſſent emporter à la pareſſe, à laquelle ils ſont naturellement enclins. Et comme la nature de l'homme ne peut demeurer en repos, & qu'il faut qu'elle faſſe de bonnes ou de mauvaiſes actions, quelques-vns apprennent à faire des tours de main, pour amuſer le peuple; & d'autres, par le moyen des eſprits familiers, s'appliquent à la ſorcellerie & aux conjurations. Buſbeck dit pluſieurs choſes ſurprenantes d'vn de ces *Dervis* de ſa connoiſſance, & entre autres choſes, qu'il ſe frapoit ſi rudement la poitrine, ſans ſe faire mal, avec vne pierre ſi groſſe, qu'elle eût eſté capable d'aſſommer vn bœuf, & de briſer les os d'vn géant; & qu'il luy avoit vû tenir dans ſa bouche vne barre de fer rouge ſans ſe brûler, ni ſans ſe faire aucun mal, quoique l'on vît ſa ſalive bouillir deſſus, & qu'il la retiroit ſans ſe brûler.

Il n'y a de tous les Turcs, que ces gens-là qui boivent ordinairement du vin, de l'eau de vie, & d'autres sortes de liqueurs qui ennivrent. Ils mangent de l'*Opium* en si grande quantité, s'y estant accoûtumez petit à petit, qu'il n'y a point de Charlatan capable de digerer la moitié de ce qu'ils en prennent. Le premier effet que cette drogue produit, quand ils en ont mangé, c'est de les porter à vne gayeté qui tient de l'yvresse & de la folie, & de les jetter ensuite, quand les vapeurs subtiles en sont dissipées, dans vn assoupissement qui tient de la bêtise & de la stupidité. Ils appellent cela estre en extase, comme estoit leur premier Fondateur, qui se mettoit souvent en cét état-là ; ce qui fait que tout ce qui peut produire les effets dont nous venons de parler, est permis à ceux de cét Ordre-là.

Ces *Dervis* ont vn Convent de grande réputation en Egypte, où ils invoquent comme Saint, vn certain *Kederli* qui doit estre Saint Georges, de la maniére qu'ils en parlent.

Car ils disent que ç'a esté vn vaillant Cavalier, qui pendant sa vie tuoit les dragons, & toutes sortes de bestes venimeuses, & que depuis sa mort, Dieu luy a donné, pour la conservation des gens de bien, le pouvoir de delivrer ceux qui implorent son secours, quand ils sont dans l'affliction & dans le danger ; mais particuliérement ceux qui sont prests à faire naufrage sur Mer : Que pour cét effet il vole en vn clin d'œil d'vn bout du monde à l'autre, afin d'estre present par tout.

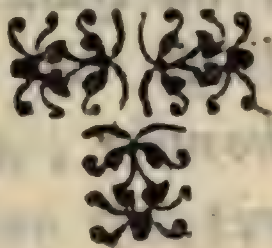
Ces *Dervis*-là prétendent de pouvoir charmer les serpens & les vipéres, par la vertu que *Kederli* leur a communiquée, & les manient aussi hardiment que nous faisons les bestes les moins venimeuses. Mais cette science, comme je l'ai appris de bonne part, n'est pas particuliére aux *Dervis* qui sont en Egypte ; car il y a d'autres personnes qui ne craignent point les morsûres des vipéres, ni des autres serpens, & qui les tirent avec la main des sacs où ils les ont enfermez, comme vn autre feroit des vers de

terre. Il y en a d'autres qui charment les ſerpens d'vne ſeule parole, & qui les arrêtent tout court, lorſqu'ils rampent le long des bancs de la riviére du Nil. Quelques-vns de ces gens-là prétendent que cela eſt heréditaire dans leur famille, & paſſe de pere en fils ; d'autres diſent que cela leur eſt accordé de Dieu, en conſidération de leur vertu & de leur ſainteté. Les *Dervis* d'Egypte ont canoniſé le Cheval de Saint Georges, & l'ont logé en Paradis, avec les trois autres animaux que les Turcs ont en vénération, qui ſont, l'Aſne ſur lequel JESUS-CHRIST a monté, le Chameau de Mahomet, & le Chien des ſept dormans.

Ces *Dervis* ont des Monaſtéres dans les plus conſidérables endroits de l'Empire Ottoman, qui ſervent d'auberges, & de retraite aux Pelerins de leur Ordre qui voiagent ; car il n'y a point de Religieux parmi les Turcs, qui voiagent tant qu'eux, dans les lieux où on fait profeſſion de la religion de Mahomet, ſous prétexte d'avancer la foy : de-ſorte qu'ils font

leurs voiages en Perſe, à la Chine, & au Mogol, aux dépens de leurs Monaſtéres, & de la charité des autres, & deviennent les meilleurs eſpions de tout l'Orient.

Je me ſouviens d'avoir vû, eſtant à Andrinople, les ruines d'vn Monaſtére de *Dervis*, ſitué ſur vne agréable montagne, en bon air, & d'où on découvroit la ville, & toutes les belles plaines d'alentour. J'appris que le fameux Viſir *Kupruli* l'avoit fait raſer juſques aux fondemens, parce que l'on découvrit qu'il ſervoit de rendez-vous aux femmes débauchées de la ville; & que les jeunes galands y corrompoient celles des plus riches Turcs, à qui les maris donnoient la liberté, à cauſe de la prétenduë ſainteté du lieu, de ſe trouver ſouvent à la devotion de ces bons Religieux.



CHAPITRE XIV.

De l'Ordre des Religieux Turcs, que l'on appelle Ebrbuharis.

L'ORDRE de ces Religieux a esté institué par *Ebrbuhar* leur Fondateur, dont ils retiennent le nom, qui suivit en cela les regles & les maximes de son Maître *Naksbendi*, duquel est aussi venu l'Ordre de *Melevi*, ou des *Dervis*, Mais comme je ne saurois mieux faire connoître au Lecteur l'origine des coûtumes, & la maniére de vivre de ces gens-là, que par ce qui m'en a esté donné par vn *Hadgi*, ou Pelerin, estimé savant parmi les Turcs, je le transcrirai ici mot pour mot.

Sultan Bajazet, dit-il, *en l'année neuf cens onze de Mahomet, fit bâtir vne Mosquée & vn Convent à Constantinople, qu'il dédia au Saint* Emir Ebrbuhar, *sur lequel est la misericorde du Créateur. Cét homme, autant par ses actions exterieures, & qui paroissoient à tout le monde, que par la devotion interieure de son ame, estoit en fort gran-*

de réputation, à cauſe des miracles qu'il faiſoit. Sultan Selim donna depuis à ce Convent vne fontaine d'eau.

Cét Ebrbuhar *diſciple de* Naeſbendi, *prenant pour le ſeconder* Ahhullad, Ilahi, *&* Vefa, *Prédicateurs & Superieurs d'autres Convens, ſortit avec eux, pour travailler à l'avancement de leur doctrine dans l'Europe.*

Leurs actions eſtoient pleines de douceur, de gravité, & de ſilence. Ils s'appliquoient vniquement aux choſes de piété, ſans s'arrêter aux devotions ſuperſtitieuſes. Leur entretien familier n'avoit rien de mondain, & tous leurs diſcours n'eſtoient que de ce qui regarde la vie à venir. La pluſpart de ces pauvres Religieux jeûnent le Lundi & le Jeudi. Ils ne mangent, ni ceux qui ont de la devotion pour leur Ordre, aucune viande qui ait l'odeur forte ou deſagréable. De-ſorte que ces perſonnes devotes acquiérent par l'abſtinence, par leurs bonnes œuvres, par la méditation continuelle des choſes divines, & par les priéres qu'ils font inceſſamment à Dieu de leur faire miſericorde, & par d'autres exercices de devotion, vne ſainte

disposition, pour estre faits participans de la gloire celeste.

Pour le Saint Emir Ebrbuhar, *dont Dieu veüille sanctifier la vie mistérieuse en nous, il se nourrissoit de pain d'orge, d'huile d'olive, de miel, & de raisins, & s'abstenoit de tout ce qui avoit l'odeur ou le goust fort. Il ne mangeoit que trois fois l'année, & se donnoit tout entier au jeûne & à la priére. C'estoit vn homme tres-saint, & qui avoit souvent des revélations. Sa vertu charmante plaisoit à tout le monde. On apportoit à ses pieds de divers païs, plusieurs personnes malades, qui s'en retournoient chez eux en parfaite santé.* Ce sont-là les propres paroles de mon Docteur, qui estoit vn grand admirateur de la Religion Mahometane.

En l'honneur des Religieux de cét Ordre, on a fait les vers suivans en langue Persane.

Gher hakiki jahi der gehan bulendi
Nakschibendi kiun nakschibendi,

C'est-à-dire, *Si tu veux trouver vn parfait Héros dans le monde, fais-toy vn* Nakschibendi, *car c'est le véritable modele d'vn serviteur de Dieu.*

Mais toute cette sainteté, & toute cette pureté prétenduë n'empesche pas qu'ils ne passent pour héretiques parmi la pluspart des Turcs, parce qu'ils se dispensent d'aller en pelerinage à la Meque, à cause, disent-ils, que leur pureté d'ame, & leurs transports Seraphiques, qui les élevent audessus des autres, leur rend ce saint lieu de la Meque aussi present dans leurs cellules, que s'ils y estoient en effet.

CHAPITRE XV.

Des Nimetulahis.

CET Ordre est du nombre de ceux de *Chalveti*. Il commença en l'année sept cens soixante & dix-sept de Mahomet, & ceux qui en font profession, sont appellez ainsi d'vn particulier du mesme nom, qui vivoit du tems de Sultan Mahomet, fils de Bajazet, surnommé par les Turcs *Ilderim*, ou fils du Tonnerre. Ce Religieux estoit en

grande réputation pour sa doctrine, & pour la vie austére qu'il menoit. Il estoit excellent Medecin, & fort estimé de tout le monde à cause de sa vertu : mais afin que le Lecteur en sache mieux l'histoire, je rapporterai ce que m'en a dit vn Religieux de son Ordre.

„ C'estoit vn homme, disoit-il avéc
„ admiration, qui prêchoit hautement
„ la verité, qui mortifioit son corps,
„ qui ne se laissoit point emporter à ses
„ passions, ni aux appetits de la chair,
„ qui avoit vne connoissance parfaite
„ de la nature intérieure de toutes sor-
„ tes de créatures, qui prioit, & loüoit
„ incessamment son Créateur, qui se
„ donnoit tout entier à la méditation,
„ & qui y demeuroit si long-tems, qu'il
„ estoit enfin ravi en extase, & avoit
„ souvent le bonheur de parler à Dieu,
„ quand il estoit en cét estat-la.

„ Il mangeoit de toutes les choses dont
„ Dieu a permis à l'homme de se nour-
„ rir, sans observer aucun jeûne étroi-
„ tement, & sans se contraindre en
„ façon du monde dans son boire &
„ dans son manger ; mais pour ses de-
votions,

votions, il y vaquoit jour & nuit; & « quand il dormoit, il n'estendoit pas « ses pieds, comme les bestes qui « mangent du bled & du foin dans « l'étable. La crainte qu'il avoit de « Dieu le faisoit quelquefois trembler; « & dans ce tems-là il devenoit pâle « & défait, par la crainte qu'il avoit « de la majesté Divine, & jamais per- « sonne n'a eû vne connoissance si par- « faite que luy, des secrets les plus « cachez de Dieu. «

Ceux qui font profession de cét « Ordre, s'assemblent tous les Lundis « la nuit, pour louër par des Canti- « ques l'vnité de la nature de Dieu, « & glorifier son nom. Ceux qui veu- « lent y estre reçûs, sont obligez de « faire auparavant vne quarantaine, « c'est-à-dire, de demeurer seuls en- « fermez dans vne chambre quarante « jours, & de ne manger que trois « onces de toute nourriture par jour. « Pendant qu'ils font cette retraite, « ils voient Dieu face à face, & tou- « te la gloire du Paradis, & louënt « & adorent incessamment le Créa- » teur de l'Vnivers. Quand leur tems »

„ est expiré, les autres freres viennent
„ les tirer de cette chambre, & se pre-
„ nans tous par la main, ils dansent
„ dans vn pré ; & si en dansant ces
„ novices ont quelque vision, ils jet-
„ tent leurs manteaux en arriére, &
„ se laissent tomber sur le visage,
„ comme s'ils estoient frappez du ton-
„ nerre, ou tombez en apoplexie. Ils
„ demeurent en cét état-là, jusques à
„ ce que leur Superieur vienne, & fas-
„ se quelques priéres pour eux ; aprés
„ quoy le sentiment leur estant reve-
„ nu, ils se relevent les yeux rouges &
„ égarez, & demeurent assez long-
„ tems comme des yvrognes & des
„ fous. Ensuite dequoy leurs esprits
„ qui estoient écartez s'estant rassem-
„ blez, le Superieur leur demande en
„ secret quelles visions & quelles ré-
„ velations ils ont euës ; ce qu'ils ne
„ refusent jamais de luy dire, ou à
„ quelque autre personne sage & sa-
„ vante dans les mystéres de leur Re-
„ ligion.

CHAPITRE XVI.

Des Kadris.

L'Ordre des *Kadris* eſt encore vne des ſix Religions qui viennent de *Chalveti*. Leur premier Fondateur a eſté vn nommé *Abdul Kadri Ghilani*, fort eſtimé, à cauſe de ſa ſageſſe & de ſon abſtinence. Son tombeau eſt hors les portes de Babylone, où la pluſpart de ceux qui entrent dans ces Ordres Religieux vont en pelerinage.

Tous ceux qui font profeſſion de cét Ordre, ſont obligez de faire par degrez vn Noviciat de jeûne & d'abſtinence. C'eſt-pourquoy on leur donne en y entrant vn petit foüet de bois de ſaule, peſant quatre cens dragmes, quand il eſt frais cueilli, qu'ils portent inceſſamment pendu à leur ceinture, & réglent la nourriture qu'ils prennent chaque jour ſelon ſon poids; deſorte que leur portion de pain dimi-

nuë à mesure qu'il se dessèche, & qu'il devient plus leger.

Outre les priéres que tous les Turcs font cinq fois le jour, ceux-ci sont obligez de passer la nuit entiére, ou du moins la meilleure partie, à tourner en rond au son d'vne petite flûte, & de prononcer incessamment le mot *Hai*, qui veût dire vivant, qui est vn des attributs de Dieu. Ils font cela, à ce qu'ils disent, à l'exemple de leur Fondateur, qui prononçoit ce mot si souvent, & avec tant de violence, que les veines de sa poitrine s'ouvrant, il en jallisoit du sang, qui marquoit le mot *Hai* contre la muraille. De-sorte que pour imiter leur Maître, ils se prennent tous par la main, & tournant en rond, le repétent si souvent, & avec tant de vehémence, qu'ils tombent comme morts, & sans mouvement, sur la place. Ceux qui sont les plus robustes, & qui résistent le plus à vn si violent exercice, prennent ceux qui sont tombez, & les emportent dans vne chambre, où ils les couchent, jusques à ce qu'ils ayent repris leurs esprits. Ils dansent ainsi tous les Vendredis la nuit.

Chacun de ces Religieux en particulier eſt obligé de faire vne retraite de quarante jours, vne fois l'an, dans vne petite cellule, où il ne voit qui que ce ſoit. Pendant ce temslà il s'applique à la méditation, & s'occupe à obſerver les ſonges qu'il fait, dont ils rendent compte enſuite à leur Superieur, qui les explique comme il l'entend, & qui devine par là les choſes à venir. Ils obtiennent aſſez ſouvent permiſſion de leur Superieur de s'ennivrer, ou de s'étourdir avec de l'eau de vie, de l'*Opium*, & autres drogues ſemblables, afin de pouvoir achever leur danſe ridicule, auec plus de force & de vigueur.

Ces compagnons ont l'eſprit fin & ſubtil; ils ſont grands ſophiſtes, & grands hypocrites; ils ne communiquent jamais leur ſecret, qu'à ceux de leur profeſſion, & trompent aiſément par ce moyen les autres Religieux. Il leur eſt permis de ſe marier; mais quand cela arrive, on les fait ſortir du Convent, & ils peuvent porter tel habit qu'il leur plaiſt; mais pour ſe faire connoître, ils y mettent des bou-

tons noirs. Ceux qui vivent dans le Convent portent vne couverture blanche de fort gros drap. Ils ne se rasent point la teste, & ne se la couvrent dequoy que ce soit, & ont toûjours les pieds nuds. Ces Religieux ont vn Convent à *Tophana* dans Constantinople, & on les appelle *Kadris*.

Le Fondateur de cét Ordre, appellé, comme nous l'avons dit cy-dessus, *Abdul Kadri Ghilani*, nâquit en l'Hegire ou année de Mahomet cinq cens soixante & vn, & mourut en l'année six cens cinquante-sept. Il estoit en réputation d'estre & Legiste & Philosophe tout ensemble. Son Maître, ou celuy qui l'avoit instruit, s'appelloit *Abdul Mumin Gazeli*, qui composa deux livres, l'vn appellé *Mugrib*, ou la Grammaire Arabe, & l'autre *Andalus*. Au tems que *Helakin*, fils de *Genahiz Han* vint à Babylone, il l'obligea de tuër vn nommé *Alkami*, qui estoit alors Vice-Roy de cette Ville, parce qu'il estoit de la Secte des Persans, que les Turcs appellent *Rafizi*, ou Herétiques, parce qu'ils rejettent *Abubecher*, *Omar*, & *Osman*, comme Auteurs apocryphes,

& ne leur rendent pas l'honneur dû aux Saints, comme ſont les Turcs.

Les Superieurs du Convent de cét Ordre enſeignent à leurs diſciples vne certaine priére, qu'ils leur diſent tout bas à l'oreille, afin qu'elle ne ſoit entenduë, ny connuë de perſonne. Ils ſont obligez de la dire, & de la repeter inceſſamment & ſans intermiſſion, ſi ce n'eſt aux heures qui ſont deſtineés pour ſatisfaire à la nature. Ils diſent que cette priére a tant de vertu, que par ſon moyen ils jouïſſent de la vûë de Dieu, & ont des révelations celeſtes.

Ils ſont ordinairement aſſis comme les autres Religieux Mahometans, la teſte baiſſée, & le nez ſur la poitrine; ce qu'ils appellent en Turc *Murakabi*. Ils ſe tiennent, diſent-ils, en cette poſture, afin de n'eſtre point diſtraits de leurs méditations par des objets étrangers, & par la vanité de ſatisfaire aux appetits de la chair.

Entre pluſieurs miracles qu'ils racontent de leur Maître, celui-ci en eſt vn. Ils diſent qu'eſtant vn jour allé en Babylone pour y demeurer, les

perſonnes ſuperſtitieuſes, & les Santons de cette Ville, ſachant qu'il en approchoit, allérent au-devant de luy. L'vn d'eux tenant á ſa main vn plat plein d'eau, voulant luy faire connoître que comme ce plat eſtoit plein juſques au bord, & que l'on n'y pouvoit rien ajoûter, leur Ville eſtoit ſi pleine d'hommes ſavans & religieux, qu'elle n'en pouvoit contenir davantage, & qu'il n'y avoit point de place pour luy. Ce ſubtil ſophiſte, ſans rien répondre á ce hiéroglyphe, par lequel ils prétendoient ſe diſpenſer du droit de l'hoſpitalité, leva d'abord les mains au Ciel, & ſe baiſſant enſuite, ramaſſa vne feuïlle de roſe qui eſtoit à terre, & la mit dans le plat où eſtoit l'eau, leur faiſant voir qu'elle y trouvoit ſa place, encore qu'il fût tout plein ; ce qui parut ſi ingenieux & ſi plein d'eſprit aux groſſiers & incivils Babyloniens, qu'ils le regardérent comme vn miracle de ſageſſe, & le menérent en triomphe dans leur Ville, où ils le firent Superieur de tous leurs Ordres Religieux.

CHAPITRE XVII.

De l'Ordre des Kalenderis.

CEVX qui font profeſſion de cét Ordre méritent mieux d'eſtre appellez Epicuriens, que perſonnes retirées du monde pour mortifier leurs paſſions, comme font tous les autres Religieux Turcs. Cependant ces phanatiques prétendent, par vne voie toute oppoſée à celle des autres, eſtre de bons Religieux, en s'abandonnant au libertinage & au relâchement ; ce qu'ils font ſi publiquement, qu'ils n'ont pas honte d'avouër des coûtumes auſſi impures, que je les vas décrire.

Ils diſent que ſur le point que *Mahomet Manſur*, fils de *Melkaſis Ohoma*, fils de *Silahlir*, eſtoit preſt à rendre l'ame, & qu'il laiſſa par ſon teſtament à ſon fils *Mahomet Melik Kiamel* le Gouvernement du Caire, & toutes les autres parties du Royaume d'Egypte; Damas, & Jeruſalem à ſon

fils *Isa Melik Muasin* , & *Harbekir* à son troisiéme fils *Eschrefmusa.* Il y avoit vn certain *Santon* , qui proferoit à tous momens le nom de Dieu, au son de sa flûte , & qui n'avoit point d'autre divertissement jour & nuit, que cette musique, quoiqu'elle ne fût pas gaye , ni enjoüée : car les tons en estoient tristes & mélancoliques, & il les accompagnoit ordinairement de larmes & de soûpirs. Il estoit excellent Medecin , & savant Philosophe , & possedoit des vertus surnaturelles, par le moyen desquelles il faisoit des miracles manifestes , & connus de tout le monde. Il estoit de ces Hermites , que l'on appelle en Arabe *Abdal.* Il alloit la teste nuë , & le corps plein de playes ; il n'avoit point de chemise , ni d'autre habit pour se couvrir , que la peau d'vne beste sauvage sur les épaules. Il avoit à sa ceinture quelque pierre bien polie, & à ses bras, au lieu de diamans & de rubis , des pierres fausses qui avoient beaucoup d'éclat. Il s'appelloit *Santon Kalenderi.* Il chantoit incessamment des sonnets en Arabe, sur

des airs qui leur convenoient admirablement bien, & faiſoit des compoſitions en muſique ſi admirables, qu'il paſſoit pour vn autre David : mais quelque ſage & honneſte que fût ce *Santon*, ſes diſciples, & ceux qui font profeſſion de le ſuivre, ne luy reſſemblent pas. Ils aiment la joie & le plaiſir; ils chaſſent la mélancolie & la triſteſſe autant qu'ils peuvent; ils vivent ſans ſouci, ſans paſſion, & ſans embarras d'eſprit, & diſent d'ordinainaire entre-eux, *Aujourd'huy eſt à nous, demain eſt à luy, qui ſait qui en jouira?* Suivant cette maxime, ils ne perdent jamais l'occaſion de ſe donner du plaiſir, & emploient tout leur tems à boire & à manger; & pour ſatisfaire à leur gourmandiſe, ils vendent les pierres de leurs ceintures, leurs bracelets, & leurs pendans d'oreilles. Quand ils ſont chez des perſonnes riches, ou de qualité, ils s'accommodent à leur humeur, & ſe rendent agréables à tous ceux de la maiſon, par leurs contes & leurs plaiſanteries, afin qu'on leur faſſe bonne chére. Ils croient la taverne auſſi ſainte que la

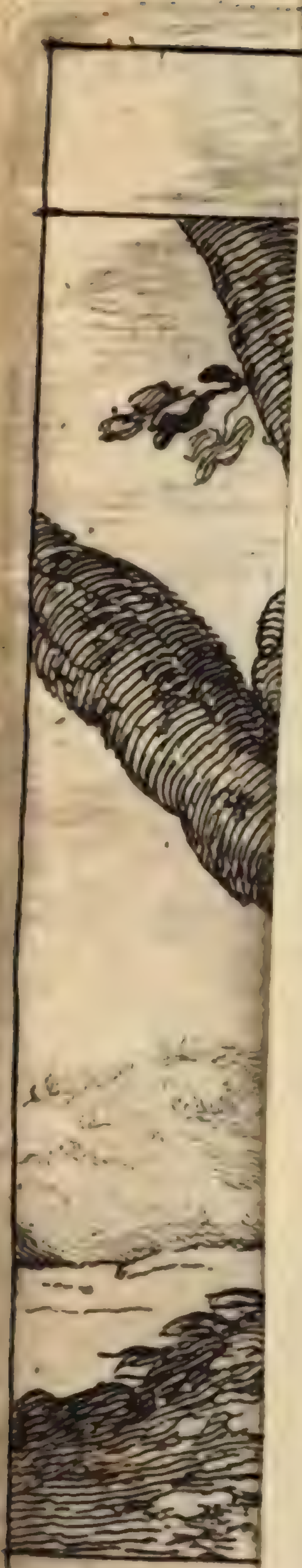
Mosquée, & pensent aussi bien servir Dieu dans la desbauche, & en se servant, comme ils disent, librement de ses créatures, que font les autres en jeûnant, & en se mortifiant.

Les Turcs disent que les Chrétiens se rendirent maîtres de Jérusalem en l'année six cens quinze de Mahomet, parce que le Fondateur de cét Ordre, qui avoit grand part au gouvernement de la ville, estoit yvre quand on donna l'assaut.

CHAPITRE XVIII.

Des Edhemis.

LE premier Fondateur de cét Ordre estoit vn nommé *Ibraïm Edhem*, dont les disciples & les sectateurs mesme parlent fort obscurement. Ils disent que son pere estoit esclave, & Abissin de nation; qu'il alla vn jour au fort *Horonan*, pour s'entretenir avec *Ibnimelik* Roy du Caire; que c'estoit vn homme bien fait, fort honneste, & agréable dans sa conversa-



tion, ſoigneux de plaire à Dieu, & qui paſſoit les jours & les nuits dans les Moſquées à lire l'Alcoran le viſage en terre, & à prononcer ſouvent ces paroles: O Dieu! tu m'as don- «
né tant de ſageſſe, que je connois «
évidemment, que tu prens ſoin de «
ma conduite, & que je ſuis en ta «
protection. C'eſt-pourquoy, ô Dieu, «
mépriſant toute ſorte de puiſſance «
& de domination, je me vouë à «
la meditation de la Philoſophie, & «
me reſous à mener vne ſainte vie, «
afin de t'eſtre agréable. «

Ses ſerviteurs & ſes Domeſtiques voyant ſa maniére de vivre, devote & auſtére, s'appliquérent volontairement à l'imiter, & quittant le monde & ſes vanitez, ne ſongérent plus qu'à la ſolitude & à la mortification, donnant aux pauvres, & à ceux qui en avoient beſoin, leurs habits ſuperflus.

Ceux qui font profeſſion de cette Secte, ſe nourriſſent de pain d'orge. Ils prient & jeûnent ſouvent, & leurs Superieurs s'étudient fort à devenir habiles Prédicateurs. Leurs principaux Convents ſont dans les villes de

Perse, & principalement à *Chorosa.* Leurs habits sont de gros drap épais. Ils portent vn bonnet de laine, & vn turban au tour, & á leur col vn drap blanc marqué de taches rouges. Ils vivent dans les deserts avec les tigres & les lions. Ils les apprivoisent ; & par vn effet miraculeux de l'assistance divine, ils s'entretiennent, & parlent avec Enoch. Ils font vne infinité de semblables contes ridicules de cét *Edhem* ; mais parce qu'il y a peu de Religieux de son Ordre à Constantinople, & que cela regarde plûtost la Perse que la Turquie, je n'ai pû estre si particuliérement informé de leurs régles & de leurs coûtumes, que de celles des autres.

CHAPITRE XIX.

De l'Ordre des Bectasses

LE Fondateur de cét Ordre n'est pas fort ancien, & n'a point esté élevé parmi les *Santons* d'Arabie, d'où viennent la pluspart de ces prétendus devots. Il estoit prédicateur d'armée, & savoit aussi-bien combat-

tre que prier Dieu. Voici ce que m'en a dit mon ſavant *Hogia.*

Lorſque le vaillant & victorieux Sultan Amurath paſſa en Servie, qu'il vainquit Lazare Deſpot de ce païs-là, & le tua dans vn combat, Bechtaſch *eſtoit ſon Prédicataur, & l'avertit entre autres choſes de ne ſe point fier aux Serviens. Mais Amurath ſe confiant en ſon courage, en ſa ſageſſe, & en ſa puiſſance, ſouffrit qu'vn certain Gentilhomme Servien, nommé* Vilvo, *s'approchaſt de luy, ſous prétexte de luy rendre hommage, & de luy baiſer la main; mais ce ſcelerat ayant vn poignard caché, il en donna vn coup à Amurath dans le cœur, & par ce coup fatal en fit vn Martyr. Quoique* Bechtaſch *connût bien que la mort tragique de ſon Prince luy devoit coûter la vie, pour avoir eſté ſi proche de ſa perſonne, & pour avoir prédit ce funeſte coup. Il ne ſe mit pourtant pas en peine de s'en garantir, mais il ſe prépara à la mort. Pour cét effet il fit proviſion d'vne robe blanche, avec de longues manches, & la preſenta à ſes proſelytes pour la baiſer, comme vne marque d'obéiſſance & de ſoûmiſſion, à luy*

& à ſon inſtitution; & c'eſt de là qu'eſt venu la coûtume de baiſer les manches du Grand-Seigneur. Les Religieux de cét Ordre portent des bonnets blancs faits de pluſieurs piéces, avec des turbans de laine tortillée en forme de corde. Ils obſervent fort réguliérement les heures deſtinées aux priéres, & les font entre eux. Ils ſont habillez de blanc, & honorent particuliérement l'vnité de Dieu, en criant, Hu, c'eſt-à-dire, qu'il vive, & obtiennent par ce moyen des graces particuliéres de Dieu.

Ce Santon avoit pluſieurs millions de diſciples & de ſectateurs. Aujourd'huy tous les Janiſſaires de la Porte Ottomane font profeſſion de ſa Religion. Ce Bechtaſch en mourant coupa vne manche de ſa robe, & la mit de telle ſorte ſur la teſte d'vn de ſes Religieux, qu'vn des bouts pendoit ſur ſes épaules, luy diſant, vous ſerez cy-aprés Janiſſaire, c'eſt-à-dire, vne nouvelle milice: & dés ce tems-là leur inſtitution commença. C'eſt-pourquoy les Janiſſaires portent des bonnets, qui pendent par derriére, comme vne manche, que l'on appelle Ketche. Ce Agi Bechtaſch eſtoit d'vne char-

mante conversation, saint jusques à l'admiration, de grand mérite, & majestueux dans toutes ses actions. Il est enterré dans la ville de Kir, *où ceux de son Ordre ont plusieurs Convents, & plusieurs Religieux, qui loüent, & qui prient Dieu incessamment.* Voilà ce que m'en a dit mon *Hogia.*

Mais quoiqu'il en dise, les *Kadizadelis* ont cét Ordre en abomination, plus qu'aucun autre, parce que *Bechtasch* donna à ses disciples la liberté d'observer, ou de n'observer pas réguliérement les heures destinées aux priéres; ce qui fait que les Janissaires, qui comme les autres soldats n'ont pas beaucoup de devotion, s'appliquent avec peu de soin aux exercices de piété. Dans quelques Cantiques que *Bechtasch* a composez, il dit en plusieurs endroits que personne n'a connû Dieu, parce que personne ne l'a vû; ce qui est cause que les plus zélez Mahometans appellent les Janissaires *Keferedis*, c'est à dire, gens sans foy. Un certain *Moufti*, nommé *Ebusuad*, à qui on avoit demandé quelle punition méritoit vn *Musulman*, selon la loy, qui

auroit appellé vn Janiſſaire Payen, il répondit par ſa *Fefta*, ou Sentence, que celuy-là eſt vn infidele, qui croit qu'vn Janiſſaire eſt vn veritable croiant.

Quelques Religieux de cét Ordre marchent ordinairement dans les cerémonies publiques, leurs poignards nuds à la main auprés du Janiſſaire *Aga*, criant à haute voix, *Hu, Hu.* Ces gens-là ſont fort libertins, & grands Sodomites ; ce qui fait que les plus ignorans, & les plus corrompus Janiſſaires les imitent, & deviennent aiſément leurs diſciples. Ils ſont maintenant en ſi grand nombre, qu'il eſt preſque impoſſible de les exterminer, & leurs vices auſſi. Ce n'eſt pas que l'on n'employe des remédes violens pour arrêter cette gangrenne, qui gâte, & qui corrompt cette milice ; mais elle ne laiſſe pas de faire progrés insenſiblement, comme nous le dirons plus amplement dans le Livre ſuivant, où nous parlerons de la Milice des Turcs.

CHAPITRE XX.

De l'Ordre des Herevis, *ou* Hizrevis.

D*V tems d'*Orchanes *ſecond Roy des Turcs, qui gouverna trente-cinq ans, qui en vêcut quatre-vingts trois, & qui mourut en l'*Hegire *de Mahomet ſept cens ſeize, il y avoit à Pruſe, qui eſtoit alors le ſiége de l'Empire, vn* Santon *de grande réputation, que l'on appelloit* Herevi. *Il alloit ordinairement de côté & d'autre acheter les foyes & les poumons des moutons, des bœufs, & des veaux, pour en nourrir des chats & des chiens. Il faiſoit profeſſion de pauvreté; il mortifioit ſon corps par le jeûne, & pleuroit & ſoûpiroit avec tant d'ardeur & de force, que les Anges quittoient le Ciel, pour venir eſtre témoins de ſon auſterité, & de ſa ſainte penitence.* Orchanes *qui en oüit parler avec admiration, fut curieux de le voir, & d'apprendre de luy-meſme l'hiſtoire de ſa vie.* Herevi *qui s'en apperçût, luy*

dit, qu'il avoit esté autrefois vn Roy descendu de la race de Mahomet, qu'il avoit conquis de ses armes toutes les terres qu'arrosent le Nil, l'Euphrate, & le Tigre, qu'il avoit gouverné des Provinces, & par sa justice, & par son épée, qu'il avoit parû publiquement armé d'armes éclatantes, & chargé de pierreries, & qu'il avoit fait trembler tout le monde au seul bruit de son nom. Mais qu'enfin faisant reflexion sur la vanité du monde, il résolut de le quitter, de renoncer à toutes ses folies, de mépriser ses richesses, & ses vains honneurs, & de mener vne vie sainte & solitaire. Sultan Orchanes fut surpris de ce discours, & dit: *Je vois bien que nous ne devons pas mépriser les personnes, qui sous l'apparence de fous & d'extravagans, courent le monde; leurs vertus sont rares, & en cet homme particuliérement, où je trouve tant de sainteté, que je ne crois pas estre digne de passer pour vn de ses serviteurs. C'est pour cela que les Turcs ont toûjours fait honneur aux fous & aux extravagans, & qu'ils les considérent comme des personnes que les revelations divines, & les enthousiasmes*

mettent hors du tempérament ordinaire des hommes.

Ce Herevi *estoit fort savant en Chymie, & donnoit de l'or au lieu d'Aspres, à ceux qui entroient dans son Ordre, & qui faisoient profession de sa Religion. Il portoit vne veste verte; il vivoit fort sobrement, racommodoit ses habits luy-mesme, & préparoit les viandes pour son Convent. Il donna de grands fonds à des Mosquées, & fonda plusieurs maisons de charité au grand Caire, & à Babylone. Son tombeau est à Pruse. Il est visité par vne infinité de Pelerins, & enrichi des libéralitez de ceux qui ont de la venération pour sa memoire.* Voilà ce que j'en ay appris d'vn de leurs *Scheigs,* ou Prédicateurs, Superieur de cét Ordre. Ils ont vn Monastére à Constantinople, aussi bien que les autres, dont nous avons parlé, & je n'ay point remarqué, ni dans cette Ville Capitale, ni en aucun endroit des terres que le Turc possede en Europe, qu'il y ait d'autres *Tekes,* ou maisons Religieuses, que de ces Ordres-là. Il peut y en avoir aux environs de Babylone dans l'Egypte, &

CHAPITRE XXIII.

Des cinq points qui sont necessaires pour faire un veritable Mahometan.

I. *De leurs lavemens.*

ENCORE que Mahomet dise dans l'Alcoran, que sa Religion consiste en la netteté, & qu'elle fait la meilleure partie de sa loy ; il est certain néanmoins que les Arabes qui se disent descendus d'Ismaël, & qui pour cela s'appellent Ismaëlites, se servoient de lavemens bien long tems avant luy: de-sorte qu'il n'a rien ajoûté à cette invention, que son autorité, qui la rend necessaire à ceux qui font profession de sa Secte. Il est vray que les Turcs sont fort propres dans leurs maniéres de vivre extérieures, & exacts & ponctuels, jusques à la superstition, dans leurs lavemens, & dans tous les exercices de piété, qui leur sont ordonnez. Ils croient presque tous, que l'eau dont ils se servent dans leurs la-

ditez & les évacuations naturelles. Ils emploient pour faire cét office domestique les trois derniers doigts de la main gauche ; & parce que les Chrétiens ne le font pas, ils les regardent comme des *Taharatsis*, c'est-à-dire, comme des personnes soüillées & impures. C'est vne chose si fréquente parmi eux de se laver, tant avant qu'aprés le repas, qu'ils disent en commun proverbe, que Dieu a créé les viandes, afin de donner occasion aux hommes de se laver souvent les mains.

II. *De leurs Priéres.*

APRE'S les lavemens viennent les priéres, que Mahomet, pour en faire mieux comprendre la force & la vertu à ses Disciples, appelle dans l'Alcoran les colomnes de la Religion, & les clefs du Paradis. Il leur a ordonné de les faire cinq fois en vingt-quatre heures ; c'est à savoir, la premiére entre la pointe du jour & le lever du Soleil, qu'ils appellent *Sabanamasi* ; la seconde à midi, qu'ils ap-

Le formulaire de leurs priéres n'est pas pris de l'Alcoran; on en a tiré seulement quelques Sentences qui regardent les attributs de Dieu, *comme au nom de Dieu tout-puissant, Dieu est miséricordieux, juste*, &c. Le reste a esté compilé par les quatre Docteurs, dont nous avons parlé; c'est à savoir, *Ebubecher, Omar, Osman, & Hali*, dont les noms sont écrits en lettres d'or contre la pluspart des Mosquées. Ils font plusieurs postures en priant; ils mettent leurs mains l'vne dans l'autre sur l'estomach; ils se ploient le corps; ils s'agenouïllent; ils touchent la terre avec le front; ils panchent la teste d'vn costé & d'autre; & autres actions semblables. De-sorte qu'il est difficile parmi vn si grand nombre de postures différentes, de reconnoître celles que Mahomet a ordonnées, d'avec celles qui estoient en vsage avant luy parmi les anciens Arabes. Mais afin que l'on voie mieux de quelle maniére ils prient, je rapporterai ici ce que Busbeck, qui avoit vû l'armée des Turcs toute entiére en cét état-là, nous en a laissé par écrit dans sa troisiéme lettre.

Je vis, dit-il, *au milieu d'vne plaine, vne grande multitude de testes couvertes de turbans, qui écoutoient avec vn profond respect, les paroles d'vn de leurs Prestres. Chacun avoit pris sa place par rang & par files. Les Chefs occupoient les premiéres places: leurs habits estoient de couleurs claires & voyantes; & cette diversité de couleurs faisoit vn spectacle tres-agréable à la vûë. Ils estoient tellement immobiles, qu'ils sembloient avoir pris racine en ce lieu-là. On ne les entendoit ni tousser, ni cracher, ni parler; ils ne remuoient pas mesme la teste, & ne regardoient de costé ni d'autre. Quand le Prestre prononçoit le nom de Mahomet, ils baissoient tous la teste en mesme tems jusques sur les genoux; & quand il prononçoit celuy de Dieu, ils se prosternoient avec respect, le visage en terre, & la baisoient. Les Turcs font leurs devotions avec beaucoup de cérémonie & d'application, & croient que leurs priéres seroient inutiles, & infructueuses, s'ils les avoient interrompuës en se gratant la teste, en se frotant les mains, ou en faisant quelque autre action qui n'y est pas essentielle.*

Au reſte, de toutes les nations du monde, il n'y en a point de ſi hypocrites. Ils ſont de ces gens qui aiment à prier dans les marchez, & au coin des ruës, afin qu'on les voie, & qu'on les louë; & c'eſt vne choſe à remarquer, que là où les Turcs voient quantité de perſonnes qui les regardent, & particuliérement des Chrétiens, ils y étendent leur mouchoir, quelque incommode que ſoit le lieu, pour y faire leurs priéres. Elles conſiſtent principalement à loüer Dieu dans tous ſes attributs; à quoy ils ajoûtent en quelques endroits, des priéres pour la vie de leur Prince, pour le bien de ſes Etats, & pour obtenir la diviſion & la guerre parmi les Chrétiens. Comme ils jugent des choſes par les évenemens, ils croient que Dieu les a fort exaucez à cét égard, & que tous les deſordres que l'on voit dans la Chrétienté, ſont des effets de la bonté que Dieu a pour eux, & pour ce qu'ils luy demandent. Ils ſavent par expérience ce que rapporte Tacite de la Politique des Romains, *que l'on doit ſe réjoüir des deſordres qui ſont*

hors de l'Etat, & les fomenter autant qu'on peut. Les Turcs depuis plusieurs années retardent la conqueste entiére qu'ils auroient pû faire des Provinces de Transylvanie, de Moldavie, & Valachie, parce qu'ils les considérent comme des plaines fatales, où les Hongrois, les Polonois, les Allemans, & les peuples voisins, en se détruisant les vns les autres, luy préparent vn chemin aisé pour s'en rendre les maîtres.

III. *De leur Ramazan.*

LE troisiéme point necessaire de leur Religion, c'est l'observation du mois *Ramazan*, ou du jeûne qui dure tout ce mois-là. Il ne leur est pas permis pendant ce tems-là de boire, ni de manger, ni de mettre quoique ce soit dans leur bouche, tant que le Soleil est sur l'horison ; mais lorsqu'il est couché, & que l'*Emaum* a allumé les lampes qui sont à l'entour du clocher des Mosquées, ils ont la permission de manger. Ils emploient la plus-part de la nuit en festins, & à faire bonne chére, & gardent ordinaire-ment

ment leurs meilleures provisions, & ce qu'ils ont de plus délicat chez eux, pour le manger pendant ce jeûne. Ils font presque toutes leurs affaires la nuit, & emploient le jour à dormir, & à se reposer : de-sorte qu'à proprement parler, leur jeûne n'est autre chose qu'vn changement du jour à la nuit. Ils appellent ce mois saint & sacré, & disent que pendant ce tems-là les portes du Paradis sont ouvertes, & celles de l'enfer fermées. Ce jeûne leur est commandé avec tant de severité, que si vn Turc l'avoit rompu, il luy en coûteroit la vie. C'est vn si grand crime de boire du vin dans ce mois-là, qu'ils croient qu'il ne se peut expier : de-sorte que ceux qui prennent cette liberté en d'autres tems, s'en abstiennent quatorze jours auparavant, pour ne point donner de scandale. Les femmes & les superstitieux commencent ce jeûne quinze jours avant le tems ordonné par leur Prophéte. Ceux qui sont malades ou inincommodez, & ceux qui voiagent ont permission de manger ; mais c'est à condition de tenir compte des jours

du *Ramazan*, dont ils ſont obligez de s'aquiter par la loy, lorſque leur ſanté & leurs affaires le permettent. Mahomet inſtitua luy-meſme ce mois *Ramazan*, dans la ſeconde année de ſa fonction prophétique, qu'il ne voulut exercer qu'à l'age de quarante ans accomplis. Il avoit auparavant ordonné vn autre jeûne aux Arabes, à l'imitation de celuy des Juïfs, *Ashura*, dont il eſt parlé dans le Levitique chapitre ſeize verſet vingt-neuf, ordonné en memoire de la ruïne de Pharaon, & de ſon armée dans la Mer Rouge. Mais appréhendant enſuite qu'on ne luy reprochaſt comme vne choſe honteuſe, qu'il avoit emprunté cela des Juïfs, il inſtitua le *Ramazan*, dont le tems eſt réglé par le cours de la Lune, & vient toutes les années dix jours plûtoſt qu'il ne faiſoit l'année précedente: de-ſorte qu'avec le tems ce jeûne parcourt tous les mois de l'année. Il eſt plus commode pour les Turcs, quand il ſe rencontre aux courts jours de l'hiver, que quand il vient l'eſté, que les jours ſont longs & chauds; car alors il eſt fort incommode pour le menu peuple,

qui eſtant obligé par neceſſité à travailler, n'oſe pourtant mettre vne goutte d'eau dans ſa bouche pour ſe rafraîchir.

IV. *De leur Zacat.*

LE *Zacat* eſt encore vn des points neceſſaires pour faire vn vray Mahometan. Il conſiſte à faire des aumônes, conformément à de certaines regles qui leur ſont preſcrites par quatre des principaux Docteurs de leur loy. Ce mot ſignifie autant que croître & augmenter, parce, diſent-ils, que les aumônes attirent la benediction de Dieu, & augmentent le bien de ceux qui ſont tendres & pitoyables. Chaque particulier eſt obligé par ce commandement de donner vn pour cent de tout ſon bien, pour en aider les pauvres; mais l'avarice & la politique prévalent tellement parmi les Turcs, que les riches n'en font rien, quoique cela ſoit ordonné comme vne choſe eſſentielle à leur religion. L'avarice les empêche de ſe priver d'vne partie ſi conſidérable de leur

bien ; & la Politique ne veut pas qu'on ſache en quoy il conſiſte , comme on feroit par le calcul exact du *Zacat*. De-ſorte qu'il n'y a que les pauvres qui s'aquitent bien de ce devoir ; les autres ſoûtenant que ce commandement eſt ſuperflu , & que ce n'a jamais eſté le deſſein de Dieu, qu'en l'accompliſſant ils couruſſent fortune de perdre la vie & le bien.

V. *De leur Pelerinage à la Meque.*

CE pelerinage eſt ordonné à tous ceux qui ont du bien, & que les grandes Charges de l'Etat n'empêchent point de le faire, les Turcs le conſidérant comme la figure ou le type de leur paſſage de ce monde ici en l'autre. Le nombre des Pelerins qui font ce voiage tous les ans eſt incertain. Cependant il y en a d'ordinaire plus de cinquante mille enregiſtrez, qui y vont de divers lieux, où l'on fait profeſſion de la Religion Mahometane. Ces Pelerins partent de Conſtantinople vers la fin du mois de May, & ſe rencontrent à Damas avec

ceux de l'Anatolie, de la Caramanie, & des environs de ces quartiers-là. Ceux de Perse s'assemblent à Babylone, & ceux de l'Egypte au grand Caire, & tous ensemble se joignent sur le mont Ararat. Ils observent plusieurs cerémonies quand ils sont là, & font vn *Corban*, ou sacrifice, en memoire de ce qu'Abraham y voulut sacrifier son fils Isaac. Ce sacrifice consiste à tuer des moutons, à en envoyer par present à leurs amis, & à en distribuer aux pauvres. Ils quittent aussi leurs habits ordinaires, & s'envelopent d'vne couverture blanche, & font le tour de la montagne en procession, marquant par-là, qu'ils doivent quitter leurs pechez, & renoncer à tous les plaisirs du monde.

Celuy qui commande ces Pelerins en chef, car il faut qu'il y ait quelque ordre parmi vn si grand nombre de gens, s'appelle *Sur-Emini*. Le Grand-Seigneur le nomme, & c'est par luy qu'il envoie tous les ans cinq cens sequins, vn Alcoran couvert d'or, porté sur vn chameau, & autant de drap noir qu'il en faut pour servir de

tenture aux Mosquées de la Meque. Quand on met ces nouvelles tentures, on oste celle de l'année précedente. Les Pelerins les dechirent en pieces ; & il n'y en a point qui n'en rapportent vn morceau petit ou grand chez luy, comme vne relique, & comme vne marque certaine de leur pelerinage ; ce qui leur tient lieu de *Caab*, vers lequel ils tournent le visage, quand ils font leurs priéres. Le Chameau qui a servi à porter l'Alcoran, est paré de fleurs & d'autres ornemens à son retour ; & quand il a fait ce saint voiage, il est exempt pour toute sa vie de travailler.

CHAPITRE XXIV.

Du Bairam, & des civilitez que les principaux Officiers rendent en ce tems-là au Grand-Seigneur.

LE *Bairam* est vn tems de réjouïssance pour les Turcs. Il y en a deux par an ; l'vn qui suit immediatement le jeûne du *Ramazan*, comme

noſtre Paſque fait le Careſme, & que l'on appelle le grand *Bairam*. L'autre s'appelle le petit *Bairam*, & vient ſoixante & dix jours ou environ aprés le premier. En ce tems-là chacun quitte le travail pour trois jours; les particuliers s'envoient des preſens les vns aux autres, & ne ſongent qu'à ſe réjouïr avec plus de liberté qu'en vn autre tems. Il eſt aiſé de juger que Mahomet a inventé ces feſtes, autant pour délaſſer & donner du repos aux corps & aux eſprits de ſes Sectateurs, que pour imiter celles des Chrétiens.

Le *Bairam* doit commencer ordinairement auſſi-toſt que la Lune d'aprés le *Ramazan* commence à paroître; ce n'eſt pas qu'il ne retarde quelquefois d'vn jour, quand le tems eſt ſi couvert, qu'on ne la peut pas appercevoir. Mais ſi les nuages la cachent plus long-tems, on ſuppoſe ſelon ſon cours ordinaire, qu'elle eſt nouvelle, & alors le *Bairam* commence auſſi. On publie cette feſte à Conſtantinople par la décharge de tout le canon qui eſt à la pointe du Serrail du coſté de la mer. Pendant ce tems-là on éteint, ou

on n'allume point les lampes qui sont aux clochers des Mosquées; on bat le tambour, on sonne de la trompéte dans toutes les places publiques, & dans toutes les maisons des grands Seigneurs, & chacun ne pense qu'à la réjouïssance & au divertissement. Mais il n'y a rien qui mérite plus d'être remarqué par le Lecteur, que les cerémonies qui se font pendant cette feste dans le Serrail, tant à l'égard des Ministres envers le Grand-Seigneur, qu'à l'égard des Ministres entre eux-mesmes; car cela se fait avec tant d'exactitude, jusques aux moindres mouvemens du corps, qu'il ne faut que cela pour faire voir que c'est à tort que l'on veut faire passer les Turcs dans le monde pour des gens grossiers, incivils, & sans politesse. C'est-pourquoy je rapporterai ici en peu de mots, ce que j'en ai pû apprendre de plus particulier.

La veille du *Bairam*, on pare le vestibule qui mene aux logemens du *Kapa Agasi*, ou Chef des Eunuques des Pages, de riches tapis, de carreaux, & d'autres ornemens à leur

mode. Tous les premiers Officiers de l'Etat qui ſe trouvent à Conſtantinople, ſe rendent au Serrail trois ou quatre heures avant le jour. Dés que le jour paroît, le Grand-Seigneur paſſe à cheval au milieu d'eux, & va à la Moſquée de Sainte Sophie, faire ſes priéres du matin, & retourne au Serrail auſſi-toſt qu'elles ſont faites. A ſon retour de la Moſquée, il entre dans le *Hoſada*, ou dans la chambre royale, & ſe met ſur ſon thrône, aiant à ſa main gauche le Chef des Eunuques des Pages. Les fils du *Han* des Tartares, qui demeurent d'ordinaire comme des oſtages à la Cour du Sultan, auſſi-toſt qu'on leur a fait ſigne, viennent les premiers luy ſouhaiter vne heureuſe feſte; &, à ce que j'ai ouï dire, le Grand-Seigneur va trois pas au-devant d'eux. Ils ſe proſternent en terre, & luy diſent en Turc, *Eiami ſcherif*, c'eſt-à-dire, ces jours ici vous ſoient heureux. Aprés s'eſtre relevez, ils luy baiſent la main, & ſe retirent. Enſuite vient le Premier Viſir qui eſt à ſa droite, à la teſte de tous les *Beiglerbeigs*, des *Bachas*, &

des autres grands Officiers de l'Empire. Il luy fait son compliment vn genouïl en terre; & quand il est fini, il s'en approche vn peu davantage, & luy baise la main, aprés quoy il se releve, & se met à la place du *Kapa Agasi*, ou Chef des Eunuques des Pages. Le *Moufti*, qui est à la main gauche, à la teste des principaux Officiers de la loy, comme sont les *Cadilesquers*, ou premiers Présidens de l'Anatolie & de la Grece; Le *Nakib Eschref*, ou Chef de la race de Mahomet, les *Mollaes*, les Prédicateurs, que l'on appelle *Seighs*, & autres viennent ensuite. Le *Moufti* ayant la teste baissée jusques en terre, & les mains dans sa ceinture, baise l'épaule du Grand-Seigneur, qui fait vn pas en avant pour le recevoir; aprés quoy il se remet en sa place. Ceux qui accompagnent le *Moufti*, vont les vns aprés les autres faire leur compliment, selon leur rang & leur qualité, & le Grand-Seignenr les reçoit, & les traite comme il en a esté instruit par le Premier Visir; car il y en a qui luy baisent la main, d'autres le bord de sa veste,

d'autres ses manches, & d'autres sa poitrine, selon leur dignité. Il seroit ennuïeux de rapporter par le menu toutes les circonstances de ces cerémonies, qui sont en si grand nombre, qu'il y a vn assez gros livre fait exprés, qui ne traite d'autre chose. Le Janissaire *Agasi*, ou le Genéral des Janissaires est appellé le dernier pour faire ses civilitez au Grand-Seigneur.

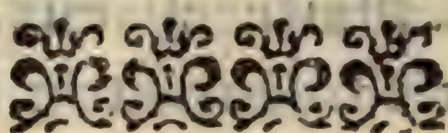
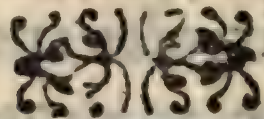
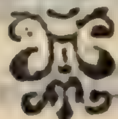
Quand cette action est achevée, le Sultan se retire dans vne chambre plus particuliére, où les *Arz, Agalars,* ou les quatre premiers Pages, viennent les premiers luy faire la revérence, & l'assûrer de leur obéïssance, & aprés eux les Eunuques, & les autres Pages. Pendant tout ce tems on prépare vn superbe festin dans la chambre du Divan, où les principaux Officiers de l'Empire vont, aprés avoir fait leur cour, dîner aux dépens du Grand-Seigneur. Quand ce repas est achevé, le Sultan fait present à seize des principaux Officiers de l'Etat, d'vne veste de martre sibiline, aprés quoy la cérémonie finit.

On fait ensuite entrer dans le Serrail les carrosses des Sultanes. Ces Dames, aprés avoir esté enfermées vn an entier, sont bien-aises, à la feste du *Bairam*, d'avoir occasion de rendre visite premiérement au Grand-Seigneur, comme ses parentes, & puis à la Reine, à la Reine mere, & aux autres Sultanes & Dames du Serrail. Elles y peuvent demeurer trois jours à se divertir, & à faire bonne chére.

On peut juger par ce que nous venons de dire, combien on se trompe, quand on juge de la civilité des Turcs par ce qu'en disent ordinairement les voiageurs, qui les font passer pour rudes, pour grossiers, & pour de fort mauvais courtisans, en comparaison des Chrétiens. Il est vray que leur maniére d'agir avec les Chrétiens de ces païs-là est barbare & insolente, & que les plus misérables artisans & de la lie du peuple n'ont aucun égard pour les plus considérables d'entre eux. Mais cela vient plûtost d'vn certain orgueil, & d'vne aversion horrible que leur Religion leur inspire pour nous, que du manque de connoissance

de ce qu'ils doivent à leurs Superieurs. Car quant à leur maniére de vivre les vns avec les autres, ils obſervent les regles de la civilité, auſſi exactement que l'on fait à Rome, & dans les païs les plus polis de la Chrétienté. Entre les principaux Miniſtres, on prend bien garde de ne paſſer jamais les bornes des cerémonies & des civilitez que l'on ſe doit, de-peur que cette ſoûmiſſion extraordinaire ne faſſe tort à leur qualité, ou qu'elle ne paſſe dans l'eſprit du monde pour vne baſſe flaterie. C'eſt-pourquoy, vn Ambaſſadeur Chrétien qui eſt à la Cour Ottomane, doit eſtte particuliérement informé de quelle maniére il faut qu'il ſe conduiſe à l'égard des premiers & des principaux Miniſtres, quand il a affaire à eux. Car, par exemple, c'eſt leur faire affront que de ſe découvrir devant eux, quoique ce ſoit vne marque de reſpect parmi les Chrétiens; & ils regardent les petites revérences & les fréquentes inclinations du corps qu'on leur fait, comme vne marque de la différence qui eſt entre les Princes qui

les envoient. De-ſorte que la meilleure conduite que puiſſe ſuivre vn Ambaſſadeur Chrétien, c'eſt de faire peu de cerémonie en entrant & en ſortant, & d'avoir toûjours la mine fiére & aſſûrée, quand il parle, ou qu'il négocie quelque Traité. Car les Turcs prennent cela pour vn effet de la bonne opinion qu'il a de luy-meſme; & il eſt certain qu'il y en a eû pluſieurs, qui pour avoir fait le contraire, ont perdu parmi eux beaucoup de leur réputation, quoiqu'ils fuſſent d'ailleurs tres-ſages, & tres-habiles à négocier les points les plus importans & les plus eſſentiels des affaires.

CHAPITRE XXV.

De la defenſe de manger de la chair de pourceau, & de boire du vin.

LEs cinq articles dont nous avons parlé ſont abſolument neceſſaires & eſſentiels, comme nous l'avons déja dit, pour faire vn veritable Mahometan. Les autres choſes ſont conſidérées comme des preuves & des marques de leur obéïſſance. De toutes ces choſes il n'y en a point qui leur ſoit plus expreſſément defenduë que l'vſage du vin, & de la chair de pourceau, qu'ils appellent *Haram*; c'eſt-à-dire, des choſes abominables, & defenduës. Quant à la chair de pourceau, ils l'ont effectivement en horreur, & elle leur eſt auſſi inſupportable que l'eſt celle des hommes à des peuples civiliſez. Le vin, quoique defendu par leur Loy, a trouvé plus de credit parmi eux, & tout maudit qu'il eſt, ils en trouvent la tentation ſi for-

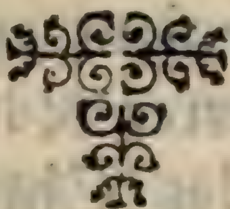
te, qu'ils sont persuadez qu'elle en diminuë le peché, & qu'elle le rend plus pardonnable : de-sorte qu'ils ne laissent pas d'en boire, quoique l'Alcoran l'ait defendu positivement, & que ceux qui l'ont commenté l'ayent tellement décrié, qu'ils ont dit, que si on en avoit répandu sur la terre, & qu'il y vînt de l'herbe, les bœufs, les moutons, ou les autres bestiaux qui s'en nourriroient deviendroient *Haram*, c'est-à-dire, aussi impurs, & aussi abominables, que la chair de pourceau mesme. Mais toutes ces defenses n'empêchent pas que le vin n'y soit si commun, qu'on en boit publiquement sans se cacher, & sans craindre de donner scandale à personne. Ceux qui sont dans les Charges & dans les emplois publics, sont plus reservez que les autres, & cachent autant qu'ils peuvent aux yeux du monde, le plaisir qu'ils prennent à en boire ; de-peur que l'on ne croie que les fautes qu'ils font, viennent de ce qu'ils se servent d'vne liqueur, dont l'excés trouble la raison, & qu'on ne les croie indignes des Charges dont ils sont révêtus, &

de la confiance que l'on prend en eux; car les Turcs ſont perſuadez, qu'il eſt impoſſible de boire du vin avec modération. Ils ne ſavent ce que c'eſt que de s'en ſervir pour fortifier l'eſtomach, & pour en corriger les cruditez. Ils s'étonnent de voir que les Anglois, les François, & les Italiens y mettent de l'eau; car ils n'en boivent jamais qu'à pleine taſſe, & autant qu'il en faut pour les mettre dans leur *Kaif*, comme ils diſent, c'eſt-à-dire, dans vne gayeté qui tient de l'extravagance d'vn yvrogne. Sans cela ils diſent qu'il ne vaut pas la peine qu'on en boive; & que d'en prendre moderément, c'eſt chatoüiller l'appetit, & en augmenter le deſir, plûtoſt que de le ſatisfaire. Mais ceux qui veulent paroître plus religieux que les autres, & qui ſont ſuperſtitieux, chagrins, & ennemis des Chrétiens, ne boivent point du tout de vin. Ils boivent de l'eau avec du *Coffé*; & comme ils ſont ordinairement d'vn naturel ſevére & melancolique, ils ne s'entretiennent en beuvant que des affaires d'Etat. Ils critiquent la conduite des Miniſtres & des

premiers Officiers de l'Empire, & ne laissent échaper aucun évenement considérable, sans y faire des réflexions, & sans en attribuer le mauvais succés à ceux qui gouvernent. C'est pour cela que lorsque le Grand-Visir *Kupruli* abolit à Constantinople les maisons où on vendoit du *Coffé*, il ne toucha point aux cabarets où on vendoit du vin; considérant les premiéres, comme des rendez-vous, où on jettoit des semences de sedition par des discours politiques, & que dans les autres, on ne parloit que de se réjouïr, & de se mettre en bonne humeur, sans rien dire qui pût luy faire d'ombrage, ni nuire à sa personne.

Quand il arrive aux jeunes hommes de boire du vin par excés, on met cela au nombre des folies de la jeunesse; mais quand cela arrive aux vieillards, c'est vn sujet de scandale. Voici, à ce qu'on dit, l'occasion qui obligea Mahomet de defendre si étroitement l'vsage du vin à ses disciples. Ce Prophéte ayant vn jour esté invité par vn de ses amis d'aller manger chez luy, se rencontra par hazard, en y allant,

en vn lieu où on faiſoit des nôces. Il vit que les gens de cette nôce, excitez par la chaleur du vin, eſtoient de la plus belle humeur du monde, qu'ils ſe careſſoient, & s'embraſſoient les vns les autres avec des témoignages pleins d'affection & de tendreſſe : ce qu'attribuant au vin qu'ils avoient bû, il le benît comme vne choſe ſainte. Mais il fut bien ſurpris quand il vit le ſoir à ſon retour la meſme maiſon en confuſion, & les gens qu'il avoit vûs s'embraſſer ſi tendrement, s'entrebatre, & s'entrequereller à outrance : ce qu'attribuant encore au vin, il changea ſa premiére benediction, & maudit vne liqueur, qui en ſi peu de tems produiſoit des effets ſi differens, & voulut qu'à jamais le vin fût *Haram*, c'eſt-à-dire en abomination à ſes diſciples.



CHAPITRE XXVI.

De leur vertu morale, de leurs bonnes œuvres, & de quelques-vnes de leurs Loix, qui meritent d'estre remarquées.

DE tout ce que nous avons dit jusques ici, il est difficile de faire vn portrait avantageux de la vertu morale des Turcs. Cependant, comme Dieu a imprimé dans le cœur de tous les hommes, quelque barbares qu'ils soient, des Loix naturelles, qui les portent pour la conservation du genre humain, à faire justice à leurs prochains; il ne faut pas s'étonner, si elles se rencontrent parmi les Turcs. Les victoires & les courses qu'ils ont faites chez les nations étrangéres, y ont aussi contribué; car la conversation qu'ils ont euë avec elles, a adouci la rudesse qu'ils avoient apportée de Scythie. Et les guerres & les traitez qu'ils ont faits avec les Chrétiens, les ont rendu si fins & si déliez, qu'il ne faut pas trouver étrange s'il y a eû de tems

en tems de ſi grands hommes parmi eux.

Je ne ſaurois pourtant approuver les grandes loüanges que leur donnent pluſieurs voiageurs dans leurs relations: eſtant non ſeulement perſuadé, mais convaincu par expérience, que les Turcs n'ont rien qui approche des bonnes mœurs & de l'eſprit des Chrétiens. Mais quoiqu'il en ſoit, il ne ſera pas deſagréable ni inutile, de rapporter ici en quoy ils font conſiſter la plus grande partie de leur charité & de leurs bonnes œuvres.

Ils croient premiérement que c'eſt vne œuvre pieuſe, que de faire bâtir des maiſons, quoiqu'ils en tirent du profit, parce que ce ſont des retraites pour ceux qui n'ont ni terres, ni argent pour en avoir. Mais de tous ces bâtimens, on met au premier rang ceux qu'ils appellent *Chans*, ou auberges, que font bâtir les Princes & les Grands-Seigneurs, pour ſervir de retraite la nuit aux voiageurs, qui prient Dieu pour ceux qui les ont fondez, & qui par leur libéralité les font joüir du repos dont ils ont beſoin. Les Turcs

ſont magnifiques en ces ſortes de bâtimens, dont il ſe trouve vn grand nombre en pluſieurs lieux de l'Empire. Il y en a où ils ont joint des Moſquées, des bains, & des boutiques de marchands & d'artiſans, qui fourniſſent aux voiageurs les choſes qui leur ſont neceſſaires. Il y en a meſme qui ont de ſi grands revenus, que toutes les nuits on y défraye d'vn bon ſouper ceux qui s'y retirent, ſans qu'il leur en coûte rien, quelque grand nombre qu'ils puiſſent eſtre; c'eſt-à-dire, autant que le *Chan* eſt capable d'en contenir.

La forme de ces bâtimens eſt communément pareille à celle de nos plus hautes & de nos plus belles hales. Ils ſont couverts de plomb, mais leur toit n'eſt pas tout-à-fait ſi haut que les noſtres; ce n'eſt pas que je n'en aye vû quelques-vns qui eſtoient tout-à-fait magnifiques, tant pour leur longueur, que pour leur largeur, & qui ne cedoient qu'en hauteur aux autres bâtimens plus parfaits, & mieux proportionnez. Quoiqu'il y en ait peu où il y ait des appartemens ſéparez

pour des compagnies différentes, chacun ne laisse pourtant pas d'estre assez en son particulier, & d'avoir de distance en distance vne cheminée pour faire sa cuisine, & pour se chauffer en hiver. La plus grande incommodité qu'on reçoive en ces lieux-là, c'est de ne pouvoir reposer, à moins que d'être accoûtumé de dormir au bruit, ou d'estre accablé de sommeil & de fatigue, comme il m'est arrivé assez souvent. Cela vient des différentes compagnies qui s'y rencontrent, dont les vns sortent ordinairement quand les autres entrent, & de ce que pendant la nuit, les vns s'occupent à racommoder leurs chariots, & les autres à apprêter leur boire & leur manger. Ces beaux *Chans*, ou ces auberges magnifiques, & les Mosquées, qui sont les seuls bâtimens durables de l'Empire, ont esté données au public par des Grands-Seigneurs; qui de peur d'estre dépoüillez de leurs richesses par vne mort violente & précipitée, s'ils entreprenoient de les faire passer par succession à leur posterité, ont mieux aimé assûrer leur fortune, & immorta-

liser leur nom par ces ouvrages publics, que de s'exposer au hazard de perdre la vie & le bien, en voulant enrichir leurs enfans.

Ceux qui veulent paroître parmi les Turcs d'vn naturel tendre & pitoyable, croient faire vne action de pieté d'acheter vn oiseau enfermé dans vne cage, pour le mettre en liberté. Ils croient aussi que c'est vne action de charité, que d'acheter du pain pour nourrir des chiens qui n'ont point de maître, & qui sont malades & estropiez, dont il y a vn tres-grand nombre dans toutes les ruës de Constantinople; ce qui sans doute ne contribuë pas peu à engendrer la peste, qui est si commune & si ordinaire dans la pluspart des Villes de Turquie. Le soin que les Turcs ont pour les chiens, est si considérable parmi eux, qu'il y a des loix faites exprés pour les protéger, & pour les nourrir; & c'est vn bien moindre crime de refuser du pain à vn pauvre Chrétien qui est dans les fers, qu'à vn vilain chien qui court les ruës, & qui ne sert qu'à corrompre l'air, & empester vne Ville. Il y en a

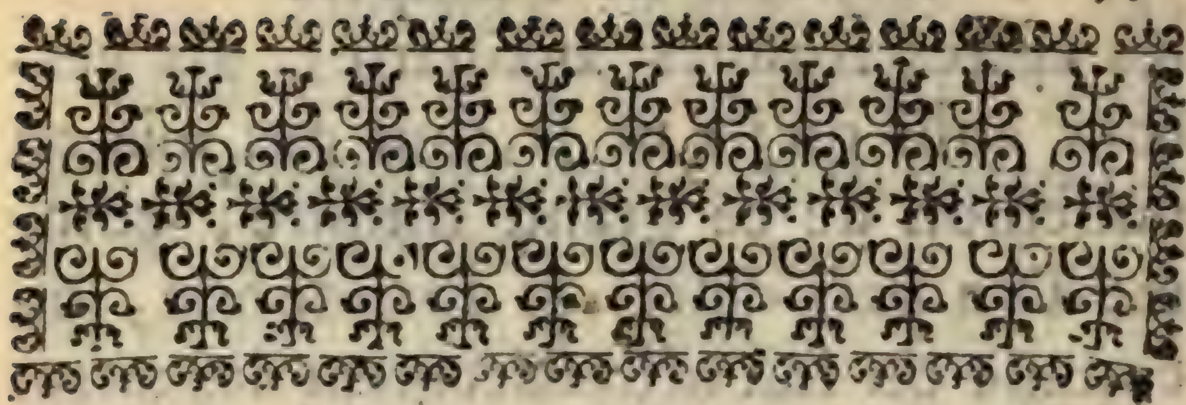
qui

qui font vœu de donner vne certaine quantité de pain par jour pour les chiens, & d'autres qui en mourant laiſſent vn fonds pour cela par leur teſtament. Ces perſonnes charitables ont ſoin d'empêcher qu'il ne vienne dans leur quartier d'autres chiens ſans aveu, que ceux qui y ſont nez, & qui y ont eſté nourris ; & pour cela ils conviennent entre eux de certaines bornes & de certains limites.

Le Chameau eſt vne autre ſorte de beſte, pour qui les Turcs n'ont pas ſeulement de l'amitié, mais de la veneration. Ils croient que c'eſt vn grand peché de les trop charger, & de les faire plus travailler qu'vn cheval : parce, diſent-ils, que c'eſt vn animal fort commun dans les lieux Saints de l'Arabie, & que c'eſt luy qui porte l'Alcoran, quand on va en pelerinage à la Meque. J'ai remarqué que ceux qui les gouvernent, aprés les avoir fait boire dans vn baſſin, prennent la bave qui ſort de leur bouche, & s'en frotent la barbe avec beaucoup de devotion, comme ſi c'eſtoit quelque baûme rare & précieux, prononçant ſou-

vent ces paroles d'vn ton religieux, *Hadgibaba, Hadgibaba*, c'eſt-à-dire, ô pere Pelerin! ô pere Pelerin! Juſques ici nous avons parlé, ce me ſemble aſſez amplement, & autant qu'il eſt neceſſaire, des points principaux de la Religion des Turcs. Il faut maintenant parler de leurs Armes, & de leur Milice, parce que c'eſt plûtoſt par-lá que leur Empire ſe conſerve & s'agrandit, que par la Religion, ou par les Loix Politiques.

Cherdargi



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT DE L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE TROISIEME.

Où il est traité de la Milice des Turcs.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état present de la discipline Militaire des Turcs en genéral.

CEux qui ont quelque connoissance de l'Empire des Turcs, & qui liront avec tant soit peu d'application, ce que nous avons dit dans les livres précédens, verront bien que sa principale force consiste dans les *Spahis*, dans les Janissaires, & dans

les autres troupes auxiliaires. Ils verront aussi qu'ils ne se sont pas mis en possession de ce grand Empire, comme d'vn païs desert & abandonné, ou comme on fait ordinairement des terres nouvellement découvertes, où plusieurs Nations vont planter des colonies. Ils verront encore que les Princes Grecs ne les y ont pas appellez á cause de leur voisinage, ou du profit qu'ils pouvoient tirer de leur commerce; mais au contraire, que les Turcs s'en sont rendus maîtres l'épée à la main, & par la seule force des armes. Ce qui fait que leurs Loix, leurs coûtumes, & leur maniére de vivre ont vn parfait rapport à vn gouvernement militaire, & que toutes choses s'exécutent parmi eux d'vne maniére violente & précipitée. De-sorte que si cét axiome est veritable, que toutes choses se conservent & s'entretiennent par les mesmes choses qui les ont produites; il doit s'ensuivre necessairement que cét Empire, qui a esté engendré par les armes, ne peut estre nourri & conservé par les maximes, & par les douceurs de la paix.

Mais ceux-là ſe tromperoient fort, qui voudroient juger du gouvernement & de la puiſſance moderne des Turcs, ſur ce qu'ils ont lû dans les Hiſtoires, de leur ancienne ſevérité, & de l'exactitude de leur diſcipline, de la valeur de leurs gens de guerre, & des grandes actions qui ſe ſont faites du tems de Sultan Selim, & de Soliman le Magnifique; car cette grandeur d'ame, & cette haute majeſté des premiers Empereurs Turcs a beaucoup perdu de ſon éclat & de ſa beauté. Depuis quelque tems leurs forces de terre ſont diminuées, celles de mer ont eſté réduites en vn pitoiable état, par le mauvais ſuccés, & par l'ignorance des gens de mer. Les Provinces ſont dépeuplées, & le revenu des Sultans fort diminué. Il ne reſte plus rien de la grande quantité de munitions de guerre qu'ils avoient autrefois. L'ancienne diſcipline a eſté negligée pendant la paix, auſſi bien que l'obſervation de leurs Loix, & de leur Religion. On ne conſidére plus aujourd'huy les gens de guerre, que le tems a rendu mols & effeminez. La

Cour Ottomane ne récompense plus, comme elle faisoit autrefois, les services, & les grandes actions, & ne considére plus le Corps des Janissaires, ce qui les rend méprisables. En vn mot c'est vn gouvernement où il n'y a plus rien d'honneste, de juste, ni de loüable; & où on ne trouve ni obéïssance, ni vnion, ni fidelité.

Cependant, quoique cét Empire ait tous ces defauts, qu'il commence à s'y faire des factions, que les particuliers y aiment le repos, & qu'ils évitent, autant qu'ils peuvent, les occasions de faire la guerre; les Turcs ne laissent pas de conserver l'étenduë toute entiére de leur Empire. S'ils perdent, comme la Mer, quelque morceau de terre d'vn costé, ils le regagnent de l'autre. Quand les Persans ont pris sur eux *Rivan, Schirvan, Tibris, Lyris*, & *Ghenge*, ils ont repris ce qui leur appartenoit. Si on les a chassez d'*Alen* en Ethiopie, & de quelques autres lieux de l'Arabie Heureuse, ils se sont récompensez en Europe, par les conquestes qu'ils ont faites en Candie, & par les prises de Neuhau-

ſel & de Novigrade en Hongrie, & Janova & Varadin en Tranſylvanie.

Mais cét Empire, quelque grand qu'il ſoit, ne laiſſe pas d'eſtre dépeuplé en pluſieurs endroits. Les Villages y ſont abandonnez; & des Provinces auſſi agréables & fertiles, que Tempé, ou la Theſſalie, ſont deſertes, & ſans eſtre cultivées. Ces deſolations viennent de la tyrannie & de l'avarice inſatiable des *Beiglerbeys* & des *Bachas*, qui dans les voiages qu'ils font, pour aller ſe mettre en poſſeſſion de leurs Gouvernemens, ou quand ils en reviennent, expoſent les pauvres habitans aux inſultes & aux violences de leurs gens, qui les traitent comme des ennemis, & comme s'ils eſtoient dans vn païs conquis.

L'inſolence de la Cavalerie & de l'Infanterie n'eſt pas moins inſupportable. Les Officiers ſouffrent, quand ils vont d'vne Province à l'autre, qu'il ſe détache des partis de vingt & trente chevaux, qui font des courſes de coſté & d'autre, & qui aprés avoir vêcu à diſcretion chez les Païſans, leur font donner par force de l'argent &

des habits, & emmenent leurs enfans, qu'ils vendent pour esclaves. Ceux des Bulgariens, des Serviens, & des habitans de la Bosnie & de l'Albanie, sont plus sujets à cela que les autres, parce que ne sachant pas la langue Turque, on les vend pour des Russiens, pour des Hongrois, ou pour des Moscovites. Ces violences sont cause que ceux qui demeurent à la campagne, aîment mieux abandonner leurs maisons, & se retirer dans les Villes, dans les montagnes, ou dans les bois du païs, que de se voir exposez à la fureur brutale des gens de guerre. Car encore qu'en genéral ce soit la mesme chose qu'autrefois, à l'égard des Charges militaires & de la milice; ceux qui les possedent y ont introduit tant d'abus, & tant de licence, que tout ce qui se pratique aujourd'huy, n'a rien de l'ancienne discipline. Les Officiers pour le moindre sujet font des *Ostorakes*, c'est-à-dire, des gens qui ont la paie, & les privileges de soldats, & qui sont cependant dispensez d'aller à la guerre. Cela s'obtient facilement pour vn peu d'argent,

ou pour quelque petite playe qu'ils auront reçûë autrefois; ce qui est pourtant tout-à-fait contraire à leur premiére institution, qui avoit destiné ces sortes de graces pour les soldats estropiez, & hors d'état de servir. On voit par-là qu'il y a maintenant parmi les Turcs vn nombre prodigieux de soldats, sains & vigoureux, sous le nom de mortes-payes, qui ne servent qu'à épuiser les finances du Grand-Seigneur, & à en diminuer les forces.

Les Janissaires se marient avec toute sorte de liberté. Ils se dispensent du devoir de leurs chambres, pour s'appliquer à des mestiers, qui puissent leur fournir dequoy faire subsister leurs familles, qu'ils ne peuvent nourrir du peu d'Aspres qu'on leur donne; ce qui les attendrit, & leur fait perdre les pensées de la guerre. J'ai vû de mon tems qu'ils l'avoient tellement en horreur, que plusieurs offroient des presens assez considérables, pour se dispenser d'aller servir en Candie & en Hongrie. Ces desordres sont cause qu'ils ont vne telle aversion pour la guerre, que le bruit de celles, dont

nous venons de parler, causa vn mécontentement si general à Constantinople, que si on n'y eût remédié de bonne heure, il auroit causé vn soûlevement parmi les gens de guerre.

L'avarice des Officiers a encore introduit parmi eux vne autre sorte de corruption fort dangereuse, qui est de recevoir au nombre des Spahis & des Janissaires, plusieurs personnes qui ne sont point enrôllez sur le registre des autres soldats. Ce qui fait qu'vne infinité de vagabonds & de scelerats sont protegez, comme s'ils estoient actuellement dans le service, & que l'honneur militaire que l'on rendoit autrefois aux veritables soldats, est entiérement prostitué.

Ce que nous venons de dire en general, suffit pour faire voir quel est l'état present de la milice des Turcs. Voions maintenant quel nombre de gens de guerre ils peuvent mettre sur pied, & d'où ils les tirent.

CHAPITRE II.

De la Milice des Turcs.

NOus avons examiné dans le douziéme Chapitre du premier livre, en quoi consistent le revenu & les richesses de tous les *Beiglerbeys*, & de tous les *Bachas*, qui sont sous la domination du Grand-Seigneur; par où on peut voir, jusques à vn homme, combien ces Seigneurs peuvent mener d'hommes à la guerre. Il est tems maintenant de faire vn compte exact de toutes les forces de l'Etat en particulier, & de dire d'où se tirent les différens ordres militaires, qui font la veritable force de l'Empire Ottoman. Elle est si grande & si nombreuse, qu'ils ont eû raison d'en faire vn proverbe, qui dit, *qu'il ne croist point d'herbe où la cavalerie des Turcs a vne fois mis le pied.* Cette supputation est absolument necessaire, pour bien savoir de quelle maniére vn Etat se gouverne; car les loix martiales font la

meilleure partie de la ſcience politique; les civiles n'ont point d'autorité ni de vigueur, que celles qu'elles reçoivent de l'épée; & les grands Miniſtres, & ceux qui gouvernent, eſtudient inutilement la Geographie des païs de leurs ennemis, s'ils ignorent quelles forces par mer & par terre ils en peuvent tirer.

Nous parlerons donc de toutes ces choſes avec autant de briéveté que le ſujet nous le pourra permettre, & avec autant de certitude que l'on en peut avoir des inſtructions qui m'en ont eſté données par vn des plus habiles, & des plus experimentez Commiſſaires genéraux des guerres qui ſoit parmi les Turcs, & qui eſt dépoſitaire de tous les rôlles & de tous les regiſtres des gens de guerre.

Toute la milice des Turcs eſt de deux ſortes; l'vne qui tire ſa ſubſiſtance de certaines terres, ou de certaines fermes que leur donne le Grand-Seigneur; & l'autre qui reçoit ſa paye en argent comptant.

La premiére eſt le nerf principal de l'Empire des Turcs. Elle eſt compo-

ſée de *Zaims*, qui ſont comme des Barons en de certains païs, & de *Timariots*, que l'on peut comparer à ceux que les Romains appelloient *Decumani*. La ſeconde, qui ſe paye de l'Epargne du Grand-Seigneur, eſt composée de Spahis, de Janiſſaires, d'Armuriers, de Canoniers, & de ſoldats de mer. Ces derniers ne ſont pas toûjours payez, ni mis au nombre des ordres militaires. On les louë ordinairement quand on en a beſoin, & on leur donne cinq ou ſix mille Aſpres pour leur voiage, & à leur retour on les caſſe.

Des Zaims *&* *des* Timariots.

LES *Zaims* & les *Timariots* ſont d'vne meſme nature, & ont eſté inſtituez pour vne meſme fin. La ſeule différence qu'il y a entre eux, eſt dans leurs Lettres patentes, qui ſont comme les titres des terres qu'ils tiennent du Grand-Seigneur. Le revenu d'vn *Zaim*, eſt depuis vingt mille Aſpres, juſques à quatre-vingts dix-neuf mille neuf cens quatre-vingts dix-neuf, &

pas plus, parce que si on y ajoûte vne Aspre, il devient le revenu d'vn *Sangiacbey*, que l'on appelle vn *Bacha*, qui est depuis cent mille Aspres, jusques à cent quatre-vingts dix-neuf mille neuf cens quatre-vingts dix-neuf; car en ajoûtant vne Aspre de plus, il devient le revenu d'vn *Beiglerbey*.

Les *Timariots* sont de deux sortes. Il y en a vne que l'on appelle *Tezkerebir*. Ceux-là reçoivent les provisions de leurs terres de la Cour du Grand-Seigneur. Leur revenu est depuis cinq ou six mille Aspres, jusques à dix-neuf mille neuf cens quatre-vingts dix-neuf; car si on y en ajoûte encore vne, ils entrent au nombre des *Zaims*. L'autre sorte s'appelle *Teskeretis*, qui prend ses Lettres du *Beiglerbey* du païs; dont le revenu est depuis trois mille Aspres, jusques à six mille. Dans toutes les expéditions de guerre, les *Zaims* sont obligez de servir avec leurs tentes, qui doivent estre accompagnées de cuisines, d'écuries, & d'autres appartemens necessaires, proportionnez à leur bien & à leur qualité. Ils doivent mettre en campagne vn

Cavalier, que l'on appelle en Turc *Gebelu*, pour chaque cinq mille Aspres que le Grand-Seigneur leur donne de revenu. Celuy qui a trente mille Aspres en doit amener six, & celuy qui en a quatre-vingt dix mille, dix-huit, & les autres à proportion. Chaque *Zaim* est appellé *Kuliz*, ou épée: de-sorte que quand les Turcs font le compte des troupes qu'vn *Beiglerbey* est capable de mettre en campagne pour le service du Prince, ils le font sur tant de *Zaims*, & de *Timariots*, qu'ils appellent autant d'épées, sans faire le calcul des hommes qu'ils amenent avec eux.

Les *Timariots* sont obligez de servir avec des tentes plus petites que les *Zaims*, & d'avoir trois ou quatre panniers pour chaque homme qui les accompagne. Car outre qu'ils doivent combattre contre les *Zaims*, les *Timariots*, & les *Spahis*, il faut qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire les trenchées & les bateries, pendant que les Janissaires sont aux mains avec l'ennemi. Les *Timariots* sont taxez à mettre en campagne vn

Cavalier pour chaque trois mille Aſpres de revenu qu'ils ont, comme les *Zaims* le ſont pour chaque cinq mille.

Les *Zaims*, & les *Timariots* ſont l'vn & l'autre diſpoſez par régimens, que commandent les Colonels, que l'on appelle *Alai-Begler*. Quand ils marchent, ils ont des drapeaux & des timbales, que l'on nomme en Turc *Tabel Alem*. Le *Bacha* & le *Sangiacbey* commandent à ces Colonels, & les premiers ſont commandez par le *Beiglerbey*. Quand toutes ſes troupes ſont en vn corps, elles ſe trouvent au rendez-vous qui leur eſt marqué par le Genéral, que l'on appelle en Turc *Seraiker*. C'eſt ordinairement le Grand-Seigneur, le *Viſir Azem*, ou quelque autre perſonne éminente, qui a la qualité de Viſir.

Ces deux ſortes de gens de guerre ne ſont pas deſtinez ſeulement pour ſervir par terre; il y en a quelques-vns qui ſervent ſur mer, leſquels on appelle *Deria Kaleminde*. Mais d'ordinaire les *Zaims* ſont diſpenſez de ſervir ſur mer en perſonne, en paiant

autant d'argent qu'ils ſont taxez ſur les livres des Seigneurs. De cét argent on leve des ſoldats, que l'on enrôlle dans les regiſtres de l'Arſenal. Pour les *Timariots*, ils ne peuvent jamais eſtre diſpenſez de ſervir en perſonne à la guerre avec toute leur ſuite, & avec les ſoldats qu'ils doivent fournir, à proportion de ce que valent leurs terres. Mais les vns ni les autres ne ſont point diſpenſez de ſervir en perſonne par terre, n'y aiant point d'excuſe qui ſoit recevable, quand le Grand-Seigneur fait la guerre. S'ils ſont malades, on les porte ſur des lits dans des litiéres : ſi ce ſont des enfans, on les porte dans des panniers ſur des chevaux, & dés le berceau on les accoûme à la fatigue, au danger, & à la diſcipline militaire. Ce que nous venons de dire ſuffit, pour faire voir en gros quelle eſt la nature des *Zaims* & des *Timariots*, qui ſont compris ſous la dénomination generale des *Spahis*, & qui font la meilleure partie de l'armée des Turcs. Nous allons faire voir maintenant, autant que le calcul le peut raiſonnablement ſouffrir, le nom-

bre de Cavalerie qui compose ces puissantes armées qui ont occupé vne si grande partie du monde.

CHAPITRE III.

Calcul des forces que l'on tire des Zaims, *& des* Timariots.

CE seroit vn ouvrage trop pénible, si on considére le peu de plaisir & de satisfaction qu'en receuroit le Lecteur, que de vouloir décrire avec exactitude le nombre de ceux que ces *Zaims* & ces *Timariots* menent à la guerre. Il suffit de remarquer que les *Zaims* n'en doivent pas mener moins que quatre, que c'est le plus qu'en doit fournir vn *Timariot*, que le moindre d'entre-eux est obligé d'en fournir vn, & que le plus considérable *Timariot* est obligé d'en avoir dix-neuf. C'est-pourquoy ceux qui voudront prendre connoissance de cette milice, en doivent faire le compte par estimation du plus au moins.

Ce qui rend cette supputation encore plus difficile, c'est la friponnerie

des Commiſſaires que l'Empereur nomme pour en faire les montres & les enrôllemens; car ils s'entendent auſſibien à en faire de fauſſes, que l'on fait parmi les Chrétiens. Peut-eſtre auſſi qu'il y a de la Politique, & que l'on le ſouffre, pour faire paroître les armées plus nombreuſes qu'elles ne ſont effectivement. Car les Turcs n'ont jamais plus de joie, quand ils en parlent, que de dire *Aſker rend deria miſal*, c'eſt-à-dire, elles ſont innombrables comme le ſable de la mer. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait plus de bruit que d'effet, & que celuy qui voudroit entreprendre d'en faire le compte, n'en vînt aiſement about. Ce qui fait paroître ſes armées ſi grandes aux yeux du peuple, c'eſt la vaſte étenduë des païs qu'occupent leurs tentes, le grand embarras de leur bagage, & le nombre prodigieux de valets qui ſuivent l'armée. Ces armées reçoivent encore vn notable accroiſſement, & vne notable diminution par la prodigieuſe quantité de paſſe-volans dont ſe ſervent les *Zaims*, à vn jour de montre, pour ſe faire honneur,

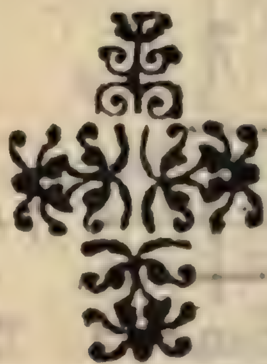
& pour remplir le nombre des hommes qu'ils ſont obligez de fournir ; ce qui fait que le camp des Turcs diminuë tout d'vn coup, quand ils ſe retirent.

Le grand & fameux Viſir *Kupruli* employa toute la ſevérité imaginable pour reformer cét abus, dans le voiage qu'il fît pour reprendre *Tenedos* & *Lemnos*, & dans la conqueſte de *Janova* en Tranſylvanie. Mais il luy fut impoſſible, parce qu'vn ſeul homme ne peut voir, ni reconnoître tous les deſordres qui ſe commettent, & ſur tout ceux que les Turcs appellent *Ain oun*, c'eſt-à-dire, vne tromperie ſecrete.

Mais ce qui fait le plus grand changement & la plus grande différence en ces choſes-là, c'eſt la mort des *Zaims* & des *Timariots*; dont quelques-vns ne tenant qu'vn bien à vie ſeulement, & d'autres mourant ſans enfans legitimes, leurs terres retournent à la Couronne. Ces biens-là eſtant ordinairement augmentez de beaucoup par l'induſtrie de ceux qui les poſſédoient, le Prince les donne

à d'autres, ſur le pied de ce qu'ils valent effectivement, qui eſt quelquefois le double de ce qu'ils eſtoient eſtimez auparavant ſur les regiſtres de l'Empire. Par ce moyen le Grand-Seigneur augmente le nombre de ſes ſoldats; & il eſt à remarquer, qu'au lieu que les autres Princes perdent à la mort de leurs ſujets, il eſt le ſeul qui en profite: car plus il y en a de tuez en vne bataille, & plus il luy en revient du bien, dans la diſpoſition duquel il obſerve cette maxime, d'en gratifier pluſieurs de la portion qui appartenoit à vn ſeul.

Mais pour faire voir le détail des *Zaims* & des *Timariots*, qui ſont dans les Etats du Sultan, je rapporterai ici le compte que j'en ai extrait des regiſtres de l'Empire, & des rôlles du Grand-Seigneur, ſelon les Gouvernemens.



*On compte dans le Gouvernement d'A-*natolie, *ceux qui suivent, c'est à savoir dans les*

	Sangiacs	Ziamets	Timariots
De	*Kiotahia*	39	948
	Saruhan	41	674
	Aidin	19	572
	Kastamoni	24	570
	Hudavvendighiar	42	1005
	Boli	14	551
	Mentesche	52	381
	Angura	10	257
	Karahuiar	10	615
	Teke ili	7	257
	Kiiangri	7	381
	Hamid	9	585
	Sultan Vghi	7	392
	Karesi	7	240
	Tenige huiar	7	12

De-sorte que cõptant selon la plus basse estimation quatre *Gebelus* pour chaque *Zaim** cela doit faire avec luy & ceux qui le suisuivent 1180.

Et si on double le nombre des *Timariots* sur la plus basse estimation, cela fera 14880.

Et en tout 16060.

Pour l'entretiẽ de laquelle armée, le revenu, suivant l'état du Grand Seigneur, est de 37310700 Aspres *.

Total des *Ziamets* 297. & 7440. des *Timariots.*

* *Zaim* est la personne, le *Ziamet* est la terre affectée pour l'entretien du *Zaim.*

* 80. Aspres font vn écu blanc.

On entretenoit autrefois outre cela environ six mille neuf cens hommes destinez pour tenir les chemins nets, & pour porter des provisions, & servir l'artillerie. Il y avoit aussi vn fonds affecté pour le paiement de douze cens quatre-vingts Vivandiers suivans l'armée, & pour cent vingt-huit Trompétes & Tambours, qui estoient Egyptiens. Ce qui se pratiquoit du tems que l'Anatolie estoit frontiére des Chrétiens, & qu'elle estoit pour cela mieux fortifiée & mieux garnie; mais depuis qu'elle ne l'est plus, ce revenu a esté donné aux *Zaims*, & aux *Timariots*; de-sorte qu'il s'en fait vne augmentation de trois cens trente *Ziamets*, & d'onze cens trente-six *Timariots*.

On Compte dans le Gouvernement de Carâmanie

7. Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Iconium	18	512	Les *Gebelus* des *Zaims* sont au plus bas 292
Nighde	11	355	
Kaisæiri	12	144	Des *Timariots* sur le mesme pied 4600
Ienischeher	13	244	
Akscheher	6	122	Le revenu, suivant l'état du Grand-Seigneur est de 10500175 Aspres.
Kirscheher	4	430	
Akserai	9	358	
Ce qui fait	73	2165	

Dans le Gouvernement de *Diarbekir*, on compte douze *Sangiacs*, outre ceux de *Kiurdiſtam*, & de *Gurdie*, qui ſont, à ce que l'on dit, dix-huit cens hommes, mais je n'en trouve que neuf, marquez pour les *Ziamets*, & les *Timariots*, c'eſt-à-ſavoir

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Armed	9	167
Charpurt	70	163
Ezani	10	122
Sipurtek	0	1
Nesbin	1	5
Chaſenghif	5	30
Tehemeſcherek	2	7
Kuteb	3	24
Sangiar	6	21
Ce qui fait	106	540

Les *Gebelus* des *Zaims* font au plus bas 424

Les *Gebelus* des *Timariots* ſur le meſme pied, font 1080

1504

Le revenu de ce Païs n'eſt pas écrit dans l'état du Grand-Seigneur.

Dans

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de Damas, appellé en Turc* Scham, *il y a sept* Sangiacs.

Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Damas	87	337	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 512
Ierusalem	9	161	
Aglun	4	61	
Bahura	9	39	
Sifad	5	123	Les *Gebelus* des *Timariots* 1746
Gaza	7	108	
Nabolos	7	44	En tout 2258
Ce qui fait	128	873	

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Liwas

Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Livvas	48	928	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 432
Amasia	19	249	
Tchurum	16	310	
Buzadick	15	731	Les *Timariots* 6058
Demurki	1	310	En tout 6490
Gianik	7	348	
Arebkir	2	153	Le revenu pour leur entretien 13087327 Aspres
Ce qui fait	108	3029	

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Erzrum *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Erzrum	56	2214
Karahizar-scharki	32	904
Kieisi	8	229
Pasin	9	654
Hanes esber	2	435
Tortum	10	491
Mamervan	4	96
Melazkerd	0	272
Tekman	1	253
	122	5548

Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation sont 488
Les *Timariots* 11096

En tout 11584

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Wan *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Vvan	48	147
Adilghevvar	29	101
Ergisch	0	14
Senuteghiul	32	203
Tchobanlu	2	36
Ghiokiche	36	160
Derekgher	27	79
Ghiorluk	7	61
Fanijazi	4	25
	185	826

Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 740
Les *Timariots* 1652

En tout 2392

Dans le Gouvernement du Beglerbey de Marasch *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Marasch	10	118	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 108
Malatia	8	276	
Asab	9	118	
	27	512	Les *Timariots* 1024
			En tout 1132

Le revenu pour les entretenir est de 9420317 Aspres

Dans le Gouvernement de Cypre *il y a*

Sangiats	Ziamets	Timariots	
Itchili	16	60	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 160
Alaine	0	115	
Cypre	9	308	
Schii	2	156	
Tarsus	13	428	Les *Timariots* 2134
	40	1067	En tout 2294

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de Tripoli en Syrie, il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Tripoli	12	87	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation font 250
Hams	15	169	
Gebele	9	91	
Selemie	4	52	
Hamaz	23	571	Les *Timariots* 1140
	63	570	En tout 1390

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Rika, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots	
Rika	30	143	Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation font 240
Serug	9	291	
Biregek	15	109	
Ane	6	123	Et les *Timariots* 1332
	60	666	En tout 1572

Dans le Gouvernement du *Beglerbey* de Trebisonde, il n'y a point de *Sangiacs*, comme nous l'avons dit dans le

premier Livre ; mais dans l'étenduë de la Ville, il y a cinquante-ſix *Ziamets*, & trois cens quatre-vingts dix-huit *Timariots*; de-ſorte que le compte que l'on en fait, eſt de neuf cens vingt hommes.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *d'*Alep, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Alep	37	295
Adana	11	191
Kelis	17	295
Azir	2	91
Balis	7	86
Mearte	7	86
	117	1044

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation, font 468
Les *Timariots* 2088

En tout 2556

Dans le Gouvernemēt du Beglerbey *de* Tchilder, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Olti	3	123
Erdehamburck	9	86
Hagrek	2	23
Hartus	15	39
Ardnug	4	149
Pusenhaf	11	18
Penbek	8	54
Tarchir	2	4
Luri	9	10
Vstucha	1	7
Achanklulk	11	37
Achtala	6	6
Asin	4	14
Penbeck	14	89
Pertekrek	9	0
	106	659

Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation font 424
Les *Timariots* 1380

En tout 1742

Dans le Gouvernement du Capitaine Bacha, *ou Admiral, il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Negrepont	12	188
Mitylene	4	83
Kogia ile	25	187
Sifla	32	235
Karliili	11	119
Galipoli	14	32
Rhodes	5	71
Betgai	5	146
Mezestra	16	91
	124	1152

Les *Gebelus* des *Zaims* font, suivant la précédente estimation 500
Les *Timariots* 2304

En tout 2804

Pour l'entretien desquels le revenu est couché sur l'état du Grand-Seigneur à 10800000 Aspres.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Rumeli, *ou de* Romanie, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Sophia	337	1788
Kiostendil	48	1017
Morea	100	242
Alexădrie d'Epire	19	205
Tirhala	26	525
Siliſtra	75	432
Nigheboli	60	344
Vchri	60	342
Aulona	68	489
Iania	62	345
Ilbaſan	18	138
Tchirmen	20	130
Salonica	36	262
Vvize	20	79
Delunia	24	165
Vskiup	20	344
Kerkleſa	1	18
Dukakin	10	53
Vvidin	17	225
Alagebizar	27	509
Sezerin	17	225
Vvaltcarin	10	317
	1075	8194

Les *Zaims* avec leurs *Gebelus* font ſuivant la précédente eſtimation 4300

Les *Timariots* 16388

Et ſelon la plus baſſe eſtimation 20688

Mais la ſupputation ordinaire des *Zaims* & des *Timariots* en ce lieu-là, avec leurs *Gebelus*, eſt environ de 30000 hommes combattans, ou peu s'en faut, à quoy on ajoûte les ſoldats des *Beglerbeys Sancgiacbeys*, & autres Officiers, qui montent ordinairement à 2500. hommes. De-ſorte que la milice entretenuë des terres du païs, peut eſtre de 32700. ou 33000. hommes.

Outre cette Milice de la Romanie, il y a vne autre sorte de milice que l'on appelle *Jureghian, ou Jurukler.* Ceux-là tiennent leur bien en fief de pere en fils. On en compte environ mille deux cens quatre-vingts quatorze familles. Il y en a encore vne autre dans la Province de *Dobridge*, que l'on appelle *Ogiacks*, c'est-à-dire, cheminées, qui font bien quatre mille maisons. Dans celle de *Kisilgé*, il il y en a deux cens; dans *Tchirmen*, il y en a trois cens cinquante & vn de *Cinganis*, qui sont ce que nous appellons Egyptiens; & dans *Wize*, il y en a cent soixante & dix. Desorte que le nombre entier des *Ogiacks*, peut aller à quatre mille sept cens vingt & vn, ou au plus à cinq mille. Ces gens-là sont obligez de tirer tous les ans cinq personnes de chaque trentaine, que l'on appelle *Eschkingi*, ou volontaires, qui doivent se joindre aux Tartares, pour faire des courses dans la Russie, dans la Pologne, ou en d'autres lieux. Ils se relevent les vns les autres chaque année. Les vingt-cinq

qui demeurent ſont appellez *Jamak*, & ne ſont pas obligez de ſervir en perſonne à la guerre quand la neceſſité les y appelle : mais en ce cas-là il faut qu'ils y envoient vn homme pour chaque cinq mille Aſpres de revenu qu'ils ont des terres du Grand-Seigneur, & celuy-là ſert à la place de celuy qui devoit aller en courſe avec les Tartares cette année-là.

Le principal employ de ces gens-là eſt de ſervir l'artillerie, d'avoir ſoin du bagage & des munitions, de tenir les chemins nets, & de racommoder les ponts pour le paſſage de l'armée. Il y a quelques familles des Bulgariens, qui ſont obligées de rendre vn pareil ſervice, & de porter du foin, ou de couper de l'herbe pour la cavalerie, ſelon la ſaiſon de l'année.

Je ne trouve point marqué préciſément dans les regiſtres du Sultan, le nombre des *Zaims* & des *Timariots*, qui ſont dans les Gouvernemens des *Beiglerbeys* de Bude, de Temiſwar, & de Boſnie ; mais quoiqu'il en ſoit, cette milice des frontiéres de l'Empire, que l'on appelle *Serhalli*, ſe mon-

te, autant que je l'ai pû apprendre de personnes intelligentes, à soixante & dix mille hommes, qui sont payez du revenu des *Sangiacs* de ces païs-là. La milice de Bude n'est pas de fort vieille datte sur les registres de Constantinople, parce qu'elle passe pour vne Principauté indépendante, à cause de son importance, de ses revenus, & de sa grande étenduë. On ne laisse pourtant pas de tenir dans la ville vn registre fort exact de toutes ses forces, les Turcs la considérant comme vne garnison frontiére de la derniére consequence, & comme la clef de la Hongrie. Sa milice, comme je l'ay appris d'vn des principaux Officiers, pendant que j'y estois, estoit, suivant le compte exact qu'il en faisoit, de

Janissaires	12000
Spahis	1500
Zaims & *Timariots*	2200
Azaps, qui sont les moindres soldats	1800
Ceux du château de *Bude*	1200
Jebegis, ou Armuriers	1900

La garde des portes, que l'on appelle

Cuchu Cappa	500
Topgis, ou Canoniers	500
Les *Martolois*, ou eſpece de Fantaſſins	300
Soldats qui gardent les poudres	280
Soldats qui ſont ſerviteurs du *Bacha*	3000

En tout vingt-deux mille cent quatre-vingts; à quoy ajoûtant la milice de Boſnie, & des autres parties de la Sclavonie, celle des liſiéres des Provinces frontiéres, qui ont plus de huit cens mille Angloiſes d'étenduë; le nombre ne peut aller a moins que de ſoixante & dix mille hommes combattans. Mais nous ne parlons ici que du nombre des *Zaims* & des *Timariots*, dont le total ſe monte à dix mille neuf cens quarante-huit *Zaims*, & à ſoixante & douze mille quatre cens trente-ſix *Timariots*. Comme ce compte eſt fait ſur la plus baſſe eſtimation, on peut fort bien y ajoûter vn tiers de plus, ſans y comprendre les autres milices du Caire, ny les autres ordres militaires, dont nous parlerons dans les Chapitres ſuivans.

Ces partages, ou ces diviſions furent faites premiérement par Soliman le Magnifique, comme vn excellent moyen de tenir en ordre les gens de guerre, qui ſont le plus puiſſant ſoûtien de la Monarchie Ottomane. Mais comme la corruption s'introduit avec le tems, par l'avarice & par l'ambition des Officiers, dans les choſes les mieux ordonnées, on a corrompu le veritable vſage de ces revenus-là. Car les *Beglerbeys*, les *Bachas*, les Treſoriers, & les autres Officiers, au lieu de les partager entre les ſoldats, ſelon le mérite de leurs ſervices & de leur valeur, les gardent, pour en gratifier leurs domeſtiques & leurs pages, qu'ils obligent en cette conſidération de leur rendre pluſieurs ſervices. Ceux qui demeurent à Conſtantinople, ou proche de la mer, d'entretenir des bateaux pour porter les proviſions dont ils ont beſoin pour leurs familles. Ceux qui vivent à la campagne, s'accommodent avec les Treſoriers des gens de guerre; & ſans avoir égard aux veritables héritiers, ils vendent ces revenus au plus offrant

& dernier encheriſſeur. De-ſorte que quand le *Bacha* dans le tems de la recolte, envoie ſes Officiers pour recevoir les droits des pauvres *Timariots*, cela fait vne infinité de querelles & de procés, qui ſe terminant pardevant des Juges intereſſez, la ſentence ſe donne toûjours en faveur de celuy qui a le plus de pouvoir, & le plus d'argent.

Le compte que nous avons fait ci-deſſus des *Zaims* & des *Timariots*, eſt le plus raiſonnable que l'on en puiſſe donner. Et parce que nous les avons comptez ſur la plus baſſe eſtimation, ne faiſant fonds que pour l'entretien de quatre-vingts trois mille trois cens quatre-vingts hommes, cette ſorte de milice peut aller juſques à cent mille hommes combattans, qui eſt, comme je l'ai oüi dire, le plus haut où on la puiſſe porter.



CHAPITRE IV.

De certaines coûtumes qui se pratiquent parmi les Ziamets *& les* Timariots.

ON mêle en ce tems de guerre, avec les troupes des *Ziamets* & des *Timariots*, des Volontaires, ou Avanturiers, que les Turcs appellent *Gionullu.* Ils s'entretiennent à leurs dépens, dans l'espérance d'obtenir par quelque action signalée, la place de quelque *Zaim*, ou de quelque *Timariot* mort à la guerre. Ces gens-là sont ordinairement braves, & propres à entreprendre les choses les plus desesperées; à quoy ils sont portez par l'espérance d'en estre récompensez, & par la persuasion qu'ils ont, qu'au pis aller, mourant dans vne guerre contre les Chréticns, ils deviennent martyrs de la Religion Mahometane. J'ai ouï dire que l'on donna huit fois en vn seul jour la terre d'vn *Timariot* à huit de ces braves, dont sept furent tuez

l'vn aprés l'autre, à vn assaut que donnérent les Turcs à *Serinuar*, ou au nouveau fort du Comte de Serin, & qu'elle demeura enfin au huitiéme qui en échappa, les autres n'en ayant eû que le nom.

Quand les *Zaims* ou les *Timariots* sont vieux ou impotens, ils peuvent pendant leur vie résigner leurs terres à leurs fils, ou à leurs plus proches.

Il n'est pas permis à vn Païsan de se servir à la guerre de son cheval, ni de porter l'épée comme vn *Spahis*, s'il n'a esté quelque tems auparavant au service d'vn *Bacha*, & nourri dans sa famille, ou dans celle de quelque autre personne de qualité. Mais s'il demeure sur les frontiéres de l'Empire, & qu'il ait donné quelques marques de son courage, il peut prétendre à la terre vacante d'vn *Zaim*, ou d'vn *Timariot*.

C'est la coûtume en Romanie, quand vn *Zaim* ou vn *Timariot* meurt à la guerre, de partager les revenus de son *Ziamet* en autant de fermes de *Timariots* qu'il a de fils; mais quand vn *Timariot* n'a que trois mille As-

pres de revenu, il passe tout entier à son fils aîné, & s'il en a davantage, il est partagé par portions égales entre le reste de ses enfans. Si les *Zaims* & les *Timariots* meurent de mort naturelle dans leurs maisons, le *Beiglerbey* de la Province dispose de leurs terres, & les donne, s'il veut, à leurs héritiers, ou à quelques-vns de ses domestiques, ou les vend à ceux qui luy en donnent le plus.

Mais dans l'Anatolie il y a plusieurs *Zaims* & *Timariots*, dont les biens passent par succession des peres aux enfans. Ils ne sont pas obligez d'aller en personne à la guerre; il suffit qu'ils y envoient leurs *Gebelus*, ou des serviteurs, à proportion de la valeur des terres qu'ils possédent: mais s'ils y manquent, on confisque au profit de l'Empereur le revenu de cette année-là, & on le porte à l'Epargne. Cette sorte de biens va au plus proche parent, soit du costé du mari, ou du costé de la femme.

CHAPITRE V.

De l'état de la Milice du Grand-Caire, & de l'Egypte.

ON confie le Royaume d'Egypte à douze *Beys*, dont quelques-vns viennent de l'ancienne race des *Mamelus*, que le Sultan Selim conserva, quand il prit le Caire. Ils ont le commandement abſolu de toute la Milice entre leurs mains ; ce qui les a rendu fiers, puiſſans, & mutins, juſques à ſe révolter pour le moindre mécontentement. Chacun de ces *Beys* entretient cinq cens hommes de guerre, vaillans, & adroits, qui leur ſervent de gardes, & qui font vne partie de leur ſuite. Ces gens-là les ſuivent quand ils voiagent, quand ils vont à la chaſſe, ou quand ils ſe trouvent à quelque cerémonie publique. Ces douze Capitaines commandent à vingt mille chevaux entretenus aux dépens du païs. Les Cavaliers ſont obligez d'eſcorter tour à

tour les Pelerins qui vont à la Meque, & de conduire sûrement à la Cour Ottomane le tribut de six cens mille sequins, que l'on y envoie tous les ans, soit par mer, ou par terre. Cette milice du païs n'est obligée à aucun autre service, qu'à ceux dont nous venons de parler, si ce n'est d'empêcher les invasions des Afriquains qui habitent dans les montagnes, & qui sortent souvent de leurs rochers secs & arides, pour faire des courses dans les terres grasses & fertiles de l'Egypte. On compte outre cette milice dix-huit mille *Timariots*, desquels on envoie ordinairement tous les ans deux mille cinq cens, ou trois mille hommes en Candie. Mais je n'ai pas ouï dire qu'on en envoie dans des lieux plus éloignez, comme en Hongrie, & ailleurs.

Ces douze *Beys* d'Egypte sont de race noble, & possédent des biens en propre, qui passent des peres aux enfans. Ces biens joints au commandement qu'ils ont d'vne puissante armée, les a rendus si formidables & si insolens, qu'ils prennent assez sou-

vent la hardiesse d'emprisonner le *Bacha*, de le priver de sa Charge, & de le dépouiller de toutes les richesses qu'il a amassées pendant les trois années de son Gouvernement. Cela est cause que les *Bachas* & les *Beys* sont en perpetuelle jalousie les vns des autres, & qu'ils ont souvent des démêlez ensemble, qui ne valent guéres mieux que des revoltes. En l'année mil six cens soixante-quatre, ils mirent en prison Ibraïm Bacha, qui n'en sortit qu'en leur donnant six cens bourses d'argent, qui valent au Caire environ cent mille écus. Ils mirent ensuite son frere prisonnier, sous prétexte qu'il avoit eû part aux affaires du *Bacha*. Mais le Grand Escuyer, appellé en Turc *Embra hore*, que le Sultan envoia exprés en Egypte, pour accommoder cette affaire, le fit mettre en liberté dés qu'il y fut arrivé. Ces brouïlleries allérent en ce temslà si avant, qu'elles auroient passé pour vne révolte, s'ils n'en eussent fait quelque satisfaction au Grand-Seigneur, en luy envoiant par son Grand Escuyer vn nommé *Sulficar*

Bey, que le Sultan fit étrangler à Andrinople au mois de Février mil six cens soixante-quatre en sa presence. Le Turc a toûjours dissimulé ces sortes de desordres, sachant bien qu'il est difficile de les corriger, & que ce seroit se mettre au hazard de perdre ce Royaume-là, que de vouloir se servir de remedes violens.

Troupes auxiliaires des Turcs, qu'il faut ajoûter aux précédentes.

LEs Tartares, les Valaches, les Moldaves, & les Transylvains, sont obligez de fournir des gens de guerre au Grand-Seigneur, toutes les fois qu'il leur commande. Les Tartares de Crim, cent mille hommes, avec le *Tartarhan* à leur teste, quand le Sultan marche en personne; mais si son armée n'est commandée que par le Visir, il y envoie son fils, ou s'il n'en a point, son premier Ministre, avec quarante ou cinquante mille hommes. Pour les Princes de Valachie, de Moldavie, & de Transylvanie, ils ne sont jamais dispensez de

ſervir en perſonne, & doivent mener chacun ſept ou huit mille hommes. Car encore qu'Apafi Prince de Tranſylvanie ne ſoit par ſorti de ſon païs dans la derniére guerre que les Turcs eûrent avec l'Empereur, ce ne fut pas par diſpenſe de ſervir dans l'armée du Viſir, mais pour defendre ſon poſte des irruptions de l'ennemi.

CHAPITRE VI.

Des Spahis.

NOUS avons parlé jusques-ici de la Cavalerie des Turcs, qui s'entretient du revenu des Fermes & Terres que leur donne le Grand-Seigneur. Il faut parler maintenant de celle qui eſt payée de ſon Epargne, que l'on appelle ordinairement *Spahis*, qui peuvent paſſer pour la Nobleſſe du païs, parce qu'ils ſont mieux élevez, & plus civiliſez que le reſte des Turcs. Ils ſont en tout douze mille. Les *Spahis* ſont de deux ſortes. On appelle ceux de la premiére, *Silha-*

tari, qui portent vne Cornette jaune quand ils marchent; & ceux de la seconde, *Spahaoglari*, ou serviteurs des *Spahis*, qui en portent vne rouge. Ces serviteurs sont aujourd'huy plus considérez que leurs Maîstres, quoique les *Silhatari* soient fort anciens, & qu'ils ayent esté instituez, à ce qu'ils disent, par *Hali*, qui estoit vn des quatre compagnons de Mahomet; & en voici la raison. Sultan Mahomet Troisiéme, voyant vn jour de bataille en Hongrie les *Silhatari* s'enfuïr en desordre, fit tous ses efforts pour les arrêter, & pour les rallier, mais inutilement, tant l'épouvante estoit grande parmi eux; ce qui l'obligea d'aller à la teste de l'escadron de leurs valets, qui n'avoient point branlé, & qui estoient demeurez en corps. Il les exhorta à réparer la faute de leurs Maîtres, & à charger les ennemis. Les paroles du Sultan eûrent tant de pouvoir sur leur esprit, qu'ils allérent vigoureusement à la charge, poussérent les ennemis, & furent assez heureux pour estre cause du gain de la bataille. En reconnoissance d'vn service si

ſignalé, le Sultan, qui eſt le diſpenſateur des honneurs, préféra les ſerviteurs à leurs Maîtres, & ce nouvel ordre de *Spahis* a toûjours ſubſiſté depuis.

Ces Cavaliers ont pour armes vn cimetere, & vne lance, qu'ils appellent *Miſrak*, & quelques-vns portent vn *Gerit* à la main, qui eſt vne eſpece de dard, de deux pieds de long, ferré par vn bout, & que je m'imagine eſtre la meſme choſe que les *Pila* des Romains. Ils dardent ce javelot avec beaucoup de force & d'adreſſe, & quelquefois ils le jettent devant eux en courant à toute bride, & le ramaſſent ſans ſortir de la ſelle, & ſans s'arrêter. Ils ont auſſi vne épée attachée à coſté de la ſelle de leurs chevaux, qu'ils appellent *Caddare*, dont la lame eſt large & droite. Ils ſe ſervent de cette épée ou de leur cimetere, ſelon qu'ils le jugent à propos, quand ils ſont aux priſes avec leurs ennemis. Il y en a parmi eux qui portent des arcs, des fléches, des piſtolets, & des carabines, quoiqu'ils n'eſtiment pas beau-

coup les armes à feu, estant persuadez qu'en pleine campagne elles font plus de bruit que d'exécution. D'autres portent des cottes de maille, & des pots de fer, qui sont peints de la couleur des Cornettes de leurs esquadrons. Quand ils vont au combat, ils crient de toute leur force *Allah, Allah*, & font tous leurs efforts pour rompre les rangs des ennemis ; mais s'ils ne réüssissent pas, aprés les avoir chargez trois fois, ils se retirent.

Les *Spahis* d'Asie sont bien mieux montez que ceux d'Europe ; mais les derniers sont plus adroits & plus vaillans, à cause des guerres qu'ils ont continuellement avec les Chrétiens. Les *Spahis* d'Asie estoient autrefois bien plus puissans qu'ils ne sont à present. Ils ne venoient jamais à l'armée qu'ils ne fussent suivis de trente ou quarante hommes chacun, sans leurs chevaux de main, leurs tentes, & leur bagage, qui estoit proportionné à la grandeur de leur train. Mais cét équipage ne plût pas au Visir *Kupruli*, qui le trouvoit trop superbe pour de simples Cavaliers;

valiers ; & comme il ſavoit qu'ils avoient l'eſprit porté à la rebellion, & à la faction, qui regnoit en ce tems-là parmi la pluſpart des Grands de l'Empire, il fit perir leurs Chefs l'vn aprés l'autre, & n'a point eû de ceſſe, qu'il ne les ait entiérement ruinez. De-ſorte que ceux qui reſtent aujourd'huy ſont ſi pauvres & ſi miſérables, qu'ils ſont réduits à ſe mettre dix ou douze enſemble, pour entretenir vne méchante tente, deux ou trois chevaux, & vne mule, qui ſert à porter leur bagage & leurs proviſions.

Ils ſont fort ſouples, & tellement réduits, qu'ils ſouffrent qu'on les batte ſous la plante des pieds, comme on fait les Janiſſaires ſur les feſſes ; ce qui ſe fait ainſi, afin que les Fantaſſins ne ſoient point incommodez par la partie qui leur ſert à marcher, & les autres par celle qui leur ſert à ſe tenir à cheval. Voilà de quelle maniére on punit les vns & les autres, pour les crimes ordinaires ; mais quand ils ſont capitaux, le Grand-Viſir les envoie querir par vn *Chiaoux*, & aprés

les avoir condamnez, il les fait étrangler ſous les murailles du Serrail ; & deux ou trois heures aprés que le Soleil eſt couché, on jette leurs corps dans la Mer, ſans autre cerémonie que de tirer trois coups de canon, qui ſervent d'avertiſſement à leurs camarades.

La paye des *Spahis* eſt différente ; mais en genéral elle va depuis douze Aſpres juſques à cent par jour. Ceux que l'on tire des Serrails de Pera, d'Ibraïm Bacha, & d'Andrinople, qui ſont autant de ſeminaires où on apprend à la jeuneſſe les principes de la guerre & des lettres, ou qui ont eſté cuiſiniers, qui eſt vn office conſidérable dans ces ſociétez, ou *Baltagis*, ou fendeurs de bois dans le Serrail du Grand-Seigneur, & qui en ſortent pour devenir *Spahis*, n'ont pas moins de douze Aſpres de paye par jour ; mais ceux que l'on tire de la petite, ou de la grande chambre du Serrail du Grand-Seigneur, que l'on appelle *Seniſerai*, en ont dix-neuf ; & s'ils ſont aſſez heureux pour avoir poſſédé quelque petite charge, on leur aug-

mente de deux ou de trois. Ceux que l'on tire des autres chambres plus éminentes, pour les employer à la guerre, comme de la lavanderie, du lieu où on fait les turbans, du Laboratoire, de la Tresorerie, de la Fauconnerie, & des autres lieux dont nous avons parlé, en faisant la description du Serrail, ont d'abord trente Aspres de paye par jour. Cette paye augmente assez souvent de deux Aspres, à cause des services extraordinaires qu'ils rendent à la guerre, par la faveur du Visir, ou de celuy qui tient les Registres. Elle augmente aussi de deux Aspres pour chaque teste qu'ils apportent de leurs ennemis, & d'autant pour les avis qu'ils donnent de la mort d'vn *Spahis*, qui se prend sur la paye du deffunt. Le Grand-Seigneur fait cela, afin de n'être point trompé, en continuant de payer les appointemens d'vn homme mort. A l'avenement à l'Empire, ou au couronnement du Grand-Seigneur, on augmente, par forme de gratification du Sultan, la paye de l'armée entiére des *Spahis*. Par ces divers

moyens, il y a des Cavaliers qui portent leur paye jusques à cent Aspres par jour, qui est le plus haut où elle puisse jamais aller. On les paye de quartier en quartier, & ils peuvent estre neuf mois sans recevoir leur paye; mais s'ils attendent que l'année se passe, ils ne peuvent demander de l'argent que pour neuf mois ; & le quatriéme quartier, ou plus, s'il est dû, est confisqué au profit du Prince, & porté à l'Epargne. On les paye à present dans la salle du Visir, & en sa presence ; ce qui se faisoit auparavant dans la maison de leurs Tresoriers. Cét ordre a esté changé par le Visir *Kupruli*, à cause de la friponnerie de ces Officiers, qui causoit souvent des desordres parmi les gens de guerre. Car les riches *Spahis* des Provinces éloignées de la Cour, traitoient avec leurs Tresoriers, pour ne pas estre obligez de venir à Constantinople, & leur remettoient vne partie de leur paye, à la charge de leur faire tenir le reste chez eux, de quartier en quartier. Ces gens-là qui voioient que ce profit estoit aisé

& considérable pour eux, traitoient avec d'autres *Spahis*, qui venoient à Constantinople, afin de les payer par préférence ; & comme les payemens ne se faisoient que les Mercredis & les Samedis de chaque semaine, cela obligeoit les autres qui ne vouloient point faire de remise, à attendre long-tems, & à se consumer en dépense : de-sorte que le chagrin les prenant, ils commencérent premiérement à murmurer, & ensuite à menacer les Tresoriers. Leur insolence, ou plûtost leur ressentiment, alla enfin jusques à la mutinerie. Ils forcérent les portes de leurs Officiers ; ils rompirent leurs fenêtres, & auroient fait quelque chose de pis, si le Visir *Kupruli* n'y eût remédié, en ordonnant, comme nous venons de le dire, que l'argent se distriburoit en sa presence, & que l'on payeroit tous les jours de la semaine, jusques à ce que tout fût achevé.

Les fils des *Spahis* peuvent se presenter au Grand-Visir, & luy demander, & obtenir le privilege d'être enrôllez sur les registres du Grand-

Seigneur, ce qui leur accorde assez souvent; mais leur paye, qui est au moins de douze Aspres par jour, se prend sur la part de leur pere. Quand ils sont ainsi enrôllez, ils sont en passe de s'avancer par leurs services, s'ils ont du bonheur, & de l'industrie. Outre les moyens dont nous venons de parler, par lesquels les *Spahis* peuvent augmenter leur paye, j'ai oüi dire qu'ils avoient autrefois vn certain profit, appellé *Gulampie*, qui veut dire convoi d'argent. C'estoit vn pour cent, que l'on donnoit à ceux qui estoient choisis par les Receveurs du Grand-Seigneur, pour conduire sûrement l'argent de leur recepte à Constantinople, & qu'outre cela on les défraioit eux & leurs chevaux pendant le voiage. Mais comme ce droit diminuoit le revenu du Sultan, il a esté enfin supprimé, au grand regret des *Spahis*.

Quand le Grand-Seigneur va en personne à la guerre, il fait, selon la coûtume des anciens Sultans, vn present de cinq mille Aspres à chaque *Spahis*. On appelle cette li-

béralité *Sadak Akchiasi*, ou don pour acheter des arcs & des fléches. Il fait la mesme gratification aux Janissaires, comme nous le dirons cy-aprés.

Cette armée de *Spahis* pendant la guerre n'est autre chose qu'vne multitude confuse d'hommes sans conduite. Ils ne sont distribuez ni en Compagnies, ni en Regimens; ils marchent par pelotons, & combattent sans aucun ordre. Ils ne se mettent gueres en peine d'estre, ou de n'estre pas au camp; mais on casse, & raye de dessus les registres du Grand-Seigneur, ceux qui ne se trouvent pas, quand on fait la paye au mois de Novembre, appellé en Turc *Kassam Vlefesi*, à moins qu'ils soient protegez par leurs Officiers. On les met en garde à cheval avec vn Janissaire, à chaque bout des cordes qui soutiennent le pavillon du Grand-Seigneur, & celuy du Visir. Leurs armes sont vn cimetere, vn arc, & des fléches, & vne lance; & celles du Janissaire qui est à pied, vne épée, & vn mousquet. On les emploie aussi

quand on marche, à garder le fonds destiné pour le paiement de l'armée.

On estimoit fort autrefois dans tout l'Empire, cette sorte de gens de guerre, tant à cause de leur savoir, & de ce qu'ils avoient esté élevez à la Cour de l'Empereur, qu'à cause qu'ils estoient familiérement connûs de tous les grands Seigneurs de l'Empire, & qu'ils estoient en passe de parvenir aux plus grands emplois. Quand le Grand-Seigneur marchoit en campagne, les *Silhatari* le couvroient à gauche, & les *Spahaoglari* à droite, & composoient toûjours le corps de réserve, comme s'ils eussent esté les gardes du Sultan ; mais ne sachant se conduire dans leur bonne fortune, ils devinrent insolens & ambitieux. Ils voulurent avoir part au Gouvernement ; ils se liguérent avec les Janissaires, & conspirérent contre la vie de leur legitime Souverain, Sultan Osman : ce qui leur fit perdre, avec justice, la faveur du Sultan Morat, & de Sultan Ibraïm. Sultan Mahomet, qui regne à present, se ressouvenant de la peur qu'ils luy avoient faite,

quand ils entreprirent contre sa vie, & contre celle de sa mere, les abaisse autant qu'il peut; & comme il les méprise, on n'en fait presque point d'état.

D'autres révoltes ont achevé de les perdre de réputation, mais entre autres, celle que je m'en vais rapporter. Le Visir Mahomet *Kupruli* allant en Transylvanie contre Janova, manda aux *Spahis* de se trouver au rendez-vous, qu'il leur avoit donné en Hongrie. Au lieu d'obéïr à leur Général, ils se firent vn nouveau Chef d'vn *Spahis* de leur ordre, nommé *Hassan Aaga*, qui avoit esté fait Bacha d'Alep. Son nom fit en ce tems-là grand bruit parmi les Chrétiens, qui croioient que ces divisions donneroient des affaires aux Turcs. Cette révolte en Asie, fomentée par les ennemis secrets du Visir *Kupruli*, l'obligérent d'abandonner le dessein qu'il avoit sur la Transylvanie. Il fit promptement la paix, à des condition assez honnestes & assez raisonnables, & s'appliqua vniquement à prévenir vn mal qui menaçoit tout l'Empire. *Hassan Ba-*

cha cependant marchoit avec son armée vers la Ville capitale. Quand il fut arrivé proche de Scutari, il envoia vne requeste au Grand-Seigneur, dans laquelle il luy representoit qu'il avoit entrepris vne longue & penible marche, par vn pur motif de zele & d'affection pour son service, & pour le bien de son Etat ; qu'il estoit necessaire qu'il fût informé des abus qui se commettoient dans le Gouvernement, par la corruption, & par la mauvaise conduite de ses Ministres, que son bas âge ne luy permettoit pas de découvrir par luy-mesme. Il insinuoit adroitement ensuite, que tous les mécontentemens des gens de guerre venoient de la cruauté & de l'humeur violente de *Kupruli*, qu'il ne nommoit pourtant pas, mais qu'il désignoit assez bien pour le faire connoître ; & concluoit enfin, qu'il n'avoit point d'autre but que de defendre l'honneur de son Prince, & la liberté de ses sujets. Le Visir eût bien de la joie de voir que *Hassan Bacha* mettoit les affaires en négociation, & que dans vne entreprise de cette importance,

il faiſoit ſcrupule de donner vne bataille, & de répandre le ſang des Mahometans; cette tendreſſe luy paroiſſant fort incompatible avec la condition d'vn ſujet rebelle, qui doit violer toutes ſortes de loix divines & humaines pour ſe ſoûtenir, quand il a eſté aſſez impie pour tirer l'épée contre ſon Souverain. Les allées & les venuës qui ſe faiſoient de Scutari à Conſtantinople, donnérent lieu à *Kupruli* de perdre ſon ennemi. On envoia ordre pendant ce tems-là à *Mortaza Bacha* de Babylone, de ſe rendre maître de la ville d'Alep; ce qu'il fit. On promit enſuite à *Haſſan Bacha* de la part du Grand-Seigneur & du Viſir, tout ce qu'il voulut; aprés quoy on le perſuada de retourner à Alep, pour regler les conditions du Traité avec *Mortaza*, qui avoit plein pouvoir de luy accorder tout ce qu'il demanderoit, pourvû que l'honneur du Sultan fût à couvert. *Haſſan Bacha* cóntent d'vne réponſe ſi favorable, décampa de Scutari, & marcha avec ſes troupes vers Alep, proche de laquelle il fit faire alte à ſon ar-

mée, & envoia dire à *Mortaza* qu'il avoit à négocier avec luy. *Mortaza*, qui savoit ce qu'il devoit faire, fit tant par son adresse, à quoy la cérdulité du *Bacha* contribüa beaucoup, qu'il l'engagea à le venir trouver dans sa tente, où il ne fut pas plûtost arrivé, qu'il luy fit couper la teste. L'armée des *Spahis* ayant appris la mort de son Chef, se débenda aussi-tost, à la réserve de trois cens, que *Mortaza* fit arrêter, & qu'il envoia à Constantinople; lesquels le Grand-Seigneur fit tous exécuter en sa presence, dans l'enclos des murailles du Serrail de Scutari. Depuis ce tems-là l'orgueil & la fiérté des *Spahis* d'Asie a fort diminüé, & les peuples les ont si fort en horreur, qu'au moindre mot ils les assommeroient à coups de pierre: de-sorte qu'il ne leur reste quasi plus rien de leur premiére réputation.

Outre les deux sortes de *Spahis*, dont nous venons de parler, il y en a encore quatre autres. La premiére s'appelle *Sag Vlesigi*. Ceux-là marchent ordinairement à la droite des *Spahaoglani*. Ils portent des cornettes blan-

ches & rouges. La ſeconde s'appelle *Sol Vleſigi*. Ceux-là marchent à la gauche des *Silhatari*, & portent des cornettes blanches & jaunes. La troiſiéme s'appelle *Sagureba*, c'eſt-à-dire, ſoldats de fortune. Ils marchent à la droite des *Vleſigi*, & portent des cornettes vertes. La quatriéme s'appelle *Sol Gureba*, & marche à la gauche des *Vleſigi*; ils portent des cornettes blanches. Ces quatre ſortes de *Spahis* ſe levent ſelon la neceſſité, & le beſoin que l'on en a, quand on veut faire la guerre. Ils ſont obligez à toutes ſortes de ſervices, & peuvent parvenir par leur mérite aux plus grandes Charges militaires. Leur paye eſt depuis douze Aſpres juſques à vingt par jour. Il y a encore vne autre ſorte de *Spahis* plus conſidérez que tous ceux dont nous venons de parler, que l'on appelle *Mutafaraca*. Ils ſortent du Serrail avec plus de faveur que les autres, & ſont quatre ou cinq cens en tout. Leur paye ordinaire eſt de quarante Aſpres par jour. Leur principale fonction eſt de ſuivre, & de ſervir le Grand-Seigneur dans les pro-

menades qu'il fait pour son divertissement de Village en Village.

Ce que nous venons de dire suffit, pour faire voir au Lecteur quelle est l'institution & la discipline des *Spahis*, ou de la Cavalerie des Turcs : nous parlerons maintenant de leur infanterie.

CHAPITRE VII.

Des Janissaires.

APRES les *Spahis*, les Janissaires sont la plus considérable force de l'Empire Ottoman. On les appelle la nouvelle milice, quoiqu'ils tirent leur origine d'Ottoman Premier; mais parce qu'Amurat Troisiéme leur accorda de grands priviléges, l'Histoire des Turcs ne les compte que depuis ce tems-là. Ce fut luy à la verité qui fit des loix pour leur éducation, & pour leur entretien.

Par le Conseil de Catradin, que l'on appelle autrement *Kara Ruhenes*, son Premier Visir, il ordonna que


Le IAN
Gener

pour augmenter cette milice, le cinquiéme de tous les prisonniers que l'on feroit sur les Chrétiens au dessus de quinze ans appartiendroit au Sultan, qui les faisoit distribuer ensuite chez les Païsans d'Asie, pour y apprendre la langue & la Religion des Turcs.

Les Janissaires n'estoient pas au commencement plus de six ou sept mille; mais ils ont augmenté avec le tems, & aujourd'huy il y en a vingt mille effectifs. Ce n'est pas que l'on n'en trouve plus de cent mille, si on y veut comprendre ceux qui en prennent la qualité, & qui jouissent de leurs priviléges, sans en recevoir la paye; car on en fait passer ordinairement six ou sept sous le nom d'vn seul. Ces gens-là, pour s'exempter de payer plusieurs taxes, & pour se décharger de quelques devoirs publics, donnent quelque somme d'argent, ou quelques presens tous les ans aux Officiers qui les protégent, & qui les font passer pour Janissaires. Les Janissaires sont habillez comme on le voit dans la figure qui est à la teste

de ce Chapitre. Ils ne portent point de barbe, & n'ont que des moustaches. Quelques-vns disent qu'ils ont appris cela des Italiens ; mais cette coûtume se pratiquoit bien long-tems avant qu'ils fussent voisins de l'Italie; & la verité est que la maniére de raser ainsi, est dans toute la Turquie vne marque de servitude. Tous les Pages, tous les Jardiniers, tous les *Baltagis*, ou porteurs de haches, & tous les Officiers du Serrail, aussi-bien que ceux des Grands-Seigneurs, sont rasez de la sorte, pour faire voir qu'ils sont sujets à vn maître. Mais aussi-tost que les Janissaires sont dispensez d'aller à la guerre, qu'ils sont pourvûs de quelque Charge, ou qu'ls sont libres, ils laissent croître leur barbe, comme vne marque de leur liberté.

Cette milice n'estoit composée autrefois que d'enfans de Chrétiens instruits dans la religion Mahometane ; mais depuis quelque tems, cela ne se fait plus. Il y en a qui disent que ce changement vient de ce qu'il se trouve assez de Turcs naturels pour en

faire autant de Soldats que le Prince en a besoin. Mais je ne suis pas de cette opinion; car je n'ai pas vû dans tous mes voiages, que la Turquie fût si peuplée, que les Historiens & les voiageurs nous le veulent faire croire; & suis persuadé que cela vient de la corruption des Officiers, & du relâchement de leur discipline.

Quoique ce ne soit plus la coûtume de prendre des enfans de Chrétiens, pour en faire des Janissaires, c'est-à-dire, de Chrétiens de l'Europe, car ceux d'Asie en ont toûjours esté exempts; il faut pourtant que ceux que l'on choisit pour cela, quels qu'ils soient, fassent leur apprentissage comme les nouveaux soldats Romains, avant que d'estre enrôllez au nombre des Janissaires; si ce n'est que la necessité pressante de la guerre ne puisse souffrir ce retardement. On les appelle *Agiamoglans*, & leur Chef *Stanbol Agasi:* Il a soin principalement de les occuper à toutes sortes d'exercices penibles, & qui peuvent endurcir le corps au travail, comme à couper & à fendre du bois,

à porter des fardeaux pesans, à souffrir le froid & le chaud, à estre souples, obéïssans, vigilans & patiens; & en vn mot, à toutes les choses qui peuvent les rendre capables de supporter toutes les fatigues de la guerre.

La pluspart de ces *Agiamoglans* ont leurs quartiers dans les loges des jardins du Serrail du Grand-Seigneur, dont il y a grand nombre à Constantinople, & aux environs. On les occupe-là à cultiver la terre, à planter des arbres, à faire le mênage de la campagne, & si l'occasion le requiert, à faire les choses les plus basses & les plus penibles. Il y en a d'autres dans les Serrails de *Pera*, d'*Ibraïm Bacha*, & d'Andrinople, dont nous avons parlé dans le Chapitre des *Spahis*. Ceux-là s'occupent principalement à planter des arbres en allées pour la promenade, & des petits bois pour se mettre à l'ombre du Soleil, & à faire des grottes, & des fontaines pour réjouïr la vûë; mais quoique la pluspart ne fassent que cela, il n'y en a presque point parmi

eux qui entendent la fine agriculture, & qui ſachent autre choſe que planter des choux & des artichaux. Ils n'ont aucune connoiſſance des ornemens dont on pare les jardins en Europe , quoiqu'ils en ayent ruiné tant de beaux qui appartenoient aux Chrétiens ; & ceux-là meſme du Grand-Seigneur à Conſtantinople, ſont à proprement parler plûtoſt des deſerts que des jardins.

On prend de ces *Agiamoglans* pour en faire des *Baltagis* , ou porteurs de haches , qui ſervent à couper du bois pour le Serrail. On fait de ceux qui ſavent parler Turc , & qui ſont inſtruits dans la Religion Mahometane , des Cuiſiniers , & des petits Officiers de cuiſine ; & on envoie ceux qui ne le ſavent pas dans les lieux les plus éloignez de l'Anatolie , où les Janiſſaires ont des terres en propre ; comme à *Kiotahia* , où le Lieutenant Genéral des Janiſſaires , que l'on appelle en Turc *Kiaia-Beg* , a du bien ; à *Karahiſar*, & *Angura*, où le *Stambol Agaſi* a la premiére autorité ; à *Menteſche*, *Sul-*

tan Vahi, & *Karosi*, où le *Turnagibatchi*, & le *Jajabachi*, qui sont des principaux Officiers des Janissaires, ont des revenus annexez à leurs Charges. *Les Agiamoglans* que l'on envoie en ces quartiers-là, sont emploiez comme les autres à cultiver la terre, & à faire toutes sortes d'exercices penibles, jusques à ce que le besoin que l'on en a pour la guerre, oblige leurs Officiers de les en tirer. Quand cela arrive, on les loge dans les chambres des Janissaires, qui sont à Constantinople. Pour les y recevoir, on ne fait point d'autre cerémonie, que de les appeller par leur nom, en presence du Commissaire qui les enrôlle sur les registres du Grand-Seigneur. Quand ils viennent, ils marchent les vns aprés les autres, les plus âgez marchant toûjours les premiers, & chacun d'eux tenant le bas de la veste de son compagnon. Aussi-tost que leur nom est enregistré, ils courent de toute leur force vers leur *Odabachi*, ou Maître de leur chambre, qui leur donne à chacun vn coup derriére l'oreille, à

mesure qu'ils passent devant luy, pour faire connoître qu'ils luy sont soûmis. Voilà de quelle maniére on fait vn Janissaire.

Quand on enrôlle ces *Agiamoglans*, il y en a qui n'ont d'abord qu'vne Aspre de paye par jour, d'autres en ont quatre ou cinq, & quelques-vns sept & demi. Cette paye augmente de tems en tems par la faveur des Officiers, jusques à douze, qui est la plus haute à quoy puisse prétendre vn Janissaire. Aprés cela il ne doit rien espérer, à moins que sa bonne fortune l'éleve à la Charge de *Kiaia Beg*, c'est-à-dire, de Lieutenant General des Janissaires, ou à quelque autre employ considérable.

Outre leur paye ordinaire, ils sont nourris aux dépens du Grand-Seigneur. A de certaines heures reglées on leur donne à chacun du ris, quatre onces deux gros de chair, & huit onces quatre gros de pain. Ils mangent chacun dans leurs refectoirs particuliers, comme font les Moines dans les Convens, & les écoliers dans les Colleges. Outre la paye & la nour-

riture, le Sultan leur donne tous les ans à chacun vn juste-au-corps de drap de Salonique, fait de grosse laine, fort chaud, & fort commode. On distribuë ces juste-au-corps-là dans toutes les chambres au mois du *Ramazan* ; de-sorte que ces gens-là ne manquent de rien, ni pour la nourriture, ni pour le vestement, & sont beaucoup mieux traitez que la plus leste infanterie de l'Europe. Comme ils ne manquent de rien, cela les rend insolens, mutins, & prests à exciter des seditions, toutes les fois que le moindre mécontentement de leurs Officiers leur en fournit l'occasion. Quand cela arrive, ils commencent d'ordinaire à faire éclater leur ressentiment dans l'assemblée publique du Divan, où ils doivent réglément se trouver quatre ou cinq cens, tous les Samedis, tous les Dimanches, tous les Lundis, & tous les Mardis de chaque semaine, pour accompagner le *Janisar Agasi*, ou leur Genéral.

Ces jours-là on a accoûtumé de leur donner à manger de la cuisine

du Grand-Seigneur : s'ils ſont en bonne humeur, ils dînent paiſiblement ; mais s'ils ne ſont pas contens, ils pouſſent les plats du pied, ils les renverſent, & témoignent qu'ils ont plus d'envie de ſe venger des Miniſtres, que de faire bonne chére. Ces actions ſont ordinairement ſuivies de diſcours plus inſolens. Le Sultan & ſes principaux Miniſtres qui ont remarqué que ces mutineries ont ſouvent de mauvaiſes ſuites, ne manquent jamais de les appaiſer d'abord, ou par de belles promeſſes, ou en leur donnant quelque legére ſatisfaction.

Le Genéral de cette milice s'appelle *Janiſar Agaſi.* On le tire toûjours da l'*Haſoda*, ou chambre du Grand-Seigneur, parce qu'il eſt important de ne confier cette Charge qu'à des perſonnes tres-fideles. Par ce moyen on a étouffé pluſieurs mutineries des Janiſſaires dans leur naiſſance, & découvert pluſieurs de leurs deſſeins, que l'on auroit pas ſçûs autrement, le Genéral aiant gagné pour les Miniſtres ſes principaux Officiers. Quand le *Janiſar Agaſi* meurt de mort na-

turelle, ou quand il est exécuté par l'ordre du Grand-Seigneur, ou du Magistrat, ses biens ne sont pas confisquez au profit du Sultan, comme ceux des autres *Bachas*; ils entrent dans le tresor commun des Janissaires. Les Princes Ottomans ont reconnu en plusieurs occasions, qu'il est dangereux, pour le repos de l'Etat, d'avoir vne milice reglée, dont les Officiers possédent beaucoup de bien en propre, comme nous avons fait voir que ceux-là en ont dans l'Anatolie; mais avec toute leur autorité absoluë, ils n'y ont pû remédier jusques à present.

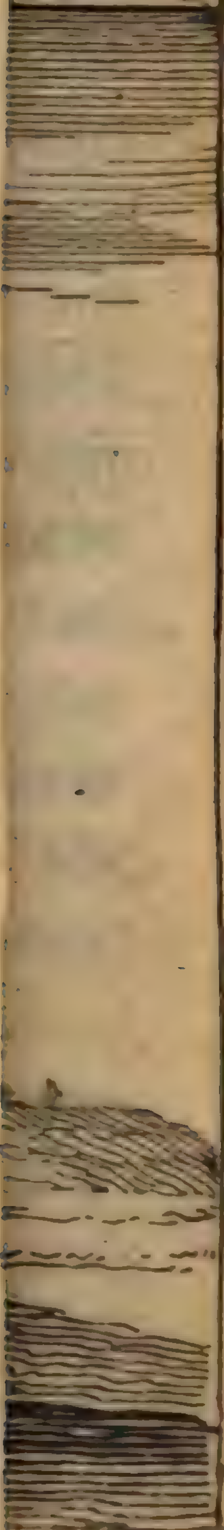
Le second Officier des Janissaires est le *Kiaia Beg*, ou le Lieutenant Genéral.

Le troisiéme est le *Seghan Bachi*, ou le Maître des chariots, qui porte le bagage des Janissaires.

Le quatriéme est le *Turnagi Bachi*, ou celuy qui garde les grues du Grand-Seigneur.

Le cinquiéme est le *Samsongi Bachi*, ou le Maître des grands chiens du Sultan.

Le


rte
page 601

Le sixiéme est le *Zagargi Bachi*, ou le Maître des épagneuls.

Le septiéme est le *Solack Bachi*, ou le Capitaine des Archers, c'est-à-dire, des Janissaires, qui portent des arcs, & des fléches.

Le huitiéme est le *Subaschi* & l'*Assasbachi*, ou les Capitaines des Baillifs, qui marchent aux costez du cheval du Grand-Seigneur, quand il va à quelque cerémonie publique.

Le neuviéme est le *Peikbachi*, ou celuy qui commande aux *Peighs*. C'est vne sorte de Pages qui portent des bonnets d'or battu. Ils ne sont que soixante en tout, & marchent aux jours de cerémonie avec les *Solacks*, tout auprés de la personne du Grand-Seigneur.

Le dixiéme est le *Mezuraga*, ou le Grand-Prevost des Janissaires.

Les huit derniers sont tirez d'entre les Janissaires, & les commandent chacun separément; mais pour augmenter leur pouvoir & leur autorité, le Grand-Seigneur leur donne du bien, & d'autres Charges. Les Janissaires n'ont point de chambres ailleurs qu'à

Constantinople. Il y en a cent soixante & deux en tout. Quatre-vingts sont d'ancienne fondation, que l'on appelle *Eskai Odalar*. On appelle les quatre-vingts deux autres *Jeni Odalar*, ou les nouvelles chambres. Dans la plus-part de ces chambres, il y a vn *Tchorbagi*, ou Capitaine. Ceux qui ne sont pas mariez y ont leur logement, & on leur y donne deux fois à manger par jour, comme nous l'avons déja dit. De-sorte que l'on peut dire que le Turc entretient des sociétez de soldats, que l'on éleve sagement, & d'vne maniére sevére, comme l'on fait ailleurs des compagnies de Religieux dans des Monastéres.

Les principaux Officiers de ces chambres, sont

PREMIEREMENT l'*Odabachi*, ou Maître de la chambre, qui fait á la guerre la fonction de Lieutenant de la compagnie.

Le second est le *Wekilharg*, ou celuy qui fait la dépense pour l'entretien de la chambre.

Le troisiéme est le *Bairacktar*, ou le Porte-enseigne.

Le quatriéme est le *Ashgi*, ou Cuisinier de la chambre.

Le cinquiéme est le *Karakullukagi*, ou Sous-cuisinier.

Le sixiéme est le *Saka*, ou le Porteur d'eau.

Le Cuisinier n'est pas vn Officier qui ait seulement soin d'acheter les provisions, & d'apporter à manger aux Janissaires; c'est luy qui les observe, qui les corrige, & qui les punit quand ils font quelque faute. Le Sous-cuisinier, outre la fonction ordinaire, est préposé pour avertir les Janissaires mariez qui demeurent dans la ville de Constantinople, de se rendre auprés de leurs Officiers toutes les fois qu'ils en ont besoin.

La pluspart des Janissaires ne se marient point, quoiqu'on ne les en empesche jamais; mais quand ils le sont, c'est vn obstacle invincible, qui les empesche de pousser leur fortune plus loin, ni de parvenir à aucunes Charges, quelques services qu'ils ayent. On est persuadé à la Porte, que l'em-

barras d'vne famille ne s'accommode pas bien avec le ſervice du Grand-Seigneur. Durant la paix ils ſont diſpenſez de tous devoirs, ſi ce n'eſt de venir tous les Vendredis à leur chambre, & de ſe faire voir à leurs Officiers.

En tems de guerre les Turcs conſidérent cette milice comme la plus vaillante & la mieux diſciplinée de toute l'armée. C'eſt pourquoi quand elle marche, les Janiſſaires ſont toûjours le principal corps. En tems de paix on les change ſouvent de quartier, pour les occuper. Tantoſt on les envoie de Bude à Kaniſe, de Kaniſe à Temeiſwar, à Rhodes, à la Canée, & ailleurs. On en met quelques-vns dans des corps de gardes, qui ſont aux portes & aux avenuës de Conſtantinople, pour empêcher les violences que leurs compagnons pourroient faire dans les ruës, aux Chrétiens, aux Juïfs, & à d'autres perſonnes. Car ils ont eſté ſouvent juſques à cét excés d'inſolence, que de forcer des femmes en plein marché, pendant que d'autres Janiſſaires les defendoient

avec leurs *Haniarres* ou poignards à la main, de la juste colére du peuple. Pour remédier à ces desordres, le *Janïsar Agasi*, va d'ordinaire à cheval par les ruës, suivi d'environ quarante *Mumgis*, ou Prevosts des Janissaires. Et quand il en trouve quelqu'vn convaincu de ces crimes, ou de ces sortes d'excés, il le fait arrêter, & mener à sa Jurisdiction, où, aprés avoir examiné son crime, il le condamne à estre battu, ou s'il est grand, à estre étranglé, ou cousu dans vn sac, & jetté dans la mer : mais quand cela arrive, l'exécution ne s'en fait jamais qu'en secret, parce qu'ils craignent que cela n'excite quelque sedition.

Dans chaque Province les Janissaires ont leurs *Serdars*, qui sont Colonels, ou Chefs des Janissaires, qui sont dans l'étenduë de cette Jurisdiction. Ces gens-là abusent fort de leur autorité, en protegeant, & faisant joüir des privileges des Janissaires, tous ceux qui leur font des presens, & qui leur donnent de l'argent. Ce qui fait qu'ils deviennent si riches & si puissans, qu'il n'y a pas long-tems

que la maniére de gouverner l'Empire Ottoman dépendoit de cette milice. Les armes ordinaires des Janissaires, sont l'épée & le mousquet. Ils combattent confusément, & sans ordre, comme les *Spahis*, à la réserve qu'ils forment quelque fois des bataillons faits en triangle, à la maniére de ceux que les Romains appelloient *Cunei.*

Ce que nous venons de dire suffit, pour faire voir quelle est l'institution & la discipline des Janissaires. Nous dirons maintenant de quelle maniére ils sont déchûs de leur premiére grandeur, & pourquoy on ne les y a pas conservez.

CHAPITRE VIII.

S'il est de la Politique moderne des Turcs d'entretenir vne armée de Janissaires, qui soit conforme à leur premiére institution.

BUSBECK dit en quelque endroit de sa troisiéme Lettre, où il parle d'vn démêlé qu'eûrent ses gens avec

des Janiſſaires qui ſe baignoient, que s'en eſtant plaint à *Ruſtan Bacha*, Premier Viſir, il luy répondit en ami, qu'il faloit accommoder cette affaire, & la diſſimuler; que dans vn tems de guerre, où on a beſoin de ſoldats, on ne les châtioit pas comme on vouloit; & qu'il n'y avoit rien que Soliman qui regnoit alors craignît tant au milieu de ſa grande puiſſance, que l'inſolence & la perfidie des Janiſſaires. D'où il conclut fort bien, que comme il eſt avantageux à vn Prince d'avoir toûjours ſur pied vn corps de vieux ſoldats, aguerris, & bien diſciplinez; il eſt auſſi tres-dangereux, pour ſa propre ſûreté, & pour le repos de ſon Etat, d'entretenir vne milice qui n'a pas la ſoûmiſſion & le reſpect qu'elle doit avoir pour ſon Souverain.

Comme l'Empire Ottoman a eſté fondé, & s'eſt agrandi par la ſeule force des armes, & aux dépens de la vie de pluſieurs braves Capitaines, les Empereurs ont eſté contraints de donner de grand priviles aux gens de guerre, & d'exciter de tems en tems

leur courage, par les récompenses, par des marques d'honneur, & par vne indulgence forcée pour leurs crimes. Cette impunité a enfin perdu ces gens-là, qui d'ailleurs n'avoient aucun principe de vertu. Elle les a rendu si insolens, qu'ils ont souvent attenté à la personne des principaux Ministres de l'Etat, & quelque fois à celle de leur Prince legitime.

Les Ministres des Sultans, ayant reconnu par ces funestes expériences, combien il estoit dangereux d'avoir dans la ville capitale de l'Empire, vne armée insolente, qui estoit rarement bien avec la Cour, dont les principaux Officiers avoient de grandes terres, & de grands revenus dans l'Anatolie, & vn tresor commun à tout le corps, devenu si grand par les biens du Janissaire *Aga*, qui y sont portez aprés sa mort, que personne n'en peut savoir la valeur; ils se sont appliquez vniquement à diminuer peu à peu la puissance de cette milice, en faisant perir les vieux soldats, & en les perdant de réputation dans le monde.

Les moyens dont on ſe ſert, pour ruïner les Janiſſaires, ſont évidens & manifeſtes. Premiérement on les emploie dans toutes ſortes de ſervices bas & ſerviles; ce qui leur oſte le cœur, & on les expoſe dans toutes les occaſions les plus hazardeuſes, afin de les y faire perir. C'eſt ainſi que les plus braves ſoldats de cette milice ſont peris dans la guerre, & quantité d'autres ſur la mer, où ils n'avoient pas accoûtumé de ſervir.

En ſecond lieu, la ruine de l'ancienne milice a cauſé vn deſordre dans leur diſcipline, qui ne leur eſt pas moins funeſte que le premier. C'eſt que les *Agiamoglans*, qui eſtoient obligez autrefois de faire vn noviciat de ſix ou ſept années, en ſont quittes maintenant pour vn d'vn an, ou d'vn an & demy; parce qu'autrement on ne pourroit pas fournir à ce qu'il en faut à la guerre. J'en ai connû que l'on a fait tout d'vn coup Janiſſaires pour envoyer en Candie, que j'avois vû vn peu auparavant porte-faix, & fendeurs de bois dans l'Arſenal, & exercer differens métiers bas & mé-

chaniques, ſans avoir appris à manier vn mouſquet, ou à faire le moindre exercice des armes.

En troiſiéme lieu, pour ne pas dépeupler les endroits de l'Europe, qui ſont ſous la domination du Turc, en prenant tous les trois ans les enfans de tribut pour le ſervice du Grand-Seigneur, que les Turcs appellent *Deuſchinme.* On a abandonné cette ancienne coûtume, en quoy conſiſtoit la principale conſervation des Janiſſaires & de leur diſcipline. Au lieu de cela on prend aujourd'huy des vagabonds d'Aſie, & d'ailleurs, qui ſe produiſent eux-meſmes, & on en fait des Janiſſaires, quand ils ont fait ſix mois de noviciat. Comme ces gens-là ne ſont pas accoûtumez au travail, ils ne peuvent ſouffrir la fatigue de la guerre, & deſertent à la premiére occaſion favorable qui ſe preſente.

En quatriéme lieu, les Princes ont fait mourir, ou pour leurs crimes, ou pour la jalouſie qu'ils en avoient, les anciens Officiers de ce corps-là, qui eſtoient parvenus par degrez & par les voies d'honneur, de ſimples ſol-

dats, aux Charges conſidérables ; & ont rempli leurs places d'enfans de Conſtantinople, élevez dans la moleſſe & dans la fainéantiſe. A quoy on peut ajoûter, qu'ils achetent des premiers Officiers, à force d'argent ou de preſens, les premiéres places, qui ne ſe donnoient qu'au ſervice & à la valeur.

En cinquiéme lieu, afin de hâter la ruine de ce vieux Corps, & luy faire perdre ſa fierté & ſon courage, on n'oblige plus ſi ſevérement que l'on faiſoit autrefois les Janiſſaires à demeurer dans leurs chambres. Au contraire, on les en diſpenſe, ſous prétexte de pauvreté, & que leur paye ne ſuffit pas pour entretenir, & faire ſubſiſter leurs familles, & on leur permet de travailler de toutes ſortes de métiers, & de faire des baſſeſſes, pour peu d'argent, qui leur font negliger l'exercice des armes, & perdre tout-à-fait les penſées qu'ils peuvent avoir pour la guerre.

En ſixiéme lieu, l'eſpoir de la récompenſe, & la crainte des châtimens qui ſervent à encourager les hommes

à faire de bonnes actions, & qui les empeschent d'en faire de mauvaises, ne se pratiquent plus aujourd'huy à l'égard des Janissaires. Il n'y en a aucun qui puisse esperer d'estre avancé, s'il ne donne de l'argent à ses Officiers, ni qui puisse obtenir dispense d'aller à la guerre, & de joüir de ses gages ordinaires, comme *Otarak*, ou veteran, quoique couvert de playes, & accablé de vieillesse. Les enfans des Officiers au contraire sont assez souvent faits *Otarak* dans le berceau ; & des soldats jeunes & vigoureux, dispensez pour de l'argent, ou par faveur, d'aller à la guerre, quoiqu'ils soient payez pour cela.

Mais comme si tout ce que nous venons de dire ne suffisoit pas pour faire perdre à ces gens-là le courage & la réputation ; on croit que le grand *Kupruli*, avant sa mort, n'entreprit la derniére guerre d'Allemagne, qu'il conseilla à son fils de continuer, que pour achever de ruiner entiérement les anciens *Spahis*, & les anciens Janissaires, comme vn des plus grands biens qui pouvoit arriver à

l'Empire ; parce que la ruine de ces vieux ſoldats donneroit lieu à vne nouvelle milice, qui ſeroit plus obéïſſante, & plus aiſée à gouverner.

Ce deſſein a ſi bien réüſſi dans la derniére guerre de Hongrie de l'année mil ſix cens ſoixante-quatre, qu'il s'y eſt fait vne furieuſe tuërie des *Spahis*, & des Janiſſaires, que l'on commandoit en tous les lieux, d'où on croioit qu'ils ne devoient point revenir. Les plus vaillans couroient à leur ruine, penſant faire voir leur courage, & vne bonne partie des meilleurs Officiers des troupes frontiéres périrent avec eux. Cela diminuë aſſûrément beaucoup les forces de l'Empire ; mais le Premier Viſir exécute ce qu'il s'eſt propoſé, & ce que ſon pere, à ce qu'on dit, luy a conſeillé avant que de mourir. Quoique la fierté des Janiſſaires ſoit fort mortifiée, & qu'ils ſoient maintenant réduits à ſouffrir que l'on les gouverne ; le Sultan qui regne à preſent, ne peut pourtant oublier la peur qu'ils luy ont faite dans ſon enfance, & ſelon toute apparence, il ne ſe fiera jamais à eux, & demeurera le

moins qu'il pourra à Constantinople, à cause des chambres qu'ils y ont, où se sont formées toutes les entreprises, & toutes les conspirations qui ont esté faites contre luy, contre son pere, & contre ses prédécesseurs.

CHAPITRE IX.

Des Chiaoux.

COMME les *Chiaoux* portent des armes offensives, aussi bien que deffensives, j'ai crû qu'on pouvoit raisonnablement les mettre au nombre des gens de guerre. On peut néanmoins les appeller, à cause de leur fonction ordinaire, Huissiers, ou Sergens, parce qu'ils sont emploiez principalement dans les affaires civiles que les particuliers ont les vns contre les autres. Ils sont environ cinq ou six cens en tout. Leur paye ordinaire est depuis douze Aspres par jour, jusques à quarante. Leur Chef s'appelle *Chiaoux Bachi*, & c'est en sa garde que l'on met les prisonniers de qualité. Le pa-

lais du Premier Visir est le lieu où ils s'assemblent, afin de recevoir ses ordres, & porter les dépesches qu'il leur donne en divers lieux de l'Empire. On admet ordinairement à ces Charges les Chrétiens renegats, autant pour leur donner moyen de subsister, & en exciter d'autres à changer de Religion, que parce qu'ils sont plus propres que les Turcs naturels, à envoier dans les Païs étrangers, à cause de la diversité des langues qu'ils parlent. On envoie quelquefois ces *Chiaoux* en qualité d'Ambassadeurs, comme nous en avons vû vn depuis peu en France, en Angleterre, & en Holande. Leurs armes sont vn cimetere, vn arc, des fléches, & vn bâton court, avec vn gròs bouton au bout, que les Turcs appellent *Topous*. Ceux qui servent le Premier Visir, & les *Beiglerbeys* couvrent ce bâton d'argent, & les Turcs l'appellent alors *Tcheugian* ; les autres qui ne servent que des simples *Bachas*, ne le portent que de bois.

Les plus grands profits de ces gens-là viennent des procés que les particuliers ont les vns avec les autres.

Ce ſont eux qui ont ordre de les aſſigner, & de les faire venir devant les Juges. Mais s'ils trouvent les affaires diſpoſées à ſe terminer par accommodement, ils en deviennent les entremetteurs, & tâchent de perſuader les parties à ſe rendre à la raiſon ; ce qui ne ſe fait jamais, qu'il ne leur en revienne quelque profit.

CHAPITRE X.

Des autres parties de la Milice des Turcs.

Des Topchis.

LES *Topchis* ſont des Canoniers. On les appelle ainſi du mot *Tope*, qui ſignifie en Turc vn Canon. Ils ſont environ douze cens, diſtribuez dans cinquante-deux chambres. Leur quartier eſt à *Tophana*, ou à la place des Canons, dans les Fauxbourgs de Conſtantinople. Il y en a fort peu d'habiles en leur métier, & qui connoiſſent les ſecrets de l'Artillerie. S'ils

l'estoient autant que plusieurs autres ingénieurs, ils feroient beaucoup plus de mal aux Chrétiens qu'ils ne font, vû le grand nombre d'artillerie qu'ils ont dans leur Camp & dans leurs tranchées. Les Turcs connoissent fort bien que cela leur manque; c'est-pourquoi ils traittent beaucoup plus doucement les Canoniers Chrétiens, qu'ils ne font les autres prisonniers. Ils les logent avec les *Topchis*, dans les chambres & dans les quartiers qui leur sont destinez, & leur donnent huit ou dix Aspres de paye par jour; mais comme cela ne suffit pas pour arrêter des personnes qui ont d'autres sentimens de Religion qu'eux, la pluspart desertent, & quittent le service quand l'occasion s'en presente, pour retourner chez eux.

Les Officiers des Topchis, *sont*

1. LE *Topgibachi*, ou Grand-Maître de l'Artillerie.
2. Le *Dukigibaschi*, ou Maître de ceux qui fondent les grandes piéces.
3. Le *Odabaschi*, ou Capitaine de toutes les chambres des Canoniers,

qui ſont dans les Fauxbourgs de Conſtantinople.

4. Le *Kiatib*, ou le Commiſſaire qui fait faire la montre aux Canoniers; celuy-là eſt toûjours vn *Spahis*.

Leurs piéces ſont auſſi grandes, auſſi belles, & auſſi bien jettées qu'il y en ait au monde. On en fit porter quarante pour la derniére guerre de Hongrie. Elles furent embarquées ſur la Mer Noire, & conduites enſuite ſur le Danube juſques à Belgrade & à Bude. On fait fort peu de poudre à canon aux environs de Conſtantinople: la pluſpart vient de l'Europe & d'ailleurs; mais ils eſtiment celle de Damas la meilleure. Leurs plus gros boulets ont depuis trente-ſix juſques à quarante pouces de diametre; mais d'ordinaire ils ſont de pierre. Ils ne ſe ſervent de ces boulets que dans les Châteaux qui ſont ſur la mer, comme ſont ceux de l'Helleſpont, que l'on appelle *Seſtos*, & *Abydos*, & dans les Forts qui gardent l'entrée de la Mer Noire. Un Anglois, Canonier d'vn Vaiſſeau, qui eſtoit pour lors à Conſtantinople, eût la curioſité & la har-

dieſſe de meſurer vn de ces boulers. Il fut pris ſur le fait, & empriſonné comme vn eſpion, & mis enſuite en liberté, à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur d'Angleterre; ce qui ne ſe fit pas ſans peine, & ſans argent.

Des Gebegis.

LES *Gebegis* ſont des Armuriers. On les appelle ainſi du mot *Gebes*, qui ſignifie en Turc vn corps de cuiraſſe. Il y en a ſix cens trente, qui ſont diſtribuez en ſoixante chambres. Ils ont leur quartier auprés de Sainte Sophie à Conſtantinople. Ils ſont emploiez à nettoyer les armes du tems paſſé, à les huiler, & à empêcher qu'elles ne ſe roüillent, parce que les Turcs les regardent comme des trophées de leurs conqueſtes. Leur paye eſt depuis hui Aſpres par jour juſques à douze. Leurs Officiers ſont, celuy qui les commande en chef, que l'on appelle *Gebegibaſchi*; & leurs *Odabaſchis*, ou Maîtres de leurs chambres. Ces Armuriers ſont neceſſaires dans toutes les expeditions militaires; & aux jours de bataille, ils diſtribuent aſſez ſouvent

aux Janissaires les armes qu'ils ont en garde. Ceux d'entre ces gens-là, qui sont vn peu accommodez, & qui ont des amis & de la faveur, joüissent paisiblement de leur paye, sans sortir de chez eux; & comme les autres* *Ogiaks*, peuvent devenir *Oturaks*, & conserver leur pension, sans aller à la guerre.

Des Delis.

LE mot de *Deli* signifie en Turc, vn fou. Les *Delis* sont les gardes du Premier Visir. Il en a ordinairement depuis cent jusques à quatre cens, selon qu'il est plus ou moins magnifique. Leur paye est depuis douze jusques à quinze Aspres par jour. Ils sont tous de Bosnie, ou d'Albanie. Leur habit est ridicule, comme il paroist dans cette figure. Ils sont fort robustes, & de grande taille. Ils parlent fiérement, & ne s'entretiennent que de combats, de rencontres, & d'autres actions de bravoure; mais

* *Ogiak* signifie vne famille, & aussi vne famille militaire: ainsi on dit *Spahi Ogiaki*, l'ordre des *Spahis*; *Senischeri Ogiaki*, la milice des Ianissaires; & ainsi des autres.

avec tout cela, on ne croit pas que leur courage réponde á leur grande taille, & à leurs diſcours fanfarons. Ils marchenr á pied dans la Ville devant le Premier Viſir, & luy font faire place quand il va au Divan. Quand ils le ſuivent à la campagne, ils ſont fort bien montez, & d'vne maniére qui répond à la grandeur de leur taille, & à la peſanteur de leurs corps. On appelle leur Chef *Delibachi*. Leurs armes ſont vne lance à la Hongroiſe, vne épée, & vne hache d'armes. Quelques-vns portent encore avec cela des piſtolets á leur ceinture. Ils ſont naturellement plus fideles que les Turcs: & comme ils eſtoient affectionnez au Viſir *Kuprули*, à cauſe qu'il eſtoit de leur païs, il en entretenoit ordinairement deux mille pour ſa garde; ce qui tenoit tellement en bride les Janiſſaires & les autres ſoldats, qu'ils n'ont jamais pû exécuter aucune conſpiration contre luy. Son fils, qui eſt Viſir aujourdhuy, ſuit les maximes de ſon pere; & on peut dire, qu'aprés la faveur du Sultan, ſa conſervation dépend de là.

Des Segbans, *& des* Serigias.

IL est bon de remarquer ici que les *Beiglerbeys*, & les *Bachas* entretiennent en tout tems vne certaine milice de *Segbans*, & de *Serigias*. Les premiers gardent le bagage de la Cavalerie, & les derniers celuy de l'Infanterie. Les *Serigias* servent à pied avec l'épée & le mousquet, comme les Janissaires; & les *Segbans* à cheval, comme nos dragons. Leur paye, outre leur nourriture, est de trois ou quatre écus par mois,

Les *Beiglerbeys*, dans leurs révoltes, ont assez souvent fait des corps de ces gens-là, pour s'opposer aux Janissaires, & pour les combatre; & sur tout dans ces derniers tems, *Ipchir Bacha*, *Hasan Bacha*, *& Murteza Bacha*. Mais le fameux Visir *Kupruli*, pour leur donner de la terreur, & les ruiner, fit publier par toute l'Asie vn Edit du Grand-Seigneur, qui ordonnoit d'en faire vne recherche exacte, & de les tuer par tout où on les trouveroit. Cela fut cause qu'il y en eut vn grand nombre

d'aſſommez en divers lieux de l'Aſie, & que trente mille ſe donnérent au Sophi de Perſe.

Des Muhlagi, *&* *des* Beſli.

LEs *Muhlagi* & les *Beſly*, ſont les ſerviteurs ou valets des *Beiglerbeys*, & des *Bachas*. Les premiers font profeſſion d'eſtre bons hommes de cheval, & s'exercent à lancer le *Gilid*. C'eſt vn dard qui eſt fort en vſage parmi les Turcs, & dont on ne ſe peut bien ſervir qu'avec beaucoup d'adreſſe. Comme on donne des récompenſes à ceux qui ſont adroits à le lancer à cheval, les Turcs en font leur principale occupation. De tout tems les Sultans ont pris beaucoup de plaiſir à voir faire cét exercice, & ſe ſont trouvez aſſez ſouvent aux combats, que les *Bachas* faiſoient faire entre leurs gens. Comme leurs domeſtiques ſont ordinairement de différens païs, ils diſputent avec tant de chaleur l'honneur du combat, en la preſence de leur Prince, à qui ils s'efforcent de plaire, que cela égale la cruauté des

anciens gladiateurs. On donne ordinairement à ceux qui ſont les plus adroits, vn *Zaim*, ou vn *Timariot*. Les *Beſlis* ſont des valets de pied, qui, parce qu'ils ſont diſpos, & qu'ils courent bien, deviennent aſſez ſouvent Janiſſaires.

Ce que nous venons de dire de la Milice des Turcs ſuffit, pour faire voir quelle eſt leur inſtitution & leur diſcipline, & de quels fonds elle eſt entretenuë.

CHAPITRE XI.

Quelques obſervations touchant le Camp des Turcs, & le ſuccés de leur dernier combat avec les Chrétiens.

EN l'année mil ſix cens ſoixante-cinq, Monſieur le Comte de winchelſey me commanda d'aller trouver le Premier Viſir, comme il revenoit de Hongrie, pour quelques affaires du Roy de la Grand' Bretagne, & de la Compagnie des Marchands Anglois. N'eſtant pas bien informé de ſa mar-

che, je fus obligé d'aller jusques à Belgrade. C'est vne Ville de Servie, située sur les frontiéres de Hongrie, & à vingt-trois journées de Constantinople. Je trouvai auprés de cette Ville, la plus grande partie de l'armée des Turcs campée; ce qui m'obligea, pour mieux faire mes affaires, & avoir vne plus prompte expédition, de me loger dans le quartier des *Spahis*. J'y fis dresser ma tente le plus prés du Visir & des principaux Officiers, que la bienséance me le pût permettre, & demeurai là sept jours, au bout desquels l'armée décampa, & commença à marcher vers Andrinople. Comme je n'avois pas achevé mes affaires dans le Camp, je suivis encore l'armée treize jours; ce qui me donna occasion de faire quelques remarques sur l'ordre que tiennent les Turcs quand ils marchent, &quand ils campent.

A la teste de l'armée sont logez les Janissaires, & tous ceux qui sont destinez pour servir à pied; leurs tentes environnant de tous costez celle de leur *Aga*, ou Genéral. Dans le milieu du Camp sont dressez les pavillons

magnifiques du Visir, de son *Kahija*, ou Grand-Maître de sa maison, du *Reis Effendi*, ou Chancelier, du *Tefterdar Bacha*, ou Grand-Tresorier, & du *Kapisler Kahiasi*, ou Maître des Cerémonies. Ces pavillons occupent vn fort grand espace de terre, laissant au milieu vn grand champ vuide, dans lequel est élevé vn superbe dais, où on fait justice des criminels, & qui sert á mettre à couvert du Soleil & de la pluye, ceux qui sont de la suite du Divan, ou qui ont affaire aux Ministres d'Etat. Dans le mesme lieu est placé le *Hasna*, ou tresor, enfermé dans de petits coffres, rangez en rond par pile les vns sur les autres, auprés duquel quinze *Spahis* font garde toutes les nuits. Proche de ce quartier sont les tentes des *Bachas*, des *Beis*, des *Agas*, & des personnes de qualité, qui font avec leur seule suite vne partie considérable de l'armée. Derriére eux sont les quartiers des *Spahis*, & de ceux qui sont destinez pour servir la Cavalerie, comme les *Segbans*, les *Sergias*, & autres. A la main droite du Visir, hors du Camp, sont pla-

cées les munitions, & l'artillerie, qui n'estoit pas considérable en ce tems-là. Les grandes piéces estoient demeurées à Bude, & à Belgrade; il y en avoit seulement quarante ou quarante-cinq petites, tirées chacune par quatre chevaux, qui suivoient l'armée & le Visir, plûtost par bienséance & par ostentation, que par nécessité.

Les pavillons du Grand-Visir, & des autres personnes de qualité, méritent mieux le nom de palais, que celuy de tentes. Ils sont d'vne étenduë prodigieuse, garnis par dedans de tapisseries de brocart d'or & d'argent, de meubles précieux, & de tout ce que l'on pourroit souhaitter dans vne maison superbement parée. Ils surpassent de beaucoup, à mon avis, toute la magnificence de leurs plus beaux bâtimens; & comme ils ne durent que peu d'années, la dépense en est plus grande, que celle des palais de marbre & de porphyre, qui durent plusieurs siécles. Quoique ces palais portatifs, avec les poteaux qui les soûtiennent, & tout l'équipage qui en dépend, pesent beaucoup, & soient

fort embaraſſans, l'armée des Turcs ne laiſſe pas de marcher cinq ou ſix heures par jour. Ce bagage eſt porté par des chevaux, par des mules, & par des chameaux. Les perſonnes de qualité ont deux équipages de tentes. Quand le Viſir marche, ils en font partir vn le jour d'auparavant ; deſorte qu'en quittant leurs tentes du matin, ils en trouvent d'autres le ſoir toutes preſtes. Ces grands équipages ſont cauſe qu'il y a tant de chevaux, tant de chameaux, tant de mules, & tant de chevaux de bagage dans le Camp des Turcs, & tant de milliers d'hommes qui en ont le ſoin, dont la dépenſe va à des ſommes immenſes ; ce qui fait mieux paroître, à mon avis, la grandeur de l'Empire Ottoman, que toute autre choſe.

Quoique pluſieurs Officiers qui ont fait la guerre contre les Turcs, diſent qu'ils font plus de progrés par le grand nombre d'hommes qui compoſent leurs armées, que par leur courage, & par la connoiſſance de l'art militaire ; il me ſemble néanmoins que les conqueſtes qu'ils font ſur les Chrétiens,

ſont des preuves évidentes qu'il y a dans leurs armées quelque ordre extraordinaire, qui ſupplée au defaut de cette prétenduë connoiſſance myſterieuſe, qu'on dit qui leur manque. Je le fais conſiſter principalement, en ce que l'vſage du vin eſt interdit ſur peine de la vie aux ſoldats Turcs, tant qu'ils ſont en campagne; ayant vû exécuter deux hommes à mort pendant que j'eſtois dans leur Camp, pour y avoir apporté vn peu de vin: Car cette abſtinence du vin rend leurs ſoldats ſobres, vigilans, & obéïſſans, & fait que l'on n'entend pas le moindre bruit, ni la moindre querelle dans leur Camp. Quand l'armée marche, on ne voit point les habitans des lieux par où elle paſſe ſe plaindre qu'on les a pillez, qu'on a violé leurs femmes ou leurs filles, ou qu'on leur a fait le moindre déplaiſir. Les ſoldats marchandent ce qu'ils veulent avoir, & le payent argent comptant, comme les voiageurs font ce qu'ils dépenſent dans les hoſtelleries; ce qui contribuë beaucoup, à mon avis, aux heureux ſuccés de leurs armes, & à l'agrandiſſement

de leur Empire. Les Turcs appréhendent si fort les desordres que peut causer l'vsage du vin dans leurs armées, que pour les prévenir ils envoient deux ou trois jours avant qu'elle marche, des Officiers qui font fermer & seeller toutes les tavernes qui sont sur la route, & qui font defense, à son de trompe, à qui que ce soit, de vendre du vin pendant que l'armée passe, sur peine de la vie. Car les Turcs sont naturellement si yvrognes, quoique l'on leur defende l'vsage du vin, qu'à peine de dix s'en trouve-t il vn qui ne le soit pas, comme nous l'avons remarqué dans le second Livre de cét ouvrage.

Le Camp des Turcs est toûjours si propre, & si net, que la Ville du monde la mieux policée ne l'est pas davantage. On fait des trous en terre proche de chaque tente, pour aller à ses necessitez ordinaires. Ces trous sont environnez de treillis, soûtenus par des bâtons; & quand ils commencent à sentir mauvais, ou à s'emplir, on les couvre de terre, on en oste le treillis, & on en fait d'autres ailleurs: de-sorte

qu'il n'y a pas la moindre ordure dans le Camp, qui puiſſe infecter l'air, & cauſer de la puanteur. Si l'armée marche en Eſté, & quand il fait chaud, on fait partir les beſtes qui portent le bagage à ſept heures du ſoir. Les *Bachas* & le Premier Viſir partent incontinent aprés minuit, & on porte tant de feux devant, & à l'entour d'eux, que leur clarté égale preſque celle du jour. Ceux qui les portent ſont des Arabes d'auprés d'Alep & de Damas, fort bons piétons. Les Turcs les appellent *Maſſalagiler*, & celuy qui les commande *Maſſalagibachi*. Le *Maſſalagibachi* a toute autorité ſur eux, & eſt reſponſable des deſordres & des fautes qu'ils font. Les feux qu'ils portent ne ſont ni des flambeaux, ni des torches; ce ſont des eſpeces de réchauts de fer, attachez au bout d'vn long bâton, dans leſquels ils allument vne ſorte de bois gras & bitumineux. Ces inſtrumens ne reſſemblent pas mal à ceux que l'on voit dans des tableaux, & dans des tapiſſeries antiques, où ſont répreſentées quelques hiſtoires Romaines arrivées la nuit.

Puiſque j'ai commencé de dire quelque choſe du Camp des Turcs, il ne ſera pas inutile de repreſenter au Lecteur, avec quelle joie cette armée malheureuſe s'en retournoit, & quel fut le motif qui obligea le Viſir de n'entreprendre rien davantage ſur les Chrétiens. Aprés la priſe du Fort de *Serinwar*, ou de Serin, qui fut la premiére cauſe de la guerre, & la défaite du *Bacha* de Bude, proche de Leve, par le Comte de Suſe Gouverneur de Gomorre, le Premier Viſir fit diverſes tentatives pour paſſer la Riviére de Raab, afin d'entrer dans la Croatie, & dans la Stirie; mais tous ces efforts furent inutiles, à cauſe des Forts qu'avoient bâti les Chrétiens ſur le bord de la Riviére : de-ſorte qu'il perdit beaucoup d'hommes, & ne fit rien. Ces pertes, & le mauvais ſuccés du *Bacha* de Bude l'irritérent, & l'obligérent à faire vn ſecond effort le vingt-ſeptiéme jour de Juillet de l'année mil ſix cens ſoixante-quatre. Il s'avança avec toute ſon armée juſques à Kerment, qui eſt vne Place ſituée entre la Riviére de Raab, & celle de Terne;

pensant la passer plus heureusement en cét endroit-là qu'ailleurs? Mais il en fut repoussé par la valeur des Hongrois, soûtenus du Comte Montecuculli, & contraint de se retirer avec perte.

Le premier d'Aoust suivant il fit encore vn autre effort considérable, & fit passer en vn certain endroit six mille soldats Janissaires & Albanois; & en vn autre, où la Riviére estoit guéable, & où elle n'avoit pas plus de dix pas de largeur, toute la Cavalerie des Turcs. Ce qui obligea les Chrétiens de rallier leurs forces, d'en faire vn corps, & de prendre du terrein, pour se mettre en état de donner bataille aux ennemis.

La nuit d'aprés que l'armée des Turcs eut passé la Riviére, il plut si furieusement, & tant de torrens d'eau coulérent des montagnes voisines, que la Riviére qui estoit guéable le jour d'auparavant, se déborda de telle sorte, qu'il estoit impossible de la passer sans ponts ou sans bateaux. L'armée des Turcs n'eut pas plûtost passé la Riviére, comme nous le venons de dire,

que le Viſir dépeſcha vn courier, pour en porter la nouvelle au Grand-Seigneur, & pour luy donner avis de l'avantage qu'il croioit avoir ſur les Chrétiens. Il ſavoit bien que ces nouvelles luy ſeroient agréables. Car le Sultan ne luy écrivoit jamais, qu'il ne luy commandaſt, avec menaces, de paſſer cette Riviére, à quelque prix que ce fût, ne pouvant ſouffrir qu'vn méchant petit ruiſſeau empeſchât les progrés de l'armée Ottomane, que l'Ocean tout entier n'avoit jamais pû arrêter. Le Grand-Seigneur, comme ſi la conqueſte du monde eût dépendu du paſſage de cette Riviére, n'en eut pas plûtoſt reçû la nouvelle, qu'il ſe laiſſa tellement emporter à la joie, qu'il crût eſtre le Maître abſolu de la Hongrie & de l'Allemagne. Mais quand il eut appris par vn ſecond courier, que ſes troupes avoient défait vn parti de mille hommes des ennemis, il ne douta plus qu'ils n'en obtinſſent vne victoire toute entiére. On en fut ſi fort touché à la Cour, que ſans attendre les heureuſes nouvelles, qui devoient ſuivre celles-là, le Grand-

Seigneur ordonna que l'on celébraſt vne feſte de réjouiſſance publique pendant ſept jours & ſept nuits, que les Turcs appellent en leur langue *Dunalma*. Les trois premiéres nuits de cette feſte furent emploïées à tirer des fuſées, à faire joüer des feux d'artifices, à ſonner de la trompéte, & à battre le tambour. L'artillerie de Conſtantinople fut déchargée pluſieurs fois, & il n'y eut point de particulier qui ne fît tout ſon poſſible, pour témoigner ſa joie dans vne occaſion ſi importante. Mais ces trois nuits eſtoient à peine paſſées, que le Grand-Seigneur reçût nouvelles que les Chrétiens avoient défait la meilleure partie de ſon armée ; ce qui l'obligea honteuſement de commander que l'on éteignît toutes les chandelles qui avoient eſté allumées à l'entour des clochers, & dans toute la ville ; de-ſorte que les quatre nuits ſuivantes de la feſte ſe paſſérent dans la triſteſſe & dans l'obſcurité : & ce ne fut pas ſans raiſon, car il eſt certain que leur perte eſtoit grande. Aprés que leur armée eut paſſé la Riviére, les Chré-

tiens, comme nous l'avons dit, s'estant mis en bataille, on commença sur les neuf heures du matin vn furieux combat, qui dura jusques à quatre heures du soir, sans que l'on pust connoître de quel costé panchoit la victoire. Mais enfin les Turcs aiant esté vigoureusement poussez par les Chrétiens, qui leur estoient alors égaux en forces, ils furent contraints de ployer d'abord, & ensuite de s'enfuïr confusément, laissant cinq mille de leurs meilleurs hommes sur la place, & l'honneur de la journée aux Chrétiens. Comme les Turcs ne se retirent jamais en ordre, ils s'empressérent tellement pour repasser la Riviére, que la Cavalerie fouloit aux pieds l'Infanterie, & en estropioit beaucoup. L'Infanterie d'vn autre costé, sans en considérer la profondeur, & sans se mettre en peine de chercher des endroits guéables, se jettoit dans l'eau avec précipitation. Ceux qui se noyoient, prenoient aux corps ceux qui savoient nager, & les faisoient perir misérablement avec eux. La rapidité du courant entraînoit vers le

bas de la Riviére les hommes & les chevaux, qui ſe noyoient dans les endroits les plus larges & les plus profonds; de-ſorte que l'eau en fit perir beaucoup plus que l'épée. Le Premier Viſir, comme vn homme enragé, eſtoit cependant de l'autre coſté de la Riviére, d'où il voioit miſerablement perir ſes gens, ſans les pouvoir ſecourir. Quoique cette défaite n'ait pas fait beaucoup de bruit parmi les Chrétiens, parce que la Riviére leur en cacha la meilleure partie, les Turcs ne laiſſent pas de demeurer d'accord que leur perte a eſté bien plus grande que les gazettes de l'Europe ne l'ont dit, & confeſſent de bonne foy, qu'il ne leur eſt point arrivé de pareille diſgrace, depuis que l'Empire Ottoman eſt dans ſa force & dans ſa grandeur. Les perſonnes de qualité que perdirent les Turcs, ſont *Iſmaël* dernier *Bacha* de Bude, & *Chimacam* de Conſtantinople, qui fut tué d'vn coup de canon, comme il vouloit paſſer la Riviére; le *Spahis Lar Agaſi*, ou Genéral des *Spahis*, & quelques autres, avec quinze piéces de canon,

plusieurs tentes, & quantité de bagage.

Les Chrétiens perdirent en cette occasion environ mille soldats, & de personnes de marque, le Comte de Nassau, le Comte Charles Bracanstorf, Capitaine des Gardes de Montecuculli, le Comte Fucher, Grand-Maître de l'artillerie, & quelques Gentils-hommes François, dont la valeur mérite d'estre à jamais marquée dans toutes les Histoires.

Cette défaite causa vne étrange agitation d'esprit parmi les gens de guerre. Ils estoient plus disposez à se mutiner, qu'à obéïr; & chacun prenant la liberté de parler, comme il arrive dans ces sortes de rencontres, ils disoient hautement que l'on avoit entrepris la guerre mal-à-propos, qu'elle n'estoit pas juste, qu'il avoit paru vne cométe, qui présageoit, que le succés n'en seroit pas heureux, & qu'vne eclipse entiére de toute la Lune, qui estoit arrivée vn peu auparavant, & qui est toûjours fatale aux Turcs, devoit avoir empêché les Généraux de l'armée de s'engager à cet-

te entreprise, jusques à ce que la malignité en fust passée.

Ils se ressouvenoient, disoient-ils, d'avoir oüi dire, que Soliman le Magnifique avoit fait vn serment solennel, quand il fit la paix avec l'Empereur, de ne passer jamais la Riviére de Raab, sans qu'il luy en eût donné vn sujet legitime. Ils concluoient de là, que cette infraction estoit vn affront à la memoire de cét excellent Empereur, & que cette guerre ne pouvoit qu'estre funeste aux *Musulmans*, & honteuse à l'Empire. A ces bruits-là on ajoûtoit que le Premier Visir avoit esté cause de la déroute de l'armée, parce qu'il avoit commandé aux troupes de se retirer, aprés s'estre engagées au combat, sur vn faux avis qu'on luy avoit donné, qu'vne partie de l'armée des Chrétiens venoit à luy.

La moindre alarme donnoit de la terreur aux gens de guerre. Ils croyoient avoir à tous momens les Chrétiens sur les bras, & les *Spahis* d'Asie; & ceux qui avoient des femmes, des enfans, & du bien chez eux, n'avoient point de plus forte passion

que d'y retourner promptement. De-ſorte que dans cét état d'agitation, il n'y avoit rien capable de calmer les eſprits, que là nouvelle de la paix, qui pouvoit faire toute ſeule ce qu'on ne pouvoit attendre, ni des promeſſes, ni des récompenſes. Le Premier Viſir eſtoit bien averti de la diſpoſition où eſtoit l'armée, & ce fut le veritable motif du traité qu'il fit preſque en vn moment avec l'Empereur, contre l'opinion de tout le monde, ſur les propoſitions que luy en fit Monſieur Renenghen ſon Réſident, qu'il avoit toûjours mené avec luy pendant la marche de l'armée, pour s'en ſervir ſelon l'occaſion. Le Viſir, pour faire connoître à ce Réſident qu'il vouloit agir ſincérement & de bonne foy, luy fit preſent d'vn fort beau cheval, d'vne veſte de martre ſibeline, & d'vne tente fort commode, & le traita fort civilement, pendant que l'on negocioit á Vienne ſur les articles qui y avoient eſté envoyez. Peu de tems aprés on en apporta la ratification, à la réſerve de quelques-vns, qui devoient eſtre reglez par l'Ambaſſadeur

extraordinaire que l'Empereur devoit envoyer à la Porte, & qui se pouvoit rendre à la Cour Ottomane, à ce qu'on disoit, vers la fin du mois d'Avril. Cette nouvelle réjouït fort les *Spahis* d'Asie. Ils obtinrent la liberté de se retirer chez eux, & la plusparr de l'autre milice se débanda.

Mais comme cét Ambassadeur fut vn mois plus tard à venir qu'on ne croioit, son retardement remit les choses dans vne étrange confusion. J'estois alors dans le camp; chacun se disoit à l'oreille que le Traité estoit rompu, que les Chrétiens avoient trompé les Turcs, & qu'ils les avoient obligez à licencier la meilleure partie de leur armée, pour défaire le reste plus aisément; dont on rejettoit la faute sur ceux qui gouvernoient, & sur la trop grande crédulité du Visir. Mais la nouvelle estant arrivée le vingt-huitiéme May mil six cens soixante-cinq, que l'Ambassadeur de l'Empereur estoit arrivé à Bude, le Premier Visir partit de Belgrade le jour d'aprés, avec toute l'armée. Je le suivis jusques à Nisse, qui est à neuf jour-

nées, ou environ, d'Andrinople; & comme j'avois achevé en ce lieu-là mes affaires, je pris congé de luy, afin de faire de plus grandes journées, & allai attendre la Cour à Andrinople.

Mais avant que de finir ce Chapitre, il ne sera pas inutile de dire à mon Lecteur, ce que je remarquai dans mon voiage de Belgrade.

Le vingt-neuviéme Avril mil six cens soixante-cinq, je partis d'Andrinople pour aller à Belgrade, & le premier jour de May, qui estoit vn jour de Feste, j'arrivai au village de *Semesgé*, habité par des Bulgariens Chrétiens, où je logeai. Les femmes de ce lieu à nostre arrivée sortirent de leurs maisons, & nous apportérent des galetes cuites entre deux tuîles sur les charbons, qu'ils appellent en leur langue *Togatch*. D'autres nous apportérent des œufs, du lait, & du vin à vendre, & en vn mot, tout ce que pouvoient fournir leurs petites cabanes. Ces femmes nous pressoient fort d'acheter de leurs rafraîchissemens, & les plus jeunes & les plus jolies prétendoient devoir estre préferées aux plus âgées,

& aux moins bienfaites. Ces païſanes s'eſtoient parées ce jour-là de leurs plus beaux habits. En les voiant je me ſouvins de ces anciennes Bergéres d'Arcadie, que j'avois vûës autrefois repreſentées dans de vieux tableaux. Leur habit eſt vne longue robe, faite d'vne étofe de pluſieurs couleurs, avec des manches pendantes. Les manches qui couvrent leurs bras, ſont celles de leurs chemiſes, faites de groſſe toile ouvragée à l'aiguille, avec de la ſoie de différentes couleurs. Elles ont les cheveux friſez, & jettez en arriére; quelques-vnes les avoient parez de petites coquilles, qui ſe trouvent ſur le bord de la Mer, & nouëz par le bout de franges de ſoie avec des petites houpes d'argent. Les plus riches avoient la teſte couverte de piéces d'argent monnoyé de diverſes ſortes, couſuës & attachées les vnes aux autres ſur vn réſeau de fil. Leur gorge & leurs bras eſtoient parez de la meſme ſorte. Tant que nous voiageâmes parmi ces gens-là, nous ne manquâmes point de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, & fûmes reçûs par tout avec ac-

clamation & avec joie. Ces peuples, que l'on appelle Bulgariens, habitent tout le païs qui s'étend jusques aux frontiéres de Hongrie. Ils cultivent la terre; ils nourrissent quantité de bestiaux, & entendent fort bien le mênage de la campagne. Cela fait, avec la liberté qu'ils ont pour le peu de Turcs qui sont parmi eux, qu'ils vivent doucement, & à leur aise.

Ils parlent l'ancien Illirien ou Sclavon, qui approche fort du Russien. On dit qu'ils viennennt originairement des terres qui sont au de-là de la Riviére de Volga, & que c'est par corruption qu'on les appelle Bulgariens, au lieu de Volgariens.

Le troisiéme jour de May nous arrivâmes à Philippopolis, où nous fûmes reçûs & traitez fort civilement dans le Monastére, ou dans la maison de l'Evesque Grec de ce lieu-là. La Riviére Hebrus passe tout auprés de cette Ville, & vient de la Montagne Rhodope, que nous vîmes en passant pour aller à Sophie.

La ville de Philippopolis est située dans vne plaine de grande étenduë,

ouverte de tous costez. Il y a dans cette plaine quantité de petites montagnes rondes, que les Habitans du païs croient estre les tombeaux des legions Romaines, qui ont esté autrefois tuées en ce païs-là. Un Grec mélancholique ayant songé vn jour qu'il y avoit de riches tresors enterrez sous vne de ces Montagnes, il se mit tellement cette phantaisie dans l'esprit, qu'il ne pensoit à autre chose jour & nuit. Pour se satisfaire, il communiqua sa pensée au *Nasir-Aga*, ou à celuy qui avoit l'Intendance des fontaines & des maisons de plaisir du Grand-Seigneur, en ce lieu-là; & le persuada, autant qu'il pût, de faire ouvrir la terre en cét endroit. Ce Turc avare fut tenté par les persuasions du Grec visionnaire; mais il n'osa pas ouvrir cette Montagne, sans la permission du Sultan. Il en écrivit à la Cour, d'où on luy envoia les ordres necessaires pour cela, & quelques Officiers qui devoient apporter ces prétendus tresors. Les païsans des environs furent mandez pour y travailler; & sans perdre le tems, on les mit en besogne.

Mais comme ces pauvres gens n'entendoient pas la maniére de travailler sous terre, ils creusérent si avant, que celle qui estoit au-dessus, n'ayant plus dequoy se soûtenir, tomba tout d'vn coup, & ensevelit sous ses ruines soixante & dix de ces misérables, qui furent sacrifiez à la folie du Grec, & à l'avarice des Turcs. Une partie de cette Ville est bâtie sur le penchant d'vne petite Montagne, & tout auprés il y en a deux autres, qui semblent estre faites pour luy servir de bastions de ce costé-là ; le reste du païs d'alentour est vne grande plaine toute vnie Il n'y a rien qui paroisse fort ancien en ce lieu, si ce n'est la ruine de deux chapelles de brique, faites en forme de Croix. Il y en a vne que les Grecs ont en grande venération, où ils disent que Saint Paul a presché plusieurs fois aux Philippiens. Sur cette croiance, ils y vont souvent faire leurs priéres, mais principalement aux jours de devotion. Les murailles de cette Ville sont fort anciennes. Au-dessus des portes, il y a quelque chose écrit en caractéres Grecs, mais le tems les a tellement

effacez, qu'il me fut impoſſible de le lire.

Les Grecs ſont ſi ignorans, & ceux meſmes qui ſont nais dans la Ville, que leurs Preſtres & Caloyers, qui n'ont autre choſe à faire qu'à prier Dieu, & à étudier, ne pûrent jamais nous rien dire de raiſonnable, touchant l'origine & les Fondateurs de leur Ville, écoutant avec admiration ce que nous en avions appris dans les Hiſtoires.

Je partis de là pour aller à Sophie, & paſſai la Montagne que les Romains appelloient *Hemus*, & que les Turcs appellent aujourd'huy *Capi Dervent*, c'eſt-à-dire, les portes du chemin étroit, parce qu'il eſt rude & difficile. Ce lieu-là eſt fort commode pour les voleurs, qui y ont des cavernes & des retraites ſi fortes, qu'ils ſe mocquent des troupes que l'on envoie contre eux pour les en chaſſer. Au haut de cette Montagne, il y a vn village de Bulgariens. Les femmes y ſont fort libres en paroles, à cauſe du grand nombre de Voiageurs qui paſſent par là, & ne reçoivent & n'entretiennent

les Etrangers, que lorſque leurs maris ſont aux champs, ou auprés de leurs troupeaux, ou quand ils ſont en fuïte, pour éviter le mauvais traitement des Turcs. On deſcend de cette Montagne par vn chemin fort étroit, bordé de coſté & d'autre de hautes Montagnes & de Foreſts. Ce chemin eſt ſombre & deſagréable, & dure pour le moins deux heures.

Les *Heidouts* ou *Heiduques*, comme les appelle le petit peuple, y viennent ſouvent en grand nombre de la Tranſylvanie, de la Moldavie, de la Hongrie, & d'ailleurs, pour voler les paſſans, qu'ils tuent à coups de fuſil, & qu'ils écraſent avec des groſſes pierres, qu'ils roulent ſur eux du haut des montagnes; de-ſorte que les plus fortes Caravannes ne ſont pas à couvert de leurs inſultes. On m'a dit que dans vn de ces *Dervents*, car il y en a pluſieurs ſur le chemin de Belgrade, dix-huit voleurs avoient tué de cette ſorte plus de trois cens Marchands, & leur avoient pris tout leur argent, & tout leur bagage. Dans ces lieux que la nature a ainſi fortifiez, les habitans réſi-

résistérent long-tems aux Empereurs Grecs; & ce fut-là qu'ils tuérent Baudouïn Comte de Flandres, aprés qu'il se fut rendu maître de Constantinople.

Parmi ces Bulgariens il y a vne sorte de gens qu'ils appellent Paulins, qui avoient autrefois vne étrange notion de la Religion Chrétienne, sous prétexte de suivre la doctrine de Saint Paul, se servant de feu dans le Baptême, & préferant cét Apôtre à JESVS-CHRIST son Maître. Mais quelques Prestres de l'Eglise Romaine s'estant rencontrez en ces quartiers-là, & ayant reconnu l'ignorance de ce pauvre peuple, qui ne demandoit qu'à estre instruit, ils se servirent de cette occasion, pour les engager dans leur croyance, à laquelle ils sont aujourd'huy attachez jusques à la superstition.

Par ces *Dervents*, ou chemins étroits dont nous venons de parler, nous arrivâmes, aprés trois journées de chemin fort fatigantes, à Sophie. C'est vne ville si absolument Turque, que l'on n'y voit rien de plus ancien que les Turcs mesmes. Elle est située dans

vne agréable plaine, ou plûtost dans vne large vallée, qui est entre deux montagnes. La plus haute de ces montagnes est toûjours couverte de neige dans la plus grande chaleur de l'Esté: ce qui fait que cette ville est fraîche & saine; mais l'air en est subtil, & penétrant. Elle abonde en eaux saines & legéres, qui viennent de ces montagnes, & qui l'arrosent presque par tout de petits ruisseaux tres-commodes. Il y en a qui disent que ce sont ces eaux-là qu'Orphée à tant cheries autrefois. Il y a aussi des bains d'eau chaude dans cette ville, où les Turcs vont se baigner fort souvent. On dit qu'ils ont la mesme vertu, que ceux que nous avons en Angleterre. Nous fîmes encore de là neuf grandes journées de chemin jusques à Belgrade, pendant lesquelles je ne vis rien de considérable, que l'extrême misere du païs. Quand nous y fûmes arrivez, nous tendîmes nos tentes dans le camp; & aprés y avoir esté six jours, nous nous en revînmes sur nos pas avec l'armée, qui ne se pouvoit lasser de témoigner la joie qu'elle avoit de s'en

retourner, & de voir la guerre finie. On peut juger par-là, combien les Turcs ont dégénéré de l'ancienne valeur des Sarrazins.

CHAPITRE XII.

Des forces des Turcs par mer.

APRE'S avoir fait voir quelles sont les forces des Turcs par terre, il eſt tems, comme nous l'avons promis, de faire voir quelles ſont leurs forces par mer. Car encore qu'elles ne ſoient pas ſi neceſſaires à ceux qui habitent vn continent, qu'elles le ſont à ceux qui demeurent dans des iſles, ſur le bord de la mer; vn Prince ne peut jamais paſſer pour veritablement puiſſant, qui n'eſt pas maître de l'vn & de l'autre élément.

Pour faire voir la verité de cette propoſition, il n'y a qu'à remarquer combien de fois les Turcs, tout formidables qu'ils ſont, ont eſté battus ſur la mer, par la petite République de Veniſe, pour n'avoir pas bien en-

tendu la navigation, & pour n'avoir pas eû des gens qui ſeuſſent bien commander leurs flottes.

La puiſſance des Turcs ſur mer eſt fort diminuée depuis la guerre qu'ils ont en Candie; & ils ont tellement perdu l'eſperance d'y pouvoir bien réüſſir, qu'ils ont abandonné l'vſage des vaiſſeaux & des galéaſſes, qu'ils appellent *Mahames*; ſoit parce qu'ils manquent de pilotes & de matelots pour les bien conduire, ou qu'ils ne ſe ſentent pas capables de combattre les Venitiens par mer avec ſuccés. Depuis qu'ils ne ſe ſervent plus de ces grands vaiſſeaux, ils ne bâtiſſent que des galéres legéres; ce qui fait voir qu'ils ſe fient plus à leurs rames qu'à leurs bras. En l'année mil ſix cens ſoixante & vn ils perdirent dans la Mer Noire par la tempeſte vingt-huit galéres bien équipées, avec tous leurs hommes. Le Viſir *Kupruli*, pour réparer cette perte, en fit bâtir auſſi-toſt trente autres; mais le bois en eſtoit ſi vert, & ſi mal propre pour ces ſortes de bâtimens, que la pluſpart ne pûrent ſervir dés le premier voyage,

parce qu'ils faisoient trop d'eau. Le reste, au retour de la flotte, qui fut au mois d'Octobre suivant, fut mis au nombre des vieux vaisseaux.

Il est difficile de deviner pourquoy les Turcs sont si foibles par mer ; car ils ont chez eux en abondance toutes les choses qui sont necessaires pour bâtir des vaisseaux, & équiper vne flotte. Les grandes & vastes forests qui sont le long de la Mer Noire, & dans le fond du golphe de Nicomedie en Asie, leur fournissent du bois plus qu'il n'en faut. La poix, le gauderon, & le suif leur viennent de l'Albanie, & de la Valachie; le chanvre & la toile, du grand-Caire, & le biscuit, de tous les endroits du païs. La pluspart de leurs ports sont tres-commodes pour la construction des vaisseaux, & il y a dans l'Arsenal de Constantinople cent trente chambres, ou *Voltas*; destinées pour cela ; de-sorte que l'on en peut bâtir autant en mesme tems, & sans embarras. Il y a encore vn autre Arsenal à Sinopi , ou Sinopolis, ou Sinabe , proche de Trébisonde, & d'autres à Midie & Anchiale, qui sont

des villes sur la Mer Noire. En plusieurs lieux du Propontide de l'Ellespont, & du Bosphore, il y a des ports si commodes pour les vaisseaux, qu'il semble que toutes choses ont conspiré pour rendre Constantinople non seulement heureuse, mais la terreur & la maîtresse de l'Ocean. Avec tout cela les Turcs, particuliérement depuis leur guerre de Candie, & les pertes qu'ils ont faites par mer, n'ont jamais pû équiper vne flotte de plus de cent galéres, dont il y en a quatorze qui sont entretenuës par les Beys de l'Archipel.

Les Turcs ne manquent point d'esclaves pour tirer à la rame, les Tartares leur en fournissant vn tres-grand nombre, outre qu'il y a plusieurs personnes à Constantinople, qui louënt de leurs esclaves pour vn esté, moyennant six mille Aspres pour leur voyage, lesquels on remet de bonne foy entre les mains de leur patron, s'ils en reviennent. Si avec tout cela ils manquent de chiourme, comme l'appellent les Turcs, on leve des jeunes païsans forts & vigoureux dans de certaines provinces. Les Turcs les ap-

pellent *Ababs*, & les autres eſclaves *Chakal*. De vingt maiſons on en prend vn, & les dix-neuf ſont obligez de payer les ſix mille Aſpres qu'on leur donne pour leur voyage. Quand ils touchent leur argent, ils s'engagent, & donnent caution de bien ſervir, & de ne point deſerter pendant le voyage. Mais comme ils ne ſont pas accoûtumez à la mer, ni à la rame, on n'en tire pas grand ſervice.

Les Turcs appellent *Levents*, les ſoldats qui s'enrôllent volontairement ſur les regiſtres de l'Arſenal, & qui s'obligent de ſervir ſur mer pendant l'eſté, moyennant ſix mille Aſpres de paye, & du biſcuit pour tout le voyage. Les plus braves de ces gens-là, ſont de certains montagnars des environs de Troye dans l'Anatolie. On les appelle ordinairement *Gaſdaglij*. J'ai paſſé autrefois par leur païs, mais nous eſtions toûjours ſur nos gardes, parce qu'il y fait fort dangereux ; & comme ils ſont tous voleurs, nous ne leur parlions jamais que les armes à la main. Il y a auſſi des *Zaims*, & des *Timariots*, qui ſont obligez de

servir sur mer, & qui tiennent leurs terres à cette condition-là. Mais comme ils ne sont pas obligez d'y aller en personne, ils y envoient vn certain nombre de valets, que les Turcs appellent *Bedels*, à proportion de ce que valent leurs terres, comme nous l'avons dit dans le Chapitre des *Zaims*, & des *Timariots*. On prend aussi quelques Janissaires pour servir sur mer, & quelques *Spahis*, qui sont des quatre derniéres cornettes. Et afin de ne point offenser les vieux soldats, on n'en prend que des derniers enrôllez.

Les troupes auxiliaires dont se servent les Turcs dans leurs expeditions maritimes viennent de Tripoli, de Tunis, & d'Alger. Mais depuis quelques années, les pirates d'Alger ne les aident plus. Ce n'est pas qu'ils n'aillent assez souvent du costé de l'Archipel & du Levant, mais c'est pour y faire des recruës de soldats, & de personnes propres à augmenter leurs colonies.

Les autres forces auxiliaires des Turcs, sont celles des *Beys* de l'Archipel. Ils sont quatorze en tout, dont chacun commande, & entretient vne

galére, moyennant le revenu de certaines isles de cette mer, que le Grand-Seigneur leur abandonne. Ces galéres sont mieux fournies d'hommes, & de toutes choses, que celles de Constantinople ; mais ils ne les exposent pas volontiers au hazard d'vn combat, parce qu'ils les considérent comme la meilleure partie de leur bien. Ces *Beys* sont fort adonnez à leurs plaisirs, & se mettent plus en peine de satisfaire à leurs passions, qu'à aquerir de la réputation par les armes. Toutes les prises qu'ils font pendant l'esté, & tant qu'ils sont joints au gros de la flotte, appartiennent au Grand-Seigneur ; mais celles qu'ils font en hiver leur appartiennent.

Les Canoniers qui servent sur la flotte des Turcs, sont fort ignorans. Ce sont ordinairement des Chrétiens François, Anglois, Holandois, ou autres; car ils s'imaginent qu'il suffit d'estre Chrétien, pour estre bon Canonier, & pour bien manier toutes sortes d'armes à feu, quoique les pertes qu'ils ont faites par l'ignorance de ces gens-là, deussent les avoir détrompez.

L'Amiral, ou le Generalissime de l'armée navale des Turcs s'appelle *Capitan Bacha*; son Lieutenant *Tershanu Kiahiasi*, & l'Intendant de l'Arsenal *Tersane Emini*. C'est luy qui a soin de pourvoir la flotte de toutes choses necessaires pour son équipage. Comme cette Charge s'achéte, aussi bien que la pluspart des autres, cela l'oblige à dérober autant qu'il peut, pour s'aquitter de l'argent qu'il a emprunté pour l'avoir.

Les Capitaines des galéres font la mesme chose; de-sorte qu'il n'y a pas vn de ces Officiers qui ne vole son maître, quand l'occasion s'en presente. Ces Capitaines sont ordinairement des renegats Italiens, ou des gens qui en descendent, & qui ont esté élevez & nourris proche de l'Arsenal. Ces Officiers commandent à leur Chiourme en Italien corrompu, que les Turcs appellent *Franke*; & ces esclaves ont plus de biscuit par jour, que ceux qui servent dans l'armée des Venitiens.

Comme les Turcs voient qu'il leur est impossible de devenir aussi forts que les Chrétiens sur mer, ils bâtis-

ſent, comme nous l'avons dit, des vaiſſeaux legers, qui leur ſervent à faire des courſes, à piller, à brûler, & à incommoder leurs coſtes, & à tranſporter des ſoldats, des vivres, & des munitions en Candie, & aux autres lieux, où ils ont depuis peu conquis des places maritimes.

Les Turcs eſtiment ſi fort l'Arſenal de Veniſe, qu'il ſemble qu'ils ne ſouhaittent la conqueſte de cette ville que pour cela. Et j'ai oüi dire à vne perſonne de grande qualité parmi eux, que s'ils l'avoient conquiſe, ils n'y demeureroient pas, parce qu'il n'y a point d'eau douce, dont ils ont beſoin pour leurs Moſquées, & pour les lavemens qu'ils font avant leurs priéres; mais qu'ils la laiſſeroient aux Venitiens, & que le Grand-Seigneur ſe contenteroit de l'Arſenal, & d'vn tribut aſſez leger.

Mais il n'y a pas d'apparence que cela arrive, tant qu'ils s'appliqueront avec ſi peu de ſoin qu'ils font aux choſes de la mer. Pour excuſer leur negligence, & pour ſe defendre des reproches qu'on leur fait, d'avoir eſté ſi

ſouvent battus ſur cét élement, ils diſent que *Dieu a donné la mer en partage aux Chrétiens, mais qu'il leur a donné la terre.* Il eſt à ſouhaitter, pour le bien commun de la Chrétienté, qu'ils ne ſe réveillent jamais de ce profond aſſoupiſſement; car s'il leur prenoit envie quelque jour de devenir puiſſans ſur mer, & qu'ils s'y appliquaſſent comme il faut, ils ſe rendroient formidables à toute la terre.

On peut voir par ce que nous avons dit dans les trois livres précedens, de quelle maniére les Turcs ſont gouvernez aujourd'huy ; qu'elle eſt leur religion, & ce qui en dépend; quelles ſont leurs forces par mer & par terre, & combien on doit craindre vn ennemi ſi puiſſant: Ce qui devroit exciter les Princes Chrétiens à oublier leurs reſſentimens particuliers, & á ſe joindre enſemble, pour s'oppoſer aux progrés qu'il fait tous les jours dans la Chrétienté. J'ajoûterai encore, avant que de finir ce diſcours, que le Grand-Seigneur entretient ſes armées de terre, ſans qu'il luy en coûte rien; ce qui eſt fort conſidérable, & qui ne ſe ren-

rencontre, que je ſçache, dans aucun autre Gouvernement. Les *Spahis*, & les Janiſſaires ſont paiez également en tems de paix, & en tems de guerre. Les *Zaims*, & les *Timariots* s'entretiennent de leurs terres, & les autres milices ont chacune vn revenu certain dans le païs d'où elles ſont. Ce grand avantage cependant n'a pas empeſché que la dépenſe des armées navales, des équipages de mer, & des autres choſes ſemblables, à quoy les premiers fondateurs de cette Monarchie n'avoient pas pourvû, n'ait mis le revenu de l'Empire en vn tel deſordre, qu'il n'y en ait eû trois années d'engagées, & de diſſipées par avance, par la corruption, & par le mauvais ménage des Officiers. Mais enfin il a eſté entiérement dégagé, & toutes choſes remiſes dans leur premier ordre, par les ſoins du ſage & du fameux Viſir *Kupruli*, dont nous avons parlé ſi ſouvent dans cét ouvrage.

FIN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé PIERRE BRIOT Nous a fait representer, qu'il desiroit faire imprimer l'*Histoire de l'état present de l'Empire Ottoman, contenant les maximes Politiques des Turcs, les principaux points de la Religion Mahometane, ses Sectes, ses Héresies, & leur discipline militaire, & une supputation exacte de leurs forces par mer & par terre*; qu'il a traduit de l'Anglois de Monsieur RICAULT en François: mais il craint qu'aprés en avoir fait la dépense, d'autres n'entreprennent de les contrefaire, s'il n'a sur ce nos Lettres necessaires. A CES CAUSES, Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit livre en vn ou plusieurs volumes, les vendre & débiter en tous lieux de nostre obeïssance, & en telles marges, tels carectéres que bon luy semblera, pendant le tems de dix années, à compter du jour qu'il sera imprimé pour la premiére fois. Faisant tres-expresses defenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, d'en rien

imprimer, vendre ni débiter en aucun lieu de nostre obéïssance, sous prétexte d'augmentation, changement de titre, fausses marques, ou autrement, en quelque maniére que ce soit, sans le consentement dudit BRIOT, ou de ceux qui auront droit de luy: A peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & des caractéres, presses & instrumens qui auront servi ausdites impressions contrefaites, de tous dépens, dommages & interests, & de trois mille livres d'amende, applicable vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hôpital Genéral, & l'autre tiers audit Briot: à condition qu'il sera mis deux exemplaires desdits Livres en nôtre Bibliotheque publique, vn autre en nôtre Cabinet du Louvre, & vn autre en celle de nôtre tres-cher & féal le Comte de Gien, Chancelier de France, le Sieur SEGUIER; & de mettre és mains de nôtre amé & feal Conseiller & Grand-Audiancer de France en quartier, les recepissez de nos Bibliothequaires, & du Sieur Mabre-Cramoisy, commis par nôtre tres-cher Chancelier à la delivrance actuelle desdits exemplaires, avant que de l'exposer en vente. Enjoignons au Syndic des Libraires de saisir ceux qui pourront avoir esté faits, faute d'avoir satisfait aux clauses portées par ces presentes, à peine de nullité. Du contenu desquelles nous voulons & vous mandons que vous fassiez jouïr pleinement & paisiblement ledit Brjot, & ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné ancun empêchement. Voulons

qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit livre vn extrait des presentes, elles soient tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit ajoûtée, & aux copies d'icelles collationnées par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & secretaires, comme à l'original. Mandons au premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des presentes, tous exploits necessaires, sans demander autre permission, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles, Clameur de Haro, Chartre Normande, prise à partie, & Lettres à ce contraires. CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Saint Germain le trentiéme jour de Iuin, l'an de grace mil six cens soixante-neuf, & de nostre Regne le vingt-sept. Signé, Par le Roy en son Conseil, DE COTTEBLANCHE.

Et Monsieur Briot a cedé le present Privilege au Sieur Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, & Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre, le premier Iuillet mil six cens soixante-neuf.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de cette Ville, suivant, & conformément à l'Arrest de la Cour, du huitiéme Avril mil six cens cinquante trois, aux charges & conditions portées par le present Privilege. Fait ce septiéme Aoust mil six cens soixante-neuf.

Signé, ANDRE' SOUBRON, Syndic.

e f [illegible]

